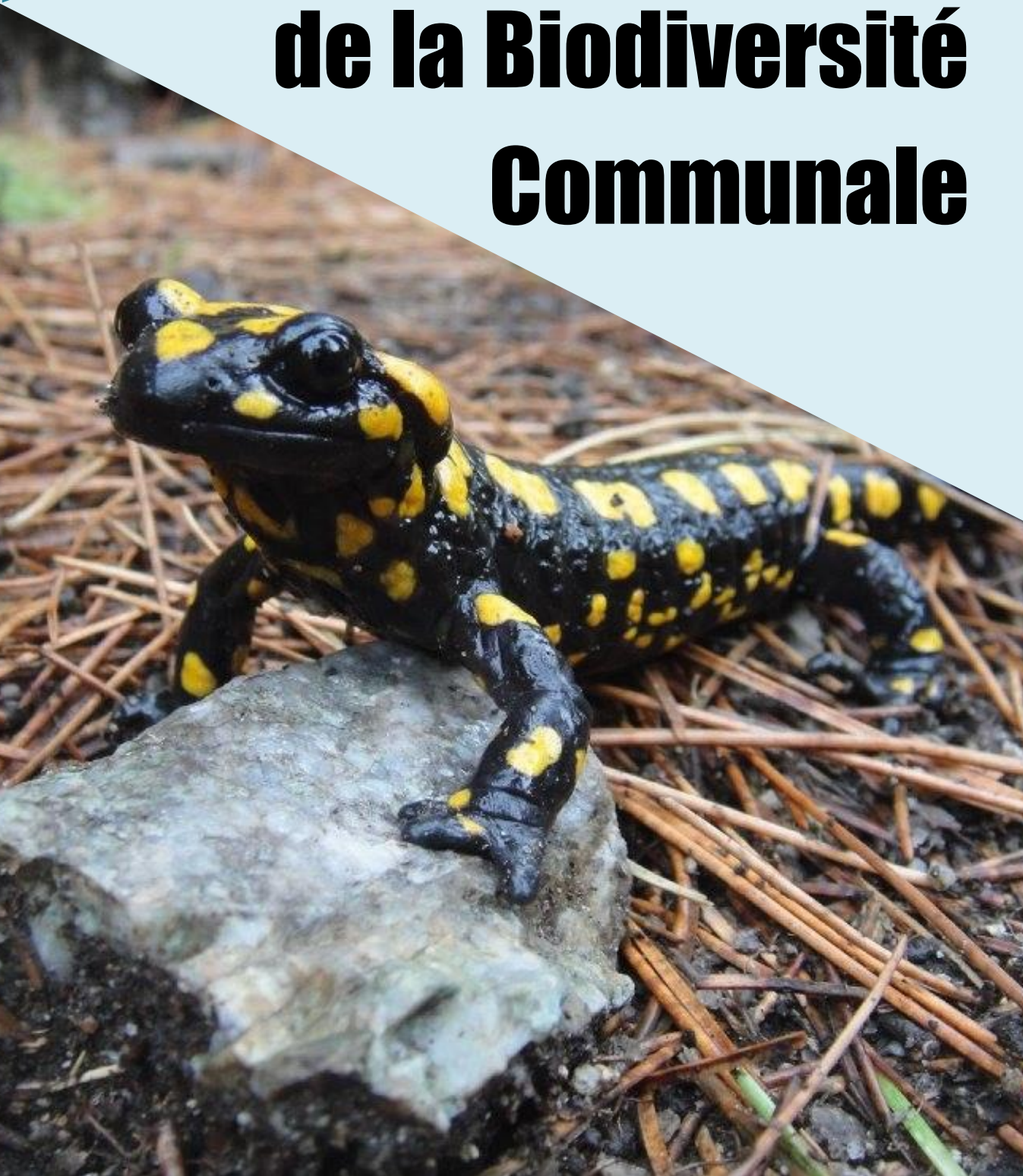


Atlas de la Biodiversité Communale

Tallone



A RINASCITA



Tallone



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Atlas de la Biodiversité Communale de **Tallone**

Document réalisé par le CPIE A Rinascita, en partenariat avec la mairie Tallone et avec le soutien de l'Office Français pour la Biodiversité.

Ont contribué à la réalisation de cet atlas de la biodiversité communale :

- Le Conservatoire Botanique National de Corse (OEC)
 - Le Groupe Chiroptère de Corse (GCC)
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN Corse)
- L'Observatoire et Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC - OEC)
 - L'Office Français de la Biodiversité
 - Biotope
 - SoConsultant
 - Delphine Lijnen Canonici
 - Alain Gauthier
 - J-P Luccioni
 - Ornithys
 - Le conservatoire du littoral
 - Les habitants de Tallone
 - Franck Mattei
 - Association étudiante ARTIO
 - CPIE A Rinascita

Financeurs :



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Tallone

Rédaction et mise en page



A RINASCITA

Sommaire

PARTIE 1 : ATLAS DE LA BIODIVERSITE, un outil au service des collectivités et de la population

1. La biodiversité	4
1.1. Définition	4
1.2. Quelques dates clés.....	6
2. Atlas de la biodiversité communale.....	8
2.1. Objectifs	8
2.2. Méthode	8
2.2.1. Recueil des données.....	9
2.2.2. Prospections complémentaires	120
2.2.3. Evaluation des enjeux biodiversité	153
2.2.4. Système d'Information Géographique	153

PARTIE 2 : LA COMMUNE DE TALLONE

1. La commune de Tallone	175
1.1. Localisation	175
1.2. Géologie et géomorphologie	186
1.3. Unité paysagère.....	21
2. Organisation et histoire	253
2.1. Histoire et toponymie	253
2.2. Démographie et organisation	275
2.3. Occupation du sol.....	275
2.4. Activités	28
2.5. Hydrographie	30
3. Organisation et histoire	32
3.1. Urbanisation.....	342
3.2. ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) 364	
3.3. Natura 2000	375

3.4. Site du Conservatoire du Littoral	386
--	-----

PARTIE 3 : LA BIODIVERSITE DE TALLONE

1. Vue d'ensemble	38
1.1. Base de données naturalistes	38
2. Les milieux et les espèces	586
2.1. Le littoral et les étangs	57
2.2. Zone humide de Sialiccia et de Pompugliani.....	69
2.3. Les milieux ouverts, semi-ouverts et agricoles	75
2.3.1. Les prairies et les pelouses	786
2.3.2. Les milieux semi-ouverts	842
2.3.3. Les vignes et pelouses sèches.....	864
2.4. Les maquis et milieux forestiers	89
2.4.1. Cistaies et maquis	89
2.4.2. Les milieux forestiers	92
2.5. Les cours d'eau	96
2.6. Les milieux urbanisés.....	105
3. Les trames vertes et bleues	108

PARTIE 4 : ENJEUX ET PROPOSITION D'ACTIONS

1. Les grands enjeux de biodiversité	112
2. Proposition d'actions et pistes d'amélioration	1220

PARTIE 5 : BIBLIOGRAPHIE ET LISTE DES FIGURES

PARTIE 6 : ANNEXES

PARTIE 1

Atlas de la biodiversité

Un outil au service des
collectivités et de la
population

1. La biodiversité

1.1. Définition

La biodiversité peut parfois sembler un sujet lointain du quotidien, on lui doit pourtant le façonnement de nos territoires, nos paysages et de nombreux services essentiels.

La biodiversité est un terme relativement nouveau, apparu dans les années 1980 qui n'a vraiment pris son essor qu'avec la signature de la convention sur la diversité biologique lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Elle concerne donc l'ensemble des êtres vivants, les interactions qu'ils ont entre eux et avec le milieu où ils vivent. Tous les niveaux d'organisation du vivant sont concernés : du gène à l'individu, puis à l'espèce et ses populations jusqu'aux associations d'espèces différentes dans les écosystèmes.

✂ Diversité des espèces

Ce niveau de compréhension de la biodiversité est, *à priori*, le plus intuitif. Il distingue les espèces entre elles. Nous faisons naturellement la différence entre les divers animaux ou les plantes qui nous entourent mais la définition même d'espèce n'est pas si simple. Pour schématiser, on peut dire qu'une espèce est un ensemble d'êtres vivants ayant un aspect semblable, féconds entre eux et engendrant, dans des conditions naturelles, une descendance viable et féconde.

A l'heure actuelle, environ 1,7 à 2 millions d'espèces ont été décrites sur un nombre total estimé entre 3 et 100 millions d'espèces. Les naturalistes distinguent trois grandes catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens). La faune, ou « les animaux » dans le langage courant, représente un ensemble très diversifié allant des plus petits organismes microscopiques, aux plus gros oiseaux ou mammifères. Ces organismes appartiennent à des « groupes » différents.

Parmi ceux-ci :

- **les mammifères**, pour lesquels on distinguera les chauves-souris (chiroptères), les micromammifères (petits mammifères) le plus souvent rongeurs, carnivores ou insectivores et les mammifères de plus grande taille comme le mouflon.
- **les oiseaux**, regroupés sous le terme plus scientifique d'avifaune, comme la mésange charbonnière ou le milan royal.
- **les amphibiens**, désignant les animaux qui possèdent un stade larvaire aquatique, comme le crapaud vert.
- **les reptiles**, c'est-à-dire les animaux dont le corps est généralement recouvert d'écailles ou de carapaces, comme la couleuvre à collier ou la tortue d'Hermann.
- **les insectes**, par exemple les papillons (lépidoptères) comme le machaon, les libellules (odonates) comme le calopteryx vierge, les coléoptères à l'image de la coccinelle à sept points et enfin les orthoptères comme la sauterelle.
- **les arachnides**, uniquement les araignées, comme la malmignatte.

La flore, ou « les plantes » dans le langage courant, regroupe un ensemble d'organismes variés qui tous ont en commun de réaliser la photosynthèse : **les plantes à fleurs** et / ou à graines (orchidées, chênes, pins...).

- **les plantes sans fleur** ni graine, pour lesquelles on distingue les fougères, les prêles et les lycopodes d'une part et les mousses d'autre part.

Enfin, **la fonge** ou « champignons » dont le terme fait référence à des organismes là aussi très variés tant au niveau de la forme que des modes de vie, qui par opposition aux plantes, ne réalisent pas la photosynthèse. Une des caractéristiques communes est d'absorber leurs substances nutritives dans leur milieu de vie.

✂ Lieu de vie des espèces

Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences dites écologiques qui les conduisent à vivre, à « habiter », dans un endroit particulier du territoire. Il est commun de dire que les espèces ne sont jamais par hasard, là où nous les observons.

C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le milieu lui-même. Ce faisant, la diversité des « milieux de vie » d'une commune, c'est-à-dire l'hétérogénéité des conditions qu'elle offre, détermine la richesse des espèces qui fréquenteront ou se développeront sur la commune.

La notion d'habitat naturel s'applique généralement à une portion réduite de territoire (quelques mètres carrés parfois). La description et l'analyse des habitats naturels se font par l'étude très fine de la végétation qui se développe dans un environnement géologique, climatique, hydrologique et humain déterminé.

À une échelle plus large, les paysages, résultats des interactions complexes entre les milieux naturels et leur exploitation ancienne et actuelle par les sociétés, peuvent aussi permettre de décrire et d'analyser le territoire et son évolution.

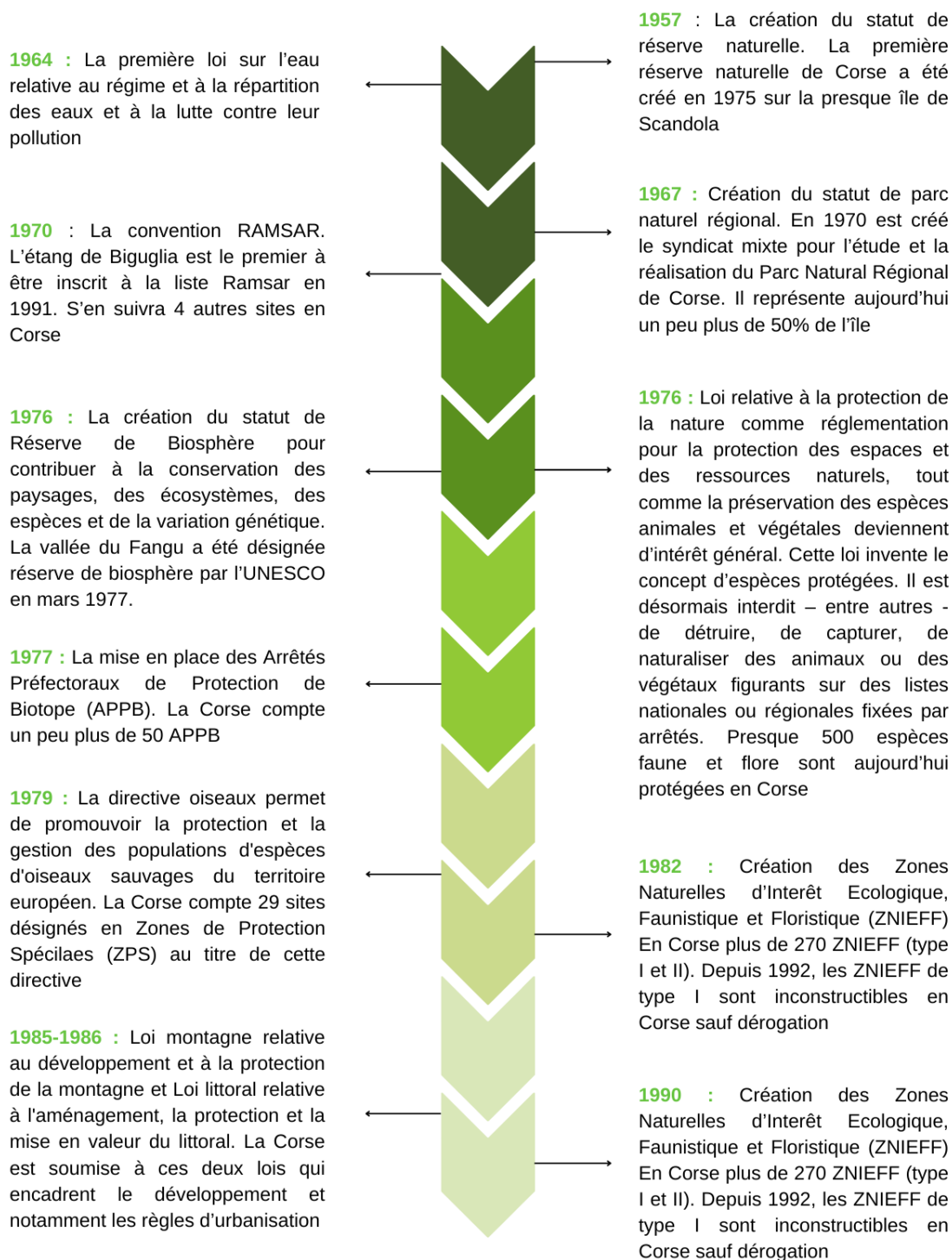
✂ Pourquoi étudier la biodiversité ?

L'Homme est intimement lié à la biodiversité, il en fait même partie. Il interagit avec les autres espèces à tous les niveaux et à des degrés divers en fonction des activités qu'il exerce. Il en tire quotidiennement de nombreux bénéfices tant sur le plan économique, que social ou culturel.

Les avantages économiques de la biodiversité sont fournis en grande partie par les « services écosystémiques », comme la pollinisation des cultures, le maintien d'un sol fertile pour la production alimentaire, la transformation de déchets et de polluants, la régulation des ravageurs de cultures par leurs ennemis naturels, la mise à disposition de matières premières pour l'industrie ou encore la production de médicaments.

En un peu moins d'un siècle, la manière dont certaines activités se sont développées ou ont évoluées a profondément modifié des équilibres anciennement établis, si bien qu'actuellement la biodiversité subit des modifications importantes. Certaines espèces sont ainsi amenées à régresser voire, dans des cas extrêmes, à disparaître alors que d'autres progressent. Il en est de même pour les habitats naturels et les paysages dont on constate la raréfaction et l'uniformisation. Étudier la biodiversité représente un enjeu capital pour nous permettre de mieux connaître, gérer et préserver les potentialités de nos territoires, aujourd'hui et demain.

1.2. Quelques dates clés



1992 : Directive habitat et mise en place du réseau Natura 2000 comme outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, visant à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La Corse compte plus de 90 sites Natura 2000

2000 : Création du code de l'environnement qui regroupe, en France, tous les textes juridiques relatifs au droit de l'environnement

2002 : Le Sommet de la Terre à Johannesburg se termine par une adoption des chefs d'états d'une déclaration politique et d'un plan de mise en œuvre de dispositions portant sur l'ensemble des activités et mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement

2009 : Loi Grenelle I est relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui formalise les 268 engagements du Grenelle de l'environnement

2016 : Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue

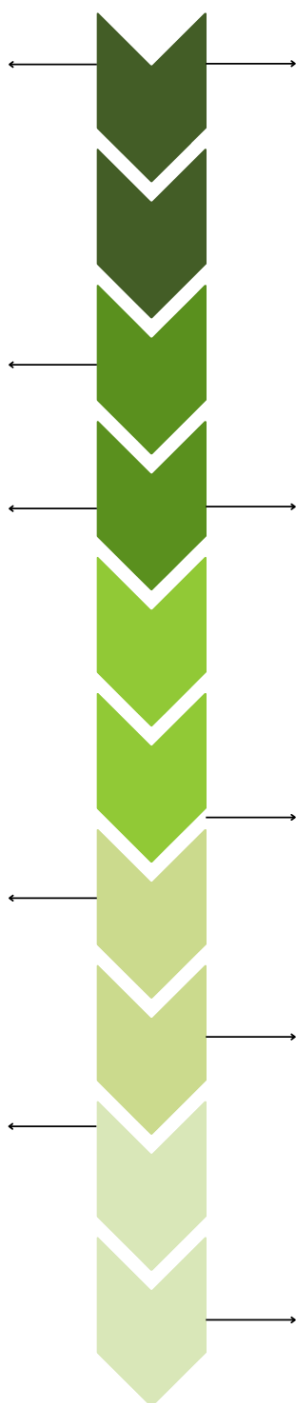
1992 : Loi sur l'eau a pour objet en France de garantir la gestion équilibrée des ressources en eau.. Suite à cette loi le premier Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Corse voit le jour en 1996

2002 : Loi relative à la Corse qui instaure une nouvelle gouvernance dans le domaine de l'eau. Elle reconnaît l'île comme un bassin hydrographique et prévoit la création d'un comité de bassin Corse. Le premier SDAGE de Corse est approuvé en 2009

2005 : La charte de l'environnement consacre le droit de l'environnement dans l'ordre juridique français en intégrant ses principes dans la Constitution

2015 : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement

2021 : Loi climat et résilience, issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat elle vise à lutter contre le dérèglement climatique



2. Atlas de la biodiversité communale

2.1. Objectifs

Initié en 2010 par le ministère de l'Écologie, de la maîtrise de l'Énergie et du Développement Durable, le programme d'Atlas de la Biodiversité Communale constitue un point de départ pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et scientifiques au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.

L'objectif premier des ABC est de réaliser un état des lieux de la connaissance concernant la biodiversité et les paysages au niveau des maillons territoriaux de base que représentent les communes. Fort des connaissances acquises, l'objectif second des ABC est de mettre en lumière les atouts et les faiblesses des territoires communaux en termes de biodiversité et de paysages. Sans pour autant constituer un plan de gestion à l'échelle communale, l'ambition *in fine* du travail est de proposer des pistes d'amélioration qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.

Les échanges et les rencontres suscités par les ABC sont également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui nous entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes. Les ABC constituent un moyen de renforcer l'attractivité des communes en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

Pour la commune, la réalisation d'un ABC c'est :

- ❖ Prendre conscience de l'importance de la biodiversité sur son territoire ;
- ❖ Améliorer la connaissance sur la biodiversité ordinaire et patrimoniale de son territoire ;
- ❖ Acquérir un document d'aide à la décision afin de préserver et valoriser la biodiversité ;
- ❖ Apporter une information naturaliste, notamment cartographique, sur la biodiversité ;
- ❖ Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité du territoire aux élus, équipes techniques, acteurs locaux, agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc. et habitants ;
- ❖ Permettre des recommandations concertées largement avec les partenaires locaux afin d'améliorer la gestion des espaces publics ou privés du territoire.

2.2. Méthode

Le projet d'élaboration d'ABC sur la commune de Tallone repose sur plusieurs étapes clés :

- ♣ Le recueil et la synthèse des informations déjà disponibles sur le territoire ;
- ♣ La réalisation d'inventaires complémentaires dans des zones sous-prospectées et à enjeux ;
- ♣ La mobilisation des citoyens et leur implication dans le projet ;
- ♣ La réalisation des cartographies synthétiques et l'identification des enjeux sur le territoire ;
- ♣ La restitution des travaux auprès de l'ensemble des acteurs.

2.2.1. Recueil des données

L'état des connaissances sur le territoire est la première étape dans la réalisation d'un ABC. Il permet de synthétiser les données déjà disponibles afin de les valoriser mais aussi d'identifier les lacunes concernant des espaces ou des connaissances naturalistes.

✂ Participation citoyenne

La commune de Tallone a choisi une approche participative pour la réalisation de son ABC. Elle a souhaité mobiliser les habitants et les impliquer directement dans l'élaboration de l'ABC et ce, dès le démarrage du projet. Les habitants ont pu ainsi s'approprier le projet, s'impliquer directement dans la réalisation des inventaires et être porteurs des résultats obtenus.

✂ Ressources scientifiques

De nombreuses compétences ont déjà été mobilisées sur le territoire dans le cadre de projets et d'activités de structures naturalistes. Dans l'objectif de recueillir l'ensemble des données existantes sur le territoire, les structures ressources et naturalistes indépendantes ont été consultées.

Une recherche bibliographique a permis de sélectionner diverses études (ouvrages, publications, articles, travaux scientifiques, etc.) qui ont apporté des informations concernant l'histoire du territoire, les espèces présentes sur la commune ainsi que les différents aménagements ou gestions des espaces naturels. Le Système d'Information sur la Nature et le Paysage Régional a également été consulté et a permis de disposer de l'ensemble des données et des connaissances publiques en matière de biodiversité. Ce sont les données depuis 1950 jusqu'à aujourd'hui qui ont été téléchargées via www.openobs.mnhn.fr.

Toutes les informations recueillies ont été triées puis intégrées à la base de données de l'ABC.

Ce premier recueil d'observations a permis d'identifier les lacunes et zones peu prospectées sur le territoire (cercle rouge) :

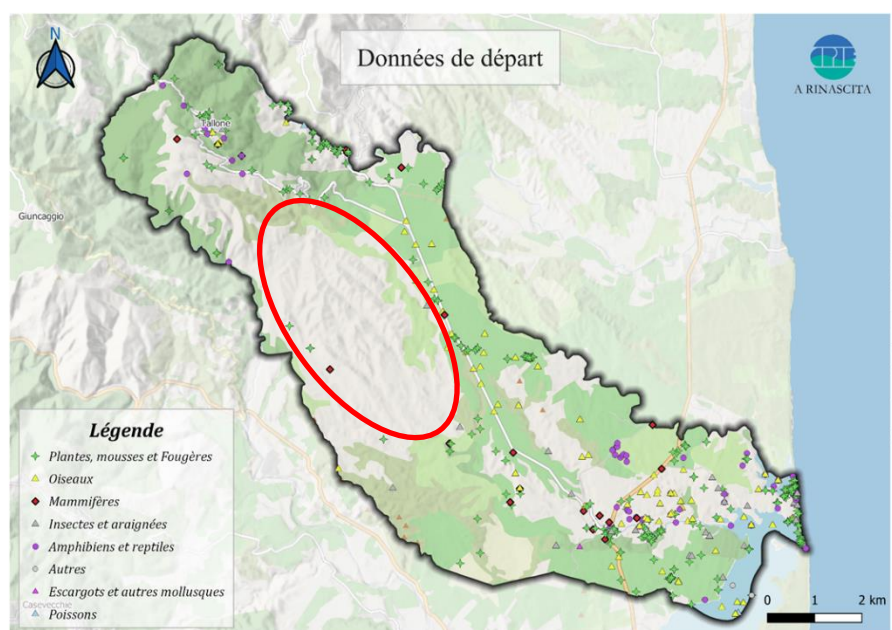


Figure 1 : Recueil de données avant les inventaires complémentaires

2.2.2. Prospections complémentaires

Suite à l'analyse des données déjà existantes sur le territoire, des inventaires complémentaires ont été réalisés. Ceux-ci permettent de dresser une liste d'espèces présentes et donc d'obtenir un aperçu de la richesse spécifique sur la commune. L'ensemble des espèces inventoriées sont géoréférencées, ce qui permet de délimiter des zones à enjeux. Toutefois, les inventaires ne permettent pas d'apporter une information sur l'abondance ou la densité des espèces.

Le plan de prospection a été défini en comité de pilotage. Il oriente les inventaires dans les zones suivantes :

- Les milieux agricoles (anciens et récents) ;
- Les forêts vierges de toute activité et jamais incendiées ;
- Les zones peu prospectées : cours d'eau de piemont, Lunarie ;
- Les zones humides ;
- Les zones à enjeux ou à forte valeur patrimoniale pour la commune.

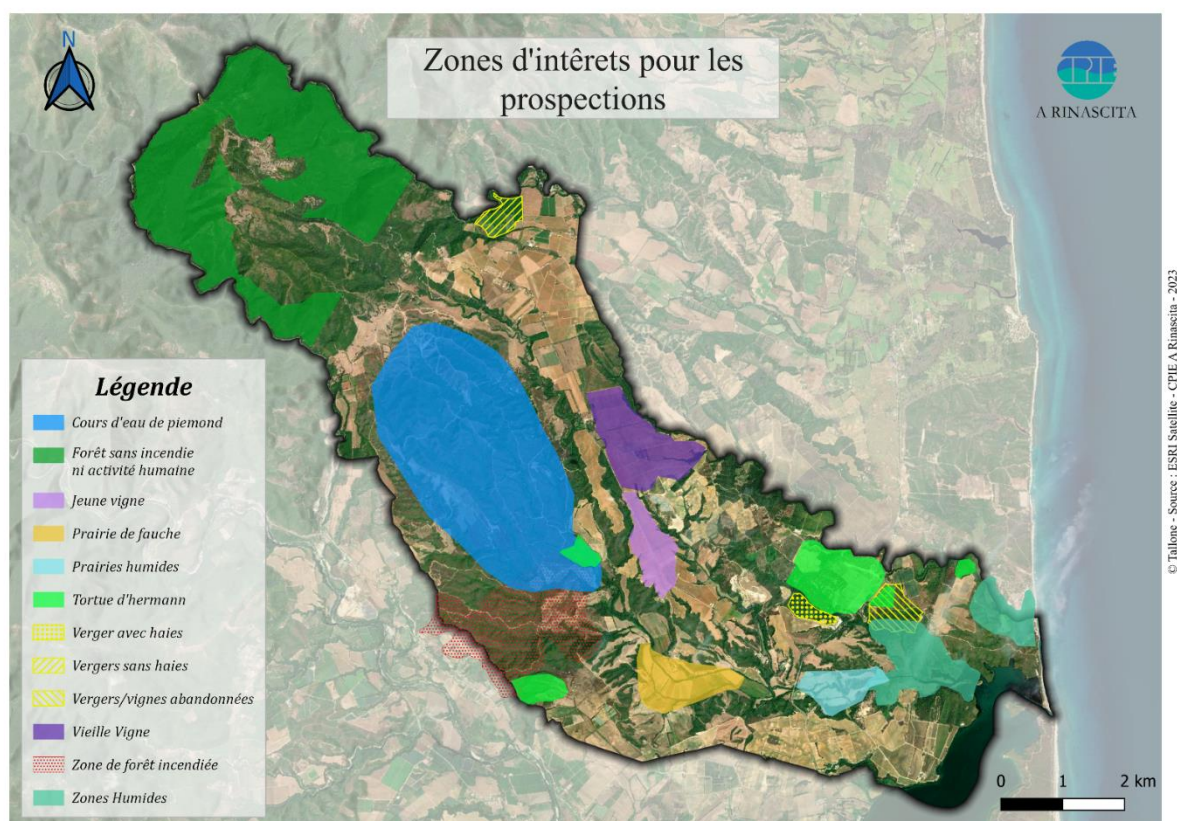


Figure 2 : Zones prioritaires pour les prospections complémentaires

Ainsi, l'ensemble de ces milieux ont été (littoral, espace agricole, espace urbanisé, forêt, etc.) prospectés afin d'inventorier les espèces et les habitats représentatifs. La biodiversité étant tout autour de nous, les inventaires complémentaires ne peuvent être exhaustifs. Ils reposent ainsi sur quelques grands groupes ciblés en fonction des compétences mobilisées, du caractère bio-indicateur des groupes taxonomiques et pour lesquels la population est sensible. Une étude de la géomorphologie, géologie, hydrogéologie et ethnogéologie du territoire de la

commune a également été menée afin de mieux comprendre l'histoire et les paysages installés aujourd'hui à Tallone.

✕ La flore

Le CBNC a prospecté la commune par le passé et a notamment réalisé récemment la cartographie de la végétation de la commune. M. Paradis a également étudié la végétation des zones humides en particulier l'étang de Terrenzana et ses pourtours. Afin de compléter ces données flore, une botaniste indépendante a réalisé un inventaire complémentaire dans le cadre de cet ABC.

✕ Les chiroptères

Quelques observations de chauves-souris ont été réalisées sur la commune entre 1993 et 2021. Toute fois, certaines observations datant parfois de plus de 20 ans, un nouvel inventaire a été réalisé en 2023 par le Groupe Chiroptères Corse. Deux types de prospections ont été déployés :

- Des prospections diurnes nécessaires à l'identification d'éventuels gîtes : visite des anciens gîtes connus et prospection de nouveaux gîtes.
- Des prospections nocturnes afin de localiser les sites de chasse et de transit utilisés par les chauves-souris ; ces prospections s'effectuent par l'intermédiaire de relevés acoustiques (passif et actif) et par la capture à l'aide de filets sur des sites favorables.

✕ Les oiseaux

De nombreuses observations du Milan Royal réalisées par le CEN Corse sont disponibles sur la commune. En effet, l'association réalise un suivi du Milan Royal dans le cadre d'un programme LIFE européen. D'autres inventaires d'Oedicnèmes criards ont été réalisés en 2004 puis en 2009. Ainsi un inventaire complémentaire a été réalisé par le bureau d'étude Ornithys au printemps-été 2023. Les prospections ont été menées dans divers milieux en utilisant plusieurs méthodes d'études complémentaires : points d'écoutes fixes de type EPOC, des postes d'observations spécifiques aux espèces des milieux agro-pastoraux (pie grièche à tête rousse, pie grièche écorcheur, etc.), boisés (milan royal, autour des palombes, etc.) et humides (cincle plongeur, héron pourpé, etc.). Une mise à jour de l'inventaire d'Oedicnème criard a également été réalisée.

✕ Les rhopalocères, orthoptères et les odonates

Peu d'observations de rhopalocères, orthoptères et odonates étaient disponibles sur la commune. Le bureau d'étude Biotope a donc réalisé un inventaire complémentaire sur les cours d'eau et les zones humides. Ces insectes sont identifiés à vue (ou aux jumelles), après capture au filet ou par l'écoute des stridulations pour les orthoptères. Tous les individus ont été relâchés, aucun n'a été collecté. L'OCIC a également réalisé quelques prospections.

✕ Les reptiles et amphibiens

Le bureau d'étude Biotope a également réalisé un inventaire complémentaire des reptiles et des amphibiens sur la commune. Pour les amphibiens, les prospections ont été étalées dans le temps afin de détecter les espèces précoces comme les espèces pouvant se reproduire toute l'année. Les espèces ont été identifiées avec un contact visuel mais aussi par points d'écoutes. Les éventuelles zones de collisions ont également été recherchées.

Pour les reptiles, les inventaires ont été réalisés à vue et à l'écoute, entre mai et juin, dans les zones propices à l'insolation mais également sur des zones refuges (pierres, tas de bois, etc.).

Les serpents et lézards ont été observés à vue le long de transects, le long de haies, de murs en pierres sèches, ou à proximité des zones humides. Des prospections de Tortue d'Hermann pour réactualiser les anciennes données. Plusieurs prospections d'amphibiens ont été réalisées entre le 15 février et le 30 mars en fin de journée dans les points d'eau et à proximité des cours d'eau.

✕ Les macro-invertébrés benthiques

Le bureau d'étude SOConsultant a réalisé l'inventaire de la faune aquatique et s'est notamment intéressé aux invertébrés benthiques et aux poissons. L'objectif était d'obtenir une image représentative des communautés d'invertébrés à l'échelle du cours d'eau, en utilisant une méthode semi-quantitative. La faune benthique est récoltée à l'aide d'un filet Surber dans différents types d'habitats et dans 14 stations réparties sur les cours d'eau de la commune. La faune piscicole a été recensée par la technique de pêche électrique à l'aide d'un appareil portatif alimenté par batterie appelé « Martin Pêcheur ».

✕ La géologie

Alain Gauthier, agrégé de l'Université et Docteur en géologie, a réalisé une étude géomorphologique, géologique et hydrogéologique de la commune. Il a ainsi pu retracer l'histoire du territoire et mettre en avant les différentes roches qui composent le substratum mais aussi faire le lien avec les paysages d'aujourd'hui et proposer des itinéraires géologiques.

Ainsi, au-delà des observations disponibles dans les diverses bases de données existantes, plusieurs associations, bureaux d'études, partenaires ont participé à la réalisation des inventaires complémentaires sur la commune :

	Qui ?	Quand ?
La flore	Delphine Lijnen Canonici	Mai-Juin 2023
Les chiroptères	Groupe chiroptères Corse	Juillet 2023
Oiseaux	Ornithys	Mars-Aout 2023
Insectes	Biotope	Juin 2023
Reptiles et amphibiens	Biotope	Mars – Mai 2023
Poissons et invertébrés benthiques	SOConsultant	Mai – Octobre 2023
Géologie	Alain Gauthier	Avril 2023

Une quarantaine d'étudiants de l'association ARTIO (Master Gestion de l'Environnement et de la Biodiversité de Montpellier) ont également réalisés des inventaires sur la commune fin octobre.

2.2.3. Evaluation des enjeux biodiversité

La réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale permet d'identifier les enjeux pour la conservation de la biodiversité sur le territoire. Afin d'analyser au mieux les données collectées sur le territoire plusieurs éléments sont pris en compte :



Les espèces bio-indicatrices

Quand la présence ou l'absence d'une ou plusieurs espèces renseigne sur l'état l'écosystème qu'elles habitent.



La modification du paysage

Celle-ci peut affecter le déplacement des espèces dans la mesure où ces continuités sont touchées. C'est donc à l'échelle du paysage que doivent être évalués les enjeux biodiversité de la commune.



La vulnérabilité des espèces

Certaines espèces sont à l'échelle régionale, nationale ou même européenne particulièrement menacées ou vulnérables du fait de leur rareté ou de leurs exigences écologiques. Un regard particulier est porté sur ces espèces dans l'évaluation des enjeux.



La trame verte et bleue

Les éléments du paysage constituent de véritables continuités écologiques, indispensables pour la survie des espèces et le renouvellement des écosystèmes. Spécifiques à chaque espèce, ces continuités sont formées de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors continus (linéaires) ou discontinus (pas japonais).



Activités et usage du sol

La pression sur les écosystèmes et les espèces diffère selon les activités et l'utilisation qui est faite des milieux naturels et semi-naturels.

2.2.4. Système d'Information Géographique

Les informations naturalistes synthétisées sont présentées sous format cartographique pour en faciliter la lecture. Ainsi toutes les données ont été traitées via un Système d'Information Géographique (SIG) et positionnées sur un fond cartographique le plus précisément possible. La majorité des données recueillies auprès des différents organismes et les observations réalisées sur le terrain ont des coordonnées géographiques.

Les données bibliographiques et « à dire d'expert » sont suffisamment précises pour que l'interprétation géographique soit parfaitement valable aux échelles cartographiques usuelles.

PARTIE 2

La commune de Tallone

1. La commune de Tallone

1.1. Localisation

La commune de Tallone s'étend sur 68 km² et fait partie de la communauté de communes de L'Oriente qui est composée de 22 communes.

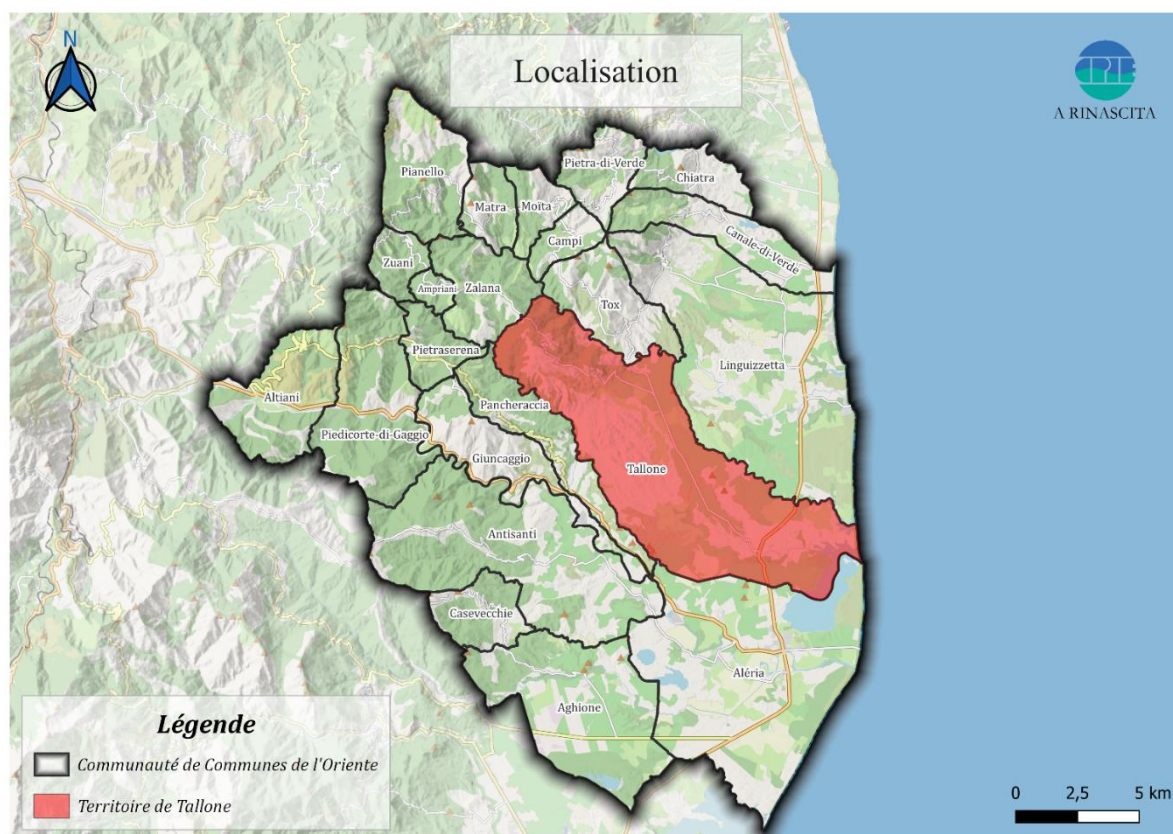


Figure 3 : Localisation de la commune de Tallone

La limite Sud-Ouest est dessinée par le ruisseau du Corsiglièse. La limite Nord suit la Bravona puis la quitte au niveau du hameau de Nuvalonga pour rattraper le ruisseau de Sbiri jusqu'à son exutoire dans l'étang de Terrenzana. La commune se déploie sur 17 Km de la montagne à la mer en passant par une vaste plaine agricole. Le village est perché à l'Ouest sur une bute presque entièrement boisée à 460m d'altitude. Au Sud Ouest, le « domaine des Lunarie », vallonnée et traversée par plusieurs petits cours d'eau temporaires, est une zone d'environ 1 200 ha partagée vers 1770 entre Tallone et les autres communes du Boziu. La partie Est de la commune se termine sur une vaste zone humide composée du marais de Pompugliani, des étangs de Terrenzana et de Diana. Le relief de la commune est faible, il culmine à 577m au point le plus haut à Pinzarelli.

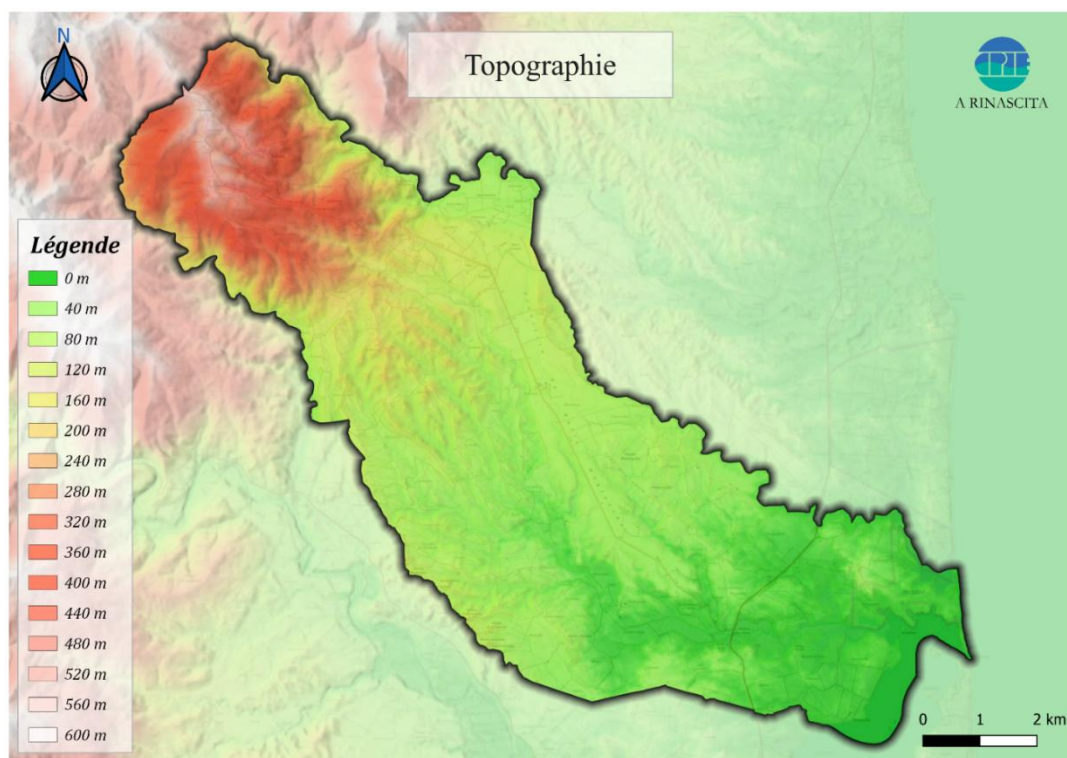


Figure 4 : Topographie de la commune de Tallone

1.2. Géologie et géomorphologie¹

Les éléments géologiques d'un territoire nous montrent des phénomènes dynamiques de modelage et remodelage d'un espace dans le temps. Ceux-ci nous donnent les clés pour comprendre l'histoire d'un territoire et son paysage.

Tallone est une commune à deux visages géomorphologiques :

- La Corse Alpine au Nord Ouest (partie montagneuse de la commune) issues de la formation des roches originelles lors de l'ouverture de l'océan et du métamorphisme et plissement de ces roches pour donner les roches actuelles.
- Les terrains sédimentaires d'origine marine ou fluviale au Sud Est (plaine).

¹ Les informations de ce chapitre sont issues du rapport d'étude d'Alain Gauthier « Géomorphologie, géologie, hydrogéologie, « ethnogéologie » du territoire de la commune de Tallone et de ses environs.

✕ Les reliefs du Nord Ouest, le village

Le village de Tallone domine la plaine orientale sur un relief important et abrupte car composé de « roches vertes » (ophiolites) résistantes à l'érosion et de schistes divers. Ce secteur à faible épaisseur de sol est donc peu cultivé à l'exception des quelques terrasses aux abords du village.

Les ophiolites sont des roches volcaniques formées à différents niveaux de la chambre magmatique et qui ont refroidies à des vitesses différentes.

Les ophiolites comprennent 3 roches : Les serpentinites, bien développées sur la commune et traversées par la Bravona, les métagabbros qu'on retrouve sous forme de galets issus d'affleurements dans le bassin versant de la Bravona ou bien sur la route de Pancheraccia, et enfin les metabasaltes, roches magmatiques qui se sont refroidies au fond de l'océan au contact de l'eau. Ces dernières représentent l'essentiel des affleurements ophiolitiques. Etant de couleur verdâtre, c'est elles qui donnent l'appellation roches vertes en Corse.



Figure 5 : Serpentinite à gauche, gabbro à droite - © Alain Gauthier

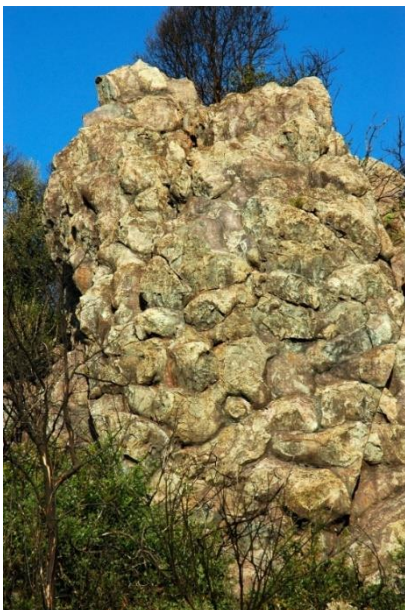


Figure 6 : Pillow-lava (Meta basalte) © Alain Gauthier

Cette partie de la commune est également composée de schistes lustrés : calcschiste, marbre ophtalmitique, jaspes à radiolaires, calcaires marmoréens, etc.). Le village de Tallone a notamment été fait avec la partie la plus calcaire de ces schistes.



Figure 7 : Schistes à gauche et radiolarite à droite © Alain Gauthier



Figure 8 : Calcschistes © Alain Gauthier

✂ Les collines du miocène

Cette zone présente des petites collines formées sur des roches sédimentaires recouvertes de maquis ou de cultures.

A la seconde moitié de l'ère tertiaire, la mer va recouvrir la plaine orientale et réaliser une série de transgression (d'avancée) vers l'ouest et de regression (la mer se retire). Sables, argiles, calcaires, poudingues vont se déposer. Ces terrains se déclinent du plus ancien à l'Ouest en contact avec les roches vertes au plus récent à l'Est au bord des étangs. Ces terrains sont observables dans les talus des routes, dans la tranchée de l'ancienne voie ferrée, en bord de mer ou encore dans les falaises des bords de cours d'eau.



Figure 9 : Collines du miocène et pliocène © Alain Gauthier



Figure 10 : Sédiment du miocène et sables graveleux © Alain Gauthier

✂ Les terrasses alluviales

Sont présentes autour des cours d'eau, des surfaces planes formées par les terrasses alluviales. Cette formation est également présente au centre du territoire (le long de la D16) ce qui laisse penser à la présence d'un ancien cours de la Bravona.

Les terrasses sont formées lors du Quaternaire, là où une succession de variations climatiques (alternant périodes froides et périodes de réchauffement) a eu lieu. A basse altitude, les rivières (ici Bravona et Corsigliese) ont présenté une alternance de dépôts et de creusements aboutissant à l'édification de ces terrasses.

Les formations quaternaires de la Bravona présentent des caractéristiques remarquables notamment des terrasses qui témoignent d'un cours différent de la Bravona qui coulait alors vers le Sud-Est avant d'être déviée vers l'Est. La présence de galets très altérés vient confirmer cette information. Ces terrasses sont d'autant plus hautes par rapport au lit de la Bravona actuel qu'elles sont vieilles. Ces vieilles terrasses, plus sèches, sont occupées principalement par le vignoble. Les terrasses bordant le lit mineur actuel de la Bravona sont elles occupées par des agrumes et autres plantes cultivées.



Figure 11 : Terrasses d'un ancien lit de la Bravona © Alain Gauthier

Composition géologique :

Mz ->	Cordons littoraux actuels à subactuels : Sables de plage et dunes / Formations quaternaires / Formations marines et éoliennes littorales
E ->	Eboulis indifférenciés / Formations quaternaires / Eboulis
Fz ->	Alluvions fluviatiles grises actuelles à subactuelles (lits majeurs) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
Fy-z ->	Alluvions fluviatiles récentes et actuelles indifférenciées / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
Fy2 ->	Alluvions fluviatiles récentes, à paléosol brun (basse terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
Fy1 ->	Alluvions fluviatiles assez anciennes, à paléosol orange (moyenne terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
Fx ->	Alluvions fluviatiles anciennes, à paléosol orange (haute terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
Fw ->	Alluvions fluviatiles très anciennes, à paléosol orange-rouge / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
Fv ->	Alluvions fluviatiles les plus anciennes, à paléosol orange / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
m6(2) ->	Formation d'Aléria : Sables et graviers / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m6(1) ->	Formation d'Aléria : Conglomérats deltaïques / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m5-6(1) ->	Formation de Casabianca : Marnes grises, marnes sableuses et sables verts / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m5(3) ->	Formation de Vadina : Calcaires gréseux ou conglomératiques / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m5(2) ->	Formation de Vadina : Calcaires bioclastiques récifaux ou périrécifaux / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m5(1) ->	Formation de Vadina : Sables à lits de galets / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m4(2) ->	Formation d'Alzitone : Niveaux à paléosols / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m4(1) ->	Formation d'Alzitone : Sables gréseux à galets et paléosols hydromorphes / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m3(3) ->	Formation d'Aghione : Marnes, sables et marnes sableuses / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m3(1) ->	Formation d'Aghione : Conglomérats à galets de rhyolites, puis marnes marines en faciès latéral vers le sud / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
m2A(2) ->	Formation de Saint-Antoine : Marnes d'Alzelle / Formations post-nappes / Bassin de la Plaine-orientale / Miocène
S-C(c) ->	Alternance de schistes et calcaires / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Formations métasédimentaires océaniques
j5-n1(c) ->	Calcaires marmoréens / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Formations métasédimentaires océaniques
JR(b) ->	Jaspes à radiolaires / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Formations métasédimentaires océaniques
ùj1(b) ->	Ophicalcites et détritisme ophiolitique / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Formations métasédimentaires océaniques
Mâ-Mi(b) ->	Métabasaltés et métagabbros indifférenciés / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Complexe ophiolitique
MâC(b) ->	Métabasaltés en coussins (pillows-lavas) / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Complexe ophiolitique
Mi(c) ->	Métagabbros indifférenciés / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Complexe ophiolitique
Û(c) ->	Ensemble ultramafique : Serpentinites indifférenciées / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Unité supérieure / Complexe ophiolitique
S-C(b) ->	Alternance de schistes et calcaires / Corse alpine / Domaine des Schistes Lustrés / Zone intermédiaire / Formations métasédimentaires océaniques
cC-CS-Br ->	Série de Bagliaccone-Riventosa : Calcaires, calcschistes et brèches / Corse alpine / Domaine piémontais / Nappe de Santa-Lucia / Couverture sédimentaire

Figure 12 : Légende détaillée de la composition géologique de Tallone

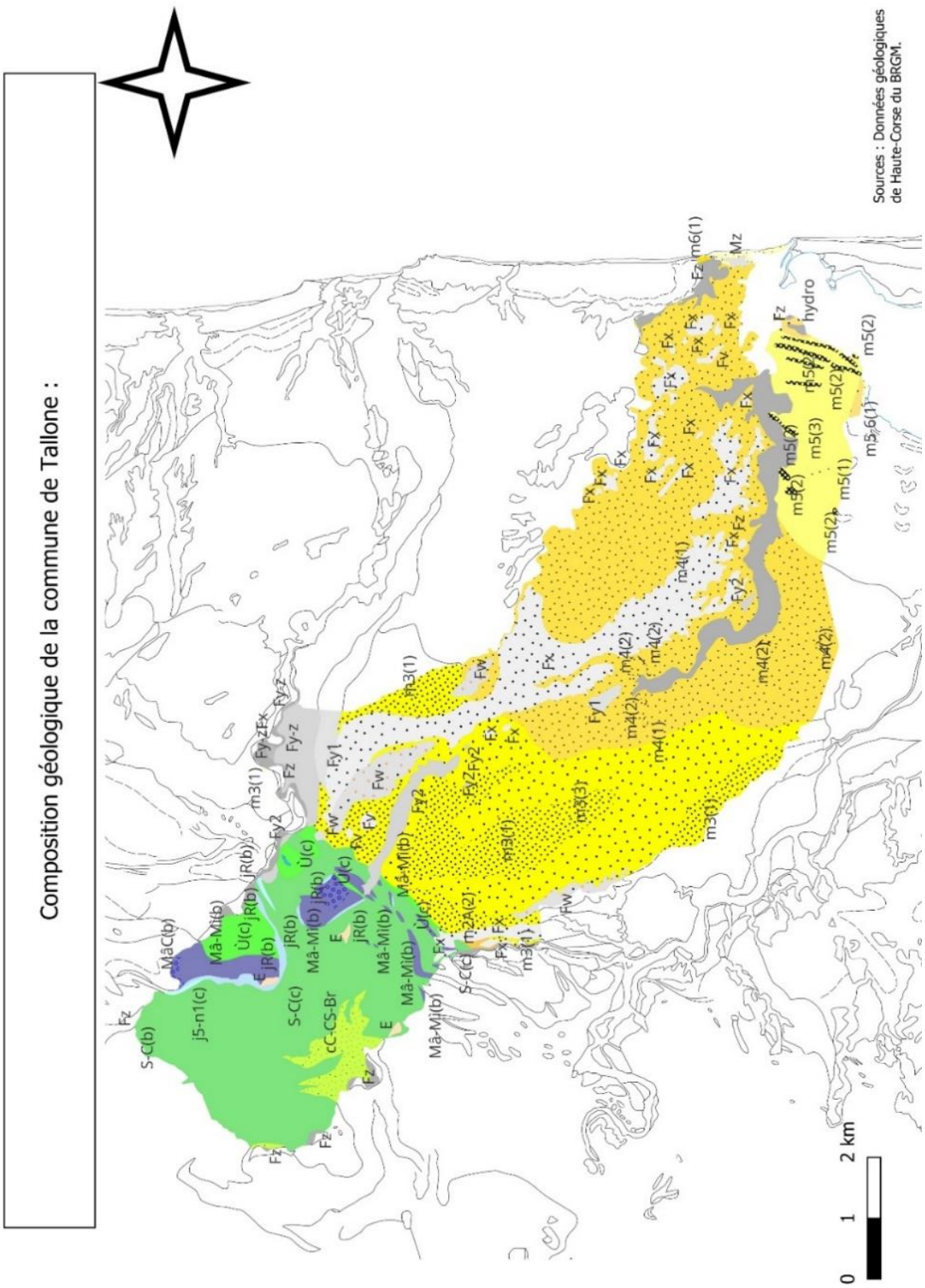


Figure 13 : Composition géologique du territoire (Données BRGM)

1.3. Unités paysagères²

La commune de Tallone est constituée de 5 unités paysagères d'après l'Atlas des Paysages de la Corse. Chaque unité correspond à une entité de convergence, tant du point de vue des structures géographiques, qu'au regard des grands caractères du paysage, des ambiances perçues, des caractéristiques du couvert végétal, de l'occupation du sol, des usages et de l'histoire humaine.

Vallée de la Bravona et du Cursigliese : ces deux vallées recouvertes de maquis, de châtaigneraies et de quelques espaces de pâturages sont creusées par des rivières au régime torrentiel qui prennent vie au cœur de du Boziu. Elles sont caractéristiques des paysages de moyenne montagne. Les villages de la vallée de la Bravona se rapprochent des villages de la Castagniccia : églises de style baroque, maison bâties en pierres de schiste, terrasses cultivées ou pâturées à proximité des hameaux... La vallée de Cursigliese est plus sauvage, moins habitée, l'abandon de l'espace est prégnant.

Etang de Diana, plaine d'Aleria, plaine de Bravona – Alesani : ces trois unités font parties d'un ensemble plus vaste qu'est la plaine alluviale de la Corse Orientale. Ces espaces sont constituées de collines à l'Ouest qui s'atténuent et s'ouvrent sur de véritables plaines cultivées parfois jusqu'aux premières pentes où s'accrochent les villages. La plaine Bravona-Alesani se caractérise par l'existence d'un système de collines, constituées de dépôts du Miocène remaniés par les cours d'eau. La topographie y est plus mouvementée que dans la plaine d'Aleria mais les paysages y sont moins ouverts.

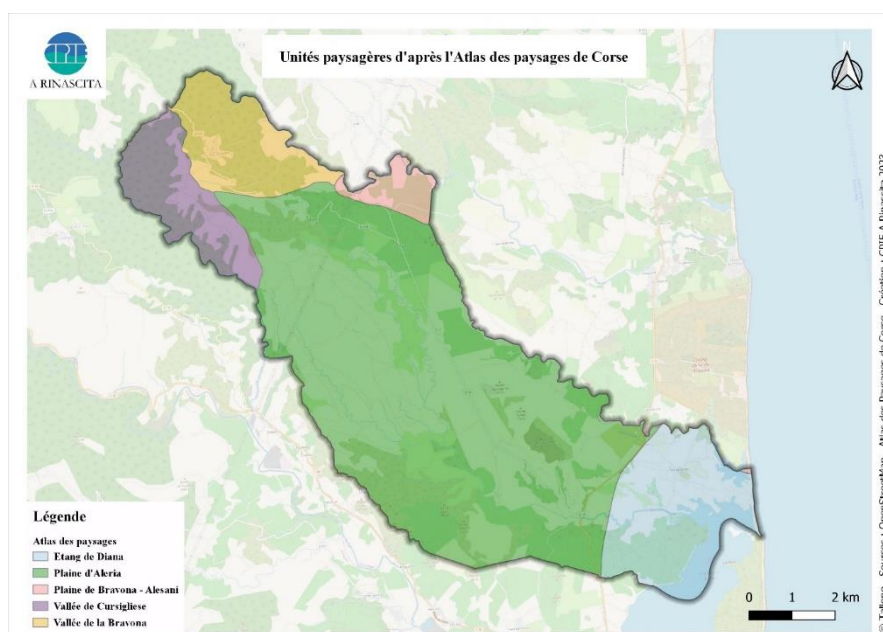


Figure 14 : Unités paysagères de Tallone d'après l'Atlas des Paysages de Corse

² D'après l'Atlas des Paysages de la Corse

2. Organisation et histoire

2.1. Histoire et toponymie³

Une étude commandée en 2010 au bureau d'étude I Pampasgioli réalise l'inventaire et l'analyse du patrimoine de la commune de Tallone. Des prospections sur le terrain et plusieurs enquêtes orales auprès de personnes détenant la « mémoire du village » ont permis de recueillir des informations sur l'occupation des lieux en lien avec la toponymie et le recensement des découvertes archéologiques anciennes.

La découverte d'obsidienne (verre volcanique utilisé en Corse dès le 7^{ème} millénaire av J.-C.) permet d'identifier une occupation de la commune de Tallone dès le néolithique récent. Puis, quelques éléments tels le petit site fortifié des Mulinelli et la présence de mobilier métallique (fibules) témoignent, eux, de l'occupation de la commune à l'âge de bronze et l'âge de fer (protohistoire).

Les vestiges archéologiques trouvés sur la plage de Tallone et notamment les fragments d'amphores étrusques témoignent de la présence de cette civilisation entre 200 et 350 av. J.-C. Puis quelques siècles plus tard, la zone est conquise par les romains. A Tallone, les plus anciens témoignages de leur présence se trouvent à Sialiccia, dans la vallée de l'Arena (vaisselles). L'un des sites romains les plus importants est celui qui occupe toutes les Petraghje de la Bravona au sud de celle-ci. Le pagliaghju de San Vitale est bâti avec des galets et des tuiles/briques d'époque romaine, ce qui montre qu'un site antique existait non loin au moment où les populations qui occupaient les Lunarie exploitaient ce territoire.

Les prospections réalisées dans le cadre de cette étude ont aussi permis d'observer ce qui constitue sûrement les ruines de chemins employés à l'époque romaine par les populations d'ouvriers qui travaillaient sur ces différents sites. Il ne s'agit probablement pas de voies romaines mais plus simplement d'axes de circulation.

Le moyen-âge a laissé quelques traces sur la commune de Tallone, notamment l'édification d'une petite tour carrée sur le site d'Oppisu ainsi que le réseau de chapelles romanes.

Entre le 16^{ème} et le 18^{ème} siècle le village de Tallone se développe, les habitats groupés sont peu à peu abandonnés, et son église devient le centre religieux de la Pieve. A cette époque, les Lunarie et la zone littorale semblent peu cultivés alors qu'on retrouve des terres et des vignes dans la partie haute de la commune.

³ Les informations cde ce chapitre sont issues de l'étude « Inventaire et Analyse du Patrimoine de Tallone. I Pampasgioli. Décembre 2010 »

Au 19^{ème} siècle, la Corse atteint son maximum démographique et toutes les parcelles sont cultivées. A Tallone, les Lunarie sont mises en culture et le maquis régresse. Les « Aghje » (aire de battage de blé) se retrouvent aussi bien en plaine qu'en montagne. Les échanges avec Pancheraccia diminuent au profit d'échanges avec la plaine et Aléria, en lien avec le nouveau tracé des axes de circulation.

L'étude des toponymes permet d'en retirer des informations. Elle est révélatrice des couches successives, des strates d'occupations, du vécu des populations qui se sont succédées sur la commune. Les toponymes sont des indices, ils sont la mémoire ancienne inscrite dans le territoire même, l'empreinte apposée par nos ancêtres. Ils gardent la mémoire de faits anciens, de cultures disparues, d'habitats, de plantes, des qualités ou des propriétés des lieux, du relief ou des eaux.

Proche de la Bravona « Acqua Acitosa » indique l'origine d'une source ferrugineuse encore fréquentée au 20^{ème} siècle. « Acqua viva », « Acquerose », « Acqua Putrica », nous indique des sources, fontaines, bassins, système d'irrigation ou ruisseaux. « Fiuminale » désigne des fonds de vallée en bordure de fleuve, souvent des lieux cultivés. « A Padula », « Padulella », « Padulusellu » indique la présence de petits marais. Certains n'existent plus ou ont été drainés mais d'autres sont encore visibles par la végétation qu'ils abritent.

La mise en culture des terres se retrouvent dans la toponymie. Les terres fertiles désignées par les toponymes « Terra Vechja », « Terra nova », « E Laurelle », « Maiocche » sont encore pour la plupart cultivées. Les nombreux toponymes qui renvoient aux champs (« Campu alisgianincu », « campu pianu », Campu Pernice », etc.) confirment le caractère très agricole de la commune au 19^{ème} siècle. On retrouve également dans les toponymes des indications sur les cultures anciennes, pour la plupart mise de côté aujourd'hui : « Canapaghjola » pour la culture du chanvre, Linerecce pour la culture du lin, « E Miglianacce » pour la culture du millet.

Beaucoup de toponymes sont composés à partir de noms de plantes, témoignant ainsi de la grande richesse du couvert végétal. Souvent, ces noms ont été donnés à une époque ancienne, et les cultures, ou les feux, on fait, depuis longtemps, disparaître l'arbre ou la plante éponyme. Certains noms renvoient à la qualité humide du sol « A filetta », « Cannicciuletu », « Giuncajola », etc.

La zone des Lunarie « E Lunarie » tire son nom de l'histoire d'une femme nommée Lunaria qui aurait légué ses terres à la commune de Tallone. Cependant, une légende évoque trois soeurs, Lunaria, Diana et Aleria, qui toutes trois, auraient légué leurs terres à des communautés. L'une d'elles évoque une femme cruelle et avide, nommée Diana, qui habitait une ville magnifique et qui refusait d'aider sa soeur très pauvre. Saint Antoine serait venu la punir et la ville se serait effondrée, là où, depuis, l'étang porte son nom.

Dans les Lunarie, il y a aussi le toponyme Dianuccia, à proximité immédiate de San Vitale. San Vitale était fêté en même temps que sa femme Valeria, dont le nom rappelle étrangement Aleria, nom de la ville romaine, mais aussi nom de la troisième soeur de la légende. Il est fort possible qu'il ait existé un mythe fondateur préchrétien, mettant en scène, une triple divinité. De plus, cette triple déesse, fort connue par ailleurs dans de nombreuses mythologies, a pu ici être Furtuna, qui a donné son nom à une des parcelles des Lunarie, celle justement qui s'appelle Lunaria sur le plan Terrier. Furtuna, surnommée a Tria Fata est l'ancêtre des fées, e fate. Furtuna est liée à la lune, dont on retrouve le radical dans Lunaria, mais aussi à Diana, nom d'une divinité romaine fort connue, mais qui en Corse, désigne l'étoile du berger, Vénus. Cet ensemble d'indices convergents lève un pan du voile qui a obscurci ce mythe ancien, mais pourtant toujours présent dans le territoire de Tallone.

2.2. Démographie et organisation

La population de Tallone est aujourd'hui rassemblée principalement dans le village puis dans quelques hameaux dispersés en plaine et compte 280 habitants. Sa population est stable depuis la fin des années 90.

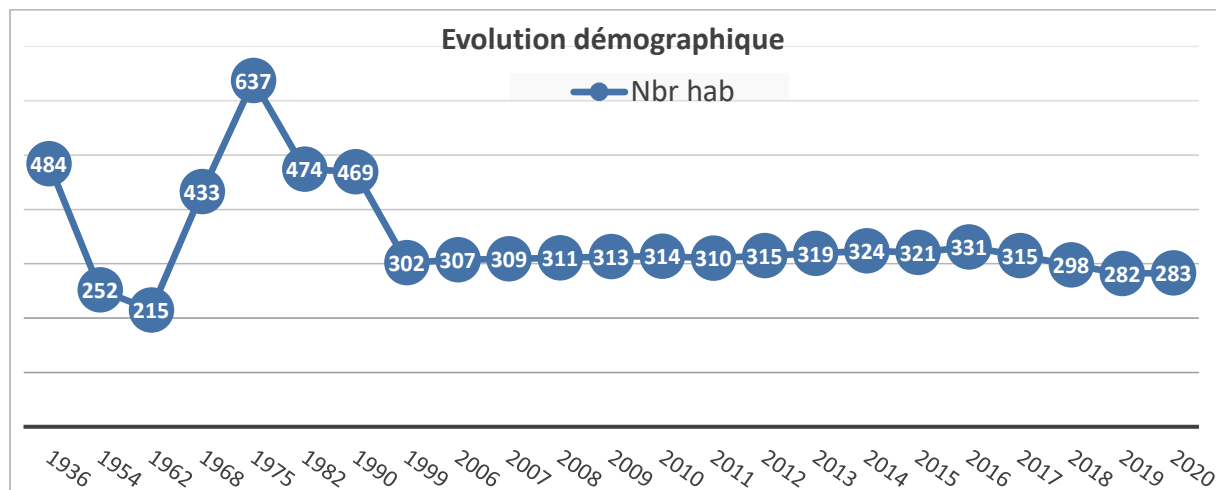


Figure 15 : Evolution de la démographie à Tallone - INSE

La commune est traversée par la route départementale D16 qui relie le village à la mer et en plaine par la route territoriale T10, axe principale qui longe toute la côte orientale de la Corse et très fréquentée. En 1888 la ligne de chemin de fer reliant Casamozza à Ghisonaccia desservait Tallone, la ligne a disparue au cours de la seconde guerre mondiale mais le bâtiment de la gare existe toujours ainsi que les ouvrages associés et le tracé, qui est aujourd'hui une petite route carrossable. De nombreux chemins et sentiers sont présents sur la commune. Certains ne sont plus entretenus et empruntés et se referment, d'autres font l'usage de piste agricole. Les sentiers qui reliaient Tallone aux autres villages au 19^{ème} siècle sont existants mais peu praticable.

2.3. Occupation du sol

La commune est composée d'unités paysagères variées et présente de forts contrastes d'occupation du sol. La partie Ouest montagnarde est couverte quasi entièrement de forêt à l'exception du village entouré de jardins d'agrément et d'anciennes terrasses de culture. En descendant vers la façade maritime, une vaste plaine agricole domine le paysage. A l'Est de la route nationale, deux étangs entourés de marais s'imposent jusqu'à la mer.

La commune de Tallone est très forestière, 46% du territoire est composé de peuplement de feuillus. Les vignes sont comprises dans les « autres formations ligneuses ». Les espaces de maquis sont également bien présents sur la commune puisqu'ils représentent 20% du territoire. Enfin les formations herbacées, souvent à usage agricole (prairies permanentes, prairies temporaires, fourrage, etc.) représentent 17% du territoire. Cette répartition et imbrication des différents grands types de milieux confère à la commune une mosaïque de paysages favorables à l'installation de diverses espèces.

La commune est encore peu soumise aux pressions foncières liées à l'urbanisation galopante de la plaine comme certaines communes voisines, sa zone littorale est restée sauvage et naturelle. Entre 2009 et 2020 ce sont 4,4 hectares qui ont été consommés, aujourd'hui moins de 1% de la commune est urbanisée.

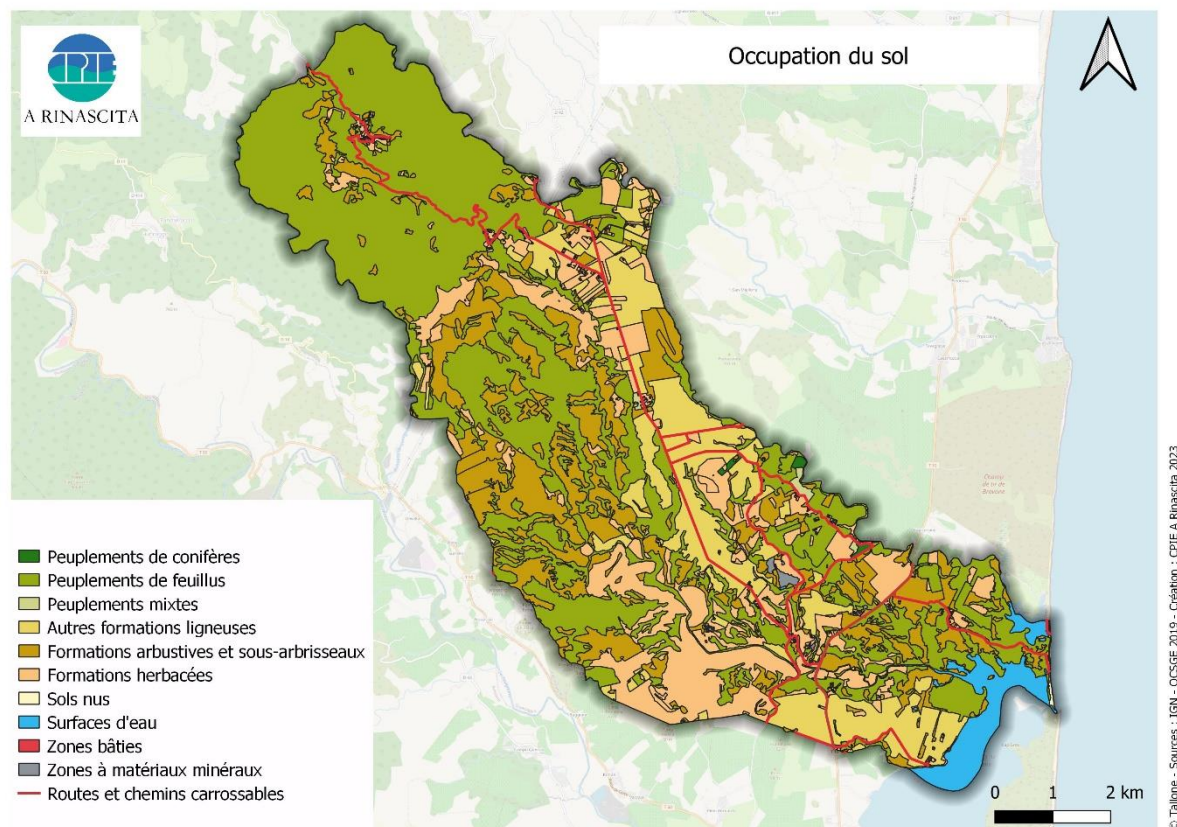


Figure 16 : Occupation du sol de la commune de Tallone (OCSGE 2019)

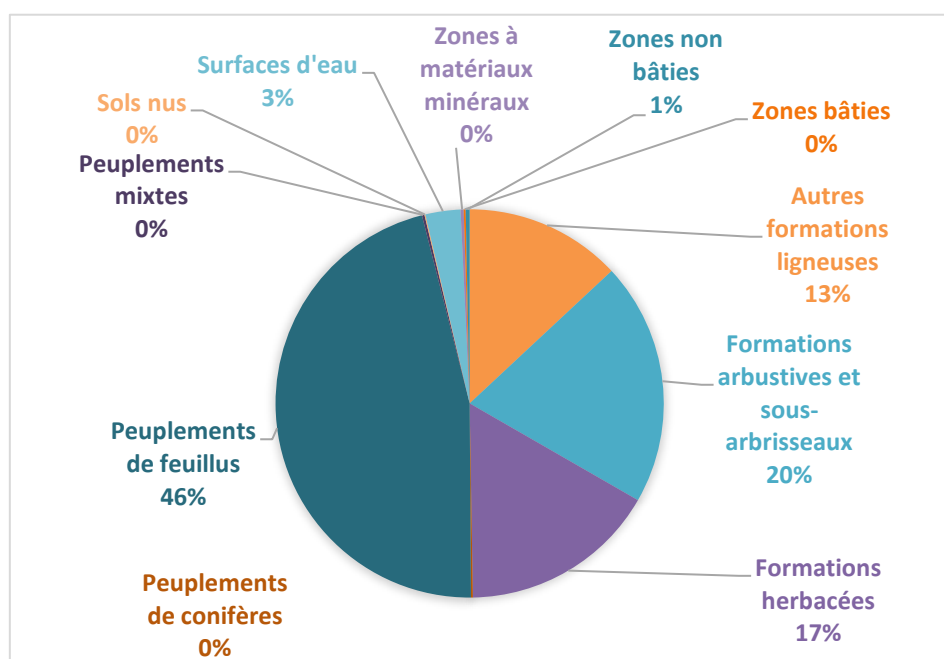


Figure 17 : Composition de la commune par grands types d'habitats (0% = moins de 1%)

Avant les années 60, la commune était bien moins cultivée, il se pratiquait de l'élevage extensif et le parcellaire agricole était moins morcellé. Ensuite la vigne et l'agrumiculture se sont largement imposées et ont modifiés le paysage, notamment sur toute la partie Nord de la commune, entre la D16 et le Sbiri et en arrière des étangs.

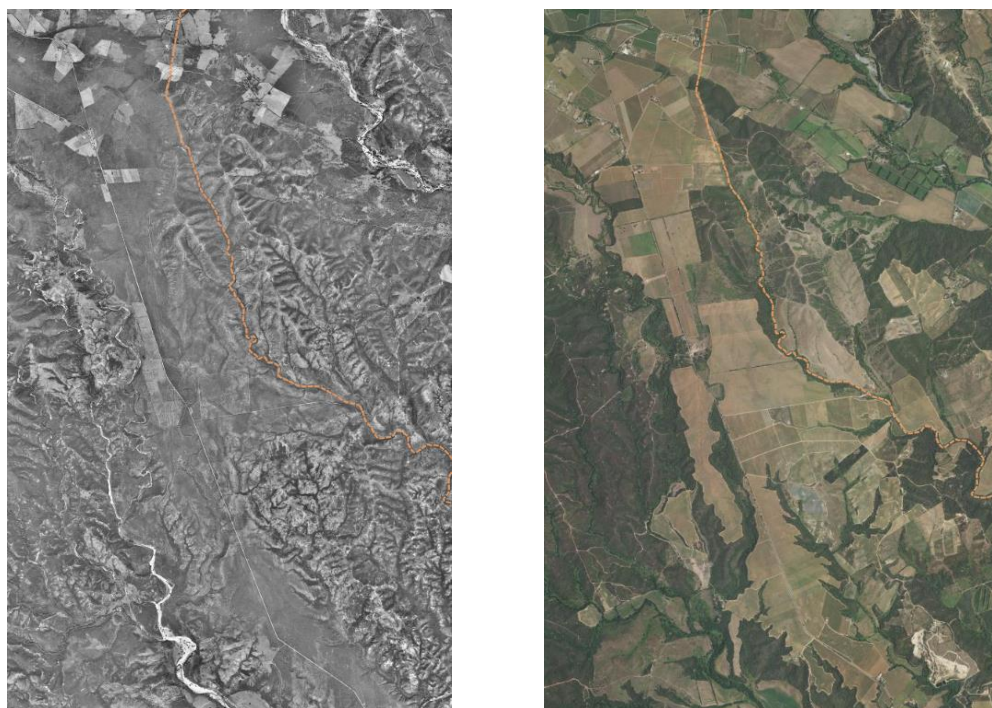


Figure 18 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui - Partie Nord de Tallone



Figure 19 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui - Partie Est de Tallone

2.4. Activités

L'activité économique de Tallone est essentiellement tournée vers l'agriculture. En effet, 60% du territoire communal est occupé à des fins agricoles. La viticulture est bien présente puisqu'elle représente 20 % des surfaces agricoles, avec la présence de plusieurs domaines viticoles de taille variable, le domaine Terra Vecchia étant le plus grand. Ce sont 48 exploitations qui ont été recensées en 2020 dont 21 viticoles.

Seulement 5 exploitations sont actuellement en « agriculture biologique » mais 32 sont sous un signe de qualité AOP ou IGP. Ce qui montre un attachement fort des producteurs à la reconnaissance de la qualité des savoir-faire et du terroir.

Les surfaces pastorales représentent 40% des surfaces agricoles de la commune. Elles sont notamment dans le secteur des « Lunarie ».

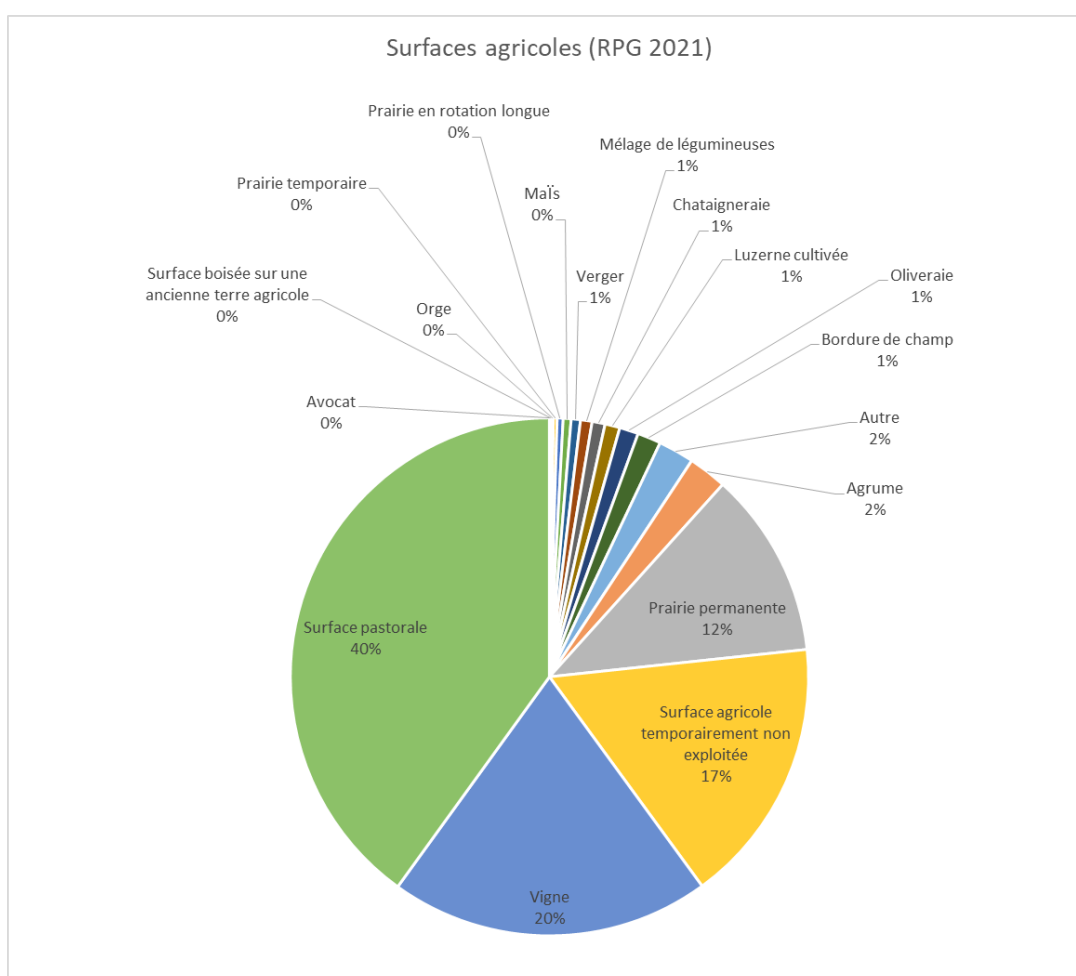


Figure 20 : Répartition des surfaces agricoles sur la commune de Tallone

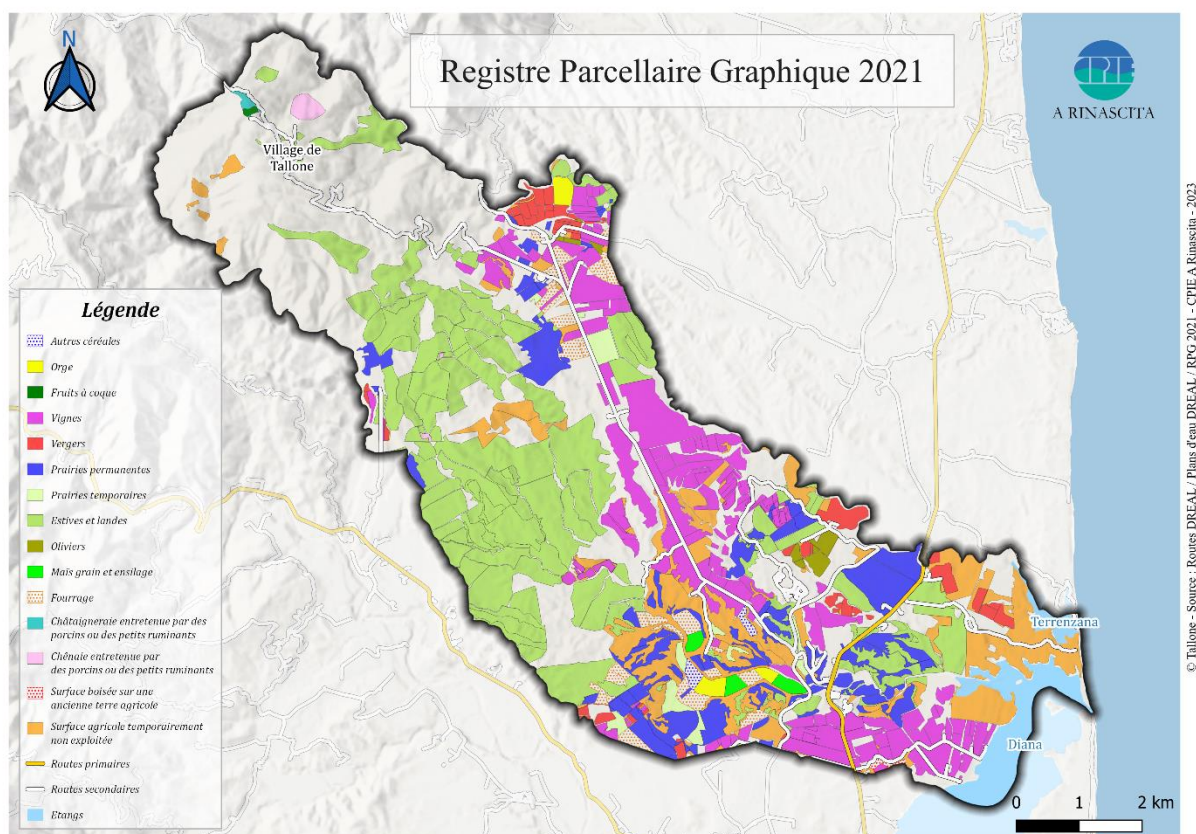


Figure 21 : Agriculture sur la commune de Tallone (RPG 2021)

Très peu d'autres activités sont recensées sur la commune aucun hôtel ou camping n'est présent sur le territoire pourtant très fréquenté notamment sur la zone des étangs en bord de mer. Quelques activités de loisirs telles que la pêche sur les principaux cours d'eau, la randonnée et la chasse se pratiquent sur la commune

Un centre de stockage de déchets non dangereux était en fonctionnement sur la commune jusqu'en 2015. Bien que ce centre de stockage ne soit plus en activité, la réglementation impose un suivi du site d'une durée de 30 ans. Un projet de reconversion du site en centrale photovoltaïque au sol est en cours. Ce dernier concerne 10 ha et permettra de valoriser des terrains dégradés d'un point de vue énergétique sans faire obstacle à une renaturation progressive du site. Une étude d'impact est en cours pour l'autorisation de ce projet.

L'étang de Diana, entièrement privé, est exploité par les 3 seules fermes aquacoles insulaires dont l'entreprise SARL « Etang de Diana » qui commercialise plus de 500 tonnes de moules. Celle-ci emploie 15 personnes à l'année ce qui participe pleinement à l'activité économique de la commune. La culture des huîtres remonte au temps des romains où l'huître plate se développait naturellement dans l'étang.

2.5. Hydrographie

La commune est bordée par 3 principaux cours d'eau : la Bravona au Nord-Ouest, forme la limite entre Tallone et Tox, le Sbiri au Nord Est, forme la limite entre Tallone et Linguizetta et le Corsiglièse au Sud Ouest qui forme la limite avec la commune de Pancheraccia. Ce dernier se jette dans le Tavignanu sur la commune de Giuncaggiu. Peu accessible, ce cours d'eau reste sauvage, peu impacté par les activités humaines.

La Bravona se jette dans la mer Tyrrhénienne sur la commune voisine, Linguizetta. Un projet de barrage pour alimenter la plaine avait été proposé en amont du Moulin U Granaghju mais abandonné à cause de la teneur élevée en arsenic de l'eau. En effet, un gisement d'arsenic à Matra a été exploité au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle et les analyses d'eau et des sédiments de la Bravona montrent que les seuils *maxima* sont largement dépassés. Ainsi, l'exploitation de plusieurs puits et forages ont également été abandonnés. Par ailleurs, cette pollution se retrouve également sur la faune et la flore de la rivière (Cullioli J-L et al , 2004).

Une première station de contrôle est située à Pianellu et une seconde au pont de Bravona, sur la commune de Linguizetta. Les résultats indiquent un bon état voire un très bon état physico-chimique, biologique et écologique. En aval, l'état écologique semble avoir progressé depuis 2017.

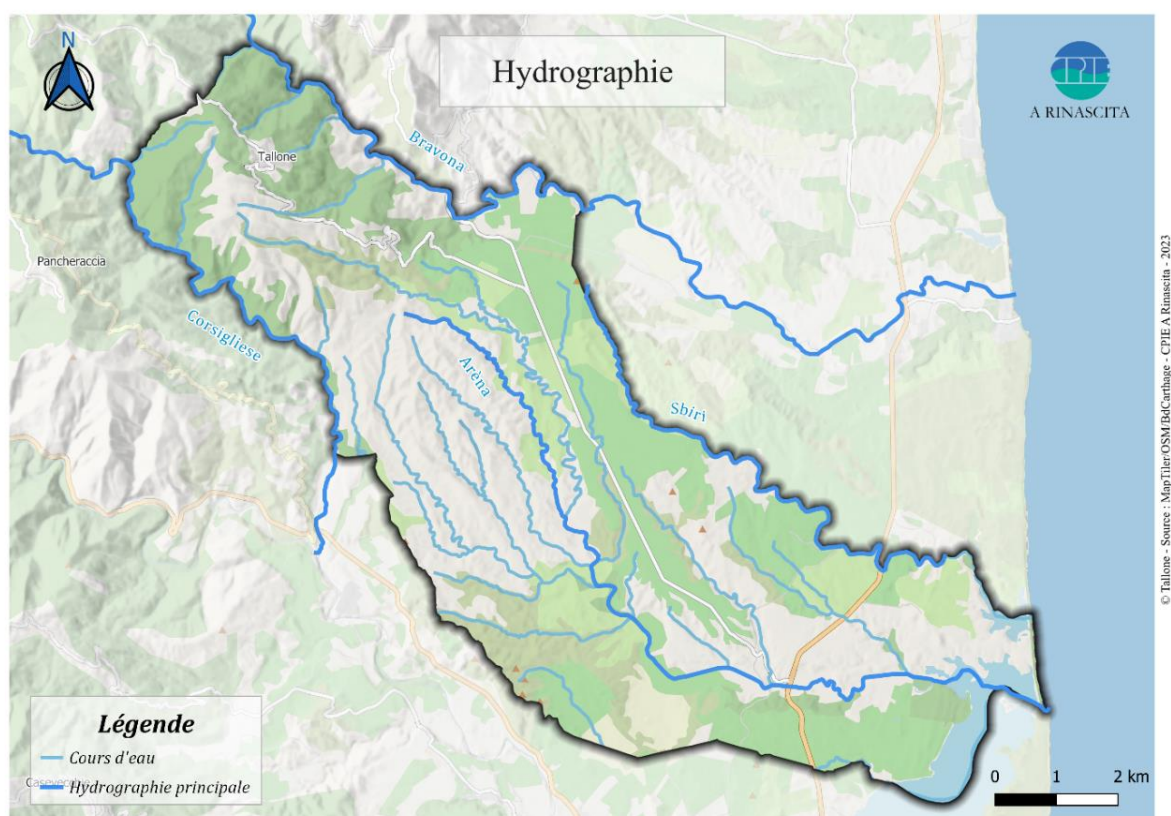


Figure 22 : Hydrographie sur la commune de Tallone

	2023	2022	2017	2016	2015	2014	2013
Physico-chimie							
Bilan de l'oxygène	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Température	IND	IND	IND	IND	IND	IND	IND
Nutriments azotés	TBE	TBE	BE	BE	BE	TBE	TBE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	TBE	TBE
Acidification	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	TBE	TBE
Polluants spécifiques	BE	BE	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	BE
Biologie							
Invertébrés benthiques				IND	IND	IND	IND
Diatomées	BE	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Macrophytes							
Poissons							
Hydromorphologie	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Pressions Hydromorphologiques							
Etat écologique	BE	BE	MOY	MOY	MOY	MOY	BE
Potentiel écologique							
ETAT CHIMIQUE	BE	BE	MAUV	MAUV	MAUV	BE	BE

Figure 23 : Résultats contrôle Bravona à Linguizzetta - Extrait de corse.eaufrance.fr

	2017	2016	2015	2014	2013
Physico-chimie					
Bilan de l'oxygène	TBE	BE	TBE	TBE	TBE
Température	IND	IND	IND	IND	IND
Nutriments azotés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Acidification	BE	BE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	BE	BE	BE	BE	BE
Biologie					
Invertébrés benthiques	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Diatomées	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Macrophytes					
Poissons					
Hydromorphologie					
Pressions Hydromorphologiques					
Etat écologique	BE	BE	BE	BE	BE
Potentiel écologique					
ETAT CHIMIQUE	BE	BE	BE	BE	BE

Figure 24 : Résultats contrôle Bravona à Pianello - Extrait de corse.eaufrance.fr

Le Corsigliese est classé en liste 1 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Ce classement entraîne une interdiction de construire de nouveaux ouvrages hydrauliques sur le cours d'eau. La Bravona n'étant pas classée, de nouveaux projets peuvent être proposés.

Les Lunarie, sont traversés par un réseau de petits ruisseaux temporaires qui donnent naissance à l'Arena qui lui-même se jette dans l'étang de Diana. Une zone marécageuse (Pozzo di Pediccu) et deux sources artésiennes (les bollari) méritent de l'intérêt. Ces dernières par leur nom (Bollaru) indiquent de façon imagée l'aspect du jaillissement de l'eau (bouillonnement). L'une d'elle fait l'objet d'un captage (Alain Gauthier, 2023).

En rive droite de la Bravona, la source minérale d'Acqua Acitosa était bien connue des habitants de Tallone et un chemin y conduisait depuis le village. Des encroûtements et des dépôts de carbonate de calcium sont présents mais leur origine n'est pour l'heure pas expliquée car la source est au contact de metabasaltes et non dans des calcaires (Alain Gauthier, 2023).

3. Planification et zonages

3.1. Urbanisation

✂ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Tallone ne dispose ni de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ni de carte communale et n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. En 2010, la commune a souhaité travailler sur un projet de PLU mais celui-ci n'a pas pu aboutir. Il prévoyait une urbanisation de plus de 50 ha sur des zones naturelles, il a donc été soumis à une évaluation environnementale.

Cet Atlas de la Biodiversité pourra permettre de mettre à jour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'un futur projet de PLU avec un volet biodiversité important.

✂ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)

Le PADDUC transcrit un projet de territoire à l'horizon 2040. Il est composé d'un Schéma d'Aménagement Territorial qui spatialise les principes retenus dans le projet de développement de la Corse. Il s'attache à déterminer la vocation des sols en tenant compte des caractéristiques et des potentiels des territoires. Il localise ainsi les espaces à valoriser, à réorganiser, productifs et à préserver. Ainsi plusieurs zonages sont identifiés :

- Les espaces à vocation principalement urbaine et économique
- Les espaces à vocation agricole dans lequel sont compris les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et les Espaces-Ressource pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT)
- Les espace à vocation naturelle (et/ou agricole) dans lequel sont compris les Espaces Stratégiques Environnementaux (ESE), les Espaces Naturels, Sylvicoles ou Pastoraux (ENSP) et les Espaces Remarquables ou Caractéristiques au sens de la loi littoral (ERC)

dans lesquels aucune urbanisation ou construction nouvelle n'est possible (sauf équipements et aménagements légers).

C'est, en premier lieu, un document d'aménagement et d'urbanisme avec une organisation spatiale du territoire. Les documents d'urbanisme locaux doivent être déclinés en respectant les orientations et réglementations du PADDUC.

Ainsi des Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle sont présents sur la partie haute de la commune. L'ensemble de la plaine est en Espace Stratégique Agricole et l'étang de Terrenzana, l'étang de Diana, le marais de Pompugliani et les zones humides associées à la partie avale de l'Arena sont en Espace Remarquable ou Caractéristique.

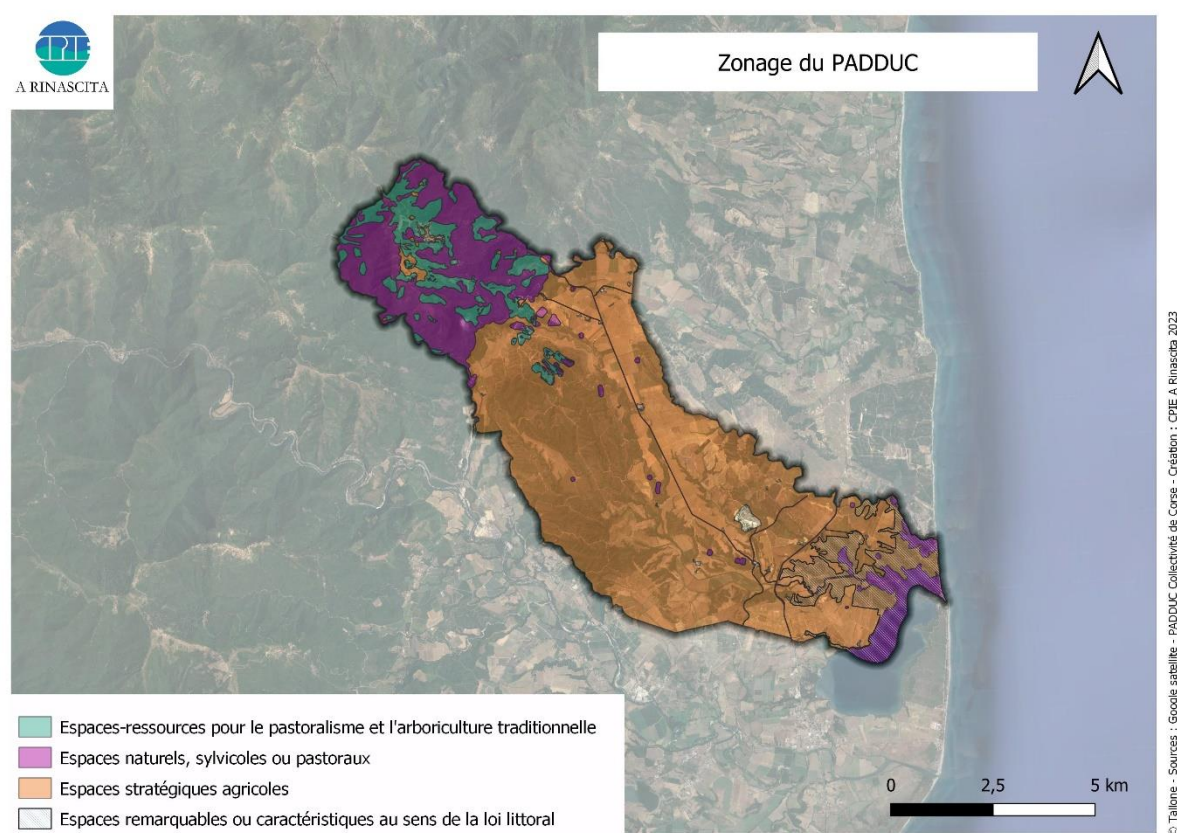


Figure 25 : Zonages du PADDUC sur la commune de Tallone (1/100 000)

3.2. ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La commune de Tallone recense deux ZNIEFF de type I sur son territoire :

Nom : 940004086 Etang et Zone humide de Diana

Cette ZNIEFF située au sud-est de la commune comprend l'ensemble de l'étang de Diana mais aussi le cours d'eau d'Arena depuis le pont d'Arena sur la RT10 jusqu'à son exutoire dans l'étang ainsi que les zones humides associées. Cette zone accueille une flore remarquable sur la ceinture de l'étang mais aussi une faune inféodée aux zones humides telles que des odonates, des oiseaux hivernants et nicheurs.

Nom : 940004085 Etang et Zone humide de Terrenzana

Cette ZNIEFF prend en compte l'étang de Terrenzana ainsi que les marais au nord de l'étang, le long des affluents et l'aval du ruisseau de Tanella et de Sbiri. Cette zone est notamment remarquable pour la présence d'espèces floristiques rares : Renoncule à feuilles d'ophioglosse ou encore la Nivéole jolie. C'est également une zone importante pour la nidification des oiseaux et le passage des oiseaux migrateurs. Par ailleurs, des boisements de Genévriers à gros fruit sont présents sur le lido, bien que ceux-ci aient été fortement dégradés par l'installation du camping.

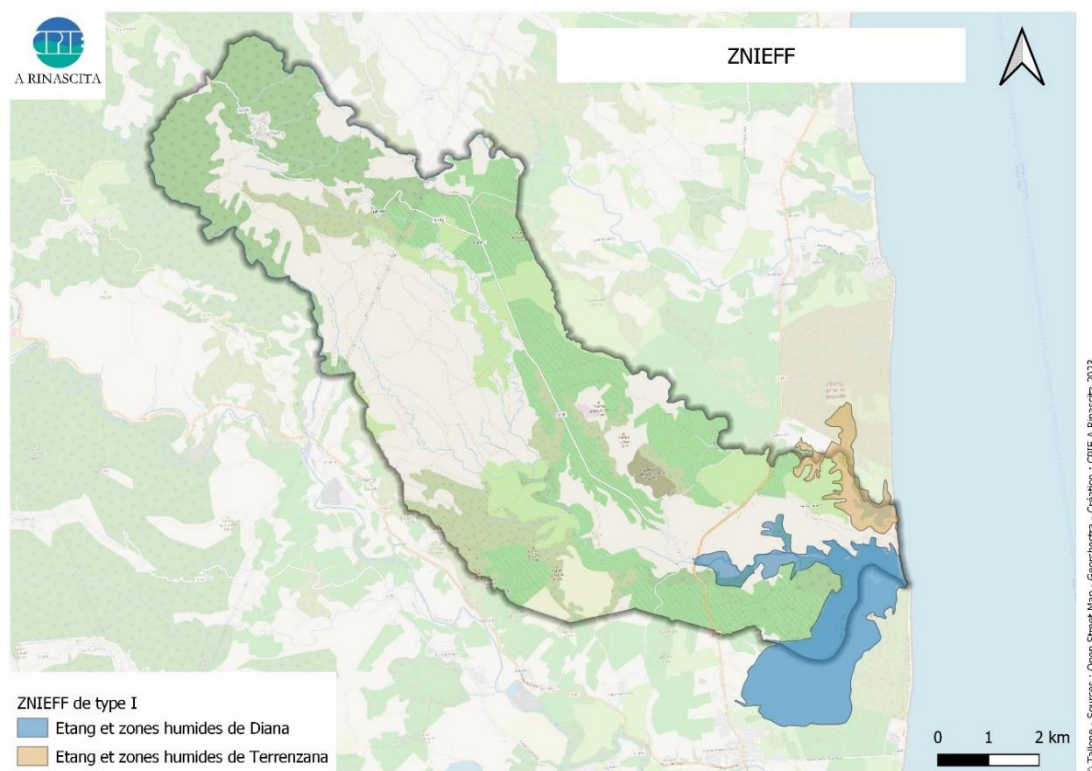


Figure 26 : ZNIEFF de type I sur la commune de Tallone

3.3. Natura 2000

Le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » vient englober la partie littorale de la commune de Tallone et notamment les graus de Diana et Terrenzana. Il est géré par l'Office de L'Environnement de la Corse et est doté d'un document d'objectif.

Ce site Natura 2000 intègre le grand herbier de posidonies qui constitue un écosystème unique en Méditerranée en raison de sa surface et de son état de conservation. Cet herbier forme une importante zone de frayère, d'abris et de nourrissage pour de nombreuses espèces aquatiques. Cet habitat est menacé par les impacts de l'important trafic maritime (ancrage, chalutage, pollution, etc.).

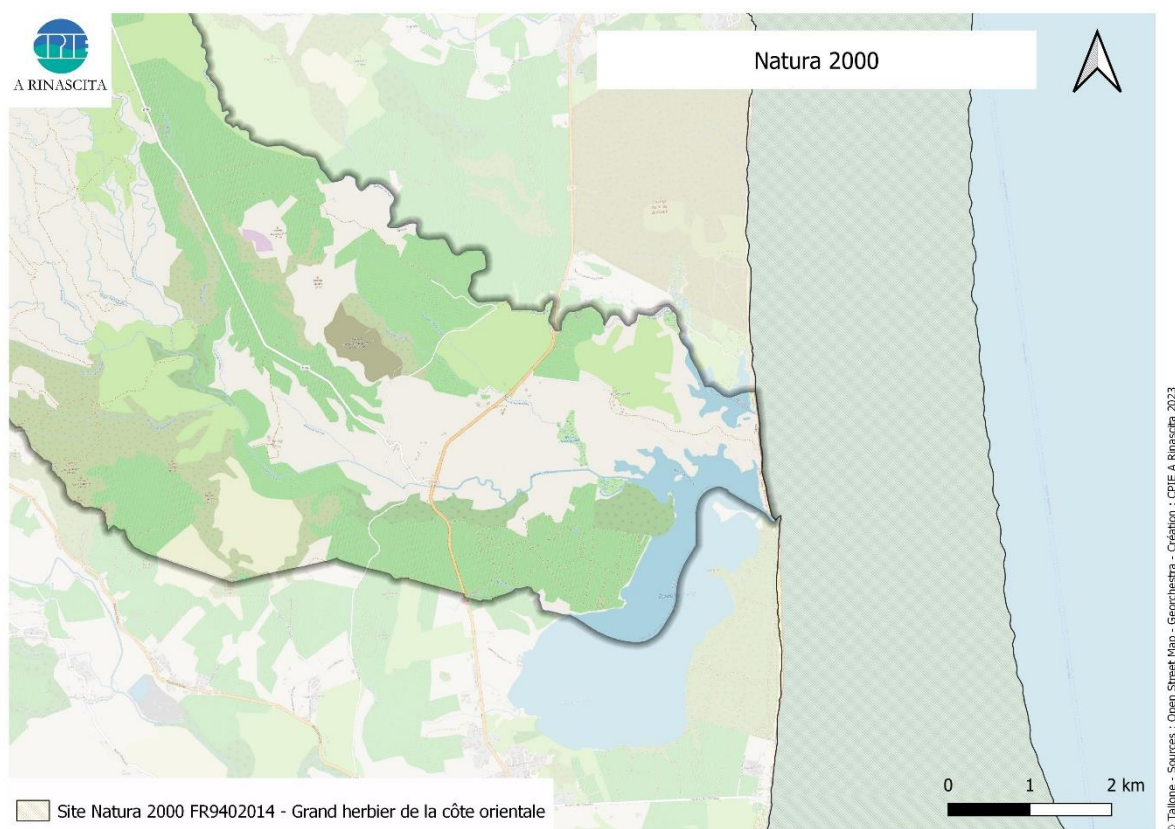


Figure 27 : Site Natura 2000 sur la commune de Tallone

3.4. Site du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral (CDL) est propriétaire du site Naturel de Terrenzana depuis 1980. Ce site comprend le plateau perché entre les deux étangs, une partie de l'étang de Terrenzana et le plateau forestier au Nord du domaine de Terra Vecchia. En 2017, afin d'ouvrir le site au public mais de maîtriser et canaliser la fréquentation, deux sentiers, des aires de stationnement ainsi qu'une signalétique ont été mis en place. Le Conservatoire du Littoral mène une gestion en faveur de la lutte contre l'érosion des sols avec notamment la pose de fascines en branchages à différents endroits fragiles.



Figure 28 : Terrains acquis et gérés par le Conservatoire Du Littoral

PARTIE 3

La biodiversité de Tallone



1. Vue d'ensemble

1.1. Base de données naturalistes

✂ Origine des données

Toutes sources de données confondues, **11 325 observations** d'espèces de faune et de flore ont été collectées ayant pour origine 13 sources différentes.

De nombreuses données proviennent du SINP national (INPN), en effet celui-ci a pour objectif de structurer les connaissances en récoltant et assemblant toutes les données produites en France. Le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) dispose également de nombreuses observations. Certaines données ont été produites par les habitants du village (1%), des étudiants (Master GEB) et par le CPIE A Rinascita lors des prospections complémentaires.

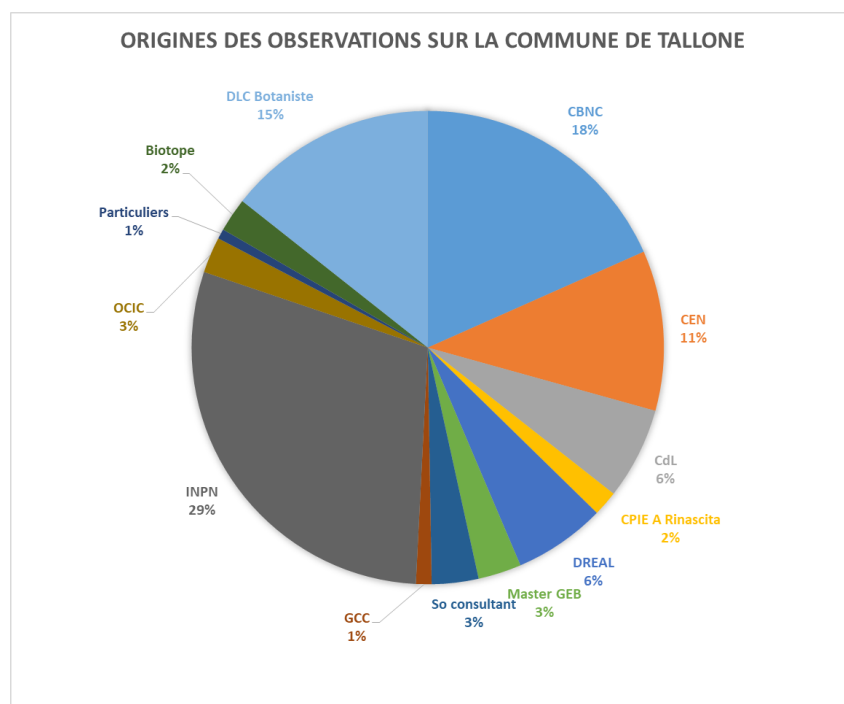


Figure 29 : Origines des données de l'ABC de Tallone

Plusieurs études spécifiques ont été commandées par la commune et ont été réalisées en 2023 par différentes associations et bureaux d'études. Celles-ci ont permis d'apporter **2902 données supplémentaires**.

Groupe taxonomique	Nbr d'observations en 2023
Amphibiens et reptiles	155
Escargots et mollusques	58
Insectes et araignées	481
Mammifères	104
Oiseaux	201
Plantes, mousses et fougères	1748
Poisson	10
Macro-invertébrés	362
Autre	2

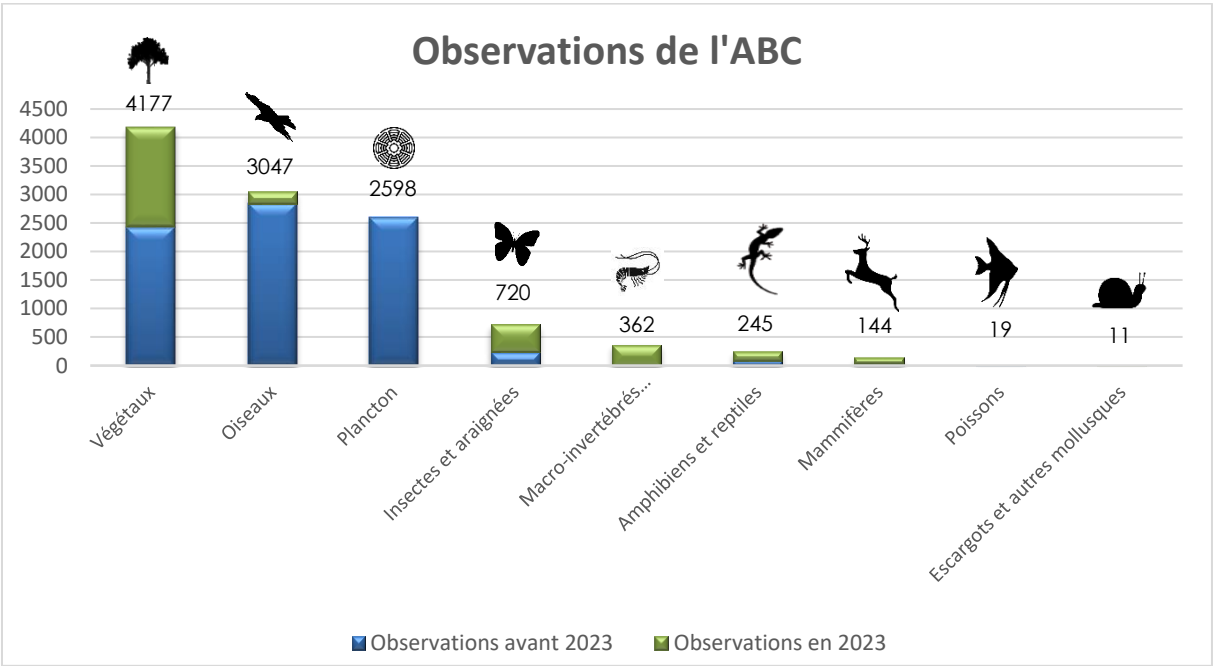


Figure 30 : Données par groupe taxonomique

L'hétérogénéité du nombre de données par groupe taxonomique s'explique par le fait qu'elles ont été produites dans divers cadres et selon différents protocoles. Certaines espèces ont été suivis dans le temps ce qui génère un grand nombre de données pour une seule espèce. Des inventaires ont été réalisés selon des objectifs bien spécifiques ce qui fait que certains groupes ont été plus étudiés que d'autres (inventaires flore, baguage pour l'observation des déplacements d'oiseaux, réalisation d'atlas régionaux, mise à jour des listes rouges, etc.).

La flore est le groupe le mieux renseigné puisqu'il représente presque 36 % des observations. Cette proportion est liée à l'ancienneté de la base de données du Conservatoire Botanique National de Corse et des inventaires réalisés par les botanistes dans le cadre de leur mission de cartographie des habitats et végétations de Corse.

Un suivi du plancton dans l'étang de Diana a été réalisé par l'IFREMER entre 1987 et 2012 ce qui a généré plus de 2500 données dans la base de données de l'ABC.

Les populations d'oiseaux sont particulièrement bien connues sur la commune, notamment sur la partie littorale. En effet, les étangs sont très favorables à l'accueil d'oiseaux hivernants. Ceux-ci sont régulièrement observés par les ornithologues de manière opportune ou dans le cadre d'études particulières.

Les insectes et araignées représentent 6 % des données disponibles et parmi ceux-ci, les odonates et les lépidoptères ont particulièrement bien été étudiés. Ils ont fait l'objet d'études spécifiques réalisées par l'Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC) dans le cadre de la réalisation d'Atlas régionaux et la mise à jour de la liste rouge des odonates de France.



Pression d'observation

L'ensemble du territoire communal a été prospecté par les naturalistes de structures diverses depuis le début du 20ème siècle et les inventaires ont été en partie complétés dans le cadre de cet Atlas. Finalement, quelques zones sont sous-prospectées et d'autres largement visitées. Cette inégalité est notamment liée à l'accès difficile de certains terrains (parcelles privées, clôtures, terrains accidentés ou trop fermés par la végétation) et l'attrait particulier du littoral pour les naturalistes.

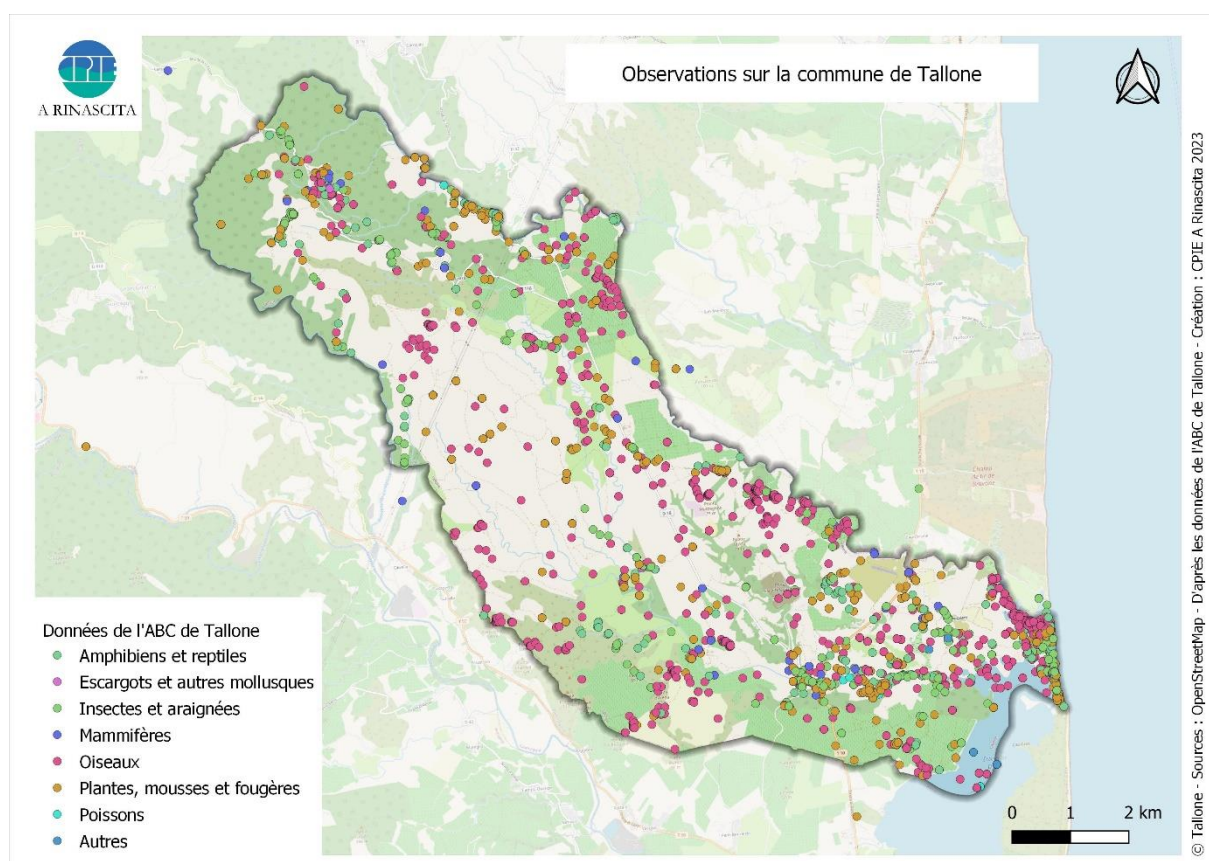


Figure 31 : Observations recensées dans le cadre de l'ABC de Tallone

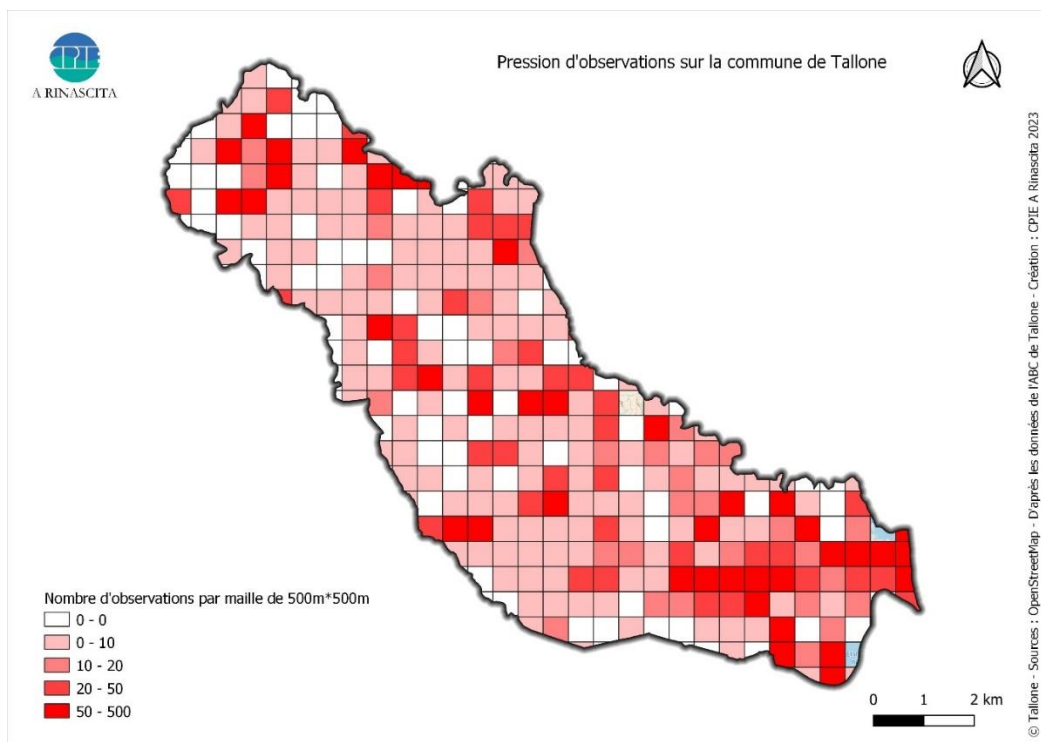


Figure 32 : Nombre d'observations par maille de 500m²

✂ Richesse spécifique

Ce sont au total **1348 espèces** qui ont été recensées sur la commune de Tallone. Les prospections complémentaires ont permis d'inventorier **379 nouvelles espèces** pour la commune et de confirmer la présence d'espèces mentionnées dans la bibliographie ou observées les années précédentes.

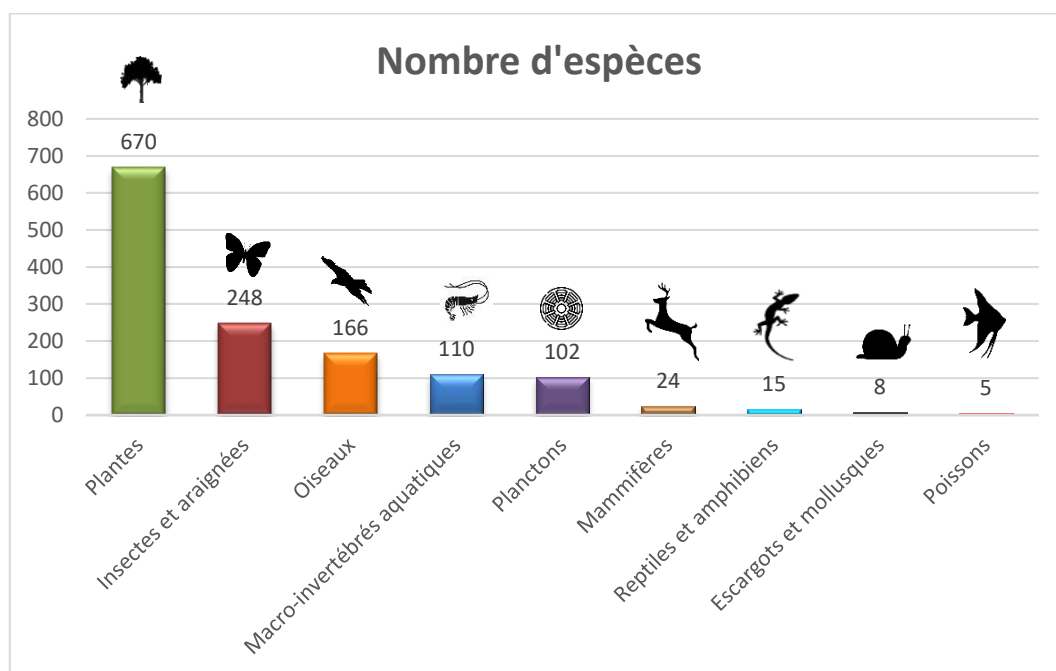


Figure 33 : Figure 33 : Nombre d'espèces par groupe taxonomique

✕ Espèces protégées et remarquables

Les espèces protégées bénéficient d'un statut de protection légal inscrit dans le droit français. Il est interdit de les détruire, capturer, transporter, perturber intentionnellement ou de les commercialiser.

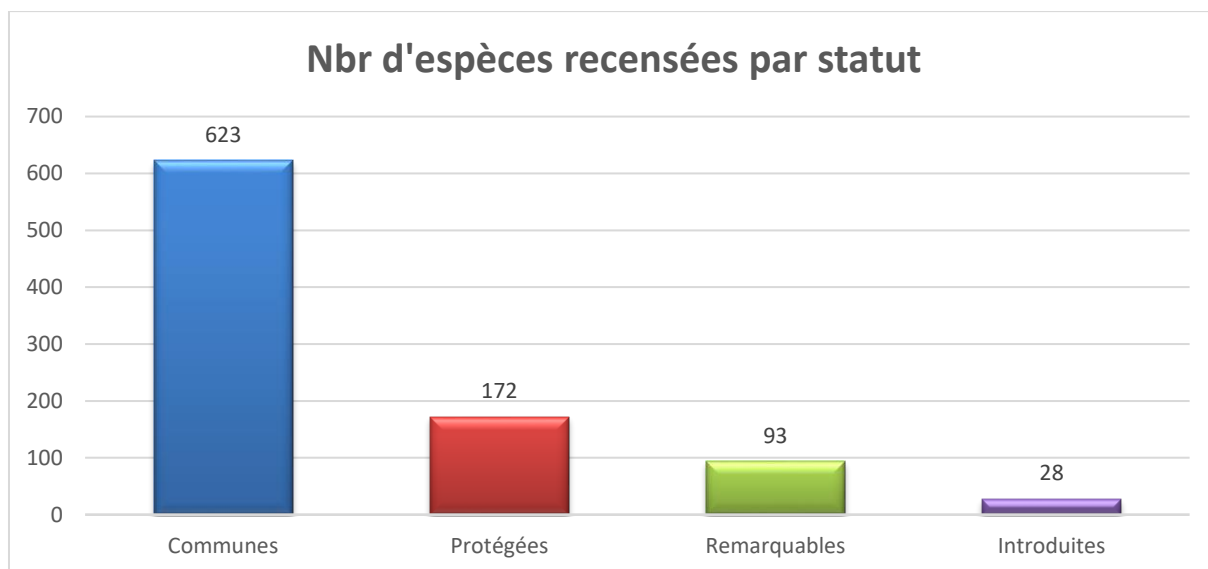


Figure 34 : Statut des espèces recensées

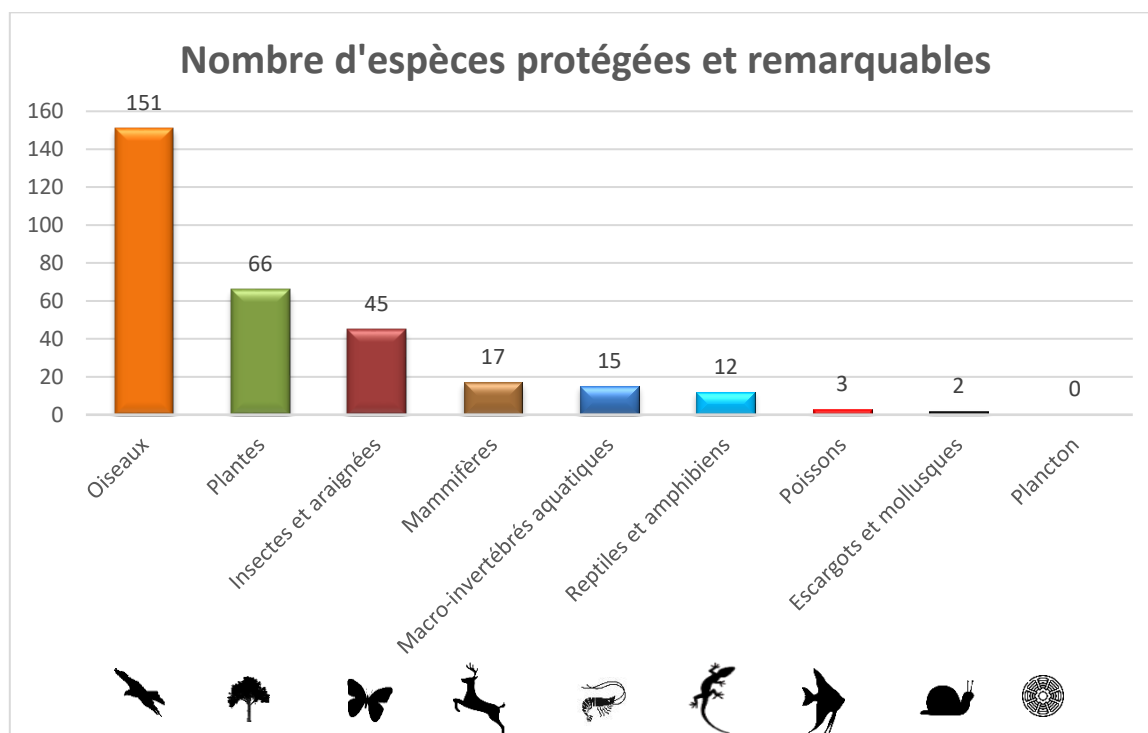


Figure 35 : Nombre d'espèces protégées et remarquables par groupe taxonomique

Les espèces protégées et remarquables recensées sont particulièrement bien représentées sur la partie littorale de la commune et notamment dans les zones humides. Celle-ci accueille de nombreuses espèces rares et vulnérables car adaptées à des types de milieux en régression partout dans le monde. En effet, 35% des zones humides de la planète ont disparu entre 1975 et 2015. Toutefois, cette surreprésentation d'espèces protégées et remarquables sur le littoral est à relativiser car elle est également liée, en partie, aux efforts de prospection plus importants dans cette zone. Une zone sans espèces protégées ne signifie pas qu'il n'y en a pas mais qu'elle n'a peut-être pas été prospectée.

La liste rouge de l'UICN constitue un inventaire mondial de l'état de conservation des espèces. Une espèce peut avoir un statut de conservation différent selon l'échelle géographique dans laquelle la population est analysée. Par exemple, l'Aigrette garzette, présente à Tallone, est considérée comme « en danger » en Corse alors qu'à l'échelle de l'Europe et de la France, les populations semblent bien se porter. A l'inverse d'autres espèces telles que la Barbastelle d'Europe est considérée comme vulnérable à l'échelle de l'Europe alors qu'elle sort des espèces menacées en Corse. Dans ces deux cas, la Corse a une responsabilité forte pour assurer le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des populations.

Sur la commune de Tallone, 62 espèces considérées comme menacées (NT, VU et EN) à l'échelle de la Corse ont été recensés dont 6 amphibiens et reptiles, 4 espèces d'odonates, 5 espèces de chauves-souris, 37 espèces d'oiseaux et 10 espèces de plantes.

Sur la commune de Tallone, ce sont 38 espèces de plantes qui sont « à enjeux », c'est-à-dire qu'elles sont peu fréquentes, rares ou très rares ou présente dans des habitats vulnérables.

	Nombre d'espèces observées à Tallone considérés comme			
A l'échelle de	Quasi menacée	Vulnérable	En danger	En danger critique
L'Europe	18	12	-	1
La France	39	29	5	2
La Corse	30	22	11	-

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces contactées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces remarquables	% d'espèces protégées et remarquables
Plantes	697	16	50	9%
Oiseaux	171	139	13	89%
Insectes et araignées	248	1	44	18%
Reptiles et amphibiens	15	12	0	80%
Mammifères	24	17	0	71%
Poissons	5	1	2	60%
Macro-invertébrés	110	0	15	14%
Escargots et mollusques	8	1	1	25%

Figure 36 : Récapitulatif des espèces recensées, protégées et remarquables

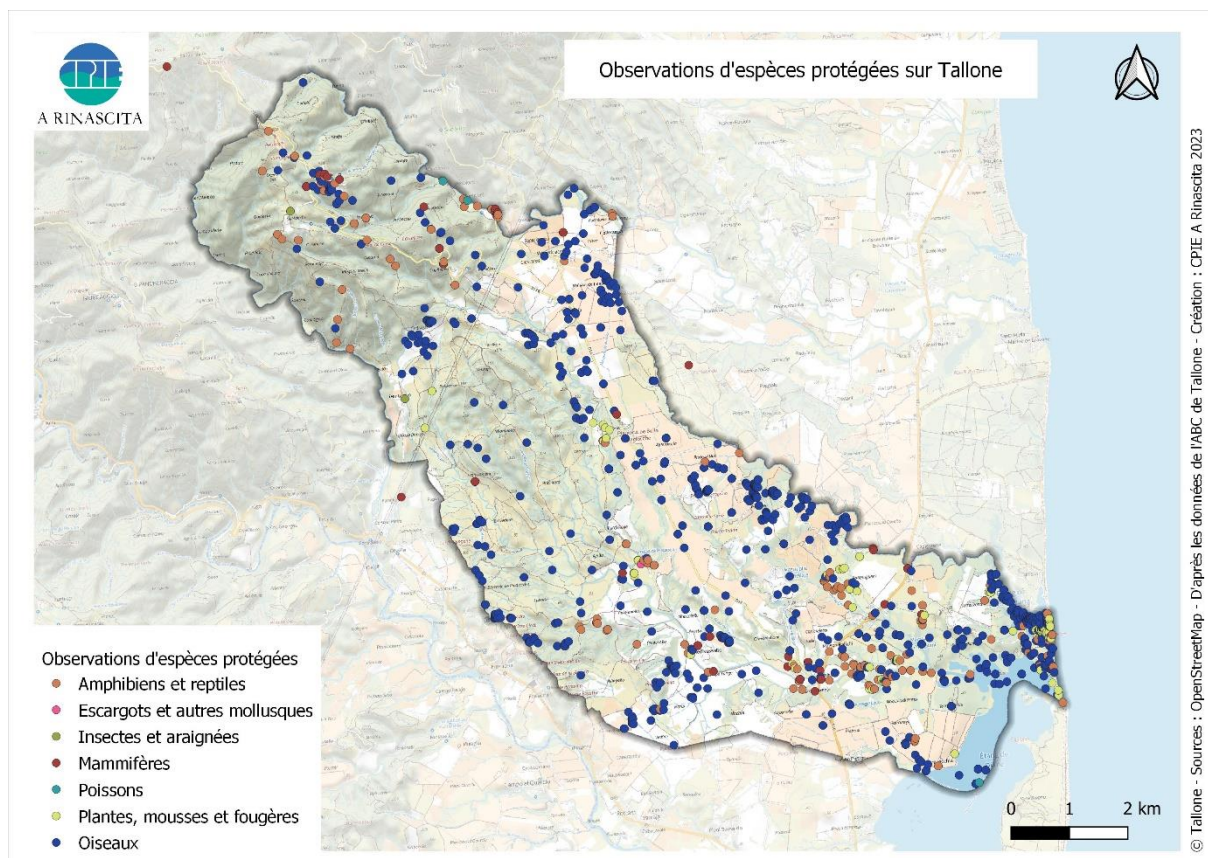


Figure 37 : Espèces protégées recensées sur la commune de Tallone

Les espèces introduites

De nombreuses espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes sur le territoire communal dont plus de 80 % sont des plantes. Certaines invasives ont été recensées dans les mêmes zones que des espèces protégées ou remarquables. Nombreuses sont situées à proximité de zones urbanisées. En effet, la présence d'espèces exotiques envahissantes, notamment de plantes, vient de l'introduction d'espèces ornementales dans les jardins. Même si certaines espèces exotiques ne sont pas nécessairement envahissantes, il faut toutefois être extrêmement prudent car en s'échappant des jardins, elles peuvent devenir des espèces invasives et impacter la biodiversité locale.

Les espèces de flore exotiques envahissantes ont été hiérarchisées par le CBNC (liste hiérarchisée des EEE en Corse, CBNC, 2021) selon le caractère envahissant de l'espèce. Ainsi, sur la commune de Tallone, 11 EEE majeures, 8 EEE modérées, 12 EEE émergentes ou potentiellement envahissantes sont recensées.

Groupe taxonomique	Espèces	Evaluation
Plantes	Acacia dealbata Link. 1822	EEE majeure
Plantes	Acacia mearnsii De Wild.. 1925	EEE modérée
Plantes	Agave americana L.. 1753	EEE modérée
Plantes	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle. 1916	EEE majeure
Plantes	Amaranthus blitoides S.Watson. 1877	EEE potentielle
Plantes	Arundo donax (L.. 1753)	
Plantes	Cacyreus marshalli Butler. 1898	
Plantes	Callinectes sapidus Rathbun, 1896	
Plantes	Carpobrotus edulis (L.) N.E.Br.. 1926	EEE majeure
Plantes	Casuarina cunninghamiana Miq. 1848	EEE potentielle
Plantes	Celtis australis L.. 1753	
Plantes	Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter. 1940	EEE modérée
Plantes	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.. 1900	EEE majeure
Plantes	Datura stramonium L.. 1753	EEE modérée
Plantes	Echinochloa colona (L.) Link. 1833	EEE potentielle
Plantes	Erigeron canadensis L.. 1753	EEE potentielle
Plantes	Eucalyptus globulus Labill.. 1800	EEE modérée
Plantes	Euphorbia maculata L.. 1753	EEE modérée
Plantes	Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb.. 1991	EEE prévention
Plantes	Gomphocarpus fruticosus (L.) R.Br.. 1809	EEE modérée
Plantes	Ipomoea indica (Burm.) Merr.. 1917	EEE émergente
Plantes	Ipomoea purpurea (L.) Roth. 1787	EEE potentielle
Plantes	Myoporum tenuifolium G.Forst.. 1786	EEE potentielle
Plantes	Nassella trichotoma (Nees) Hack.. 1894	EEE potentielle
Plantes	Oxalis pes-caprae L.. 1753	EEE majeure
Plantes	Paspalum dilatatum Poir.. 1804	EEE majeure
Plantes	Paspalum distichum L.. 1759	EEE majeure
Poissons	Phoxinus phoxinus (Linnaeus. 1758)	
Plantes	Phytolacca americana L. 1753	EEE majeure
Plantes	Platanus x hispanica Mill. ex Münchh.. 1770	EEE potentielle
Reptiles	Podarcis siculus (Rafinesque-Schmaltz. 1810)	
Reptiles	Podarcis siculus campestris (De Betta. 1857)	

Reptiles	<i>Podarcis siculus cettii</i> (Cara. 1872)	
Plantes	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb. 1967	
Plantes	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.. 1753	EEE majeure
Plantes	<i>Scabiosa atropurpurea</i> L.. 1753	EEE potentielle
Plantes	<i>Senecio angulatus</i> L.f.. 1782	EEE majeure
Plantes	<i>Spartina patens</i> (Aiton) Muhl.. 1813	EEE potentielle
Plantes	<i>Symphytotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom. 1995	EEE modérée
Plantes	<i>Tragopogon eriospermus</i> Ten.. 1823	EEE potentielle
Plantes	<i>Vitis vinifera</i> L.. 1753 subsp. <i>vinifera</i>	
Plantes	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter. 2003	EEE majeure
Plantes	<i>Xanthium spinosum</i> L. 1753	EEE potentielle

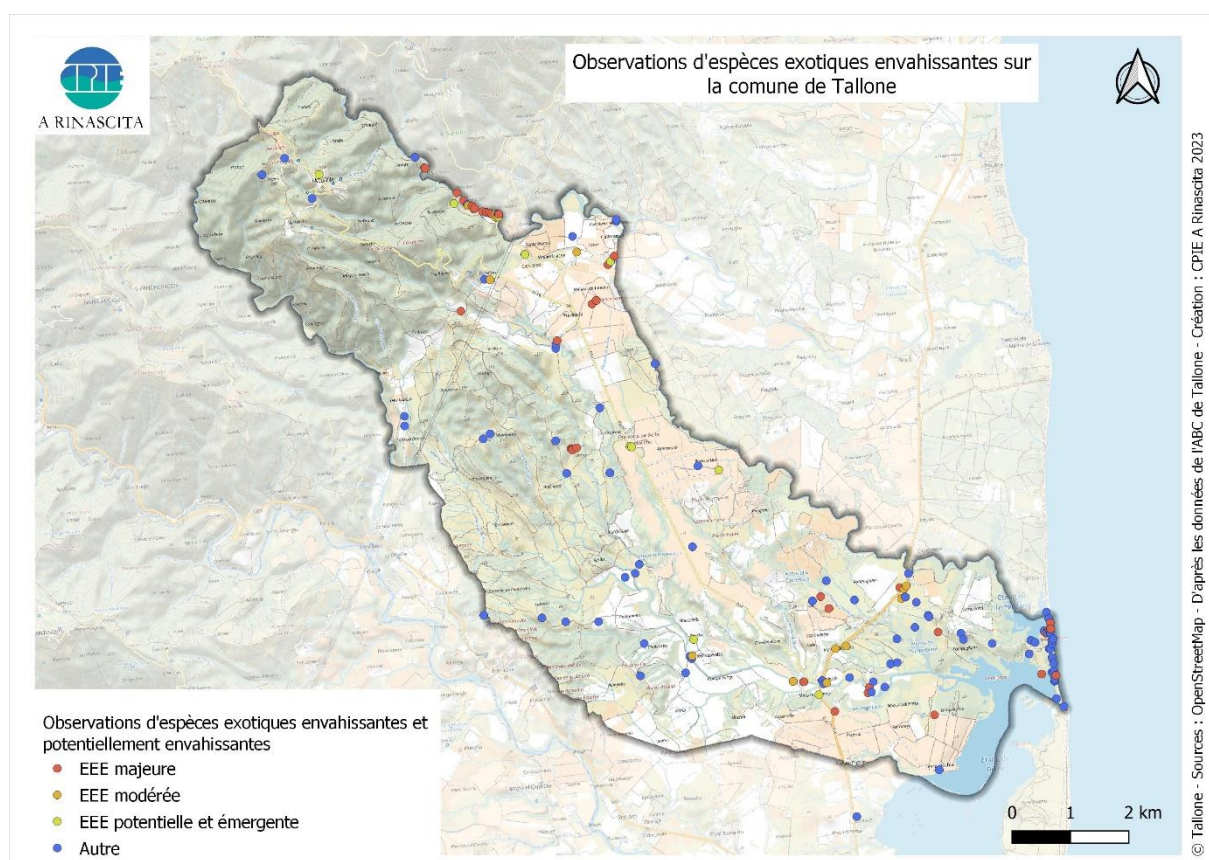


Figure 38 : Espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes

✕ Inventaire des chauves-souris⁴

Avant 2023, 8 gîtes étaient connus et fréquentés par 5 espèces de chauves-souris sur la commune et les anciens sites de capture sur des zones de chasse ou de transit avait permis d'inventorier 8 espèces.

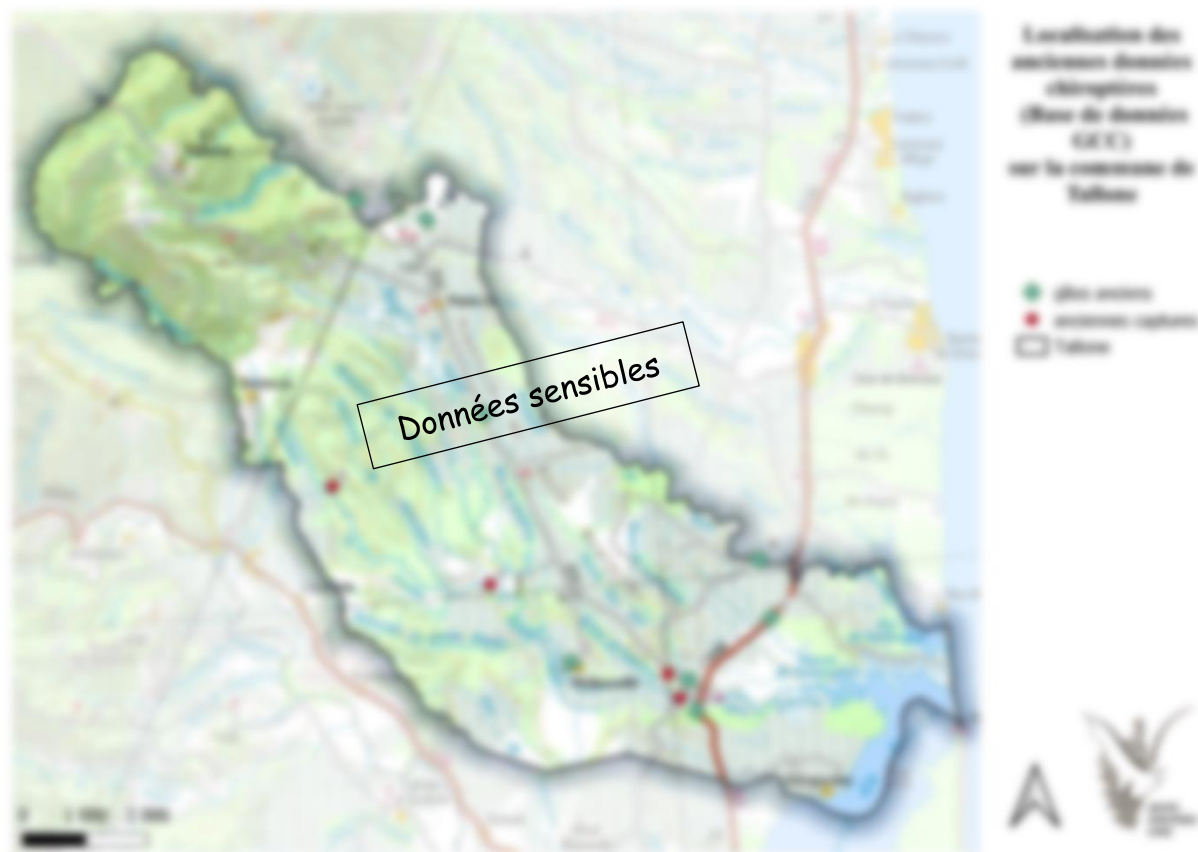


Figure 39 : Anciens sites de captures et gîtes connus

Après 4 journées et 3 nuits de prospection, le Groupe Chiroptères Corse a recensé 10 gîtes sur la commune, dont 4 étaient déjà connus, fréquentés par 5 espèces de chauves-souris. La méthode d'inventaire acoustique sur 10 sites différents a permis de détecter 16 espèces différentes dont 13 ont été enregistrées [REDACTED] avec une activité importante de la Barbastelle d'Europe, du Minioptère de Schreibers, du Grand Rhinolophe et du Petit Rhinolophe. Le pont d'Arena (point 7) est également une zone de forte activité des chauves-souris dont le Murin de Daubenton qui est typique des milieux fluviaux. Le Sbiri (point 8 et 4) est également bien fréquenté puisque 10 espèces ont été détectées. Un point d'écoute dans une haie en bordure de vigne (point 5) a révélé la présence de 10 espèces également.

⁴ Rapport d'étude du Groupe Chiroptères Corse sur Tallone 2023

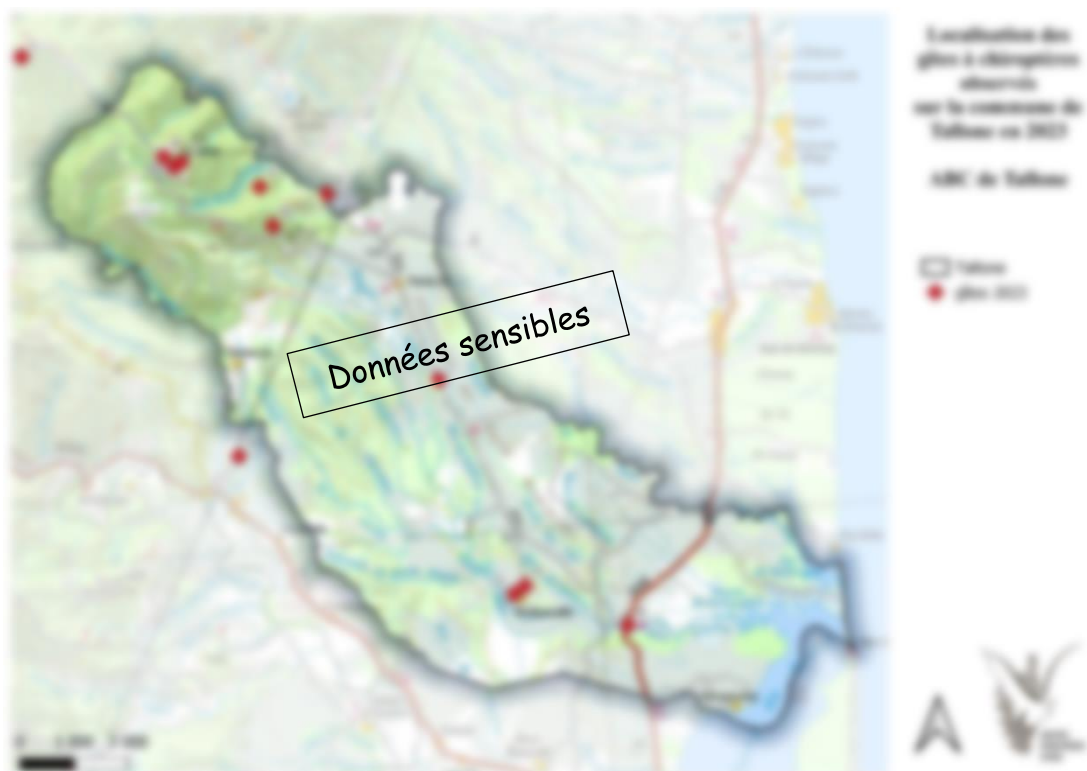


Figure 40 : Localisation des gîtes inventoriés en 2023 par le GCC avec présence de chiroptères

N°	Nom	Type	Altitude (m)	Superficie (m²)	Statut
1	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
2	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
3	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
4	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
5	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
6	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
7	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
8	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
9	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
10	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
11	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
12	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
13	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
14	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1
15	Grotte de la Chapelle	Naturelle	1000	100	1

Figure 41 : Inventaire des gîtes en 2023 par le GCC

Mda - Murin de Daubenton, Mpu - Murin du Maghreb (*Myotis Punicus*), Mem - Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Ppi - Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Rhi - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

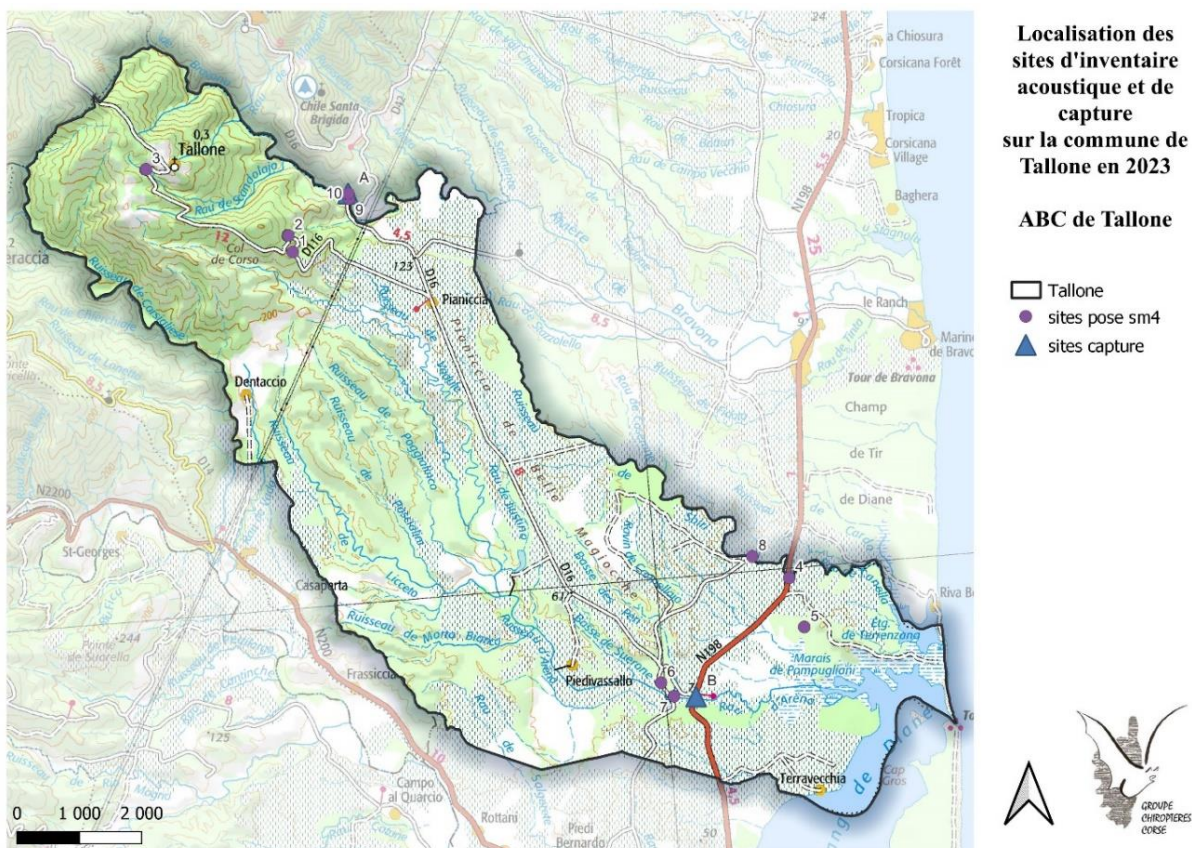


Figure 42 : Sites d'enregistrement et de capture

Point	Localisation	Espèces	Nombre individus par espèce	Nombre total
A	Rivière moulin	Ese	1	12
		Mda	9	
		Ppyg	2	
B	Pont d'Arena	Ese	1	40
		Ppi	2	
		Ppyg	15	
		Mda	19	
		Mem	2	
		Mpu	1	

Figure 43 : Résultats des captures

Numéro	Site	Date	Nbr esp	Bba	Ese	Hsa	Mda	Mem	Mmys	Mpu	Myo sp*	Msc	Nle	Pku	Ppi	Ppyg	Plas	Rfe	Rhi
1	Sous pont route 54	18/7/2023	5				2							353	130	5			2
2	Sous pont route 34	18/7/2023	5				23				275			1	69	8			
3	Tallone fontaine	18/07/2023	8	6	17	4					5			117	193	17			8
4	Pont Sbiri	19/07/2023	10	2	3		2	6			8			36	8	33	5		4
5	Vignes 34	19/07/2023	10	2	10	23	15	1			5		4	162	31	21			1
6	Allée derrière marée	19/07/2023	3				2							2		24			
7	Pont ferrée Arena	19/07/2023	12	7	6	1	105	17		2		4		251	45	142	2		5
8	Pont ferrée Sbiri	20/07/2023	9	2	3			8		13	28			55	27	157	10		
9	Moulin Granaghjo	20/07/2023	13	58	54	37	6	2		1		6		117	302	181	9	5	22
10	Moulin rivière	20/07/2023	7				10	35	5		47				3	2			
			Activité faible			Activité moyenne			Activité forte			Activité très forte							

Figure 44 : Résultats des inventaires acoustiques

Bba - *Barbastella barbastellus* ; Ese - *Eptesicus serotinus* ; Hsa - *Hypsugo savii* ; Mda - *Myotis daubentonii* ; Mem - *Myotis emarginatus* ; Mmys - *Myotis mystacinus* ; Mpu - *M. punicus* ; Msc - *Miniopterus schreibersii* ; Nle - *Nyctalus leisleri* ; Pku - *Pipistrellus kuhlii* ; Ppi - *Pipistrellus pipistrellus* ; Pyg - *Pipistrellus pygmaeus* ; Plas - *Plecotus austriacus* ; Rfe - *Rhinolophus ferrumequinum* ; Rhi - *Rhinolophus hipposideros* *Myosp - Genre myotis, impossible d'aller jusqu'à l'espèce

Habitats naturels

La segmentation et la caractérisation des habitats naturels ont été réalisées et fournies par le Conservatoire Botanique National de Corse. L'adaptation et la mise en page ont été réalisées par le CPIE A Rinascita.

Chaque zoom est fourni en annexe de ce document.

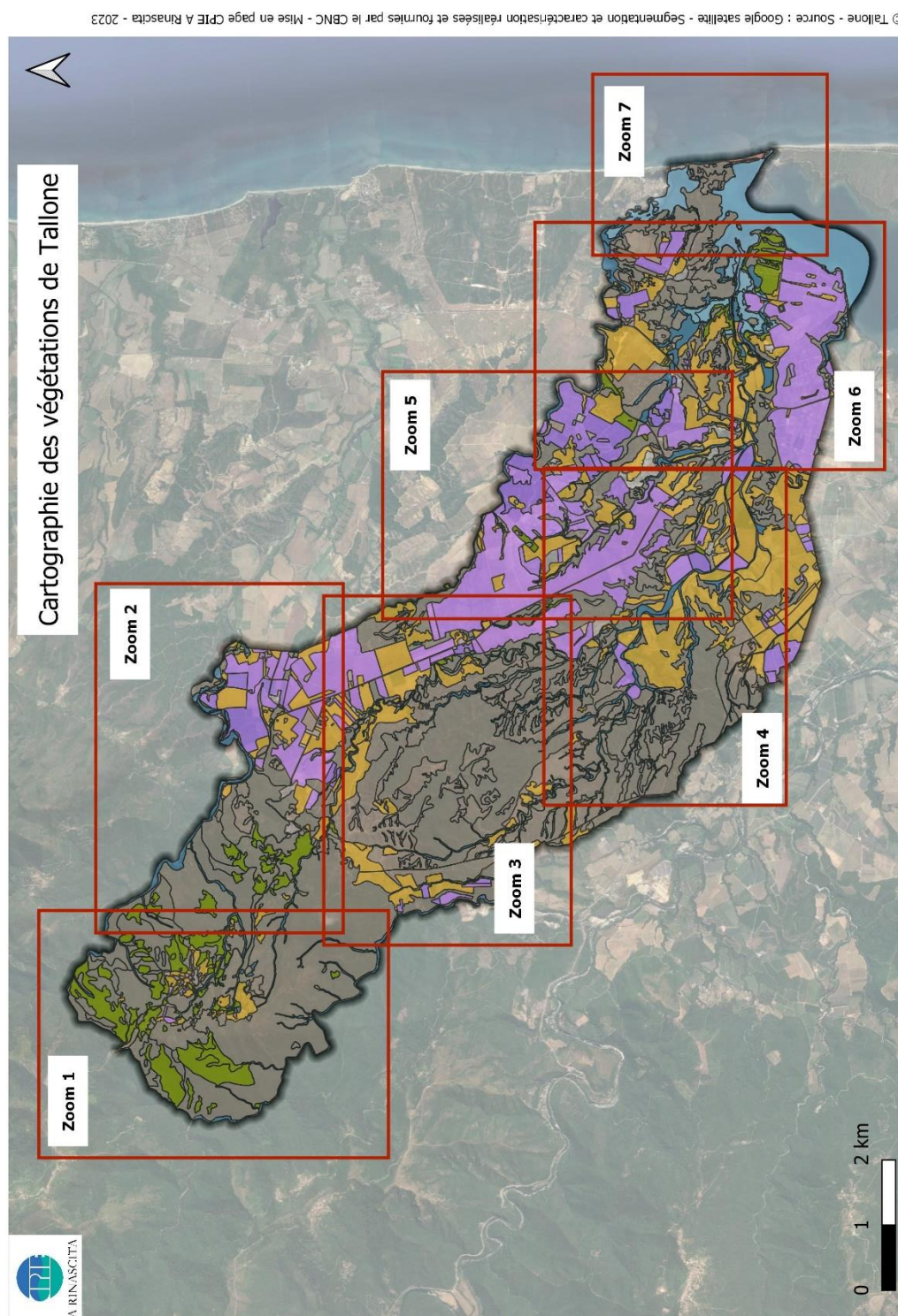


Figure 45 : Cartographie des habitats (CBNC) - 2023

Le paysage communal est composé de divers habitats naturels et semi-naturels. Quatre grands types d'habitats occupent l'espace : les maquis divers (37%), les vignes (14%), les cistaies (12%) et les prairies (12%). Les autres habitats occupent une superficie plus faible (moins de 5%) mais certains ne présentent pas moins un intérêt majeur du fait de leur rareté ou de leur vulnérabilité telles que les végétations des marais et prés salés, les végétations des dunes sableuses ou encore les prairies humides.

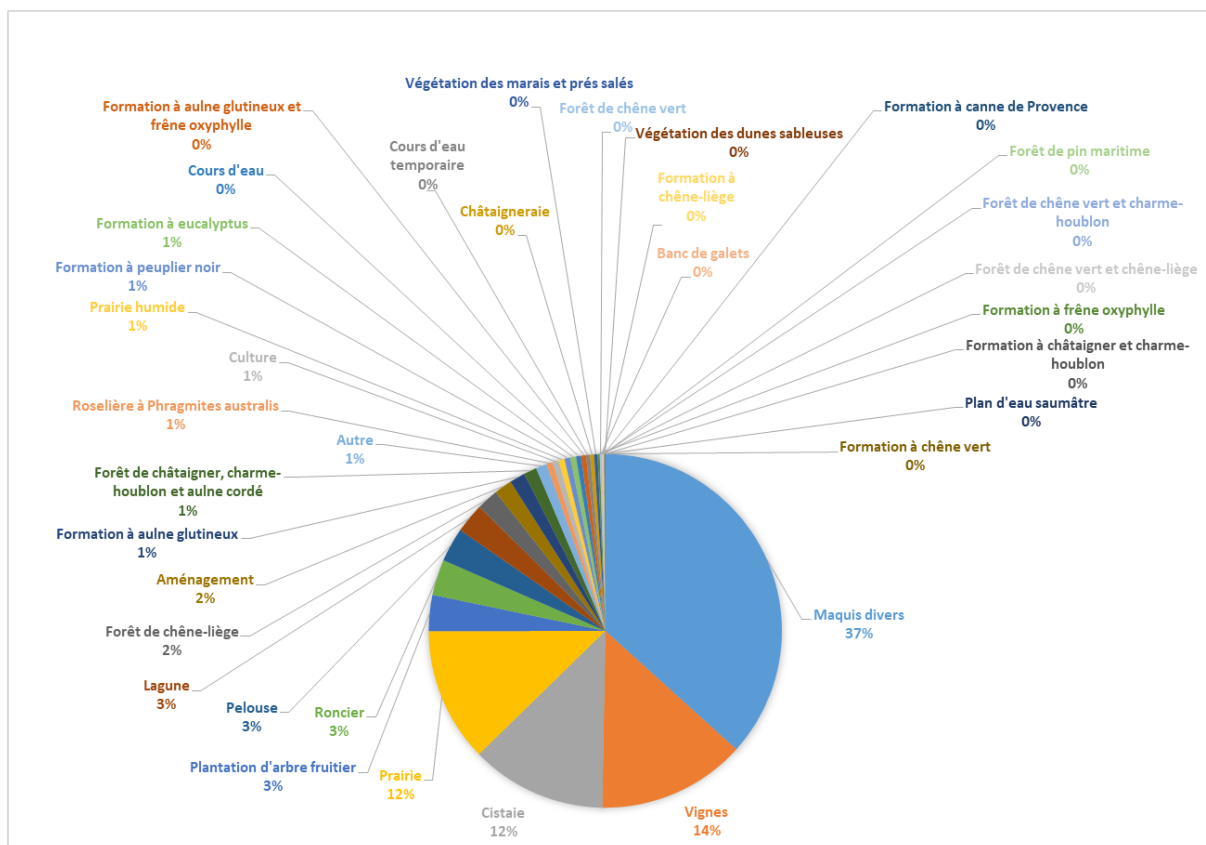


Figure 46 : Composition du paysage de Tallone (0% correspond à une surface <1%)

La commune compte plus de 30 habitats patrimoniaux qui occupent presque 20 % du territoire, parmi ceux-ci 16 habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) sont répertoriés. Cette diversité de milieux naturels est très intéressante à l'échelle d'une commune et supérieure parfois à des sites Natura 2000 proposés au titre de la directive « habitats ». Cette diversité résulte essentiellement d'un contexte particulier : situation en bord de la méditerranée, contrastes du relief qui offre une diversité d'altitudes, de pentes et d'expositions et donc de microclimats propices à l'expression de nombreuses espèces et communautés végétales, gestion extensive ou semi-extensive de certains habitats notamment agro-pastoraux... Presque 20 % du territoire communal est concerné par des habitats patrimoniaux dont certains relèvent d'enjeux forts notamment liés à leur fragilité.

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Prioritaire	Superficie (Ha)	Commentaire
Prés salés méditerranéens des hauts niveaux	1410-2		0,66	Ce type d'habitat se développe dans les parties les plus élevées des zonation halophiles subissant un marnage irrégulier, et en bordure des marais côtiers et des étangs lagunaires, sur substrat sablo-limoneux à limono-sableux. Le niveau d'engorgement et la salinité du substrat peuvent varier fortement selon la position topographique, la présence de suintements phréatiques et le niveau d'assèchement estival.
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140		3,76	Correspond ici à la plage de sable dépourvus de plantes vasculaires terrestres
Lagunes méditerranéennes	1150-2*	x	193,11	Etang de Diana
Prés salés méditerranéens des bas niveaux	1410-1		5,46	Ce type d'habitat se développe en topographie basse dans les zones de vases salées à marnage plus ou moins important, et en bordure des marais côtiers et des étangs lagunaires, sur substrat sablo-limoneux à limono-vaseux. Le niveau d'engorgement et la salinité du substrat peuvent varier fortement selon la position topographique et le niveau d'assèchement estival.
Fourrés halophiles méditerranéens	1420-2		4,9	Habitat halo-nitrophile qui se développe sur les vases salées des marais maritimes inondés pendant une assez grande partie de l'année (jusqu'aux niveaux atteints par le flot salé au moment des tempêtes hivernales). Le substrat est généralement assez compact, limoneux et grisâtre, avec un horizon noir réduit en surface, euhalin à perhalin, pouvant fortement s'assécher et se craqueler en été et présenter des efflorescences salines.
Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes	2110-2		0,37	Cet habitat se développe immédiatement au contact supérieur des laisses de haute mer, sur pente faible à nulle. Substrat sableux, de granulométrie fine à grossière, parfois mêlé de laisses organiques, occasionnellement baigné par les vagues au moment des tempêtes. Végétation adaptée et favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage.
Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210-1		0,18	Cet habitat se développe en situation arrière-dunaire, entre les végétations de la dune mobile à Oyat (<i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>australis</i>) et les fourrés littoraux sur sable. Il se développe sur un substrat sableux meuble semi-stabilisé, pouvant s'échauffer et devenir très sec en été, de granulométrie variable (sables fins à sables graveleux), plus ou moins enrichi en matière organique et en débris coquilliers.
Fourrés à genévriers sur dunes	2250-1*	x	1,18	Correspond ici aux formations à Genévrier à gros fruits
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	3260-3		7,81	Cours d'eau et végétation des cours d'eau
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420		35,53	Correspond ici aux prairies humides au bord de l'Arena et dans la zone humide de Sialiccia
Frênaies thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i>	91B0		0,84	Correspond ici aux formations à Frêne oxyphyllé
Châtaigneraies de la Corse	9260-4		25,97	
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0-4		120,94	Correspond ici aux ripisylves à Aulne glutineux et peuplier noir
Suberaies corses	9330-3		98,51	
Yeuseraies corses à Houx	9340-11		15,21	
Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540-1.5		2,38	

Les habitats patrimoniaux ont été classés selon trois catégories :

- « Enjeu Très Fort » - Les habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000)
- « Enjeu Fort » - Les habitats qui ne sont pas rattachés à un habitat Natura 2000 mais qui s'en rapproche très fortement
- « Enjeu moyen » - les habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire mais qui sont rares ou vulnérables à l'échelle de la Corse

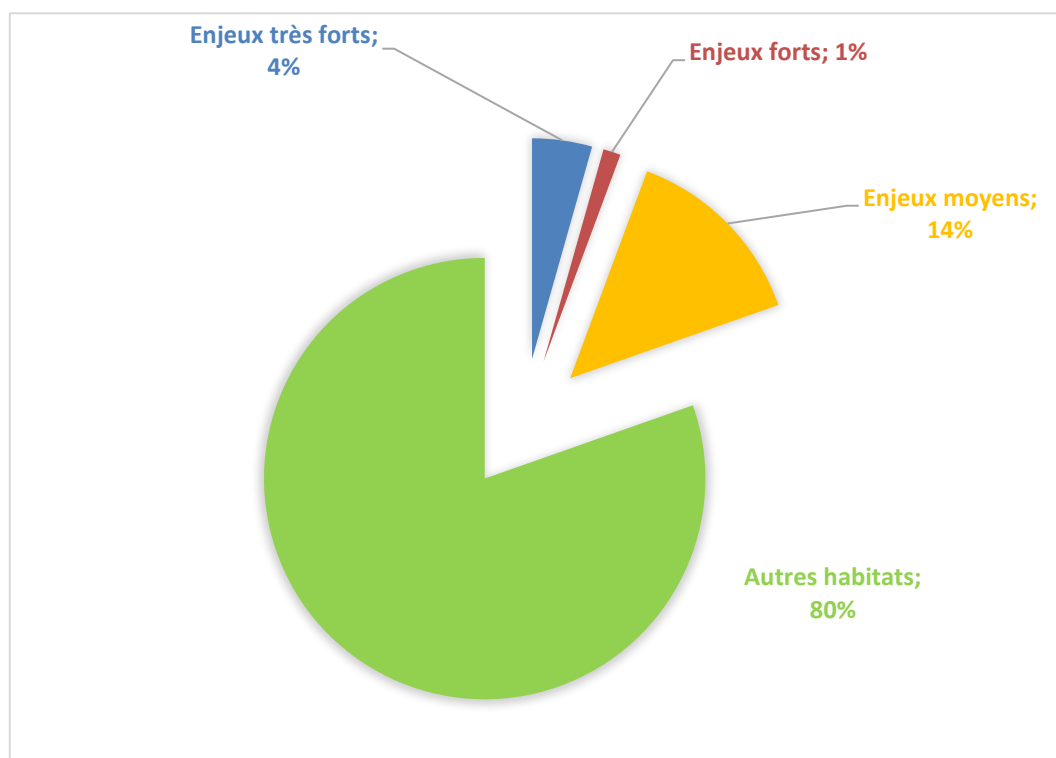


Figure 47 : Enjeux de conservation des habitats par catégories et surfaces

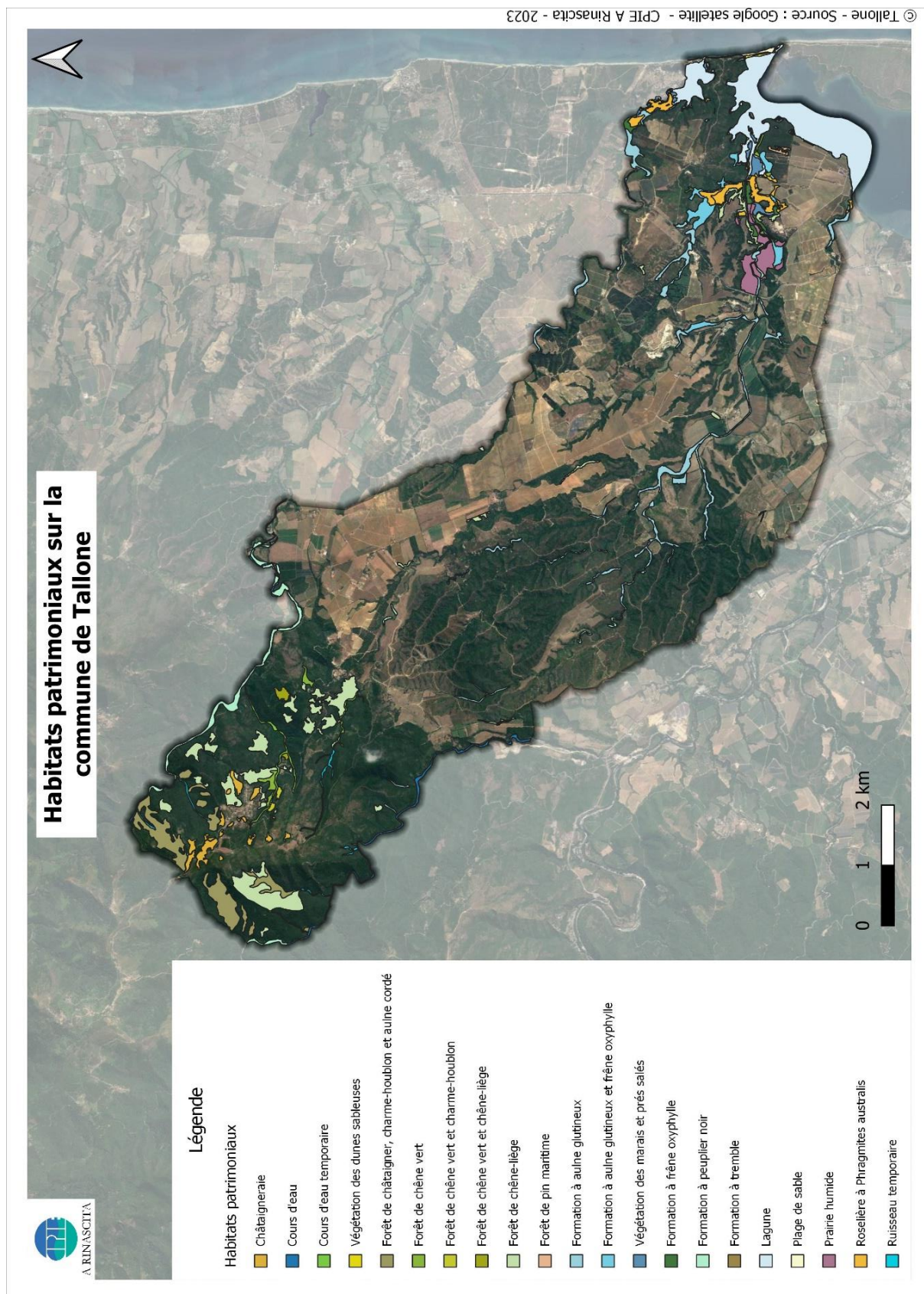


Figure 48 : Habitats patrimoniaux sur la commune de Tallone

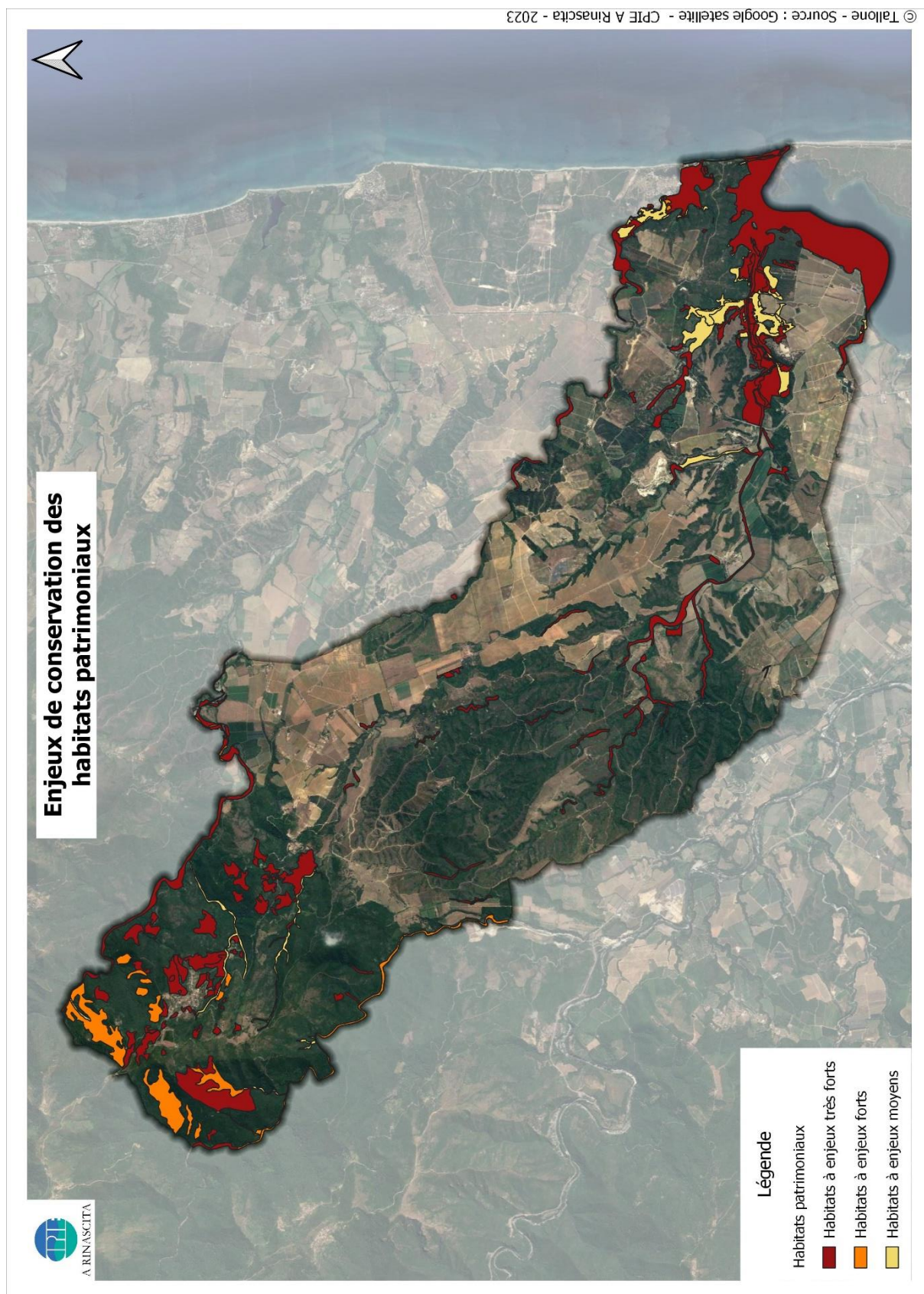


Figure 49 : Enjeux de conservation sur les habitats patrimoniaux

2. Les milieux et les espèces

Les enjeux définis ci-après pour les espèces ou habitats présentés, résultent du croisement entre les listes rouges nationales et régionales ajustés en fonction du contexte local et des données disponibles sur le site étudié. Cette méthodologie est inspirée de celle proposée par O. Cherrier et P. Rouveyrol en 2021 (Hiérarchisation des enjeux de conservation terrestres du réseau Natura 2000 français). Les éléments présentés dans ce chapitre sont issus de la synthèse des données et rapports d'études réalisés dans le cadre des études complémentaires ainsi que des données bibliographiques.

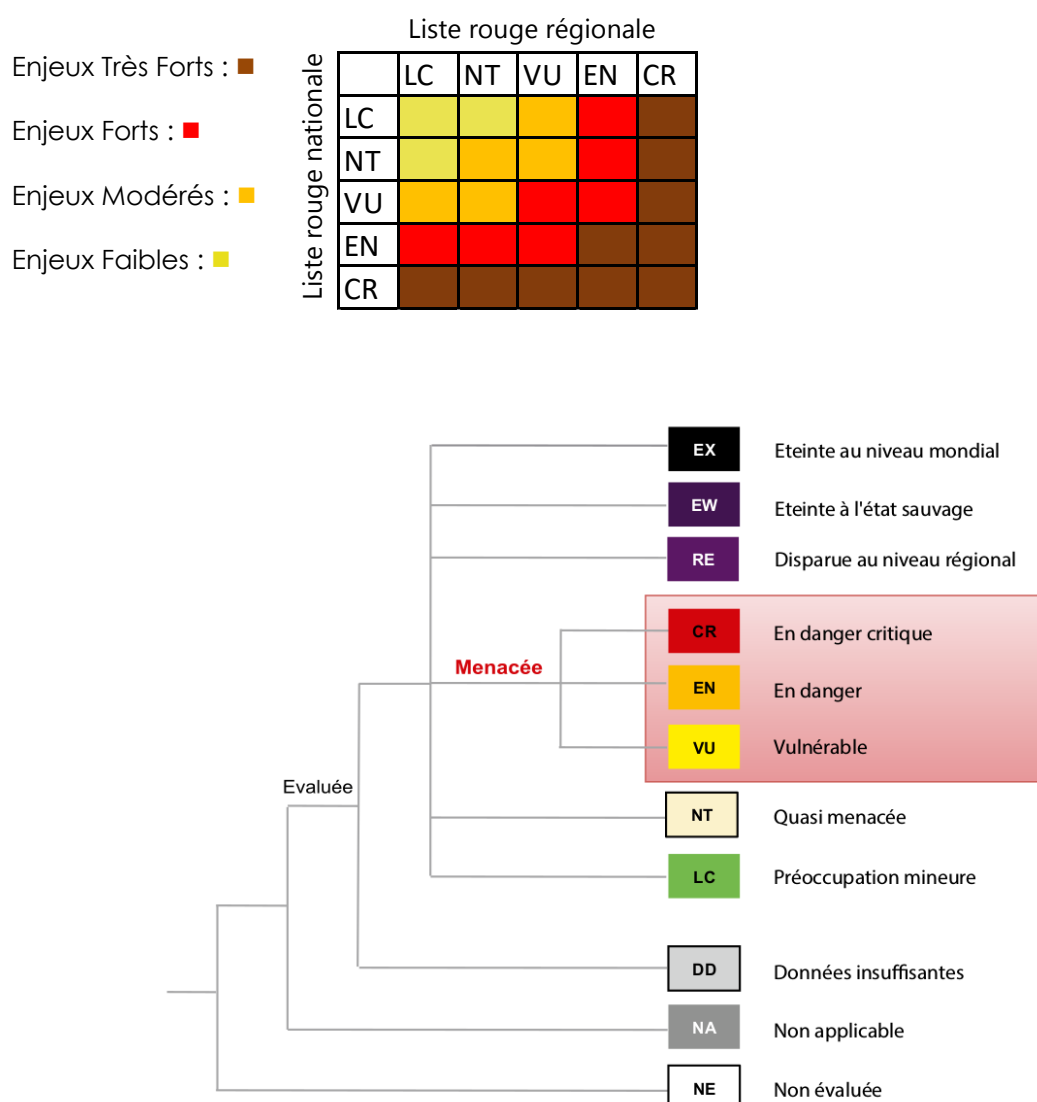


Figure 50 : Catégories de l'UICN utilisées dans les listes rouges

2.1. Le littoral et les étangs

Le Hot Spot de biodiversité de la commune de Tallone est sans nul doute la partie littorale avec les étangs de Terrenzana et de Diana ainsi que les zones humides attenantes. Tous deux ont été formés par les cours d'eau, dont le niveau étaient beaucoup plus bas qu'aujourd'hui, qui ont creusé les sédiments miocène et ainsi excavé dans des sédiments assez meubles une cuvette de plusieurs mètres de profondeur pour Diana et nettement moins profonde pour Terrenzana, cuvettes qui ont été envahies par les eaux lors de la remontée récente du niveau de la mer (Alain Gauthier, 2023).



Figure 51 : Terrenzana (à gauche) et Diana (à droite) – © Pierre Alessandrini

Les paragraphes suivants sont issus de la note de synthèse rédigée par Viviana Ligorini de l'Université de Corse.

✂ Terrenzana

La lagune de Terrenzana, de type estuarien, se situe juste au nord de l'étang de Diana, couvre 47 ha de surface et présente des profondeurs faibles, avec un maximum de 1.6 m. Son bassin versant, d'environ 16.5 Km², alimente l'étang principalement dans sa partie nord, tandis que le grau se situe au sud (Pergent-Martini et al., 1997). La salinité de l'étang de Terrenzana est généralement inférieure à 18 et fluctue autour de 4.5-14, toutefois la variabilité et l'instabilité de l'équilibre entre les apports d'eau douce du bassin versant et les échanges avec la mer amènent parfois à des valeurs plus extrêmes. Les fonds présentent une homogénéité spatiale et sont constitués principalement de vases et sédiments grossiers.

Les joncs, les roselières et le maquis dominant le paysage et, sur le lido, des boisements de genévriers sont présents. La flore aquatique est constituée principalement par des herbiers de *Ruppia cirrhosa* bien développés, surtout dans la partie ouest de l'étang. Des macroalgues se développent parfois massivement sur le plan d'eau, notamment les algues vertes *Ulva lactuca*, *Cladophora* sp. et *Enteromorpha* sp. Malgré la pénurie de données sur l'écologie de cette lagune, certaines espèces phytoplanctoniques ont été recensées par le passé, notamment des nombreux dinoflagellés, comme *Exuviella compressa*, *Diplopsalis lenticula*, *Gymnodinium* sp., *Gymnodinium bicaudatum*, *Gyrodinium* sp., *Polykrykos* sp. et *Peridinium* sp. (Pergent-Martini et al., 1997). Pour ce qui concerne la faune, des nombreux amphibiens et reptiles

emblématiques sont abrités dans la zone, comme le crapaud vert, la rainette verte de Sardaigne, la grenouille verte, la tortue d'Hermann, la tortue cistude, le lézard sicilien et le couleuvre vert-et-jaune. Au regard de la faune aquatique, certaines études reportent la présence de communautés benthiques typiques des milieux saumâtres, indicatrices d'un apport important du bassin versant et témoignant d'un milieu riche, ainsi que l'absence d'espèces strictement marine. La population piscicole semble être riche, avec une présence importante du poisson *Aphanius fasciatus*, qui est endémique et protégé, et d'autres nombreuses espèces sédentaires, comme *Atherina boyeri*, *Syngnathus* sp., *Chelon labrosus*, *Gambusia affinis*, *Pomatoschistus microps*, *Solea vulgaris*, *Zosterisessor ophicephalus*. Quelques espèces migratrices sont également observées, comme *Anguilla anguilla*, *Liza aurata*, *Liza ramada*, *Mugil cephalus*. Le site est également une zone de refuge pour de nombreux oiseaux limicoles, notamment le héron pourpré.

La fréquentation touristique est l'activité principale sur le site et un village vacances est situé sur la partie nord du lido. Contrairement à la voisine Diana, Terrenzana n'est pas exploitée si ce n'est que par une petite activité de pêche saisonnière. Certaines sources rapportent la présence d'une activité de récolte des algues vertes effectuée par une société de Moriani plage, mais aucune information sur la nature et les techniques de cette activité n'est disponible (Pergent-Martini et al., 1997). Par le passé, une pollution organique liée aux rejets d'eaux usées du village vacances et du lessivage des sols agricoles avait été identifiée. Une étude préliminaire sur la toxicité des sédiments (Galgani et al., 2005) identifie à Terrenzana une haute toxicité de ses sédiments suite à un test de développement larvaire d'huître creuse. Cette observation reste isolée, probablement liée à une pollution ponctuelle due à la sur-fréquentation estivale du site. Actuellement, l'étang semble être préservé des pollutions majeures. Par contre, une modification artificielle de la lagune persiste : une piste coupant le plan d'eau en deux parties.

La plupart du plan d'eau appartient au Conservatoire du Littoral (CDL) depuis 1980, tandis que la partie nord appartient à un propriétaire privé et abrite des infrastructures touristiques. La gestion de l'étang est assurée par la Collectivité de Corse. De nombreux aménagements ont été réalisés sur les terrains du CDL autour de l'étang, notamment des stationnements, des chemins et un belvédère. Parallèlement, des journées de visite, de découverte et de vulgarisation au grand public sont régulièrement organisées pour sensibiliser le public et contribuer à la conservation du patrimoine naturel.

La menace la plus importante sur le site reste l'érosion côtière au niveau du lido qui a entraîné des problématiques par le passé, comme l'altération et la perte de la végétation dunaire. À ce jour, grâce à des mesures de protection et de réglementation sur la fréquentation du cordon dunaire, les plantes pionnières des dunes semblent avoir recolonisé la zone et cicatrisé partiellement le recul du trait de côte.

Diana

La lagune de Diana, contrairement à Terrenzana, est une « grande lagune », couvrant 570 ha. Ayant une surface supérieure à 50 ha, cette lagune fait partie des quatre « grandes lagunes » de Corse, avec Biguglia, Urbino et Palo, qui sont prises en compte dans la normative européenne de la Directive Cadre sur l'Eau et qui bénéficient donc d'un suivi scientifique régulier. Par conséquent il s'agit d'une lagune extrêmement bien documentée.

La particularité de la lagune de Diana est son origine tectonique, c'est-à-dire qu'elle s'est formée par effondrement terrestre et successif envahissement par la mer. Ce type de lagune prend le nom de « bahira », de l'arabe « petite mer » (Perthuisot and Guelorget, 1992). En effet,

cet étang est une lagune profonde et fortement proche de la mer en termes de caractéristiques physico-chimique et communautés biotiques. Avec ses 11 m de profondeur maximale, la lagune de Diana, est la plus profonde de la Corse.



Figure 52 : Grau de l'étang de Diana – © Pierre Alessandrini

Le plan d'eau s'étend sur l'axe nord-sud et peut être idéalement séparé en deux bassins par la presqu'île de Santa Maria, au nord. L'étang s'insère dans un paysage dominé par la culture viticole, avec un bassin versant de 62 km² qui alimente la lagune principalement dans son côté nord. Au nord se trouve également le grau, qui est ouvert en permanence et présente des infrastructures artificielles réalisés par les exploitants de l'étang. Le système est proche du milieu marin avec des eaux à une salinité élevée, généralement stable, autour de 35-39, et une typologie oligotrophe, c'est-à-dire avec une charge relativement faible en nutriments, contrairement aux lagunes enrichies comme par exemple Biguglia (Souchu et al., 2010). Les eaux de l'étang présentent globalement un bon état au vu de la DCE, avec des faibles teneurs en nutriments et une productivité soutenue (Orsoni et al., 2003; Agence de l'Eau, 2021). Les sédiments qui constituent le fond de la lagune sont de type principalement vaseux dans la zone centrale pour aller vers des sables, galets, substrat coquilliers et argiles vers les bords.

La lagune de Diana est sans doute une lagune très importante pour l'histoire de la Corse, en raison principalement de son exploitation commerciale. Elle a été par le passé le port de la ville d'Aleria, pour les Grecs d'abord et ensuite pour les Romains. Des témoignages existent de l'activité de pêche établie par les Grecs, ainsi que du passage des Etrusques et des Carthaginois avant la domination romaine. L'exploitation importante de l'étang existait déjà à cette époque, en particulier pour les huîtres, dont les coquilles accumulées le long des siècles ont formé le petit îlot de Diane que l'on peut admirer à ce jour. Des preuves d'exportation de ces richesses naturelles de la lagune existent également (Monot, 2011).

Aujourd'hui, des pêcheurs professionnels exploitent l'étang, mais surtout cette lagune est le centre de la production ostréicole et mytilicole de l'île et la production « nustrale » est très appréciée dans la région et sur le continent. L'étang de Diana reste une propriété privée, appartenant au Groupement Foncier Agricole de Diana, et sa gestion est assurée par les exploitants de la lagune qui s'occupent également d'intervenir sur le grau quand nécessaire pour rétablir une connexion satisfaisante avec la mer.

Au niveau écologique, le site est extrêmement riche. Les rives de l'étang abritent des salicornes et des vastes roselières et des phragmites autour des ruisseaux et des zones humides attenantes le plan d'eau. Grâce à la richesse de la végétation et la haute biodiversité de l'étang et de

ses alentours, cette zone constitue un site important pour l'avifaune, étant une zone de repos et de nourrissage pour des nombreux oiseaux comme le canard siffleur, les limicoles, le grand échassier les laridés et les cormorans.

Les communautés aquatiques de la lagune sont très proches du système marin. Au niveau des végétaux aquatiques, en tant que lagune oligotrophe, l'étang présente des eaux relativement transparentes et une dominance d'herbiers marins, notamment avec les espèces *Cymodocea nodosa*, majoritairement, *Ruppia cirrhosa* et *Zostera noltii*. (Pergent-Martini et al., 1997). La flore phytoplanctonique de l'étang est celle typique du milieu marin côtier, avec un grand nombre d'espèces recensées (voir par exemple, Pergent-Martini et al., 1997). Une étude récente sur des bases de données d'environ 20 ans issues des suivis DCE, a identifié une structure saisonnière des communautés phytoplanctoniques (Ligorini et al., 2022). Globalement, celles-ci sont fortement dominées par la classe des diatomées (~90 %) dans toutes les saisons à l'exception de l'automne, quand la classe des dinoflagellés montre une forte contribution (~20 %). La composition des communautés est variable d'année en année. Certains taxons semblent ressortir avec une saisonnalité précise, fortement liée aux paramètres environnementaux : notamment, en hiver et au printemps la diatomée *Skeletonema* sp. est dominante, dans les saisons plus chaudes les diatomées *Chaetoceros* spp., *Nitzschia* spp., *Leptocylindrus* sp. et *Thalassionema* sp. sont observées, tandis que les dinoflagellés sont plus présents en automne. En hiver, les proliférations massives, dites « blooms », sont plus fréquentes et intenses en termes de densité cellulaire. Parmi les taxons potentiellement toxiques, la diatomée *Pseudo-nitzschia* spp. est systématiquement présente et contribue fortement aux occurrences de bloom, surtout en hiver et au printemps. De plus, cette espèce présente une augmentation de son abondance sur le long terme qui semble être liée au changement climatique. Ces éléments mettent en alerte par rapport aux activités aquacoles, toutefois, aucun phénomène toxique lié à *Pseudo-nitzschia* spp. n'a été signalé jusqu'à présent.

Une curiosité à remarquer est la présence au sein de la partie sud de l'étang de Diana d'une population bien développée de la grande nacre *Pinna nobilis*, un mollusque bivalve emblématique et endémique de la Méditerranée. Cette espèce est fortement menacée, au bord de l'extinction à cause de certaines épidémies qui l'ont décimée dans tout le bassin méditerranéen, et elle semble donc trouver refuge dans certaines lagunes côtières, comme l'étang de Diana. Les populations de l'étang semblent donc rester protégées des parasitoses et récemment un recrutement de juvéniles a pu être constaté, ce qui rend la lagune une vraie zone « refuge » et un véritable « réservoir » d'importance capitale pour la conservation de cette espèce (Simide et al., 2019).

Au sens de la DCE, l'état de santé au niveau physico-chimique, chimique, phytoplancton et macrophytes est bon, avec des évolutions positives pour tous les indicateurs sauf le phytoplancton, qui est déclassé de « très bon » en 2015 à « bon » en 2018 (Agence de l'Eau, 2021). Globalement, les impacts sur l'étang sont principalement d'origine anthropique : le bassin versant de la lagune est peu urbanisé, toutefois il est dominé par l'exploitation agricole. Cela implique que les apports du bassin versant par lessivage des terres peuvent être chargés en polluants d'origine agricole et ponctuellement des contaminations d'origine fécale qui pourraient nuire aux zones de production conchylicole (Orsoni et al., 2003). En outre, le changement climatique semble poser de plus en plus de problématiques, à la fois en causant des modifications des communautés phytoplanctoniques, favorisant les proliférations massives et les espèces potentiellement toxiques, et en augmentant les températures des eaux, mettant en danger les activités aquacoles (Ligorini et al., 2022). Une attention particulière est donc réservée à la qualité des eaux de l'étang et aux évolutions du phytoplancton, avec des suivis réguliers pour identifier rapidement toute problématique et orienter la gestion.

Globalement, la lagune de Diana présente un bon état écologique et chimique, toutefois elle reste menacée par rapport à certaines pressions et risques émergents. En raison de l'importance fondamentale de cette lagune et des services qu'elle fournit à la société, il est essentiel de poursuivre les suivis de surveillance (par exemple dans le cadre DCE), identifier et contrôler les sources de pollution potentielles avec un regard global au système bassin versant-lagune-mer et prendre en compte le changement climatique dans la gestion future de ce milieu, afin d'en préserver le bon état écologique et le potentiel en tant que ressource aquacole et halieutique.

Sur la frange littorale une érosion de la côte depuis une soixante d'années est en cours. Celle-ci serait en partie liée à la création de la digue de l'étang de Diana, elle forme un obstacle qui provoque une sédimentation au Sud et une érosion au Nord (Paradis, 2012). La largeur de l'estran était de 70m en 1948, puis de 15m en 1985 (AGENC, 2000). Sur cette zone la végétation peine à se développer, la zonation classique est souvent tronquée et ne persiste à certains endroits que des formations pionnières des littoraux sableux. Sur les secteurs plus stables on retrouve des groupements de dunes embryonnaires. Toute fois, les mesures de blocages de véhicules ainsi que les travaux de restauration menés par le Conservatoire du Littoral de Corse au début des années 2000 ont favorisé la stabilisation du cordon dunaire et la recolonisation de la végétation.



Figure 56 : Zone humide annexe à l'étang de Diana - © CPIE A Rinascita



Figure 55 : Groupement à scirpes (*Schoenoplectus litoralis*) - © CBNC



Figure 54 : Erosion du littoral de Tallone © Biotope



Figure 53 : Jonçailles à Terrenzana © CPIE A Rinascita



Figure 57 : Aulnaie marécageuse © Biotope

Des roselières sont formées à proximité de l'embouchure des ruisseaux formant la zone de contact avec l'eau douce et l'eau saumâtre. La rive Sud de Terrenzana d'avantage influencé par l'apport d'eau salée provenant du grau, est composée de groupement à joncs et scirpes. Des Aulnaies se sont développées à l'ouest de l'étang de Terrenzana ainsi que des Tamariçaies, témoignant de la forte humidité du sol. Celles-ci sont parfois monospécifiques, haute de plus de 4m et denses (Paradis, 2016). Des formations à *Sarcocornia fruticosa* compose les marais et prés salés (sansouires) au Nord Ouest de l'étang de Diana, porche de l'embouchure de l'Arena.



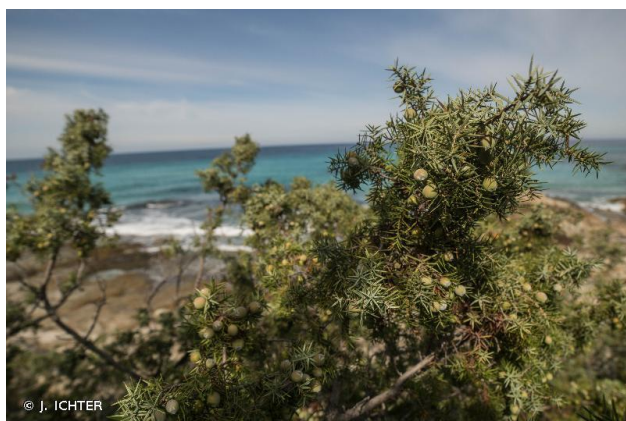
Figure 58 : Sansouires à l'embouchure de l'Arena – © Pierre Alessandrini



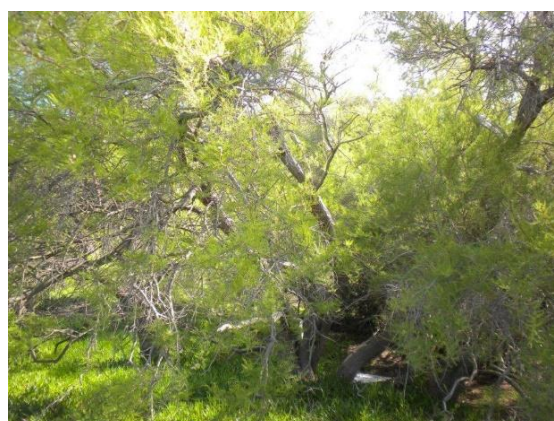
■ ***Pseudorlaya pumila* (L.)**
Grande, 1925
Fausse girouille des sables
Protégée en France



■ ***Euphorbia peplis* L., 1753**
Euphorbe peplis
Protégée en France



■ ***Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa***
Sm., 1813
Genévrier à gros fruits
Protégée en Corse



■ ***Tamarix africana* Poir., 1789**
Tamaris d'Afrique
Protégée en France



■ ***Serapias parviflora* Parl., 1837**
Serapias à petites fleurs
Protégée en France



L'Aphanius de Corse est un petit poisson qui mesure à peine 6cm. Ce poisson est observé dans plusieurs lagunes de la Corse orientale, il s'adapte facilement à l'eau saumâtre et même salée. L'Aphanius de Corse est considéré comme « quasi menacé » à l'échelle nationale en lien notamment avec la dégradation de son milieu naturel. Il semble être bien présent dans l'étang de Terrenzana et de Diana.

■ ***Aphanius fasciatus* (Valenciennes, 1821)**

Aphanius de Corse

Protégée en France

Directive Habitats Faune Flore Annexe II

NT (France)

Bien que ceux-ci ne soient pas les plus fréquentés, les étangs de Terrenzana et de Diana forment avec les autres lagunes de la Corse orientale, un réseau de zones humides favorables à l'accueil des populations d'oiseaux hivernants ou migrateurs de passage.



■ ***Circus aeruginosus* (Linnaeus, 1758)** (©Oiseaux de Corse)

Busard des roseaux

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

NT (France) – EN (Corse)

Le busard des roseaux est régulièrement observé sur la commune. Ce rapace niche dans le marais et chasse des oiseaux d'eau. Sa présence est favorisée par les vastes roselières présentes en bordure des étangs. Le maintien de ces milieux humides sur des surfaces suffisamment étendue permet sa conservation sur la commune. Plutôt farouche, cette espèce est sensible au dérangement tel que la pratique de la chasse ou encore la sur-fréquentation des sites en période de reproduction. La population de Corse dont les effectifs sont restreints est considérée comme « en danger » (UICN).



■ ***Falco subbuteo* Linnaeus, 1758**

(©Oiseaux de Corse)

Faucon hobereau

Protégée en France

VU (Corse)

Le faucon hobereau a été observé à plusieurs reprises sur la commune ces 10 dernières années, il semble nicher occasionnellement près de l'étang de Terrenzana. Cet oiseau apprécie les milieux ouverts et semi-ouverts à proximité des cours d'eau et étangs. Un couple a également été observé proche du centre d'enfouissement, ils nichent probablement dans cette zone. Peu de couples nicheurs sont connus en Corse.



■ ***Podiceps cristatus* (Linnaeus, 1758)**

(©Oiseaux de Corse)

Grèbe huppé

Protégée en France

VU (Corse)

Le Grèbe huppé est un oiseau plongeur piscivore qui fréquente les étangs littoraux de Corse. Cet oiseau est considéré comme vulnérable sur l'île car peu de sites de reproduction sont connus. Un couple a été observé en 2013 sur Terrenzana. Il est très probable que plusieurs couples nichent encore aujourd'hui.



■ ***Ardea purpurea* Linnaeus, 1766**

(©Oiseaux de Corse)

Héron pourpré

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

VU (Corse)

Le héron pourpré niche occasionnellement proche de l'étang de Terrenzana. La connexion et la proximité des différentes zones humides entre l'étang de Palo au Sud et Terrenzana au Nord est essentiel au maintien de cette espèce. Cet oiseau est très sensible au dérangement et est rare en Corse.



■ ***Pandion haliaetus* (Linnaeus, 1758)**

(©Oiseaux de Corse)

Balbusard pêcheur

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

VU (France) – EN (Corse)

Cet oiseau est un nicheur rare et localisé à la Corse et à la moyenne vallée de la Loire. Il niche notamment sur la côte Ouest de l'île où la population semble stagner. En 2011, 34 couples ont été recensés (Stantari Hors-Série n°4). Il vient parfois se nourrir dans les zones humides de la plaine orientale et a été observé au-dessus de Diana à plusieurs reprises ces dernières années.



■ ***Egretta garzetta*** (Linnaeus, 1766)
(©Oiseaux de Corse)
Aigrette garzette
Protégée en France
Directive Oiseaux Annexe I
EN (Corse)



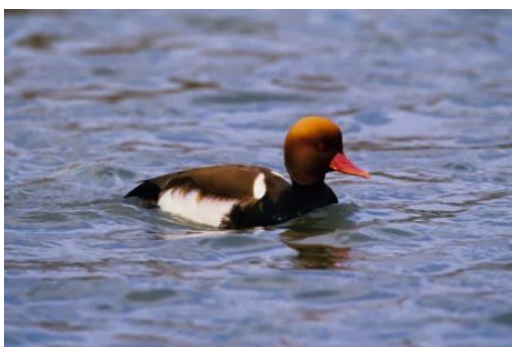
■ ***Ixobrychus minutus*** (Linnaeus, 1766) (©Oiseaux de Corse)
Blongios nain
Protégée en France
Directive Oiseaux Annexe I
VU (Corse)



■ ***Phalacrocorax aristotelis*** (©Oiseaux de Corse)
Cormoran de Desmarest
Protégée en France
Directive oiseaux Annexe I
VU (Corse)



■ ***Himantopus himantopus***
(©Oiseaux de Corse)
Echasse blanche
Protégée en France
Directive Oiseaux Annexe I
VU (Corse)



■ ***Netta rufina*** (Pallas, 1773)
(©Oiseaux de Corse)
Nette rousse
EN (Corse)
Terrenzana est un des plus grand site de reproduction pour l'espèce en Corse.



■ ***Gulosus aristotelis*** (Linnaeus, 1761)
(©Oiseaux de Corse)
Cormoran huppé
Protégée en France
VU (Corse)



■ ***Lestes macrostigma* (Eversmann, 1836)** ((©C. Berquier)
Leste à grands stigmas
VU (Europe) – EN (France) – NT (Corse)

Cette grande demoiselle se développe dans plusieurs milieux humides, principalement d'origine naturelle, saumâtres, pouvant supporter des périodes d'assèchement (Berquier, Andrei-Ruiz, 2019). Les plus importantes populations se situent sur la plaine orientale et dans l'extrême Sud. Il est possible de l'observer, en vol, de mai à juillet. Sa larve se développe dans les eaux stagnantes et saumâtres du littoral (zones humides annexes des étangs). L'état de conservation de cette espèce était « défavorable inadéquat » en 2019 à la suite d'un suivi réalisé par l'OCIC. Elle est considérée en légère régression sur l'île, certaines stations ont disparu. Elle est menacée notamment par la dégradation des zones humides littorales notamment à proximité des zones urbaines (Berquier, Andrei-Ruiz, 2019). Elle peut également

être impactée par le réchauffement climatique qui peut entraîner l'assèchement précoce des zones de développement de la larve (PTA libellule de Corse, OCIC, 2023).



■ ***Brachytron pratense* (O.F. Muller, 1764)**
Aeshne printanière
LC (France) – VU (Corse)

L'Aeshne printanière a été observée en 2004 à l'embouchure du ruisseau d'Arena. Cette espèce apprécie les eaux calmes bordées de roseaux pour se reproduire. Cette espèce fait partie des espèces prioritaires dans le Plan Territorial d'Actions en faveur des libellules 2023-2032.

Les prospections réalisées en 2023 en bordure des étangs n'ont pas permis d'observer un grand nombre d'odonates, les variations de salinité en lien avec les épisodes de sécheresse pourraient être un facteur limitant pour certaines espèces dans ce type de milieux (Biotope, 2023).

✕ Les espèces introduites

Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le littoral de Tallone. Elles peuvent avoir, pour certaines, un impact sur la flore et la faune locale.



Xanthium orientale* subsp. *italicum
(Moretti) Greuter, 2003
Lampourde d'Italie
EEE Majeure

La lampourde d'Italie vient d'Amérique du Nord, elle est aujourd'hui présente sur une majeure partie du littoral corse. Elle se reproduit par graines, les fruits s'accrochent à la fourrure des animaux ou aux vêtements des promeneurs. Un seul individu peut produire jusqu'à 6200 graines. Elle peut envahir les milieux naturels comme semi-naturels et produit des composés alléopathiques qui peuvent inhiber la germination et la croissance des espèces indigènes (invmed.fr).



***Carpobrotus edulis* (L.) N.E.Br., 1926**
Griffe de sorcière
EEE Majeure

La griffe de sorcière est aujourd'hui présente sur l'ensemble du littoral insulaire. Elle remplace petit à petit la flore locale pour ne former qu'un tapis dense et homogène difficile à supprimer. Ces espèces, originaires du Cap en Afrique du Sud, ont été introduites en Corse dans le but de consolider et stabiliser les sols à l'arrière du littoral. La griffe de sorcière se développe à grande vitesse et peut couvrir une surface de l'ordre de 20m² en 10 ans. Elle n'est présente que ponctuellement sur le littoral de Tallone notamment au Nord, à proximité des bungalows de Riva Bella.



***Callinectes sapidus* Rathbun, 1896**
(©CISM)
Crabe bleu
EEE Majeure

Originaire des côtes atlantiques américaines, il est probablement arrivé en méditerranée par l'intermédiaire du trafic maritime. Depuis 2014, cette espèce cesse de croître sur les côtes de l'île. Sa présence peut avoir un impact sur les activités de pêche et de conchyliculture mais aussi sur la faune et la flore locale. Des travaux de lutte, de recherche et de suivi sont en cours pour mieux comprendre son écologie et évaluer son impact. Un groupe de travail a été mis en place en Corse pour définir les objectifs de gestion de l'espèce et les moyens pour y parvenir. Le crabe bleu a été signalé sur l'étang de Diana et de Terrenzana.

2.2. Zone humide de Sialiccia et de Pompugliani

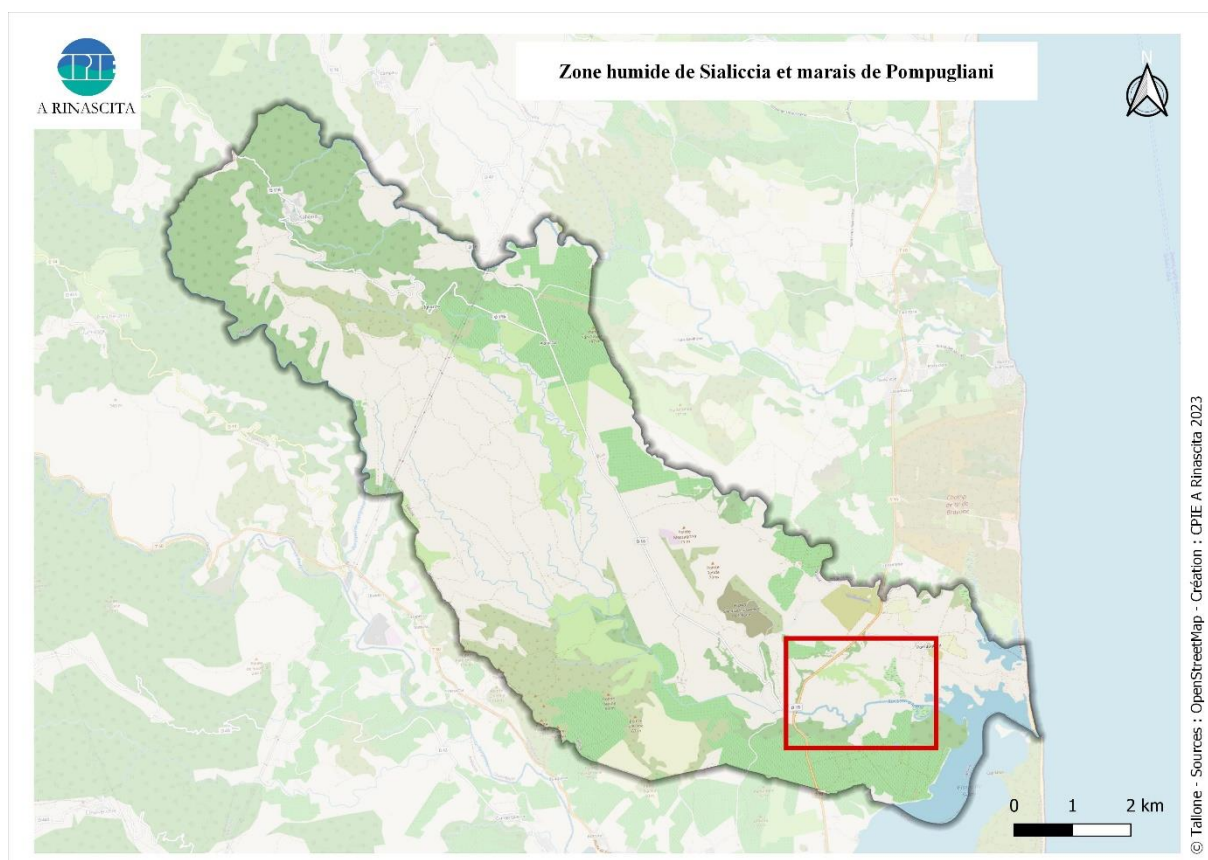


Figure 59 : Localisation des zones humides de Sialiccia et Pompugliani sur la commune de Tallone



Figure 60 : Zone humide de Sialiccia et Pompugliani vue du ciel - © Pierre Alessandrini



Figure 61 : Aulnais marécageuse au haut du marais de pompugliani - © Delphine Lijnen-Canonici)

Une diversité de zones humides se situent entre la T10 et l'étang de Diana, notamment de part et d'autre du ruisseau d'Arena et du ruisseau de Pompugliani. Ce dernier forme, avant de terminer sa course dans l'Arena, un marais d'eau douce composé essentiellement d'une belle roselière à *Phragmites australis*. Le marais est encerclé par des formations à aulne glutineux, frêne oxyphylle, chêne liège et tamaris.

Le site de Sialiccia présente une diversité de zones humides alimentée par le ruisseau d'Arena ainsi que par un ruisseau temporaire qui traverse le site depuis la maison Raffali. Cette zone humide est composée de roselières, de prairies humides, de ripisylves et de marais. Il est drainé au Nord avec le ruisseau et le marais de Pompugliani. Cette zone humide abrite une diversité d'oiseaux (27 espèces ont été comptabilisées en 2014 par le CEN Corse) aussi bien de prairies, de maquis que des oiseaux d'eau. On peut également y observer la Rainette sarde, le Discoglosses sarde et la Grenouille de Berger. Le héron pourpre a été observé par le CEN Corse en 2014, il pourrait nicher dans cette zone (Plan de gestion du site de Sialiccia, CEN Corse, 2016).

Le site de Sialiccia joue un rôle de corridors biologique mais aussi permet la recharge du ruisseau d'Arena en période estivale et participe au maintien de la bonne qualité de l'eau. Elle pourrait à l'avenir être menacée par le réchauffement climatique (augmentation de l'évaporation, assèchement). Le CEN Corse dispose d'une convention de gestion avec le propriétaire et assure donc le suivi de l'évolution du site et met en œuvre des opérations de gestion (Plan de gestion du site de Sialiccia, CEN Corse, 2016).



Figure 62 : Prairie humide à Sialiccia - © CPIE A Rinascita

Des prairies humides hydrophiles et hygrophiles d'intérêt communautaire (Habitat Natura 2000 « 6420-5 ») se retrouvent de part et d'autre du ruisseau d'Arena, dans la zone humide de Sialiccia. Celles-ci subissent une période d'inondation pendant les saisons pluvieuses et une période d'assèchement en été. La diversité floristique dépend de la durée d'inondation de la prairie et de la pression de pâturage qui y est exercée. Le

pacage extensif toute l'année permet de maintenir ce milieu ouvert en empêchant l'installation d'essences ligneuses en provenance des ripisylves et espaces boisés limitrophes. Ces prairies ont une valeur écologique forte puisqu'elles accueillent une faune et une flore spécifique.

✕ La flore et la faune remarquable

On retrouve dans ces zones humides des espèces remarquables :



■ *Gladiolus dubius*
Guss., 1832 (©CBNC-OEC)
Glaïeul douteux
Protégée en France



■ *Ranunculus ophioglossifolius*
Vill., 1789
(©Delphine Lijnen-Canonici)
Renoncule à feuilles
d'ophioglosse
Protégée en France



■ *Pulicaria vulgaris*
Gaertn., 1791
Pulicaire commune
Protégée en France



■ *Kickxia commutata* (Bernh.
Ex Rchb.) Fritsch, 1897
(©CBNC-OEC)
Linaire de Grece
Protégée en France



■ *Isoetes hystrix* Bory, 1844
(©CBNC-OEC)
Isoete herisson
Protégée en France

D'autres espèces flore représentent des forts ou très forts enjeux notamment pour leur rareté ou pour la vulnérabilité des milieux dans lesquels elles poussent : *Schedonorus arundinaceus* subsp. *corsicus* (fétuque de Corse) et *Plagius flosculosus* (Plagius floculeux).



Les prairies humides sont aussi le terrain de jeu de la couleuvre à collier de Corse (*Natrix helvetica corsa*) qui apprécie particulièrement la proximité des cours d'eau, des marécages et divers zones humides.

■ ***Natrix helvetica corsa* (Hecht, 1930)**
Couleuvre à collier de Corse
Protégée en France
Directive Habitat Faune Flore Annexe IV
NT (France) – NT (Corse)

La zone humide de Sialiccia est favorable à de nombreux petits passereaux qui apprécient les endroits humides à strates inférieures denses et riches en buissons telle que la Bouscarle de Cetti. Cet oiseau difficile à observer, que l'on distingue grâce à son chant bref mais fort, se retrouve dans les aulnaies, dans la ripisylve de l'Arena mais également dans les prairies humides agrémentées de petits bosquets. Le cisticole des joncs, reconnaissable à son vol sinueux, a été observé à l'intérieur des prairies humides ou en lisière. Comme son nom l'indique, cette espèce est typique des zones humides et apprécie les espaces ouverts où se développent les joncs et l'Inule visqueuse. D'autres oiseaux, moins inféodés aux prairies humides se retrouvent dans le marais de Sialiccia telles que le martin pêcheur, le roitelet triple bandeau, le hibou petit duc ou encore le tarier pâle.



■ ***Cettia cetti* (Temminck, 1820)**
(©Oiseaux de Corse)
Bouscarle de Cetti
Protégée en France
NT (France) – LC (Corse)



■ ***Cisticola jundicis* (Rafinesque, 1810)**
(©Oiseaux de Corse)
Cisticole des joncs
Protégée en France
VU (France) – NT (Corse)



■ *Otus scop* (Linnaeus, 1758)
(©Oiseaux de Corse)
Hibou petit duc
Protégée en France
LC (Corse)



■ *Regulus ignicapilla* (Temminck, 1820)
(©Oiseaux de Corse)
Roitelet triple bandeaux
Protégée en France
LC (Corse)



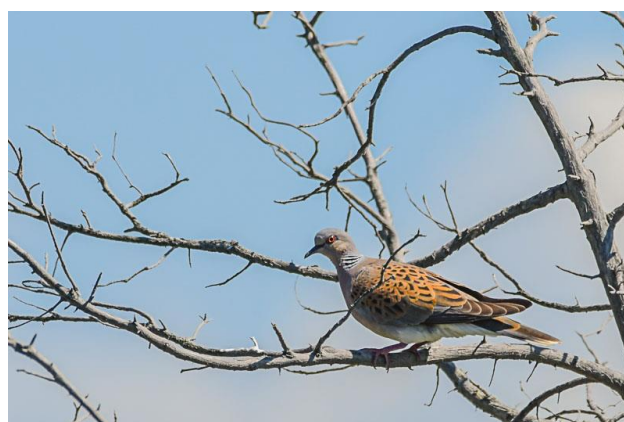
■ *Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)
(©Oiseaux de Corse)
Martin pêcheur
Protégée en France
Directive Oiseaux Annexe I
VU (France)



■ *Saxicola rubicola* (Linnaeus, 1766)
(©Oiseaux de Corse)
Tarier pâle
Protégée en France
NT (France) – LC (Corse)



■ *Serinus serinus* (Linnaeus, 1766)
(©Oiseaux de Corse)
Serin cini
Protégée en France
VU (France) – LC (Corse)



■ *Streptopelia turtur* (Linnaeus, 1758)
(©Oiseaux de Corse)
Tourterelle des bois
Protégée en France
VU (France) – LC (Corse)



■ ***Emys orbicularis* (Linnaeus, 1758)**

(© Lily Chiari)

Cistude d'Europe

Protégée en France

**Directive Habitat Faune Flore Annexe II et IV
NT (Europe) - LC (France) – LC (Corse)**

riche en végétation (cours d'eau annexe, mare, fossés) sont utilisés par les femelles pour se reposer mais aussi par les juvéniles pour prendre du poids (PNA 2020-2029). Maintenir les zones humides en bon état mais aussi les sites de ponte permettra de conserver la population sur la commune.

La cistude d'Europe semble apprécier la partie basse du ruisseau d'Arena et son embouchure ainsi que l'étang de Terrenzana. Il n'est pas rare de voir quelques tortues se réchauffer au mois de juin au bord des cours d'eau.

La conservation de l'espèce en région méditerranéenne est évaluée comme défavorable inadéquat. Elle est menacée notamment par la Tortue de Floride, espèce exotique envahissante, que l'on reconnaît par sa tempe rouge et ses traits jaunes sur les pattes. Cette espèce n'est pas encore présente sur la commune mais il faut être vigilant. La Cistude d'Europe est également sensible au dérangement surtout au début du printemps, lorsqu'elle est plusieurs heures par jour hors de l'eau pour thermoréguler. Pour pondre ses œufs, elle doit avoir accès à une zone non inondable à proximité du cours d'eau. Si la zone de ponte est éloignée, des sites relais

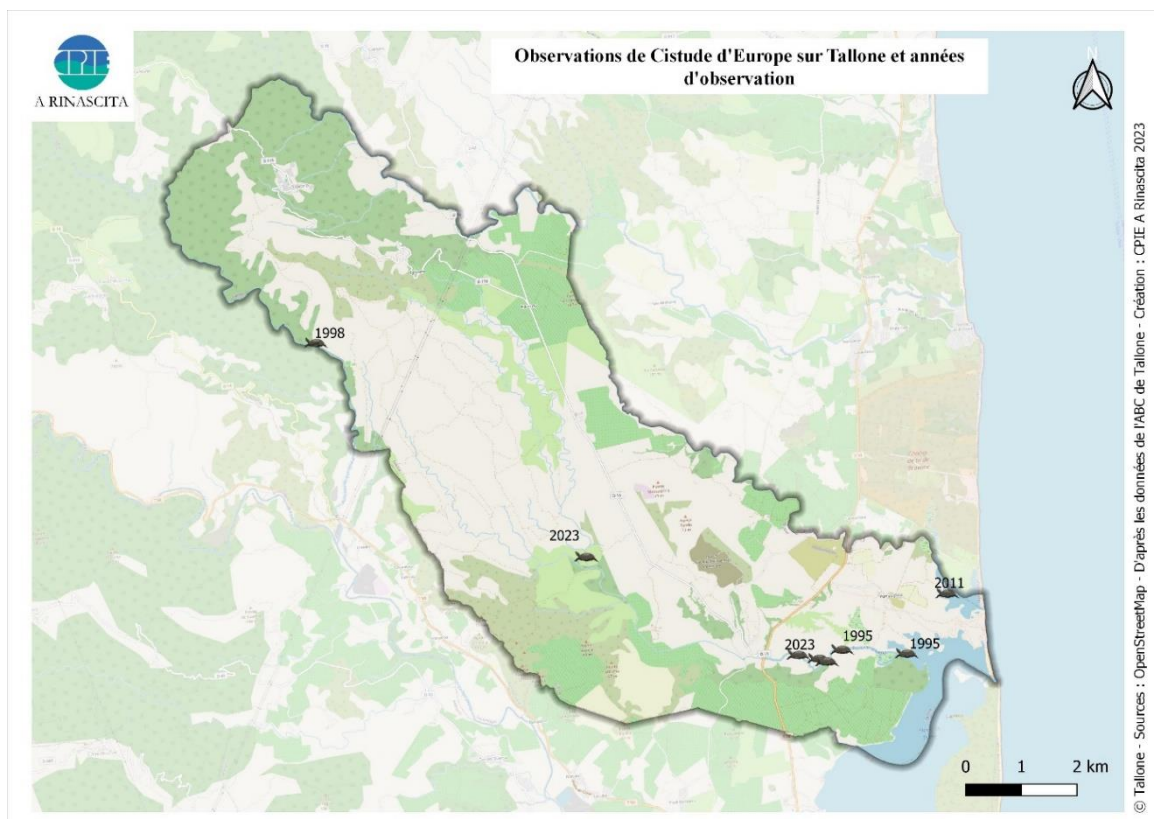


Figure 63 : Observations de Cistude d'Europe sur la commune de Tallone

2.3. Les milieux ouverts, semi-ouverts et agricoles

Les paysages d'aujourd'hui sont le fruit des pratiques agricoles anciennes et actuelles. En Corse, les milieux ouverts et semi-ouverts ont longtemps été entretenus par l'activité d'élevage. La diminution de ces pratiques dans certains espaces a entraîné une recolonisation du maquis. A Tallone, le phénomène a été inverse, le territoire recouvert de maquis jusque dans les années 60 a été défriché pour y installer de nombreux vignobles et un peu d'agrumiculture. La surface agricole utile est de 2 300 hectares en 2020 pour 48 exploitations. Ces espaces agricoles peuvent être favorables à certaines espèces comme répulsives pour d'autres. De nombreuses espèces ont besoin d'un paysage varié et de milieux diversifiés pour le reproduire, se nourrir et se déplacer. Les milieux ouverts (prairies, pelouses, etc.) et agricoles (vignes, plantations, etc.) recouvrent 35% de la commune. Une grande variété de milieux « agricoles » favorise une grande diversité d'espèces. Cette diversité dépend de l'imbrication des milieux les uns avec les autres pour former un paysage dit « en mosaïque ». Le rôle du pâturage extensif est primordial dans le maintien de ces paysages.

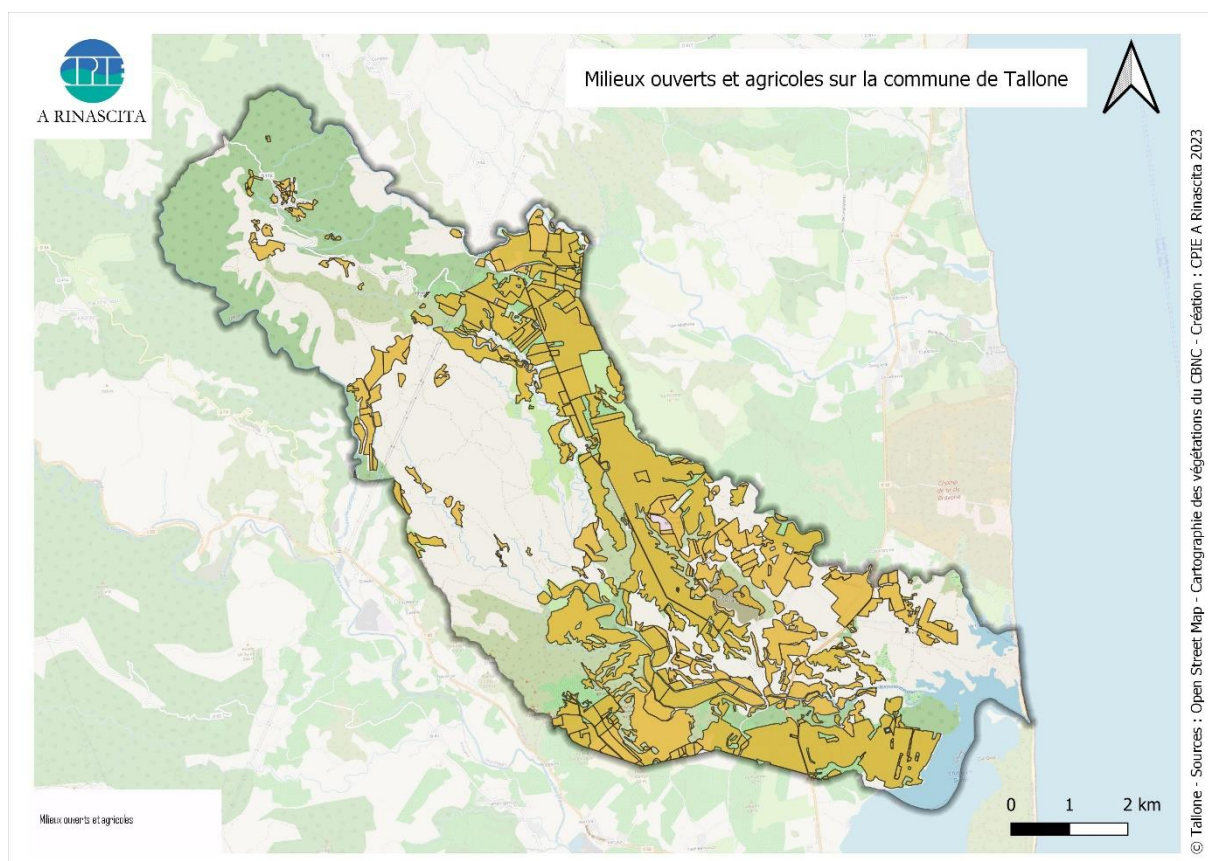


Figure 64 : Milieux ouverts et agricoles sur la commune de Tallone

2.3.1. Les prairies et les pelouses

Différents types de prairies et de pelouses composent le paysage de Tallone. Elles sont pour la plupart exploitées : prairies temporaires, permanentes, pastorales ou encore de production de fourrage. D'autres sont laissées à l'abandon et se referment à défaut d'entretien mécanique ou de pâturage.



Figure 65 : Prairies et pelouses à Tallone (© CPIE A Rinascita)

A l'inverse des prairies temporaires, les prairies permanentes sont restées enherbées sans interruption depuis au moins 5 ans. Elles ont pour certaines même jamais été retournées ou semées et sont dites « naturelles ». Entourées de haies, celles-ci peuvent être fréquentées par plusieurs espèces de reptiles, d'oiseaux ou d'insectes qui utilisent ce système de bocage comme corridor écologique. De nombreuses espèces d'oiseaux frugivores et granivores viennent se nourrir également dans ces haies telles que le Rouge-gorge, les Mésanges, le Chardonneret élégant, la Fauvette à tête noire ou encore l'Alouette lulu. Les arbres ou bosquets isolés, témoignage d'un usage traditionnel plus que centenaire, jouent également un rôle écologique majeur indéniable. Ces arbres servent de perchoirs pour de nombreux oiseaux et notamment les rapaces qui peuvent guetter leurs proies en hauteur.



■ *Lullula arborea* (Linnaeus, 1758)

(© Oiseaux de Corse)

Alouette lulu

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

LC (France) – LC (Corse)



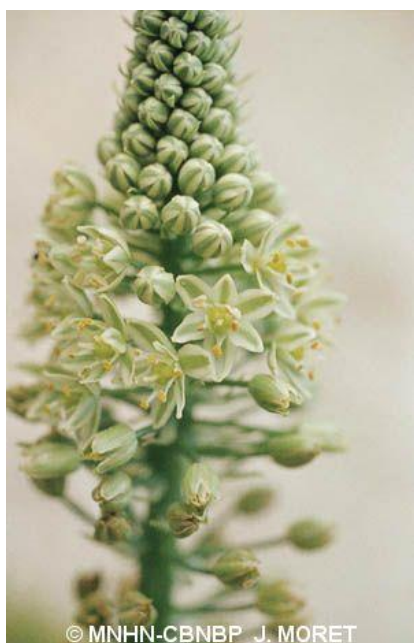
■ *Sylvia atricapilla* (Linnaeus, 1758)

(© Oiseaux de Corse)

Fauvette à tête noire

Protégée en France

LC (France) – LC (Corse)



■ *Charybdis maritima* (L.)

Speta, 1998

(© INPN)

Scille maritime

Protégée en France

LC (France) – LC (Corse)



■ *Ervilia loiseleurii* (M. Bieb.) H.

Schaeef. & Coulot & Rabaute, 2016

(©Delphine Lijnen Canonici)

Vesce de Loiseleur

Rare en Corse

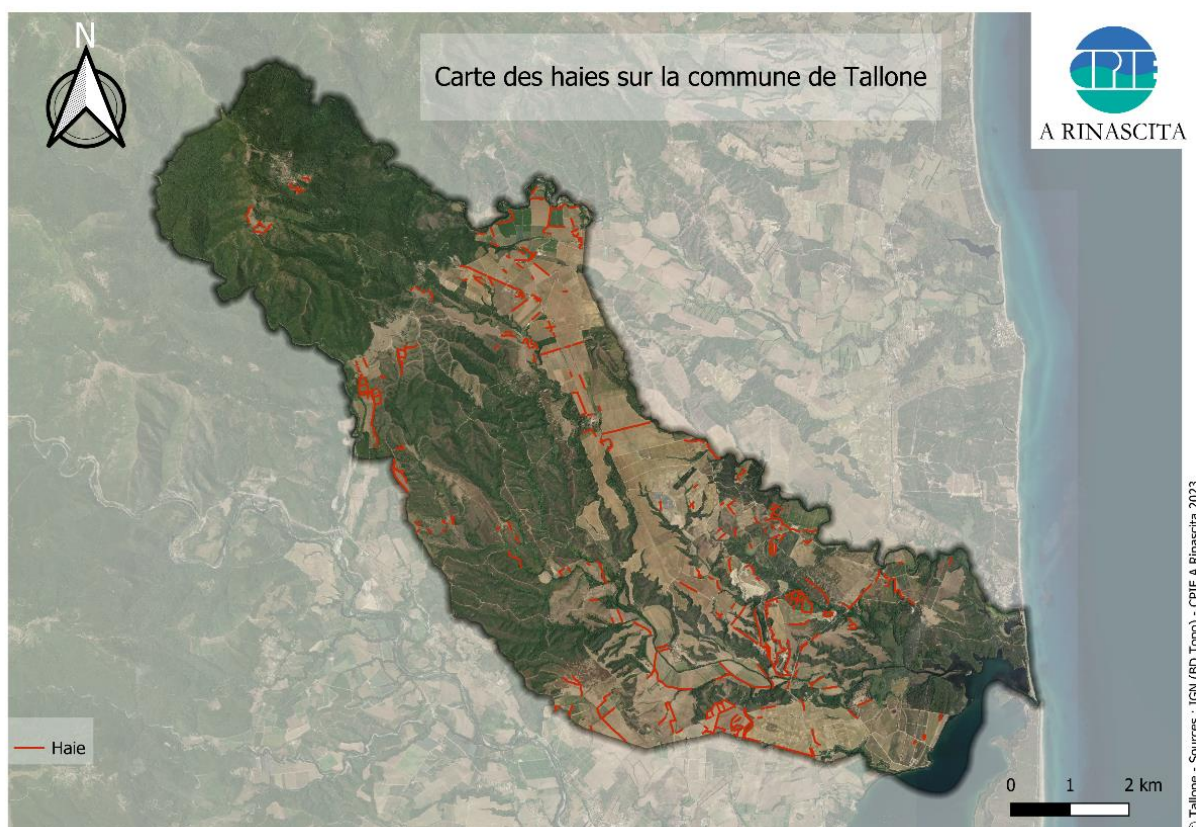


Figure 66 : Linéaire de haies sur la commune de Tallone



■ ***Milvus milvus* (Linnaeus, 1758)**

(© Oiseaux de Corse)

Milan royal

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

VU (France) – NT (Corse)

Le milan royal est un rapace dont les populations s'effondrent dans plusieurs pays européens, ainsi que dans toute la Méditerranée, sauf en Corse où il trouve suffisamment de ressources alimentaires et des milieux favorables à sa reproduction. L'espèce bénéficie d'un Plan National d'Action pour faire face à l'effondrement des populations nicheuses en France. Il est sédentaire et peut s'observer toute l'année en Corse et notamment en Balagne où sont concentrées les plus importantes populations. Plusieurs couples nichent sur la commune de Tallone. Proche de l'ancien centre d'enfouissement, 4 nids de milan ont été recensés. Lorsque celui-ci était en activité, jusqu'à 40 milans

pouvaient tourner au-dessus (com. pers. C. Lepidi). Il procurait certainement la ressource alimentaire nécessaire à ces oiseaux. Ils survolent également les vignes pour repérer les micro-mammifères dont ils se nourrissent. Son maintien sur la commune dépendra de la ressource disponible et de la conservation des nids.



■ ***Falco tinnunculus* (Linnaeus, 1758)**

(© Oiseaux de Corse)

Faucon crécerelle

Protégée en France

NT (France) – LC (Corse)

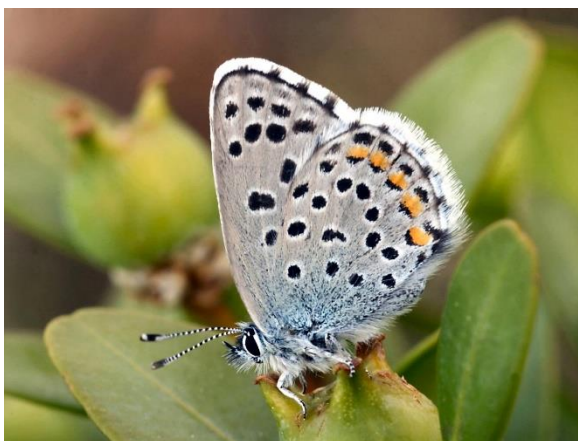
Le Faucon crécerelle bien présent également sur la commune de Tallone est une espèce commune car il s'adapte à différents paysages mais il a besoin de grands espaces avec une belle visibilité pour chasser les micro-mammifères et les petits oiseaux qui nichent au sol.

64 espèces de papillons de jour et de nuit ont été recensées sur la commune dont aucune n'est protégée. Elles sont observées dans les friches, prairies, lisières agricoles. Les papillons sont particulièrement sensibles à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à l'artificialisation des milieux.

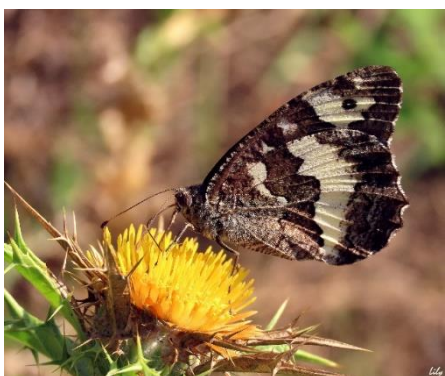
La présence d'origans, autour du village de Tallone pourrait être propice à la présence *Maculinea arion*, un papillon de jour rare et protégé. La femelle pond jusqu'à 200 œufs sur des plants d'origan à proximité d'une colonie de fourmis du genre *Myrmeca*. La chenille se laisse tomber au sol à sa troisième mue et elle émet une odeur spécifique qui attire une fourmi. Après s'être nourri de miellat produit par la chenille, la fourmi l'emporte dans la fourmilière. La chenille se nourrit de larves de fourmis jusqu'à l'éclosion du jeune papillon (INPN). Le milieu doit donc être favorable au papillon mais aussi à la chenille.



■ *Danaus chrysippus* (Linnaeus, 1758)
(© Lily Chiari)
Petit monarque
LC (Corse)



■ *Pseudophilotes baton* (Bergsträsser, 1779)
Azuré du thym
LC (Corse)



■ *Brintesia circe* (Fabricius, 1775)
(© Lily Chiari)
Silène
LC (Corse)



■ *Maculinea arion* (Fabricius, 1775)
(© Cyril Berquier)
Azure du serpolet
Protégée en France
EN (France) – EN (Corse)



Certaines chauves-souris apprécient les paysages agricoles (prairies, cultures) pour chasser mais utilisent aussi le bâti agricole comme gîtes de reproduction. En effet, le Petit rhinolophe profite des pagliaghji et caves abandonnées pour s'installer. Cette espèce est bien présente sur la commune puisque 9 gîtes avec sa présence ont été inventoriés dont 4 nouveaux gîtes trouvés en 2023. La cabane Scobiccio, maison en pierre abandonnée dans les hauteurs de Tallone, accueillait jusqu'à 30 Petit rhinolophe en 2023.

■ ***Rhinolophus hipposideros* (Borkhausen, 1797)**

(© Nicolas Robert)

Petit Rhinolophe

Protégée en France

Directive Habitat Faune Flore Annexe II et IV

NT (Corse)



En France, le Murin du Maghreb n'est présent qu'en Corse. Il chasse au sol et sur la végétation dans les prairies, pelouses, prés pâturés, etc. Il se nourrit d'orthoptères, de coléoptères et de chenilles de lépidoptères. La population corse a tendance à diminuer (PNA chiroptères 2016-2025). Un gîte a été trouvé sur la commune avec 4 individus. Cette espèce affectionne tout particulièrement les caves et cuves viticoles pour s'abriter.

■ ***Myotis punicus* Felten, 1977**

(© GCC)

Murin du Maghreb

Protégée en France

Directive Habitat Faune Flore Annexe II et IV

VU (France) - VU (Corse)



■ ***Myotis emarginatus* (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)**

(© Y. Peyrard)

Murin à oreilles échancrées

Protégée en France

Directive Habitat Faune Flore Annexe II et IV

NT (Corse)

Le Murin à oreilles échancrées est également étroitement lié aux milieux agricoles. Elle chasse dans les prés, vergers, à proximité des étables et à la lisière des forêts. Sur la commune, 3 gîtes sont connus pour cette espèce. Une étude menée par le Groupe Chiroptère Corse en 2021 sur les plaines agricoles orientales s'est intéressée à l'activité de chasse de cette espèce. Celle-ci montre que les femelles en période de gestation chassent à proximité de la colonie avec une préférence pour les milieux bocagers en chassant dans les haies et les lisières forestières. Le Murin à oreilles échancrées semble apprécier les milieux stratifiés avec la présence d'une strate arborée (C. Dugast, 2021).

2.3.2. Les milieux semi-ouverts

Les milieux semi-ouverts sont dominés par des formations végétales basses herbacées et arbustives et les arbres sont assez rares. Ces milieux sont la résultante d'une pratique agropastorale. Avec l'abandon de ces pratiques, ils tendent à se refermer et à évoluer vers un maquis dense puis vers une forêt. Ces milieux sont propices à de nombreuses espèces qui y trouvent un refuge ou une place pour nicher dans les bosquets et des ressources alimentaires dans les espaces enherbés.

✂ La faune et la flore remarquable



■ ***Testudo hermanni* Gmelin, 1789**
(© CPIE A Rinascita)
Tortue d'Hermann
Protégée en France
Directive Habitat Faune Flore Annexe II et IV
EN (France) – VU (Corse)

La Tortue d'Hermann est aujourd'hui un reptile très menacé. Historiquement, elle occupait l'ensemble de la région méditerranéenne française mais aujourd'hui, ses derniers refuges se limitent au Var et à la Corse. Sur l'île, la Tortue d'Hermann se retrouve essentiellement sur la plaine orientale, dans le golfe d'Ajaccio et dans l'extrême Sud. Les individus que l'on peut croiser ailleurs proviennent d'introduction ou de population relictuelle (PNA, 2018-2027). La destruction irréversible des habitats liée notamment à l'urbanisation et l'aménagement du littoral méditerranéen est la première cause de déclin de l'espèce (PNA 2018-2027).

L'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles, les incendies, certains travaux forestiers, la collecte illicite d'individus en sont également responsables. Cette espèce est protégée et un Plan National d'Action est en cours. La Tortue d'Hermann est bien présente sur la commune, elle se retrouve principalement à la lisière entre les milieux ouverts et les espaces boisés ou de maquis. Une importante population se situe dans le secteur de Pompugliani et à proximité de la zone humide de Sialiccia, dans des milieux dit « en mosaïque ». On retrouve plusieurs individus, au village, à proximité des habitations, proche des jardins. Afin de préserver cette espèce, il convient de maintenir les milieux qui lui sont favorables et de lui assurer la possibilité de se déplacer librement à travers ces milieux. Bien que de nombreux milieux lui soient favorables sur la commune, le maquis dense, les plantations d'eucalyptus, les vergers, les grandes étendues de vignes ne sont pas optimales pour cette espèce.



Figure 67 : Habitats favorables à la Tortue d'Hermann sur la commune de Tallone © Biotope

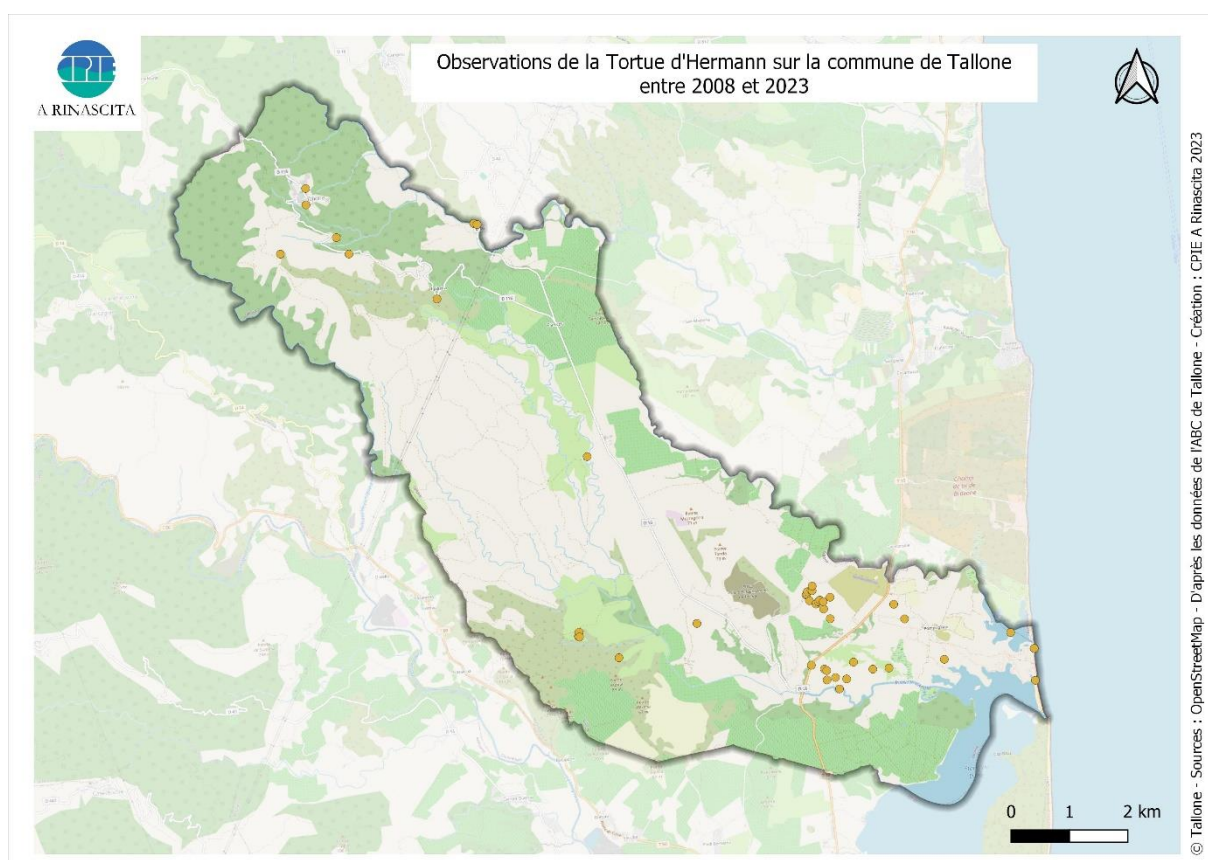
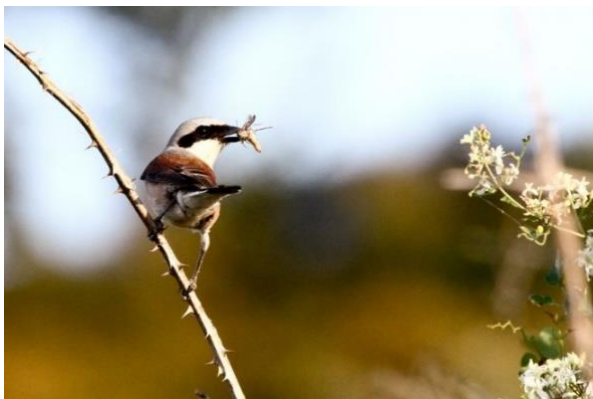


Figure 68 : Tortue d'Hermann sur la commune de Tallone



■ **Lanius collurio** Linnaeus, 1758

(© Oiseaux de Corse)

Pie grièche écorcheur

Protégée en France Directive Oiseaux

Annexe I

NT (France) – NT (Corse)

La Pie grièche écorcheur a été observée et localisée à plusieurs reprises sur la commune et la pie grièche à tête rousse est citée mais avec aucune coordonnées géographique associée. Toute fois, certains habitats sur la commune lui sont favorables, cette observation pourrait être confirmée. Elle se reconnaît facilement à sa calotte rouge-orangée. C'est la sous-espèce *Lanius senator badius* que nous pouvons observer en Corse. La pie grièche écorcheur est nettement plus abondant que la pie grièche à tête rousse, cette dernière étant plus exigeante pour son site de nidification. L'aire de nidification de la pie-grièche à tête rousse a reculé progressivement suite à l'abandon du pastoralisme et donc à la recolonisation des milieux forestiers. Les deux sous espèces

(continentale et Corse) sont classées « quasi menacée » au niveau national et la sous-espèce corse est classée « vulnérable » au niveau régional. Ces deux espèces ont besoin d'un milieu semi-ouvert situé dans un secteur ensoleillé et parsemé d'arbres aux branches basses, qui lui permettent de chasser les insectes à l'affût au-dessus d'un sol très dégagé, à végétation au moins partiellement rase, voire un sol nu. L'hétérogénéité des paysages agricoles est l'un des facteurs les plus importants dans la sélection de l'habitat de reproduction de la pie grièche. La pie grièche écorcheur a été observée à plusieurs endroits de la commune, en lisière de prairies. Le maintien ou la restauration d'éléments fixes du paysage (buissons, haies, arbres isolés, etc.) et le maintien des prairies de pâturage extensif et de prairies de fauche seraient également favorable à la venue de la pie grièche à tête rousse et de la fauvette pitchou.

2.3.3. Les vignes et pelouses sèches

Les vignes représentent 20 % des surfaces agricoles de la commune. Celles-ci, principalement situées le long de la D16, recouvrent pour la plupart de grandes surfaces homogènes entrecoupées de chemins agricoles sans haies ni bosquets. Peu d'espèces patrimoniales ou même communes ont été recensées dans ces milieux, hormis l'Oedicnème criard qui s'y reproduit et quelques rapaces qui viennent se nourrir de micro-mammifères.

Un point d'écoute a été réalisé dans une haie unistratifiée en bordure de vigne. Il a révélé la présence de 10 espèces de chauves-souris mais avec peu d'activité. La présence de pipistrelles (Khul, Commune et Pygmée) et d'Oreillards est nécessaire à la lutte contre le vers de la grappe (Eudémis) et de Cochylis, papillons nuisibles pour la vigne (Y. Charbonnier et D. Papura, 2017). Favoriser la présence de ces espèces dans les parcelles de vignes permettrait aux viticulteurs de limiter l'usage de pesticides. Il s'agit donc d'accompagner ces viticulteurs à la réinstallation de haies favorables (diversifiées), de bosquets mais aussi à la conservation des gîtes de proximité.

Toute fois, quelques vignes en friches ou avec le maintien volontaire de la végétation inter-rangs ou encore avec une bande enherbée autour, sont d'avantage favorable à une diversité d'espèces, on y retrouve les lézards ou la couleuvre verte et jaune ainsi qu'une diversité de lépidoptères.

Certaines ornières formées par les machines agricoles forment des points d'eau temporaires dans lesquels des têtards de Crapaud vert ont été observés. Les guêpiers d'Europe trouvent également en bord de parcelles, dans la terre meuble, des milieux propices à leur reproduction.



Figure 70 : Vigne non traitée et non fauchée sur Tallone
(© Delphine Lijnen Canonici)



Figure 69 : Bande enherbée entre le chemin et la vigne
(© CPIE A Rinascita)



Figure 71 : Vignes peu favorable aux chauves-souris et autres espèces



■ **Burhinus oediconemus (Linnaeus, 1758)**

(© Oiseaux de Corse)

Oedicnème criard

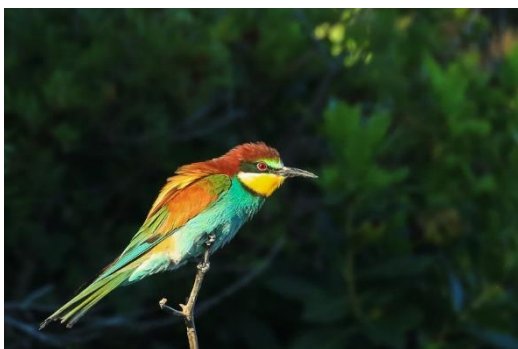
Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

VU (Corse)

Oedicnème criard est un oiseau discret dont le plumage le confond avec son milieu. Il est actif au crépuscule et pendant les dernières heures de la nuit. Pour sa reproduction il a besoin d'une zone de prairie sèche et une zone humide à proximité. Sur la commune de Tallone, il utilise l'inter-rang des vignes et les étangs. Il cache son nid entre des cailloux des vignobles, ce qui le rend très vulnérable. L'effectif de la population inventorié en 2009 semble avoir augmenté en 2023. L'oedicnème est présent en Corse entre mars et octobre, il migre ensuite vers l'Afrique pour hiverner mais avec le réchauffement climatique il peut rester quasiment toute l'année sur l'île. Il a disparu de plusieurs pays Européen et est considéré comme vulnérable en Corse même si aujourd'hui la population semble s'améliorer. En 2004, seulement une quinzaine de couples était présents en Corse. Aujourd'hui on en dénombre plus d'une centaine. L'usage des pesticides, le retournement des prairies et l'extension de la monoculture sont les causes principales de la diminution des oedicnèmes. Cet

oiseau trouve donc sur la commune de Tallone des pratiques agricoles qui lui sont favorables. La sensibilisation et l'accompagnement des viticulteurs pour la mise en place de bonnes pratiques participeront à la sauvegarde de cette espèce sur la commune.



■ **Merops apiaster Linnaeus, 1758**

(© Oiseaux de Corse)

Guêpier d'Europe

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

NT (Corse)

La commune accueille plusieurs colonies de Guêpier d'Europe. Cet oiseau est sans doute le plus coloré d'Europe. Il passe l'hiver en Afrique et arrive en Corse pour nicher mi-avril. Cet oiseau dépose ses œufs dans un terrier qu'il creuse dans un sol meuble et sableux. Une berge abrupte de rivière, un talus en bord de route, une prairie sèche peuvent lui convenir. Sur la commune de Tallone, une colonie s'est installée proche de l'ancien centre d'enfouissement et il semble avoir trouvé les talus en bord de vignes à son goût. Il n'est pas rare de les voir également perché sur un câble électrique ou un arbre mort.



■ **Podarcis tiliguerta (Gmelin, 1789)**
 (© CPIE A Rinascita)
Lézard tyrrhénien
Protégée en France
Directive Habitats Faune Flore Annexe IV
LC (Corse)

Le lézard de Sicile (*Podarcis siculus*), espèce introduite, se retrouve dans des milieux variés mais plutôt ouverts (prairies, bords de chemins, vignes, forêts de chênes liège, cistaies claires...) et n'a pas été observé dans des milieux plus fermés à l'Ouest de la commune. Tandis que le Lézard tyrrhénien, endémique à la Corse et à la Sardaigne, se rencontre dans la partie haute de la commune comme en plaine, dans un maquis peu dense, laissant le soleil réchauffer le sol. Le Lézard local semble être repoussé par le Lézard de Sicile et se retrouve cantonner aux milieux plus fermés, milieux hostiles au Lézard de Sicile.

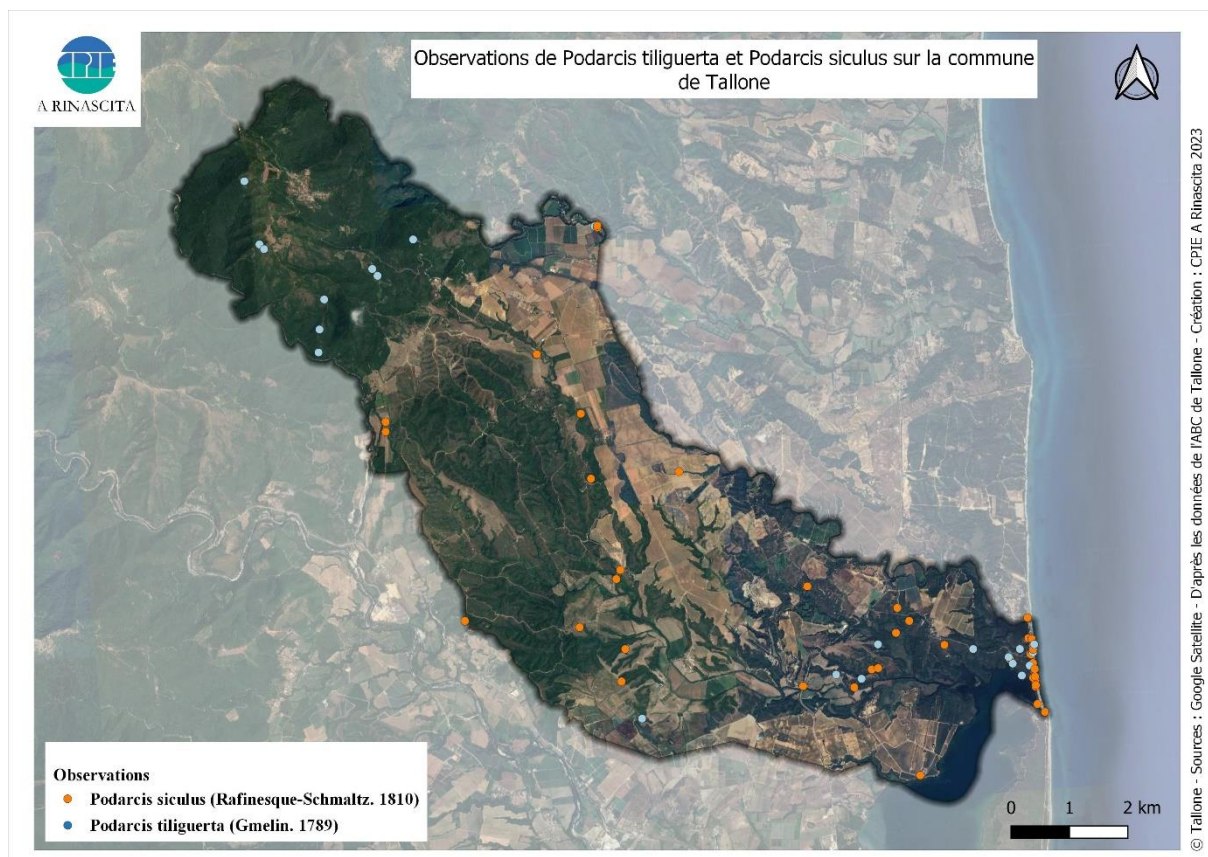


Figure 72 : Observations du lézard de Sicile et du lézard tyrrhénien sur la commune de Tallone



Scabiosa atropurpurea
Scabieuse des jardins
EEE Potentielle

La scabieuse des jardins est une espèce exotique potentiellement envahissante. Malheureusement elle ne se cantonne plus au jardin et peut s'observer en bord de parcelle agricole. Sa dispersion est à surveiller, elle a déjà été observée à 3 endroits différents sur la commune.



Oxalis pes-caprae
Oxalis pied-de-chèvre
EEE Majeure

Cette petite herbacée forme des colonies denses, des tapis jaunes s'observent dès la fin de l'hiver au bord des prairies, vignes, champs cultivés et routes. Elle vient d'Afrique et est très largement présente en Corse. Sa reproduction est végétative, sa dispersion est donc favorisée par le travail du sol.

2.4. Les maquis et milieux forestiers

2.4.1. Cistaies et maquis

Le maquis est un terme générique qui désigne les végétations buissonnantes méditerranéennes qui poussent sur des terrains siliceux. Le maquis recouvre une importante partie du territoire de Tallone, principalement dans les « Lunarie » et autour du village. Ces surfaces représentent 3480 hectares soit 51 % de la commune. Il existe en réalité plusieurs maquis ou un maquis à plusieurs facettes : haut, bas, dense, éparse, thermophile ou mésophile selon l'altitude, en mosaïque avec le chêne liège ou d'autres espèces telles que le charme-houblon, l'aulne cordé et le châtaignier sur les versants les plus frais... Malgré ces différentes formations du maquis, ils ont en commun certaines essences : l'arbousier, la bruyère arborescente, la filaire, le chêne vert, les cistes, ainsi que le myrte et le lentisque en basse altitude. Ils résultent pour la plupart d'une fermeture du milieu suite à l'abandon des pratiques agricoles.

Les cistaies, composées essentiellement du ciste de Montpellier, vient souvent d'un stade de dégradation de la végétation. En effet, le ciste de Montpellier, espèce pyrophyte et pyrophile, se régénère après un incendie et le passage du feu favorise sa germination.

Le chêne liège ne pousse que sur les sols siliceux assez profonds. Il est relativement exigeant en humidité et plutôt thermophile. Sa culture s'est faite dans son aire de répartition naturelle mais elle a certainement été étendue artificiellement (Gamisans, 1999). Ainsi, certaines suberaies sur la commune de Tallone, abandonnées voient leurs sous-bois envahis par le maquis ou d'autres essences d'arbres naturellement présents.

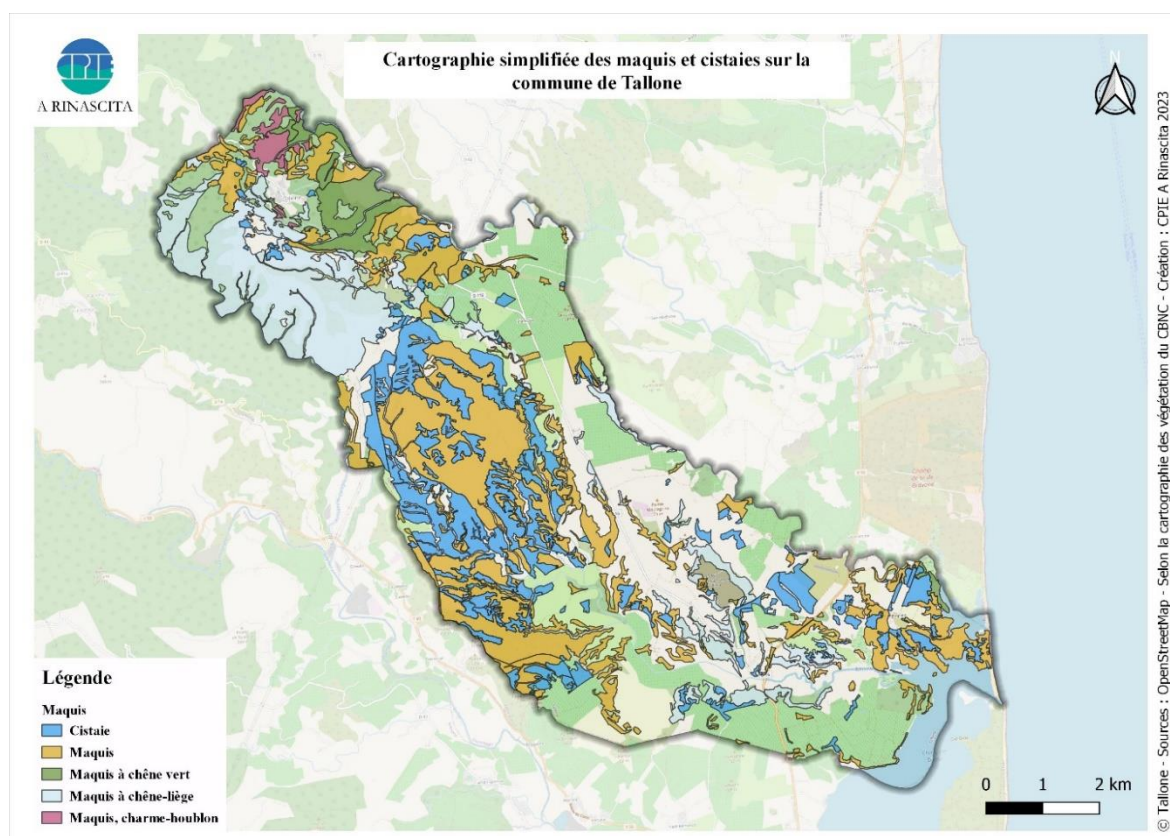


Figure 73 : Cartographie simplifiée des maquis et cistaies de Tallone

✕ La faune et la flore remarquable



■ *Sylvia melanocephala* (Gmelin, 1789)

(© Oiseaux de Corse)

Fauvette mélanocéphale

Protégée en France

NT (France) - LC (Corse)



■ *Sylvia undata* (Boddaert, 1783)

(© Oiseaux de Corse)

Fauvette pitchou

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

EN (France) - LC (Corse)



■ *Sylvia sarda* (Temminck, 1820)

(© Oiseaux de Corse)

Fauvette sarde

Protégée en France

Directive Oiseaux Annexe I

LC (France) - NT (Corse)

Trois Fauvettes fréquentent le maquis de Tallone : la Fauvette pitchou, la Fauvette sarde, et la Fauvette mélanocéphale. Cette dernière en est la plus typique. Le concert que peut donner ces fauvettes rend difficile la distinction de chacune de ces espèces pour l'ornithologue. La Fauvette sarde apprécie les maquis bas à végétation éparse, elle passe de buissons en buissons pour chasser les insectes. La Fauvette pitchou et la Fauvette mélanocéphale préfèrent le maquis moyen, avec une hauteur de végétation entre 1 et 2m de haut.



■ *Emberiza cirrus* Linnaeus, 1766

(© Oiseaux de Corse)

Bruant zizi

Protégée en France

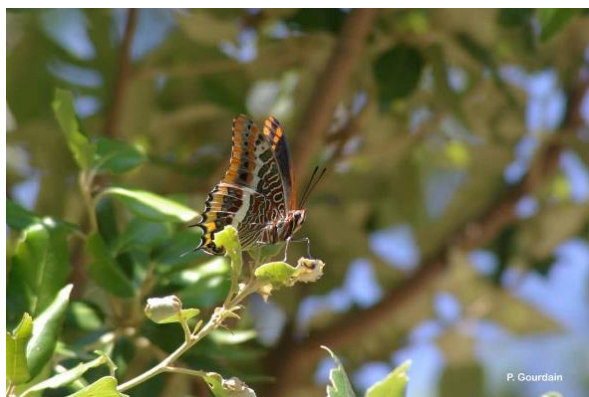
Dans les maquis peu denses ou bien dans les espaces de respiration que forment les clairières on peut observer quelques orchidées telles que le Sérapias à petites fleurs ou l'Orchis papillon mais aussi certains papillons qui profitent de cet espace ouvert.



■ **Anacamptis papilionacea** (L.) R.M. Bateman, Pridgeon & M.W. Chase, 1977
Orchis papillon
LC (Corse)



■ **Serapias parviflora** Parl., 1837
(© CBNC_OEC)
Serapias à petites fleurs
Protégée en France
LC (Corse)



■ **Charaxes jasius** (Linnaeus, 1767)
Pacha à deux queues
LC (Corse)



■ **Iphiclides podalirius** (Linnaeus, 1758)
Flambé
LC (Corse)

2.4.2. Les milieux forestiers

Les formations forestières, hors maquis, ripisylves et plantations, représentent seulement 5 % de la surface communale et sont dispersées sur le territoire. Ces milieux sont par ailleurs très morcelés, il ne subsiste parfois que quelques vestiges entourés de maquis qui a pris le dessus ou de parcelles agricoles.



Les châtaigneraies sont principalement présentes sur la partie Nord de la commune notamment sur les versants Nord et Nord-Ouest. Le Chêne-liège est lui présent sur les versants plus chaud et moins en altitude.

Figure 74 : Forêt mixte sur Tallone (© CPIE A Rinascita)

L'incendie est le principal risque pesant sur ces milieux. La présence du Chêne liège montre qu'il y avait autrefois certainement de belles suberaies entretenues et exploitées. Ces forêts suivent leurs évolutions naturelles bien qu'elles soient sensibles au dérèglement climatique et abritent quelques oiseaux et chauves-souris appréciant les milieux fermés.

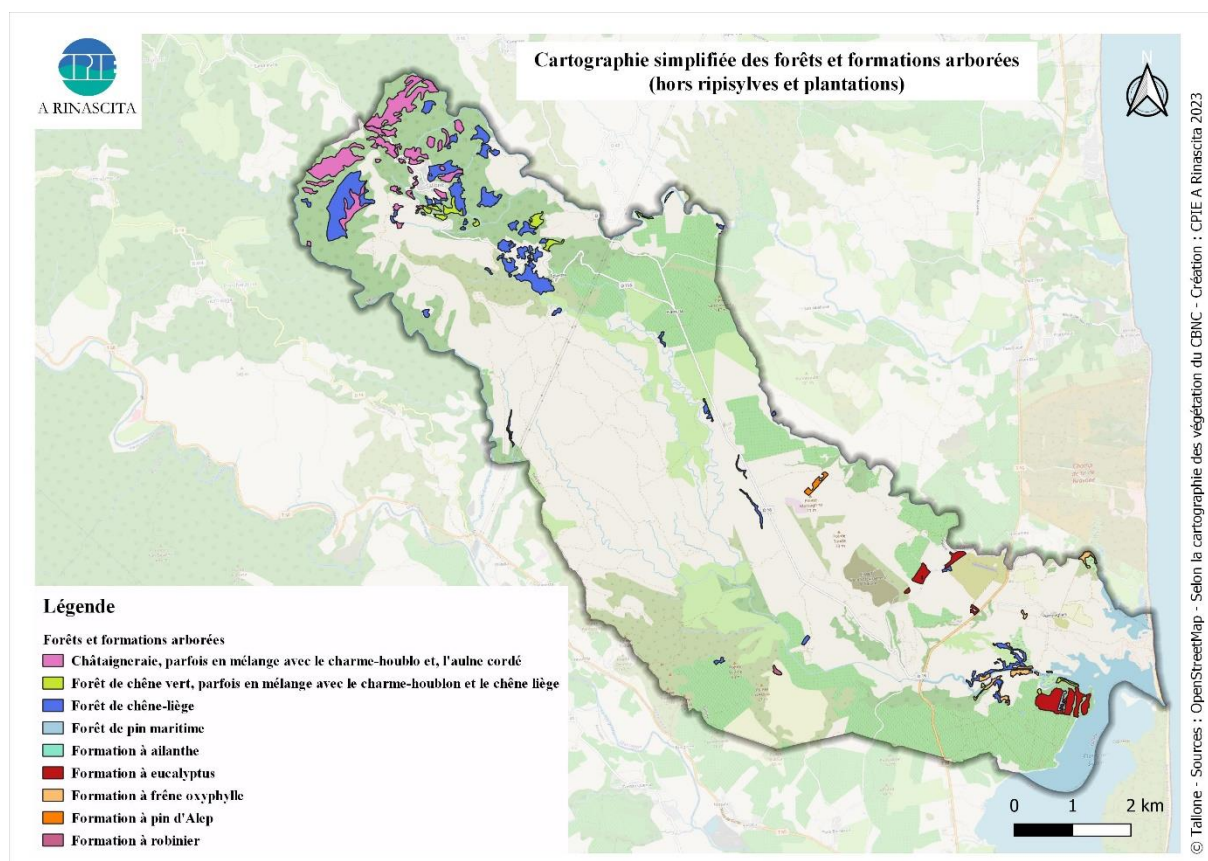


Figure 75 : Cartographie simplifiée des forêts et formations arborées sur la commune de Tallone

✕ La faune et la flore remarquable

Quelques espèces de chauves-souris observées sur la commune ont une petite préférence pour les milieux forestiers même si elles viennent chasser également dans les milieux plus ouverts. Le maintien de ces espèces sur la commune dépend de la qualité des sites de chasse et des corridors écologiques lui permettant de se déplacer (trame noire, conservation des zones humides, des ripisylves, cours d'eau, etc.). La conservation des arbres vieillissant et des îlots de sénescences favorise également le gîte de ses espèces.



■ *Nyctalus leisleri* (Kuhl, 1817)

(© GCC)

Noctule de Leisler

Protégée en France

Directive Habitats Faune Flore Annexe IV

LC (Corse)

La Noctule de Leisler est assez commune en Corse et plus généralement dans le sud Est de la France, elle hiberne dans des cavités arboricoles et vient chasser dans les vergers et en lisières de forêt.



■ *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)

(© GCC)

Barbastelle d'Europe

Protégée en France

Directive Habitats Faune Flore Annexe II et IV

LC (Corse)

La Barbastelle d'Europe est une espèce rare en Corse. Les femelles utilisent les cavités des arbres pour mettre bas. Cette espèce a été contactée à plusieurs reprises sur la commune. Elle chasse en lisière de forêt, le long des chemins suffi forestiers, sous les houppiers ou au-dessus de la canopée.



■ ***Cyanistes caeruleus* (Linnaeus, 1758)**

(© Oiseaux de Corse)

Mésange bleue

Protégée en France

LC (Corse)



■ ***Aegithalos caudatus* (Linnaeus, 1758)**

(© Oiseaux de Corse)

Mésange à longue queue

Protégée en France

LC (Corse)



■ ***Accipiter gentilis arrigonii* (Kleinschmidt, 1903)**

(© Oiseaux de Corse)

Autour des palombes (ssp. de Corse)

Protégée

Directive Oiseaux Annexe I

EN (France) – VU (Corse)

L'autour des palombes cyrno-sarde est un rapace diurne. Cet oiseau est rare en Corse, en 2010 la population était estimée à une soixantaine de couples en Corse. Un couple actif a été observé en amont du village, sur le versant Nord, ce qui est une information très intéressante puisque sa reproduction en plaine n'avait pas été confirmée depuis 1960. Cet oiseau niche essentiellement entre 250 et 1350 mètres d'altitude. La qualité des boisements et la diversité des habitats plus que la superficie est importante pour cette espèce en Corse. Il apprécie notamment les chênaies vertes en futaies denses moyennement âgées et les futaies denses vieilles. Il peut également s'accommoder d'un milieu pré-forestier évoluant vers une chênaie verte ce qui est le cas sur la commune. L'Autour des palombes est discret et très sensible au dérangement notamment en période de reproduction (février-mars à mai-juin).



■ ***Salamandra corsica* (Savi, 1838)**

(©CPIE A rinascita)

Salamandre de Corse

Protégée

NT (Corse)

La Salamandre de Corse, reconnaissable à ces tâches jaunes a été observée à proximité du village. Elle apprécie les milieux forestiers et il n'est pas rare de croiser son chemin au printemps et à l'automne après une pluie. Contrairement aux crapauds et grenouilles, cet amphibien s'accouple sur la terre ferme puis la femelle rejoint un point d'eau où elle pourra mettre bas. La salamandre étant ovovivipare, les larves seront actives dès leur expulsion. La salamandre fréquentera donc les milieux forestiers traversés par de petits cours d'eau ou avec la présence de points d'eau, zones humides, mares, etc.

✕ Les espèces introduites

Certains arbres exotiques envahissants ont été recensés sur la commune, ceux-ci forment parfois de véritables bosquets ou formations forestières.



Robinia pseudoacaccia

Robinier pseudo-acaccia

EEE Majeure

2.5. Les cours d'eau

La commune de Tallone est particulièrement bien pourvue en cours d'eau et ruisseaux. Le linéaire de cours d'eau permanents et temporaires représente un peu plus de 100 kilomètres. Ces milieux accueillent une flore et une faune particulière et leur qualité est essentielle à la préservation de ces espèces. Les ripisylves des différents cours d'eau de la commune sont globalement en bon état. La bravona présente une belle ripisylve sur ces deux rives. Elle est traversée en amont du moulin de Granaghjo par plusieurs gués et un seuil important a été construit juste en aval du gué de Misicciani. Les ripisylves du Sbiri et de l'Arena sont également en bon état malgré la présence ponctuelle de formation à Canne de Provence. Le corsiglièse est quant à lui un ruisseau très sauvage, encaissé dans le milieu forestier.



Figure 76 : Ripisylve de la Bravona en amont de moulin de Granaghjo (©CPIE A rinascita)



Figure 77 : Ripisylve de la Bravona en aval du moulin de Granaghjo (©CPIE A rinascita)



Figure 78 : Seuil sur la Bravona (© CPIE A rinascita)



Figure 79 : Arena et Canne de Provence (© CPIE A rinascita)



Figure 80 : Ruisseau temporaire de Licceto (© Delphine Lijnen Canonici)



Figure 81 : L'arena en amont du pont (© CPIE A rinascita)

✕ La faune et la flore remarquable



■ ***Discoglossus sardus* Tschudi in Oth, 1837**

(©Biotope)

Discoglosse sarde

Protégée en France

Directive Habitat Faune Flore Annexe II et IV

VU (France) - NT (Corse)

Le discoglosse sarde a été observé à plusieurs reprises sur la commune, dans des milieux aquatiques primaires de qualité (non anthropisés) notamment sur la Bravona et le Sbiri. La grenouille de Berger et la Rainette sarde un peu moins exigeantes sur la qualité des milieux se retrouvent sur de nombreux cours et points d'eau temporaires ou permanents jusque dans les parties les plus hautes de la commune.



■ ***Bufo viridis balearicus***

(©Biotope)

Crapaud vert des Baléares

Protégée en France

Directive Habitats Faune Flore Annexe II

NT (Corse)

La répartition du Crapaud vert en France est aujourd'hui limitée à la Lorraine, l'Alsace, la Franche-comté et la Corse où il s'agit, pour cette région insulaire, d'une sous-espèce ; le Crapaud vert des Baléares. En Corse, bien que se cantonnant généralement à la frange littorale, il peut être observé ponctuellement jusqu'au piémont. Il se reproduit dans des points d'eau peu profonds et fréquente les milieux aquatiques primaires de qualité comme les habitats secondaires pionniers. Sur la commune de Tallone, il a été observé proche de l'étang de Diana mais aussi dans des ornières au bord de ruisseaux temporaires ou de parcelles viticoles (Terravecchia).

En Corse d'une manière générale comme sur la commune de Tallone, la population semble être dans un état de conservation peu préoccupant (PNA, 2014-2018). Afin d'assurer sa préservation, il s'agit de conserver les zones humides littorales et de limiter les pollutions ainsi que maintenir les corridors écologiques qui lui sont favorables.

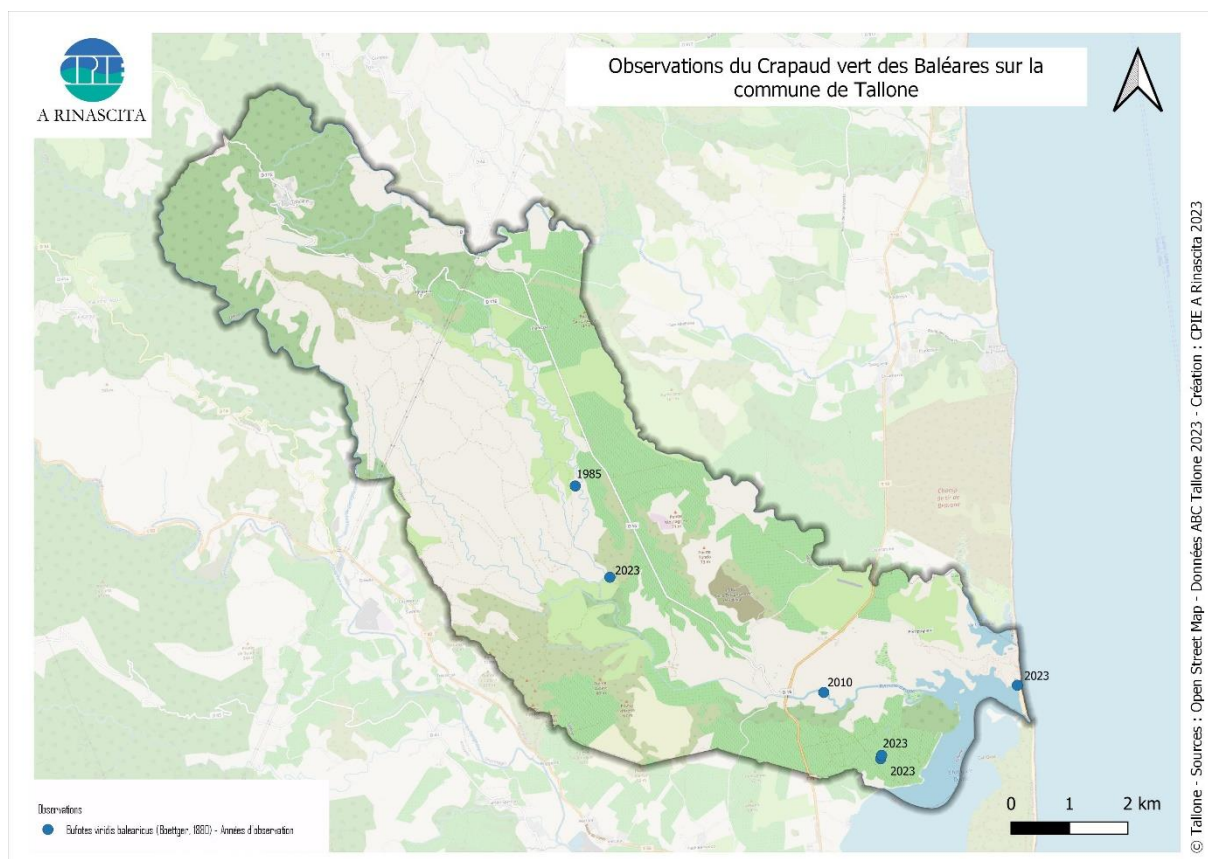


Figure 82 : Observation du crapaud vert des Baléares sur la commune de Tallone

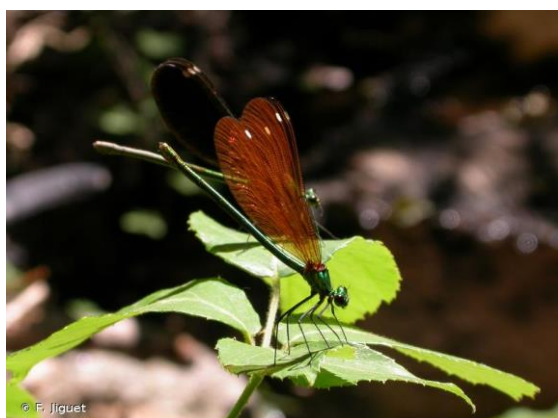
Les odonates constituent un groupe d'espèces emblématiques des cours d'eau et zones humides. Certaines sont « opportunistes » et s'accommodent facilement aux modifications de leur habitat, d'autres plus sensibles peuvent décliner si le milieu est perturbé.

Le terme d'odonate comprend en réalité deux groupes : les **demoiselles** et les **libellules**. Le terme "demoiselle" désigne de petites libellules (mâles et femelles) au corps fin et qui replient leurs ailes au-dessus d'elles quand elles se posent. Les libellules ont un corps plus trapu, des ailes plus larges et les maintiennent ouvertes quand elles se posent. Les libellules et les demoiselles pondent leurs œufs dans la végétation aquatique ou directement dans l'eau et les larves vivent dans l'eau jusqu'à leur dernière mue qui les transforme en libellule (imago) ».

Ce sont 31 espèces qui ont été recensées sur la commune (la maille française la plus riche de l'Atlas européen des libellules cumule 66 espèces et la Corse compte 49 espèces), ce qui représente une belle diversité.

Certaines ne se retrouvent qu'aux abords des cours d'eau comme le Caloptéryx vierge méridional. Cette demoiselle apprécie les eaux courantes, claires et bien oxygénées. Elle a été observée sur la Bravona à plusieurs reprises. Sur ce type de cours d'eau on retrouve également très souvent le Caloptéryx hémorroïdal et l'agrion de Gené, ces espèces sont très communes en Corse. Sur les tronçon où l'eau est un peu plus stagnante et ensoleillé on peu observé l'agrion délicat. Il a été recensé sur la Bravona, l'Arena et sur un de ses affluents, l'Acqua Putrida. Lorsque l'eau est stagnante ou très légèrement courante et riche en végétation, on retrouve l'Aeschen affine et l'Aeshne isocèle mais aussi l'Anax empereur. Ce dernier a été observé dans le bassin de retention d'eau de pluie de la commune ou encore sous le pont d'Arena.

Les odonates peuvent être menacées par le réchauffement climatique (augmentation de la température de l'eau, diminution des débits, etc.), la dégradation du milieu aquatique liée à diverses pollutions (agricole, domestique, etc.) mais aussi par la présence d'espèces exotiques envahissantes, par exemple la Carpe qui va augmenter la turbidité de l'eau ou l'écrevisse de Louisiane qui est un grand prédateur des larves (PNA odonate, 2020-2030). Les odonates passant la majeure partie de leur vie dans l'eau sous forme de larve, pour maintenir les populations, il s'agit d'être vigilant sur la qualité des eaux et prévenir des éventuelles pollutions.



■ **Calopteryx virgo meridionalis**
Selys, 1873
(©F. Jiguet)
Calopteryx méridional
LC (Corse)



■ **Ceriagrion tenellum** (de Villers, 1789)
(©J. David)
Agrion délicat
LC (Corse)



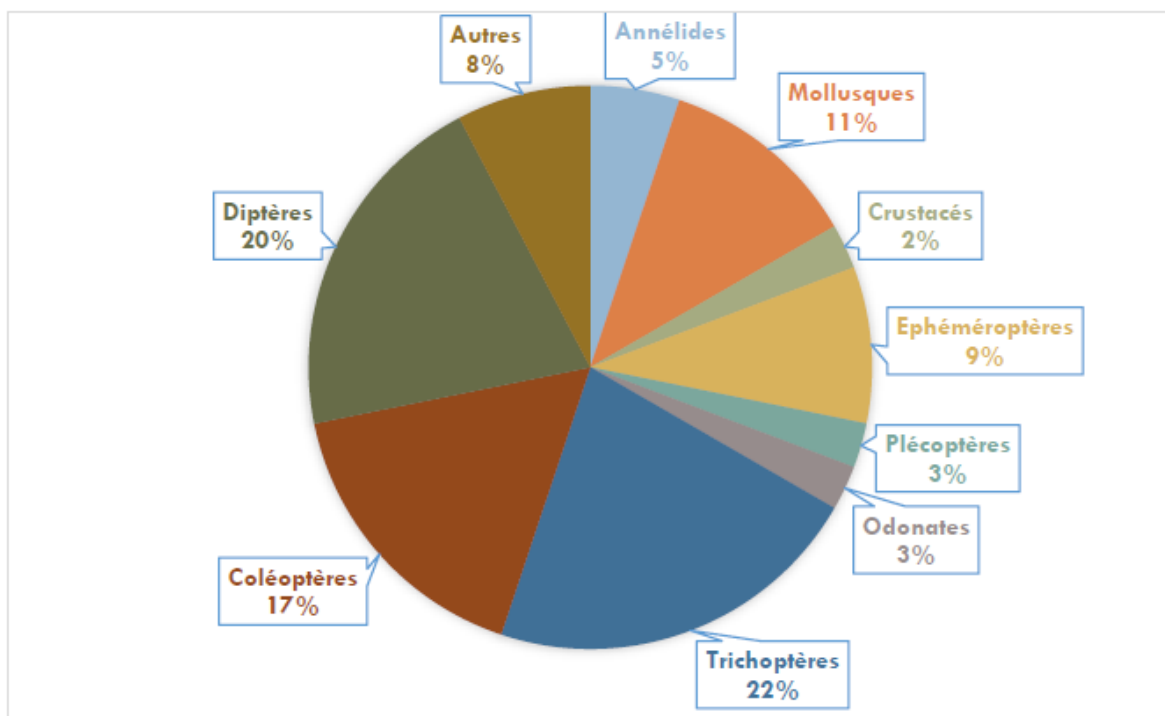
■ ***Aeschna isocetes* (Müller, 1764)**
 (©S. Wroza)
Aeschne isocete
LC (Corse)



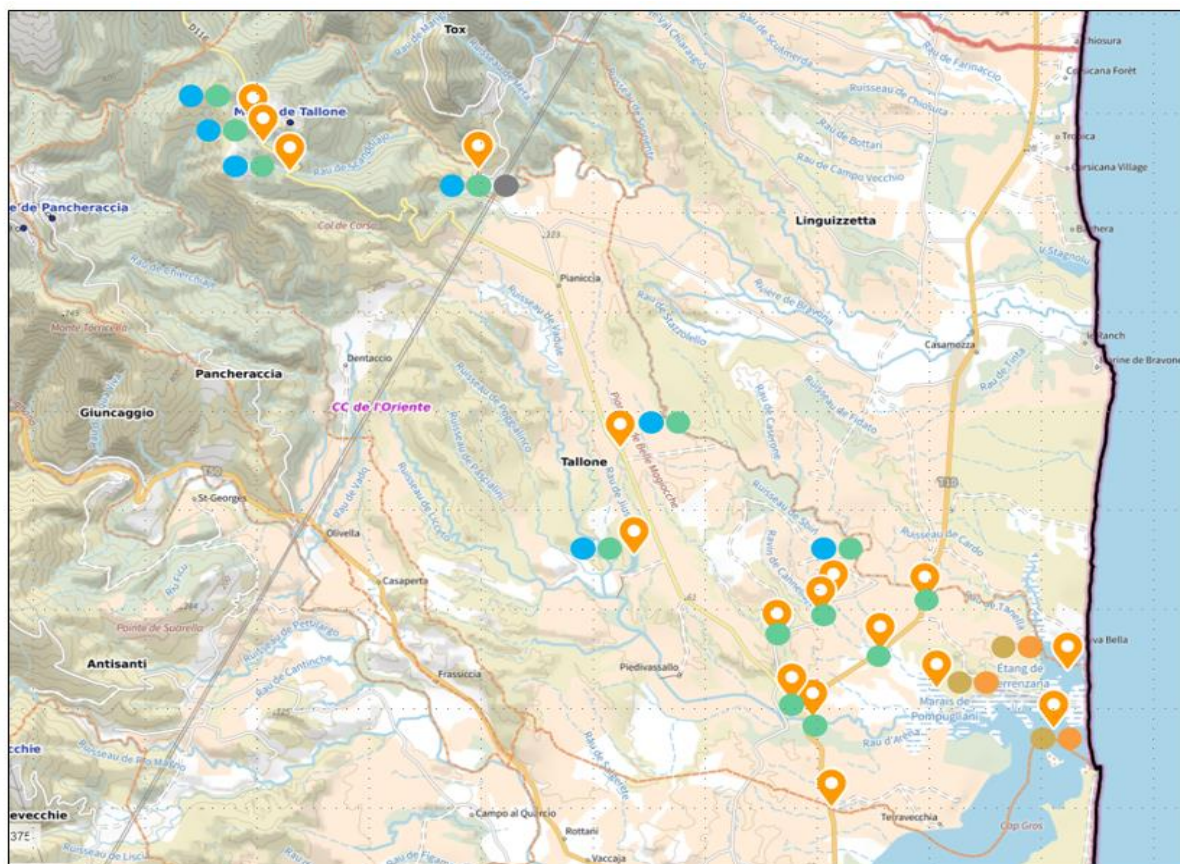
■ ***Anax imperator* (Leach, 1815)**
 (©J. David)
Anax empereur
LC (Corse)

Un inventaire de la faune invertébrée benthique et de la faune piscicole a été réalisée. La méthode d'échantillonnage permet d'obtenir une image représentative des communautés d'invertébrés à l'échelle du cours d'eau à la date de l'échantillonnage, en utilisant la méthode semi-quantitative afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible des peuplements présents. En tout, 14 stations ont été étudiées et plus de 110 taxons différents ont été repertoriés avec une majorité de coléoptères, trichoptères et diptères. 15 taxons sont endémiques à la Corse.

La Bravona au niveau du moulin de Granaghjo est la station la plus riche avec 96 taxons différents d'invertébrés tandis que le Tufo, juste en dessous du village ne compte que 17 taxons différents. L'Arena au niveau du pont de la RT10 compte également une belle diversité avec 62 taxons différents.



Cette étude a également permis d'inventorier 5 espèces de poissons.



- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Anguille européenne (*Anguilla anguilla*)
- Vairon (*Phoxinus phoxinus*)
- Aphanius de Corse (*Aphanius fasciatus*)
- Gambusie (*Gambusia holbrooki*)



Vers le moulin de Granghjo, une petite plante protégée a été recensée, il s'agit de la Legousie en faux.

■ ***Legousia falcata* (Ten.) Fritsch, 1907**
 (© O. Nawrot)
Legousie en faux
Protégée en France
NT (Corse)



Figure 83 : Capture de chiroptères par le GCC et appareil acoustique (© GCC)

L'étude acoustique a mis en évidence une activité importante pour plusieurs espèces au-dessus des cours d'eau. La bonne qualité des ripisylves est essentielle pour les populations de chauves-souris. Elles viennent s'y nourrir et les utilisent pour se déplacer. Une ripisylve de bonne qualité est une ripisylve composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes locaux, de différentes strates (des arbres de tailles différentes), continue et relativement épaisse. L'activité des chauves-souris chute lorsque la ripisylve descend en dessous de 30m de large.



■ ***Miniopterus schreibersii* (Natterer in Kuhl, 1817)**
(© GCC)
Minioptère de Schreibers
Protégée en France
Directive Habitats Faune Flore
Annexe II et IV
VU (France) - VU (Corse)



■ ***Myotis daubentonii* (Kuhl, 1817)**
(© PNA chiro)
Murin de Daubenton
Protégée en France
Directive Habitats Faune Flore
Annexe IV
NT (Europe) – LC (France) – LC (Corse)



■ ***Cinclus cinclus* (Linnaeus, 1758)**
(© Oiseaux de Corse)
Cincle plongeur
Protégée en France
NT (Corse)

Il est possible d'observer de nombreuses espèces d'oiseaux au bord des cours d'eau de la commune y compris le Cincle plongeur. Cet oiseau, au corps rond et à la queue courte, vit sur les rives des cours d'eau rapides, surtout en altitude. Un couple a été observé sur la Bravona à hauteur du village. Il s'agit certainement des premiers couples des piémonts, peu de chance de le retrouver à des altitudes inférieures. Cet oiseau est particulier car il glisse sous la surface de l'eau et marche littéralement sur le fond du lit de la rivière pour chasser ses proies. La présence de cette espèce dépend de la bonne qualité du cours d'eau.

✕ Les espèces introduites



L'*Ailanthus glandulosa* originaire du Sud de la Chine a d'abord été cultivé dans les jardins d'agrément puis planté à grande échelle en France pour nourrir un ver à soie et ainsi soutenir la sériculture mis à mal par plusieurs maladies qui attaquent les mûriers. Cet arbre est réglementé au niveau européen, faisant partie des espèces exotiques envahissantes majeures.

***Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle, 1916**

(©CPIE A rinascita)

Ailante glanduleux

EEE Majeure

D'autres espèces exotiques ont été recensées au bord des cours d'eau telles que l'*Aster écailléux* ou l'*Asclépiade ligneuse*. Celles-ci sont considérées comme « EEE modérées », une attention particulière doit être portée à leur évolution et des actions de lutte peuvent d'ores et déjà être entreprises avant qu'elles ne se développent.



***Gomphocarpus fruticosus* (L.) W.T. Aiton, 1811**

(©F. Michalke)

Asclépiade ligneuse

EEE Modérée



***Symphyotrichum squamatum* (Spreng.)**

G.L. Nesom, 1995

(©Y. Martin)

Aster écailléux

EEE Modérée



***Arundo donax* L., 1753**
 (© CPIE A Rinascita)
Canne de Provence
EEE Majeure

La Canne de Provence est considérée comme une espèce naturalisée puisqu'elle a été introduite en Corse avant 1492 (CBNC, 2021), elle ne figure donc pas dans les listes régionales d'espèces exotiques envahissantes. Toute fois, son caractère envahissant n'est plus à prouver. Cette espèce à très forte croissance remplace progressivement la flore locale au bord des cours d'eau. Elle forme parfois des linéaires très homogènes de plusieurs centaines de mètres bien moins favorables à la faune locale.



***Phoxinus phoxinus* (© CPIE A Rinascita)**
Vairon
EEE Majeure

Le vairon est un petit poisson commun sur le continent mais qui a été introduit en Corse dans les années 2000. Il était utilisé comme appâts pour la pêche au vif pendant plusieurs années. Cette pêche est aujourd'hui interdite mais l'expansion du vairon dans les cours d'eau de Corse a été rapide si bien qu'aujourd'hui il est présent dans presque tous les principaux fleuves de Corse. Il vit en banc dans les eaux courantes et remonte les cours d'eau. A Tallone, cette espèce a été observée dans la Bravona en grand nombre.

2.6. Les milieux urbanisés

Tallone est composé de plusieurs espaces urbanisés : Tallone village, les hameaux de Pianiccia et de l'ancienne gare. En plaine, l'habitat est étalé et composé de maisons individuelles avec chacune leurs jardins d'agrément, bosquets, arbres fruitiers, etc. Ces espaces constituent souvent des écrins de verdure propices à l'accueil d'une certaine biodiversité et font notamment le bonheur des oiseaux et des insectes. On peut encore apercevoir aux abords du village de Tallone des vestiges d'anciennes terrasses, cultivées autrefois. Ces milieux font lisière entre la forêt et le village.



Figure 84 : Village de Tallone vue du ciel

✂ La faune et la flore remarquable



■ ***Erinaceus europaeus* Linnaeus, 1758**
Herisson d'Europe
Protégée en France
Directive Habitats Faune Flore Annexe IV
NT (Europe) – LC (France) – LC (Corse)

Le Hérisson d'Europe aurait été introduit en Corse dès le 4ème millénaire avant JC ce qui fait de lui une espèce naturalisée et considérée comme indigène à l'Île. Il se retrouve aussi bien dans les villages que dans les campagnes. Cet animal nocturne a besoin d'un nid toute l'année pour se cacher et se protéger des intempéries, celui-ci peut varier selon la saison. Son domaine vital couvre 1,8 à 2,5 hectares et le territoire de chasse du hérisson s'étend généralement sur un cercle de 4 kilomètres dont le centre est son terrier ce qui le rend vulnérable face aux voies de circulations. Il se retrouve également bien souvent nez à nez avec un obstacle infranchissable qui l'empêche

de se déplacer pour se nourrir ou retrouver ses congénères. Ce petit mammifère est menacé en France notamment par les collisions routières, la fragmentation de son habitat et la régression de ses ressources alimentaires (limaces, escargots, petits insectes qui diminuent dans les jardins avec l'utilisation de pesticides). Sur la commune de Tallone, on le retrouve donc à proximité du village mais aussi en plaine à proximité de bâtiments agricoles.



Des chauves-souris comme le Petit Rhinolophe ou la Pipistrelle commune viennent chasser sous les lampadaires car ces derniers attirent bon nombre d'insectes. Mais ce sont seulement quelques espèces téméraires, et au vol suffisamment rapide pour éviter les prédateurs, qui prennent le risque de se mettre à la lumière pour profiter du festin. Les points lumineux ont un effet de répulsion sur les autres espèces et viennent troubler leur rythme biologique. Trois nouveaux gîtes à Petit rhinolophe ont été recensés au village : le clocher de l'église, la boulangerie (avec 12 individus dont des jeunes) et un tombeau.

■ ***Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774)**
 (© Simon Dutilleul)
Pipistrelle commune
Protégée en France
LC (Corse)

Plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent les milieux urbanisés et installent leurs nids à proximité des habitations. Sur la commune de Tallone on peut notamment observer le Verdier d'Europe qui ne craint pas l'homme et approche facilement les postes de nourrissage hivernaux bien que cet apport de nourriture ne lui est pas indispensable. La commune accueille également l'Hirondelle rustique. Cette dernière affectionne les constructions humaines pour y construire son nid. Adapté au milieu urbain, on observe également le rouge-queue noir qui trouve au village des espaces suffisamment ouverts pour chasser et des constructions en pierre pour faire son nid.



■ ***Chloris chloris* (Linnaeus, 1758)**
 (© Oiseaux de Corse)
Verdier d'Europe
Protégée en France
VU (France)



■ ***Phoenicurus ochruros* (S.G. Gmelin, 1774)**
 (© Oiseaux de Corse)
Rougequeue noir
Protégée en France
VU (Corse)



■ **Tyto Alba (Scopoli, 1769)**

(© Karen Arnold)

Chouette effraie

Protégée en France

LC (Corse)

La Chouette effraie est aussi appelée chouette des clochers. Elle fréquente les jardins et vergers en périphérie des villages où elle chasse les petits mammifères. Elle a besoin de gîtes diurnes pour passer la journée tranquillement. Ce gîte peut être une cavité dans un vieil arbre, un trou dans un rocher, une vieille bâtisse ou un vieux bâtiment agricole. Elle a été observée sur la commune, elle niche certainement dans le clocher. Elle est attirée par les bords de route, souvent riche en rongeurs, ce qui cause souvent sa perte par collision.

✕ Les espèces introduites



Mimosa dealbata

Mimosa d'hiver

EEE majeure

Le Mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*) appelé ainsi car il fleurit de janvier à mars est originaire d'Australie du Sud et de Tasmanie. Il peut rapidement former des peuplements denses et rentrer en compétition avec la flore indigène et donc modifier les milieux. Celui-ci se retrouve proche des habitations, notamment au bord de la D16, et s'échappe parfois des jardins dans lesquels elles sont introduites comme espèces ornementales. Cette espèce est capable de se disperser puisqu'on en retrouve également, sur la commune, au milieu d'espaces naturels.



Figure 85 : Repousses de Mimosa (© CPIE A Rinascita)

3. Les trames vertes et bleues

De nombreuses espèces ont besoin de se déplacer au cours de leur cycle de vie pour se nourrir, se reproduire, passer l'hiver, etc. L'urbanisation, les routes, les barrages sur les cours d'eau, l'agriculture intensive ou encore la pollution lumineuse fragmentent le paysage, forment des obstacles et limitent les possibilités de déplacement des espèces.

La commune de Tallone connaît un développement urbain assez faible. En effet, 7 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2023, soit 0,1 % de la surface communale. La dynamique d'urbanisation peut avoir plusieurs impacts sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes : fragmentation des milieux, homogénéisation des paysages, destruction d'individus, dispersion d'espèces exotiques envahissantes.

Les zones urbanisées représentent moins de 1% du territoire. Si à l'avenir des aménagements étaient prévus, il serait possible de les adapter pour conserver les espèces à fort caractère patrimonial. Les espaces de biodiversité ne doivent pas être considérés comme des refuges sanctuarisés mais faisant partie intégrante du fonctionnement de l'espace urbain pour permettre aux espèces de se déplacer. La loi Climat et Résilience du 2021 vise Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Sur la commune de Tallone les principaux obstacles aux déplacements des espèces sont : la RT10, la D16, les seuils et gués sur les cours d'eau, les espaces agricoles sans infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, zones tampons semi-naturelles, etc.), la pollution lumineuse au village. La discontinuité des ripisylves et la présence d'espèces exotiques envahissantes peut également former un obstacle au déplacement des espèces utilisant ce milieu pour se déplacer.

Une analyse du territoire a été réalisée à l'aide de l'outil Biodispersal. Il s'agit d'un outil de modélisation des continuités écologiques basées sur la perméabilité des milieux. Il permet de modéliser, selon les espèces et leurs habitats, les obstacles et les connectivités possibles entre les différents réservoirs biologiques ainsi que les trajets les moins coûteux en énergie.

Les trames vertes et bleues ont été identifiées selon un degré de fermeture des milieux et pour une espèce ou un groupe d'espèces ciblé : milieux ouverts favorables aux papillons, les milieux semi-ouverts favorables à la Tortue d'Hermann, les milieux fermés favorables au Rougegorge. Pour la trame turquoise, les cours d'eau permanents, zones humides et ripisylves favorables aux amphibiens ont été pris en compte. Et enfin pour la trame bleue, aucune carte spécifique n'a été réalisée, les différents seuils présents sur la cours d'eau de la commune constituent des éventuels obstacles. Ces cartographies sont perfectibles, notamment en prenant une analyse plus fine de la qualité des milieux (par exemple, la qualité de la ripisylve pour la trame turquoise). Cette modélisation permet d'identifier globalement les potentiels voies de déplacements des espèces. Les inventaires sur le terrain viennent confirmer certains de ces corridors. La commune de Tallone dispose de peu d'infrastructures qui fragmentent le paysage et les milieux naturels et semi-naturels sont suffisamment variés pour que des corridors écologiques se dessinent.

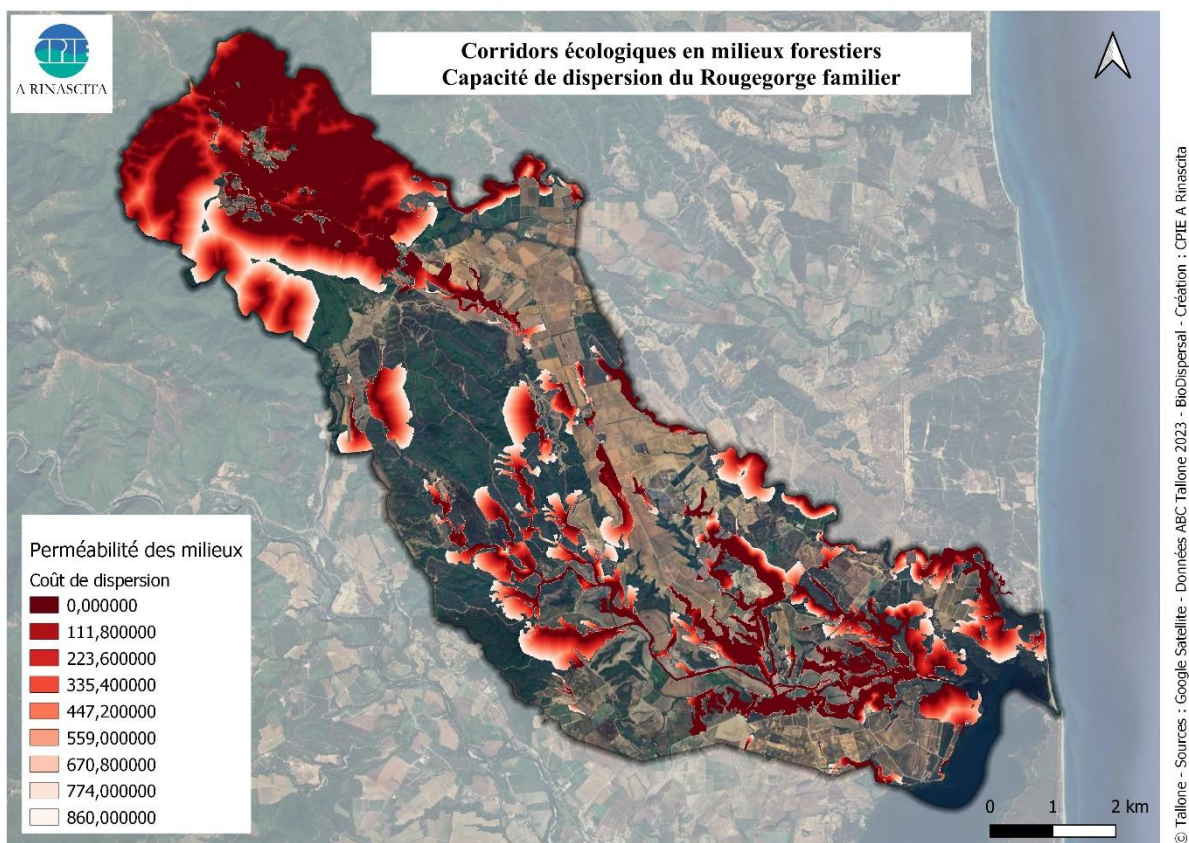


Figure 86 : Trame verte - milieux forestiers

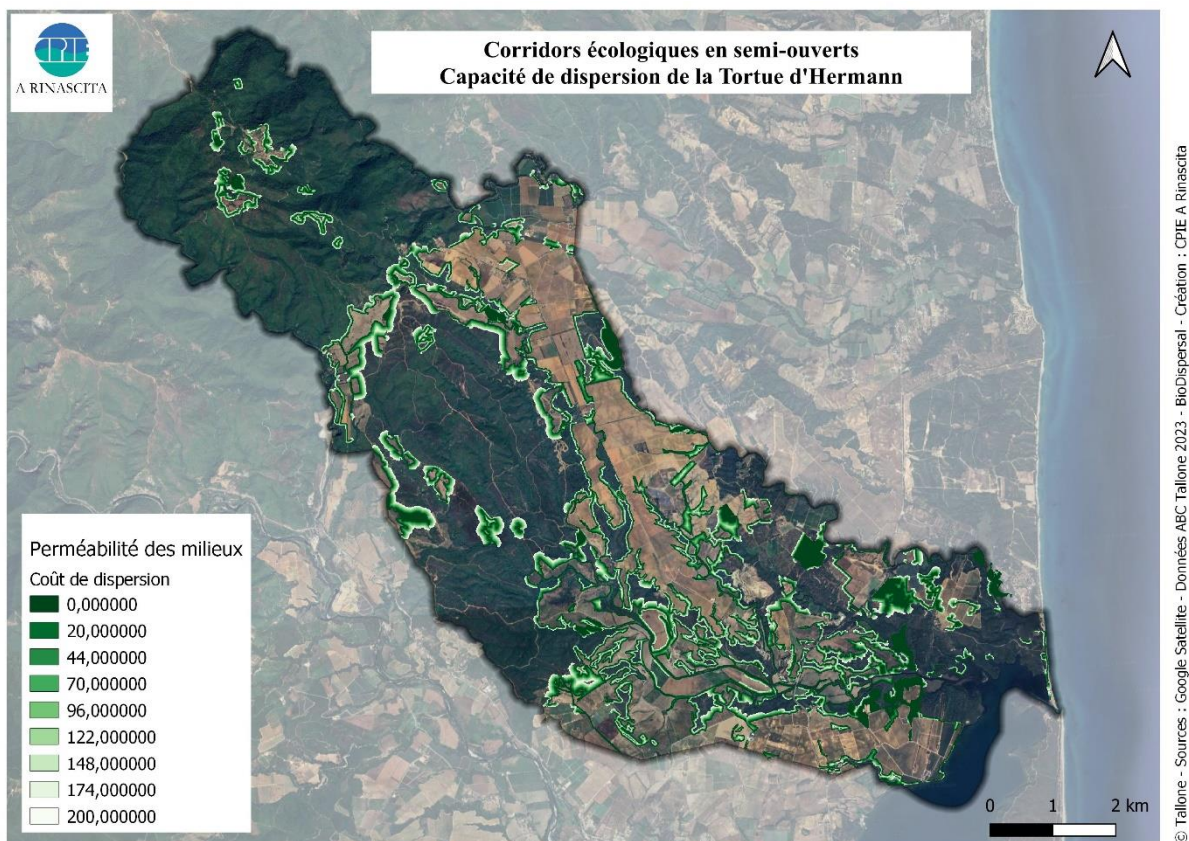


Figure 87 : Trame verte - milieux semi-ouverts

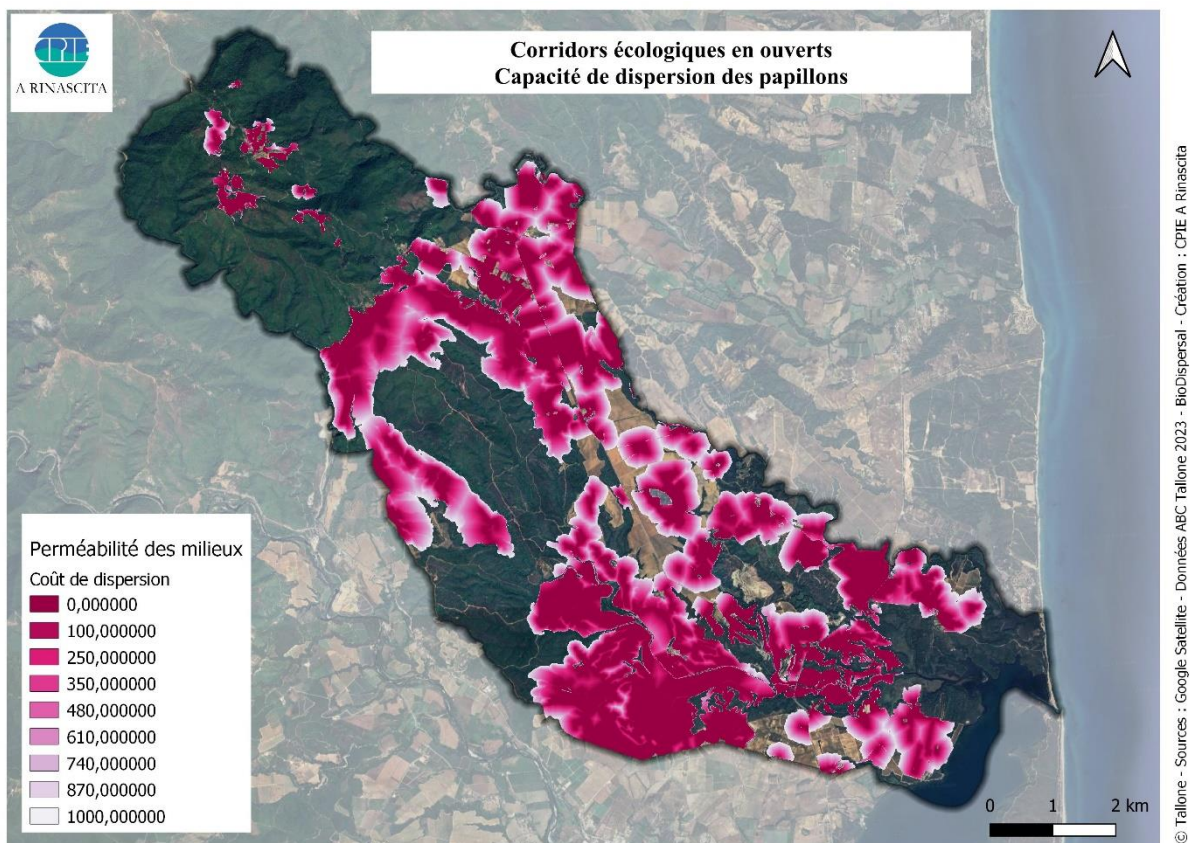


Figure 88 : Trame verte - Milieux ouverts

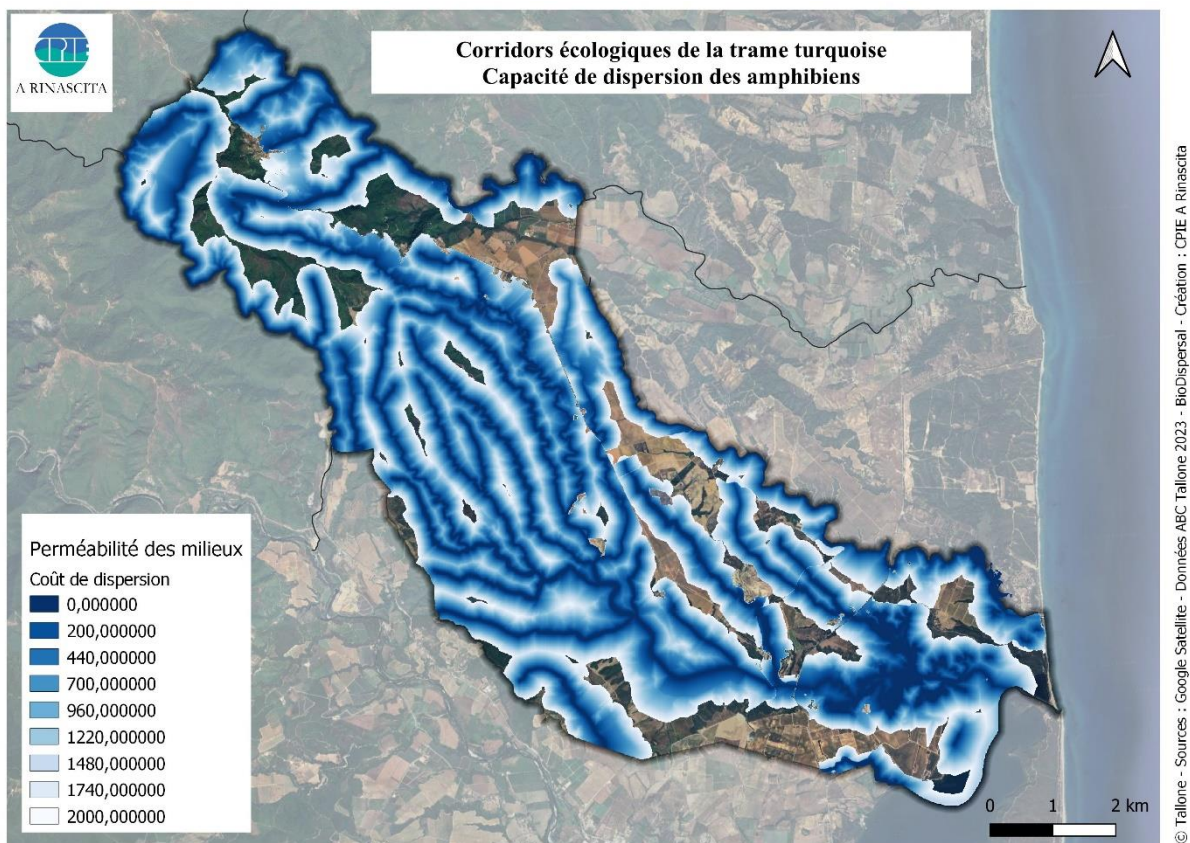


Figure 89 : Trame turquoise - Milieux aquatiques, zones humides et ripisylves

PARTIE 4

Enjeux et propositions d'actions

1. Les grands enjeux de biodiversité

De nombreuses espèces patrimoniales sont présentes sur la commune. La menace la plus évidente sur ces espèces est la destruction directe volontaire ou non. En réalité, c'est la destruction ou la dégradation de leurs habitats qui est le plus souvent en cause (pollution, étalement urbain, incendie, mise en culture, activités diverses...).

La richesse biologique de la commune tient à ses paysages variés et sa diversité de milieux naturels et semi-naturels. Les mosaïques d'habitats souvent liés au pâturage extensif sont essentielles pour de nombreuses espèces (Pies grièches, Tortue d'Hermann, Papillons, etc.). Ils peuvent être menacés par l'abandon du pâturage qui amène à la fermeture du milieu.

Maintien des milieux semi-ouverts

Les milieux agricoles peuvent accueillir des espèces patrimoniales qui dépendront alors des bonnes pratiques mises en place et des éléments naturels présents dans et autour des parcelles. Le vignoble sur la commune est composé en majorité de grandes parcelles homogènes peu favorable à l'accueil de la biodiversité. Les infrastructures agro-écologiques (haies, arbres isolés, bosquets, etc.) sont importantes, elles constituent des biotopes favorables à certaines espèces et participent aux continuités écologiques permettant aux espèces de se déplacer dans un paysage complètement ouvert. La mise en place de haies et bosquets permettrait aux espèces auxiliaires des cultures et notamment aux chauves-souris de venir se nourrir des ravageurs de la vigne (eudemis, cochylis) et ainsi limiter l'usage des pesticides.

Par ailleurs, les pollutions agricoles peuvent impacter les espèces directement ou les milieux, notamment lors du lessivage des sols, les cours d'eau sont les premiers récepteurs de ces pollutions. Un accompagnement des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques favorables.

Conservation et restauration des infrastructures agro-écologiques

Pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Diminution des pollutions agricoles

Afin de maintenir des espèces inféodées aux milieux forestiers, il s'agit de prévenir de la principale menace sur cet habitat : les incendies. Les peuplements forestiers sont également sensibles au dérèglement climatique. Quelques espèces patrimoniales à l'échelle de la Corse nichent sur la commune dans les forêts tel que l'Autour des palombes, la préservation de sa zone de nidification est indispensable à sa conservation.

Prévention des incendies

Préservation des zones de nidification

Les chauves-souris ont également besoin de gîtes de reproduction en bon état, soustrait au dérangement pour assurer leur reproduction. Le maintien des ripisylves en bon état est également indispensable pour la conservation de nombreuses espèces et notamment les chauves-souris qui les utilisent pour se déplacer et se nourrir en toute sécurité.

- ☛ Restauration et conservation des gîtes à chauves-souris
- ☛ Restauration et conservation des ripisylves
- ☛ Limiter la pollution lumineuse

Les zones humides de Sialiccia et Pompugliani accueillent une très riche biodiversité (flore rare et protégée, cistude d'europe, amphibiens, odonates, oiseaux nicheurs, aulnais marécageuse, prairies humides, etc.). La conservation de ces milieux et espèces passent par le maintien du pâturage extensif, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et poursuite de la gestion du site par le CEN Corse.

- ☛ Maintien de la qualité des habitats
- ☛ Poursuite de la gestion du site par le CEN Corse

Les cours d'eau, nombreux sur la commune, sont également de bonnes qualités, bien qu'ils soient parfois impactés par les espèces exotiques envahissantes. Assurer le bon écoulement de l'eau et la libre circulation des espèces aquatiques est un enjeu important sur la commune.

- ☛ Suppression des obstacles à l'écoulement et à la circulation des espèces
- ☛ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore)
- ☛ Maintient de la bonne qualité de l'eau
- ☛ Maintient du bon fonctionnement des cours d'eau

La partie littorale de la commune, composée des dunes sableuses, plage et une partie des étangs (Diana et Terrenzana) est aujourd'hui gérée par le Conservatoire du Littoral ce qui permet sa protection. Toute fois, le site subit une érosion marine forte ce qui entraine un recul rapide des dunes et plages. Le changement climatique peut entraîner une augmentation de la température, modifier la composition phytoplanctonique des étangs et donc impacter la faune, la flore et les activités économiques.

- ☛ Poursuivre la gestion du site par le Conservatoire du Littoral
- ☛ Maintenir les espaces naturels autour des étangs et conserver les habitats patrimoniaux
- ☛ Limiter les pollutions agricoles aux abords des étangs

- ☛ Assurer le renouvellement d'eau douce dans les lagunes
 - ☛ Maintient de la qualité d'accueil des étangs et zones humides pour les espèces nicheuses ou hivernantes
 - ☛ Suivre l'évolution des populations de phytoplanctons dans l'étang de Diana
-

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'atteintes à la biodiversité au niveau international. Elles peuvent menacer les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec de lourdes conséquences écologiques, économiques et sanitaires. Plusieurs espèces sont observées sur la commune, certaines déjà bien installées ne pourront pas être supprimées. Il s'agit alors de limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes nouvellement arrivées sur le territoire.

- ☛ Sensibiliser la population à l'introduction d'espèces
 - ☛ Lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes
-

Les rues et les bâtiments des villes et villages abritent une flore et une faune variée qu'il convient de savoir accueillir et préserver. Certaines espèces prospèrent plus dans les villages qu'en milieu rural ou forestier. C'est le cas par exemple des espèces généralistes qui ne sont pas rattachées à un milieu spécifique et qui peuvent s'adapter à vivre en zones urbanisées ; ou bien d'espèces spécialisées à un milieu anthropique très particulier tel que les vieux murs où poussent certaines mousses. Les espèces des villes et villages sont attachées à des éléments de paysages urbains tels que les jardins d'agrément, les arbres et arbustes ornementaux, les arbres fruitiers, les talus et espaces verts, les bâtiments anciens, les murs en pierres, les fontaines... Il est alors important de favoriser leur présence en adaptant nos modes de gestion et en conservant les zones de refuge.

- ☛ Prendre en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et la gestion des espaces verts
 - ☛ Sensibiliser la population à la prise en compte des espèces dans la gestion des jardins
 - ☛ Conserver les nids, gîtes, zones de reproduction
 - ☛ Limiter les pollutions lumineuses
 - ☛ Restaurer et conserver des espaces d'accueil des espèces patrimoniales
-

La disparition et la fragmentation des habitats naturels est la deuxième cause mondiale d'érosion de la biodiversité. Pour se maintenir, les espèces sauvages ont besoin de se déplacer pour s'alimenter, se nourrir, se reproduire et se mettre à l'abri. Le développement des réseaux écologiques, c'est-à-dire le maintien de milieux naturels connectés entre eux, est largement préconisé par les scientifiques pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. La fragmentation et la dégradation des habitats se fait à plusieurs échelles : un sentier traversant une prairie, un

axe routier séparant deux entités naturelles, ou encore la barrière de la lumière artificielle nocturne qui occasionne des ruptures du noir et peuvent être infranchissables pour certains animaux.

- ☛ Restaurer et assurer le maintien des connectivités entre les milieux naturels
- ☛ Limiter les pollutions lumineuses

Enfin, un des enjeux majeurs pour la biodiversité est l'adaptation au changement climatique. D'ores et déjà, à l'échelle mondiale comme à l'échelle locale, certaines espèces typiques des milieux d'altitudes régressent à partir de leurs implantations les plus basses et/ou colonisent des zones plus hautes, lorsque cela est possible. Certains animaux qui se déplacent ou adaptent leurs comportements assez vite et peuvent se trouver en difficulté si les plantes hôtes ou les proies dont ils dépendent ne suivent pas la même évolution. Les espèces aquatiques, comme les poissons d'eaux vives, peuvent éprouver des difficultés pour s'adapter à des eaux plus basses et plus chaudes en été. L'évolution du régime des eaux est déjà affectée par d'évolution du climat. Face à ces changements globaux, la commune peut contribuer à la sensibilisation des habitants, en s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité en soutenant des projets locaux en faveur de la sobriété énergétique, en assurant le maintien d'espaces boisés, en sensibilisant sa population...

✕ Synthèse

Milieux	Espèces/Habitats à enjeux	
Littoral	Végétation des dunes sableuses à échinophore et oyat	
	<i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande. 1925	Orlaya nain
	<i>Euphorbia peplis</i> L.. 1753	Euphorbe péplis
	<i>Juniperus oxycedrus</i> subsp. <i>macrocarpa</i> (Sm.) Ball. 1878	Genévrier à gros fruits
	<i>Tamarix africana</i> Poir.. 1789	Tamaris d'Afrique
Etangs et zones humides associées	Végétation des marais et près salés	
	Roselières à <i>Phragmites australis</i>	
	<i>Serapias parviflora</i> Parl.. 1837	Sérapias à petites fleurs
	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus. 1766	Héron pourpré
	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus. 1758)	Héron garde-boeufs
	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus. 1758	Héron cendré
	<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus. 1758)	Grèbe huppé
	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas. 1764)	Grèbe castagneux
	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus. 1758	Grand Gravelot
	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus. 1758)	Fuligule morillon
	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus. 1758	Faucon hobereau
	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus. 1758)	Echasse blanche
	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i> (Payraudeau. 1826)	Cormoran de Desmarest

	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus. 1766)	Butor blongios. Blongios nain
	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus. 1758)	Busard des roseaux
	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus. 1758)	Balbuzard pêcheur
	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus. 1766)	Aigrette garzette
	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> (Linnaeus. 1761)	Cormoran huppé
	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus. 1758)	Tourterelle des bois
	<i>Netta rufina</i>	
	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus. 1758	Sterne pierregarin
	<i>Aphanius fasciatus</i> (Valenciennes, 1821)	Aphanius de Corse
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus. 1758)	Cistude d'Europe
	Formation à aulne glutineux et frêne oxyphylle	
	Prairies humides	
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.. 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse
	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.. 1791	Pulicaire commune
	<i>Gladiolus dubius</i> Guss.. 1832	Glaïeul douteux
	<i>Isoetes histrix</i> Bory. 1844	Isoète des sables
	<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch. 1897	Linaire grecque
	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque. 1810)	Cisticole des joncs
	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus. 1758	Guêpier d'Europe
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus. 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
	<i>Natrix helvetica corsa</i> (Hecht. 1930)	Couleuvre à collier
	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth. 1837	Discoglosse sarde
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus. 1758)	Cistude d'Europe
	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin. 1789	Tortue d'Hermann (La)
Arena	Formation à Aulne glutineux	
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus. 1758)	Cistude d'Europe
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen. 1797)	Petit Rhinolophe
	<i>Myotis punicus</i> Felten. 1977	Murin du Maghreb
	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire. 1806)	Murin à oreilles échancrées
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
Vadule, milieux connexes et confluence	<i>Gladiolus dubius</i> Guss.. 1832	Glaïeul douteux
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.. 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse
	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus. 1758)	Tourterelle des bois
	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus. 1758)	Cistude d'Europe
	<i>Bufotes viridis balearicus</i> (Boettger. 1880)	Crapaud vert des Baléares (Le)
	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth. 1837	Discoglosse sarde
Vignes et milieux agricoles	<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus. 1758)	Oedicnème criard
	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus. 1758	Guêpier d'Europe
	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal
	<i>Bufotes viridis balearicus</i> (Boettger. 1880)	Crapaud vert des Baléares (Le)
Village	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen. 1797)	Petit Rhinolophe

	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe
	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Serotine commune
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
Forêts	Châtaigneraie corse	
	Forêt de chêne-liège	
	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i> (Kleinschmidt, 1903)	Autour des palombes
	<i>Salamandra corsica</i> (Savi, 1838)	Salamandre de Corse
Milieux semi-ouverts	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann (La)
	<i>Lanius senator badius</i> Hartlaub, 1854	Pie grièche à tête rousse de Corse
Bravona	Formation à peuplier noir	
	<i>Legousia falcata</i> (Ten.) Fritsch, 1907	Légousie en faux
	<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincle plongeur
	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth, 1837	Discoglosse sarde
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreille échancrée
	<i>Myotis punicus</i> Felten, 1977	Murin du Maghreb
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe

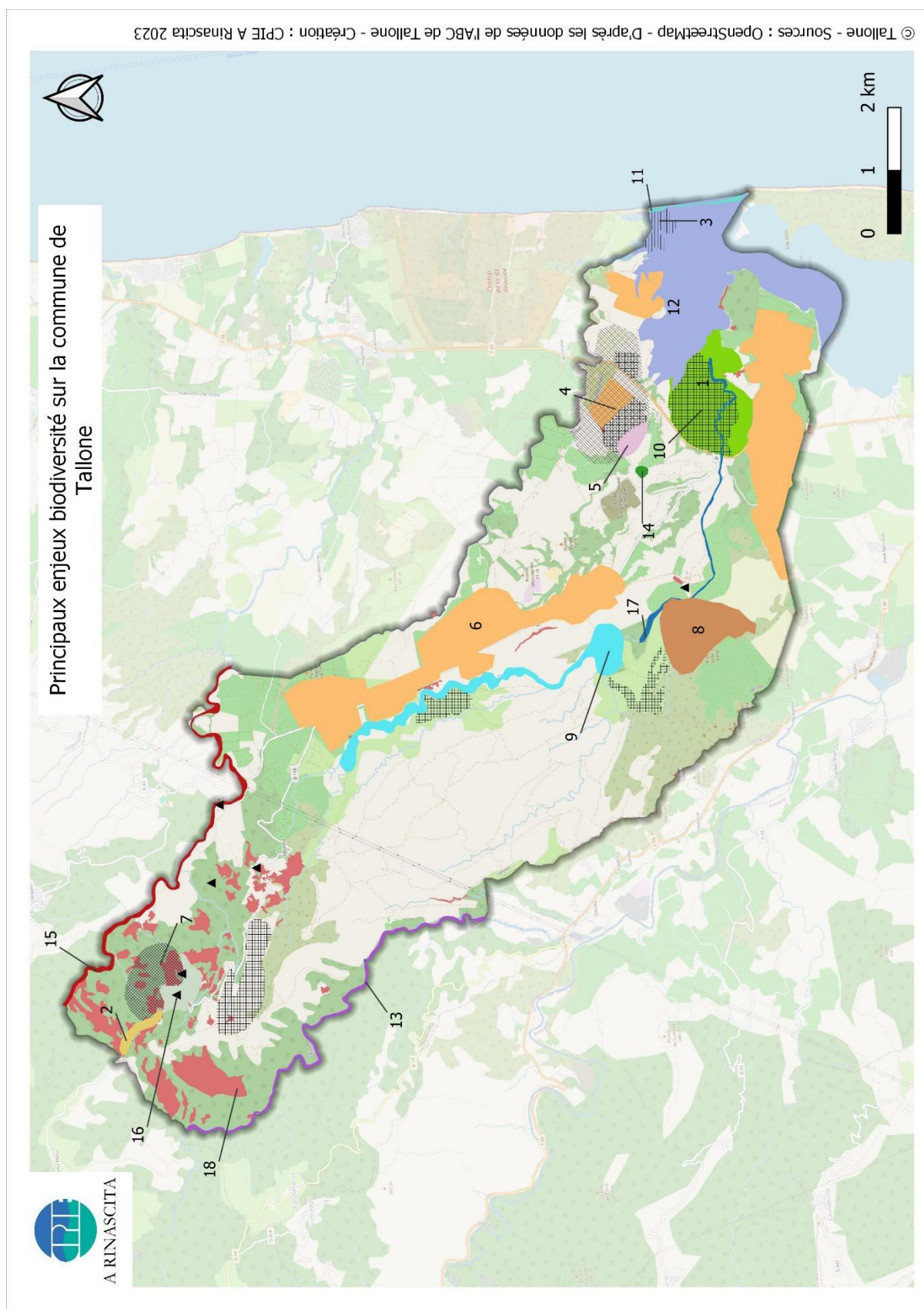


Figure 90 : Enjeux de biodiversité sur la commune de Tallone

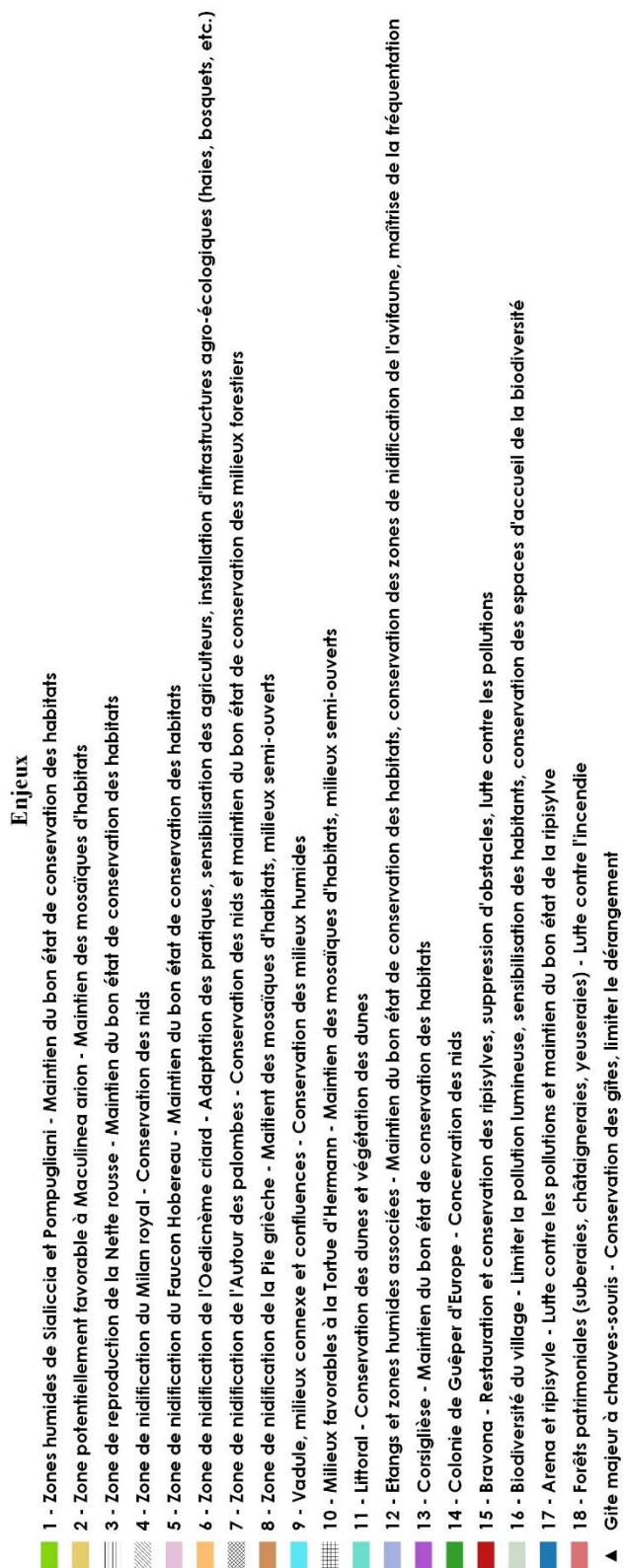
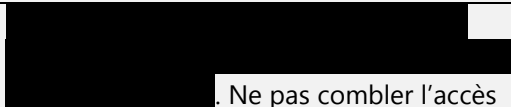


Figure 91 : Légende de la cartographie des enjeux

2. Proposition d'actions et pistes d'amélioration

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces/Habitats concernés
Espaces urbanisés ou aménagés	Maintenir les milieux favorables à la biodiversité dans le village et dans les zones urbanisées	Communication auprès des habitants sur les bonnes pratiques et valoriser la biodiversité des villages auprès des habitants. <i>Voir les différents formats : réunion d'information, flyers dans les boîtes aux lettres, newsletter, sortie nature, ateliers, conférence, porte à porte, guide de bonnes pratiques...</i>	-Associations environnementales - Commune	Toutes les espèces des villages (oiseaux nicheurs, pollinisateurs, chauves-souris, reptiles, amphibiens, flore des jardins, etc.)
		Réaliser les nouveaux aménagements communaux avec des essences locales. <i>Corsica Grana</i>	- Commune - CBNC	
		Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts communaux (fauche tardive). Mise en place d'un panneau explicatif.	- Commune	
		Poursuite de la création d'un verger conservatoire alimenté par l'eau traitée de la nouvelle station d'épuration et gestion favorable à la biodiversité <i>En lien avec le verger conservatoire de Tox</i>	- Commune	

Espaces urbanisées ou aménagés	Lutter contre les EEE	Informier les particuliers sur les espèces exotiques envahissantes et les inciter à planter des espèces locales ornementales. <i>Corsica Grana</i>	-Associations environnementales - Commune - CBNC	Toutes les espèces des villages (oiseaux nicheurs, pollinisateurs, chauves-souris, reptiles, amphibiens, flore des jardins, etc.)
		Opération de lutte contre les EEE modérées et émergente. <i>Identifier les zones</i>	-Associations environnementales - Commune - CBNC	Toutes les espèces des villages (oiseaux nicheurs, pollinisateurs, chauves-souris, reptiles, amphibiens, flore des jardins, etc.)
		Surveiller la présence d'insectes exotiques (pyrale du buis, mégachiles, frelon asiatique, etc.). <i>Diffusion d'informations</i>	-Associations environnementales - OCIC - CBNC	Pollinisateurs
	Conservation des gîtes à chauves-souris	Mise en place de conventions entre le GCC et les propriétaires de gîtes recensés sur la commune. <i>Identifier les propriétaires</i>	- GCC - Propriétaires - Commune	Petit rhinolophe Murin à oreilles échancrées Pipistrelle commune Murin du Maghreb Murin de Daubenton
		Informier les propriétaires de la présence de chauves-souris et des bonnes pratiques.	-Associations environnementales - GCC	Toutes les espèces de chauves-souris
		 Ne pas combler l'accès aux chauves-souris. Mise en place d'Obligations Réelles Environnementales.	- Propriétaire - GCC	Petit rhinolophe
		Inviter les habitants à signaler un nouveau gîte.	- Commune - GCC	Toutes les espèces de chauves-souris

Espaces urbanisées ou aménagés	Prendre en compte de la Trame Noire	Poursuivre la modification de l'éclairage public : améliorer la technologie de gestion. <i>Baisser l'intensité, séparer les différents quartiers avec une gestion différenciée.</i>	- Commune	Espèces nocturnes : chauves-souris, hérissons, rapaces, insectes, etc.
		Candidature au label «Villes et Villages étoilé ».	- Commune - ANPCEN	Espèces nocturnes : chauves-souris, hérissons, rapaces, insectes, etc.
		Sensibiliser la population aux enjeux de trame noire.	- CPIE - Commune	
	Limiter l'étalement urbain avec des constructions cloisonnées et imperméables	Mise en place d'un PLU avec réglementation.	- Commune	Tortue d'Hermann
	Restauration des milieux	Poursuivre la remise en état du Centre d'Enfouissement – Obligatoire.	- Commune	Toutes les espèces

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces concernées
Milieux agricoles	Conservation des espèces inféodées aux milieux agricoles	Sensibiliser les viticulteurs à la présence de l'Oedicnème criard, localiser les nids et adapter les pratiques. <i>Réunion d'information</i>	-Associations environnementales - Viticulteurs	Oedicnème criard
		Localiser les nids de Guêpier d'Europe et Milan royal pour assurer leur conservation.	-Associations environnementales - Bureau d'études	Guêpier d'Europe Milan royal
		Maintenir des espaces végétalisés autour des parcelles et/ou entre les rangs dans les vignes.	- Agriculteurs - Chambre d'agriculture - ODARC -Associations environnementales	Pollinisateurs
Milieux agricoles	Maintenir les corridors écologiques et favoriser les auxiliaires de culture	Sensibiliser les viticulteurs au maintien d'infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, arbres isolés intra-parcelle) Informers sur le Label « Haie ». <i>Réunion d'information</i>	- Agriculteurs -Associations environnementales - Chambre d'agriculture - DRAAF - CBNC - GCC	Toutes les espèces des milieux agricoles (pollinisateurs, reptiles, oiseaux nicheurs, rapaces, chauves-souris, micro-mammifères, flore messicole, etc.)
		Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place d'infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, arbres isolés).	- Agriculteurs -Associations environnementales - Chambre d'agriculture - DRAAF - ODARC - CBNC - GCC	Toutes les espèces des milieux agricoles (pollinisateurs, reptiles, oiseaux nicheurs, rapaces, chauves-souris, micro-mammifères, flore messicole, etc.)
		Opération de lutte contre les EEE modérées et émergentes.	- Agriculteurs -Associations environnementales	

			- CBNC	
		Réaliser une étude sur les chauves-souris en milieux agricoles.	- Agriculteurs - GCC	Pipistrelles, Petit rhinolophe, et autres espèces de chauves-souris
	Lutte contre les pollutions	Assurer un bon système d'épuration fiable à l'aval des caves viticoles <i>En cours</i>	- Viticulteurs	Toutes les espèces des milieux aquatiques
		Sensibiliser les agriculteurs l'impact des produits phytosanitaires pour favoriser les bonnes pratiques.	- Agriculteurs - Associations environnementales - Interbio Corse - Chambre d'agriculture	Toutes les espèces des milieux agricoles (pollinisateurs, reptiles, oiseaux nicheurs, rapaces, chauves-souris, micro-mammifères, flore messicole, etc.)
		Réaliser un épandage fractionné des produits phytosanitaires ou accompagner la reconversion des agriculteurs en agriculture bio.	- Agriculteurs - Chambre d'agriculture - Interbio Corse	

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces concernées
Milieux semi-ouverts	Maintien des espèces inféodées aux milieux semi-ouverts	Ouverture de milieu et entretien de milieux en mosaïque en faveur des pollinisateurs et de <i>Maculinea arion</i> . <i>En cours : zonage à finaliser, dossier de demande de subvention à monter et cahier des charges à valider.</i>	- OCIC - Fédération de chasse et association de chasse locale - Associations Environnementales - Propriétaires - Commune - Agriculteurs	<i>Maculinea arion</i> Pollinisateur
		Opération d'ouverture de milieux dans zones en cours de fermeture. <i>A définir (localisation, calendrier, coûts)</i>	- Commune - Fédération de chasse et association de chasse locale - Propriétaires - Agriculteurs - CEN Corse	Pies grièches Tortue d'Hermann
		Localisation de la zone de nidification du Faucon Hobereau vers le centre d'enfouissement pour une mise en défend.	-Associations environnementales - Propriétaires - Commune	Faucon hobereau

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces concernées
Cours d'eau, ripisylves et zones humides	Restauration de la trame bleue et du bon écoulement de l'eau	Suppression du seuil sur la Bravona.	- Communauté des communes (GEMAPI)	Truites Anguilles Macro-invertébrés benthiques
	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	Création d'une station d'épuration. <i>En cours</i>	- Commune	Faune et flore des cours d'eau
	Optimiser la gestion de la ressource en eau en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers	Sensibiliser et mobiliser les acteurs et usagers autour de cette problématique.	- Associations environnementales -AERMC -Syndicat de la Foata	Faune et flore des cours d'eau
	Lutter contre les EEE	Lutte contre les EEE modérées et émergentes	- Communauté des communes (GEMAPI) - Commune - Associations environnementales - CBNC	Faune et flore des cours d'eau Ripisylves Chauves-souris Oiseaux nicheurs
		Sensibilisation des pêcheurs sur l'introduction d'espèces piscicoles allochtones.	- CPIE - Association de pêche	Truite fario Anguille européenne Aphanius de corse
	Valoriser les cours d'eau	Classé le Corsigliese en « Rivière Sauvage » <i>Voir les conditions et intérêt</i>	- Communauté des communes (GEMAPI) - Commune	Faune et flore des cours d'eau
	Préserver et restaurer la zone humide de Sialiccia et Pompugliani	Poursuivre la gestion du site par le CEN Corse	- CEN Corse - Propriétaire - Commune	Faune et flore du site
		Localiser les sites de ponte de la Cistude d'Europe et les protéger		
		Poursuite de l'acquisition par le Conservatoire du Littoral		
		Sensibiliser l'agriculteur à la présence des sites de ponte et adapter la fauche		

Cours d'eau, ripisylves et zones humides	Préserver et restaurer la zone humide de Sialiccia et Pompugliani	Surveiller l'arrivée de <i>Trachemys scripta</i> (Tortue de Floride)	- CEN Corse - Propriétaire - Agriculteurs	Faune et flore du site
		Limiter la fermeture du milieu par des opérations de débroussaillage		
		Lutte contre les EEE près du pont d'Arena (Canne de Provence et Robinier faux-acacia) et surveillance de l'arrivée de nouvelles espèces		
		Conserver la ripisylve (interdire les coupes) <i>Mise en place d'EBC : voir cartographie existante</i>		
		Maintenir le pâturage extensif		

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces concernées
Etangs et littoral	Gestion globale et cohérente	Poursuivre la gestion du Conservatoire du Littoral	- Conservatoire du Littoral	Toutes les espèces et habitats du site
		Poursuivre l'acquisition par le CdL des zones humides au Nord-Ouest de l'étang de Diana		
	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	Limiter les intrants agricoles et l'eutrophisation par lessivage	- ODARC - Chambre d'agriculture - Agriculteurs	Aphanius de Corse Faune et flore des étangs
		Suivre l'évolution du phytoplancton dans les étangs	- Conservatoire du Littoral - Propriétaires - Université de Corse	Végétation des marais et près salés
		Reconnecter la partie Nord et Sud de l'étang de Terrenzana <i>Voir avec propriétaire (Riva Bella)</i>		Faune et flore des étangs

Etangs et littoral	Maintenir les habitats et espèces patrimoniales	Maintenir les espaces naturels autour des étangs et conserver les habitats patrimoniaux	- Conservatoire du Littoral	Toutes les espèces du site Aulnais, tamariçaises, jonçais, près salés, roselières, etc.
		Assurer la tranquillité des espèces en canalisant la fréquentation		Toutes les espèces du site
		Réaliser un suivi des espèces nicheuses et hivernantes pour adapter la gestion du site		Espèces nicheuses et hivernantes
		Opération de lutte contre le crabe bleu	- Pêcheurs - OEC	Faune et Flore des étangs
	Protection des dunes et du littoral	Opération de lutte contre la griffe de sorcière au niveau de Riva Bella	- Conservatoire du Littoral	Végétation des dunes et plages
		Gestion des sédiments lors des opérations de dragage pour favoriser la dérive naturelle des sédiments <i>Voir faisabilité</i>		
		Mise en place de ganivelles pour protéger des dunes et favoriser la reprise de la végétation <i>Voir pertinence et faisabilité avec le CdL</i>		

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces concernées
Milieux Forestier	Conserver les espèces patrimoniales	Localiser les arbres gîtes à chauves-souris	- GCC	Chauves-souris forestières
		Localiser le site de nidification pour une mise en défend	- Associations environnementales - Propriétaires	Autour des palombes
		Prise en compte des espèces dans le cas d'une exploitation de la forêt ou d'une ouverture de milieux	- Associations environnementales - CRPF - Propriétaires	Toutes les espèces forestières
		Prévention et lutte contre les incendies	- Commune - SDIS	Toutes les espèces forestières

Type de milieux	Objectifs	Actions	Acteurs impliqués	Espèces concernées
Transversales	Conserver les espèces patrimoniales	Réaliser un sentier d'interprétation autour du village, installation des panneaux. <i>Réalisée, inauguration le 7 décembre 2024</i>	- Associations de protection de l'environnement - Habitants - Commune	Toutes les espèces
		Diffuser les résultats de l'ABC <i>Réunion publique</i>	- Commune	
		Réaliser un ouvrage synthétique de l'ABC <i>En cours</i>	- Commune	
		Réaliser un guide de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité pour la commune et les habitants	- Associations environnementales - Commune	
		Inviter les communes voisines à discuter des enjeux communs	- Communes	

PARTIE 5

Bibliographie et liste des figures

Ouvrages et rapports consultés :

- AGENC, 2000. Plan de gestion de Terrenzana, commune de Tallone. 106p.
- Agence de l'Eau, 2021. Etat des eaux lagunaires de Rhône-Méditerranée et de Corse. Eau & Connaissances - Lagunes. Agence de l'Eau, Rhône-Méditerranée Corse.
- ALEPE, CEN48, COGard, 2016. Méthodologie d'élaboration des Atlas de la Biodiversité communal du Parc national des Cévennes. Rapport commis pour le compte du Parc national des Cévennes. 171 pages.
- ARPE-ARB, 2019. PLU(i) et Biodiversité, conseilier nature et aménagement – guide technique. 122p.
- Association des amis du Parc Naturel Régional de la Corse, 1979-1980. Statut et effectifs de quelques oiseaux d'eau de la Corse. 45p.
- Association des amis du Parc Naturel Régional de la Corse, 2004. Inventaire de l'Oedicnème criard dans le cadre de Natura 2000. 52p.
- Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cd-rom.
- Berges J., Massoni C., CEN Corse, 2016. Plan de gestion du site de Sialiccia 2017-2021. 47p.
- Berquier C., 2023. Plan Territorial d'Actions en faveur des Libellules de Corse. Office de l'Environnement de la Corse, 67p.
- Berquier C., Andrei-Ruiz M.C., 2019. Synthèse des connaissances et évaluation de l'état de conservation de *Lestes macrostigma* en Corse. 16p.
- Bonaccorsi G., J.C. Thibault, 2012. Liste des oiseaux observés en Corse aux 20^{ème} et 21^{ème} siècle. 12p.
- Bouchoucha, M., 2010. Inventaire des peuplements de poissons sur les milieux lagunaires corses. RST.DOP/LER-PAC/10-03. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00028/13919/>
- Bouvarot M. Savelli M.P., 2023. Limiter les impacts sur la Tortue d'Hermann et sur son habitat dans des projets d'aménagement. CEN Corse, DREAL Corse, 63p.
- Cart, S., Faggio, G. & Lepori, L. 2014. Suivi des populations de rapaces d'intérêt patrimonial. CEN Corse, 48p.
- CELSE J., CATARD A., CARON S., BALLOUARD J.M., CHEYLAN M., BOSC V. et ROUX A., 2018. Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Luc, 120p.
- CEN PACA, 2014. Gestion des habitats de la Tortue d'Hermann. 28p.
- Cerema, 2018. Bilan du déploiement des Atlas de la Biodiversité Communale en région Auvergne-Rhône-Alpes. 86p.
- Cerema, 2021. Analyse des effets du changement climatique en Corse. DREAL Corse, Office de l'Environnement de la Corse, 122p.

- Chambre d'Agriculture Haute-Corse, 2016. Diagnostic agricole territorial commune de Tallone. 59p.
- Charbonnier Y., Papura D., 2017. Mise en évidence du rôle d'auxiliaire des chiroptères contre les ravageurs de la vigne, 36p.
- Cherrier, O., Rouveyrol, P. 2021. Hiérarchisation des enjeux de conservation terrestres du réseau Natura 2000 français. UMS PatriNat (OFB/CNRS/MNHN), Paris, 35p.
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Stratégie d'intervention Plaine Orientale 2015-2050. 2p.
- Cornuel-Willermoz A. & Andrei-Ruiz M.-C. (2020). Plan Régional d'Actions en faveur des pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère – Région Corse. Office de l'Environnement de la Corse, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse, 43 pages.
- Culioli J., Calendini S., Mori C., Orsini A., 2009. Arsenic accumulation in a freshwater fish living in a contaminated river of Corsica. France, 5p.
- Delage A., Hugot L., 2015. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. Conservatoire Botanique National de Corse, Office de l'environnement de la Corse, Corte, 72p.
- DREAL Corse, Office de l'Environnement de la Corse, 2014. L'Atlas des paysages de la Corse. 58p.
- Dugast C., 2022. Etude des terrains de chasse d'une colonie de Murin à oreilles échancrées en Corse. Rapport de Master 2 BEE, Groupe Chiroptères Corse, 60p.
- Faggio G., Association des amis du pars naturel régional de Corse, 2010, Synthèse sur les oiseaux d'eau hivernants des principales lagunes de Corse, 19p.
- Galgani, F., Constantini, L., Laugier, T., Orsoni, V., Senia, J., Baldi, Y., 2005. Évaluation de la toxicité globale des sédiments dans les lagunes corses par un bio essai : développement larvaire de l'huître creuse *Crassostrea gigas* en présence d'élutriats de sédiments (Etude préliminaire). Etude préliminaire Ifremer.
- Garnier F., Freytet A., Ardiet L., Andreani C., Azemar G. P., Pellegrini M.J., 2014. Atlas des paysages de la Corse, DREAL Corse.
- Gauthier A., 2023. Géomorphologie, géologie, hydrogéologie, ethnogéologie du territoire de la commune de Tallone et de ses environs. Commune de Tallone, 72p.
- Gourdain P., Cordier J., Vernier F. et Poncet L., 2011. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de la Biodiversité remarquable (CARNET B). - Volet 2 - Méthodologie Flore pour le programme CARNET B. 97 p.
- Gourdain P., Poncet L., Haffner P., Siblet J-P., Olivereau F. et Hesse S., 2011. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (CARNET B) - Inventaires de la biodiversité remarquable (volet 1. Faune) sur deux régions pilotes : La Lorraine et la région Centre. V.1.0. 213p.
- Groupe Chiroptères Corse, 2018. Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Corse 2018-2025. 26p.

- HOUARD X. (coord.), 2020. Plan National d'Actions en faveur des « libellules » - Agir pour la préservation des odonates menacés et de leurs habitats 2020-2030. Office pour les insectes et leur environnement – DREAL Hauts-de-France - Ministère de la transition écologique et solidaire : 68 p.
- I Pampasgioli, 2010. Inventaire et analyse du patrimoine de la commune de Tallone. Commune de Tallone, 58p.
- Jolin C., Association des amis du Parc Naturel Régional de la Corse, 2004. Inventaire de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*, dans le cadre de Natura 2000. DREAL, 52p.
- Jolin C., CEN Corse, 2007. L'oedicnème criard reproducteur en Corse en 2007, 12p.
- Laura Taysse. 2021. Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (*Lanius* sp.) 2014-2018. LPO France – Ministère de la Transition Ecologique, 159p.
- Lescroart M., Boualire C., Office Français de la Biodiversité, 2022. L'atlas de la Biodiversité Communale Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire, Guide ABC, 44p.
- Ligorini, V., Malet, N., Garrido, M., Derolez, V., Amand, M., Bec, B., Cecchi, P., Pasqualini, V., 2022. Phytoplankton dynamics and bloom events in oligotrophic Mediterranean lagoons: seasonal patterns but hazardous trends. *Hydrobiologia* 849, 2353–2375.
- Manceau R., Val'hor, 2015, Code de conduite professionnel relatif aux plantes exotiques envahissantes en France métropolitaine : *Ailanthus altissima* (Mill.), 5p.
- MNHN, 2021. Formulaire Standard de Données, FR9402014 Grand herbier de la côte orientale. 8p.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Bulletin Officiel, Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines, 2010, 279p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017. Plan National d'Action en faveur des Chiroptères 2016-2025, 83p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2018. Plan National d'Action en faveur de la Tortue d'Hermann 2018-2027, 122p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2014. Plan National d'Action en faveur du Crapaud vert 2014-2018, 124p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2020. Plan National d'Action en faveur de la Cistude d'Europe 2018-2027, 122p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2013. Plan National d'Action en faveur des Pies-Grièches 2020-2029, 105p.
- Monot, J., 2011. Récit 8. L'étang de Diane, de Rome à nos jours : huîtres, moules et bordigues corses, in: Les pêches méditerranéennes, Beaux livres. Éditions Quæ, Versailles, pp. 80–91.
- Orsoni, V., Laugier, T., Sauzade, D., 2003. Direction de l'environnement et de l'aménagement littoral Laboratoire Provence Azur Corse 77. Rapport final. R.INT.DEL/PAC/03-03.

- Paradis G., Piazza C., 2012. Contribution à l'étude de la végétation des zones humides et étangs littoraux de la Corse : l'étang de Terrenzana et ses pourtours, J. Bot. Soc. Bot. France 58, 38p.
- Pergent-Martini, C., Fernandez, C., Agostini, S., Pergent, G., 1997. Les étangs de Corse, Bibliographie – Synthèse 1997. Contrat Equipe Ecosystèmes Littoraux. Université de Corse / Office de L'Environnement de la Corse & Ifremer 269.
- Perthuisot, J.-P., Guelorget, O., 1992. Morphologie, organisation hydrologique, hydrochimie et sédimentologie des bassins paraliques. Vie et Milieu / Life & Environment, Observatoire Océanologique - Laboratoire Arago 93–109.
- PIAZZA C., SPINOSI P., QUIQUEREZ I., DELAGE A. et HUGOT L., 2021. Stratégie de conservation de la flore vasculaire de Corse. 1ère partie - Hiérarchisation des taxons et détermination des enjeux de conservation. Conservatoire botanique national de Corse / Office de l'Environnement de la Corse : 102 p.
- Puissauve R. & Legros B., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Busard des roseaux, *Circus aeruginosus* (Linnaeus 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.
- Reymann J., CBNC, Université Joseph Fourier, 2011. Inventaire et cartographie des habitats prairiaux de l'étage mésoméditerranéen en Corse, 74p.
- Reparaz A., Diversité et évolution des structures agraires corses, Diversité et évolution des structures agraires corses (deuxième article), Méditerranée, 3^e année, n°1, 1962. p. 51-72
- Simide, R., Couvray, S., Vincente, N., 2019. Présence de *Pinna nobilis* (L.1758) dans l'étang littoral de Diana (Corse). Mar.-Rev. 1–4.
- Sordello R., MNHN-SPN, 2012, La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, 12p.
- Souchu, P.S., Bec, B.B., Smith, V.H.S.H., Laugier, T.L., Fiandrino, A.F., Benau, L.B., Orsoni, V.O., Collos, Y.C., Vaquer, A.V., 2010. Patterns in nutrient limitation and chlorophyll a along an anthropogenic eutrophication gradient in French Mediterranean coastal lagoons. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences.
-
- Stépanian A., Balouin Y., Bacon A., Bodéré G., Danger Y., Hennequin V., 2010, Atlas littoral de la Plaine Orientale de Corse. Rapport final. Rapport BRGM RP-59058-FR, 78p., 13 ill., 28 planches.
- Syndicat Intercommunal de la Foata, SOConsultant, 2016, Réalisation de l'étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau d'une prise en rivière sur la Bravona dans le cadre de sa régularisation administrative, 165 p.
- Tanguy, A. & Gourdain P. 2011. Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines terrestres (volet 2) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 195 p.
- Tanguy, A., Gourdain, P., Dodinet, E. & Haffner, P. 2011. Méthodologie pour le diagnostic des données existantes sur la commune (volet 0) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 36 p.
- Trochet A., Société Herpétologique de France, Cartes de sensibilité du Crapaud vert en Corse, version 1, dec 2022, 24p.

Sites internet consultés :

- <http://corse.eaufrance.fr>
- <http://services.sandre.eaufrance.fr>
- <https://inpn.mnhn.fr>
- <https://www.geoportail.gouv.fr>
- <http://www.ign.fr>
- <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>
- <https://www.legifrance.gouv.fr>
- <http://www.littoral-corse.fr>
- <http://corseornitho.canalblog.com>
- <https://inpn.mnhn.fr>
- <http://www.casadilacqua.fr>
- <http://www.trameverteetbleue.fr>
- <https://www.oiseaux.net>
- <http://www.invmed.fr>
- <https://gcprovence.wixsite.com/ripimed>
- <http://pole-lagune.org>

Liste des figures :

- Figure 1 : Recueil de données avant les inventaires complémentaires
- Figure 2 : Zones prioritaires pour les prospections complémentaires
- Figure 3 : Localisation de la commune de Tallone
- Figure 4 : Topographie de la commune de Tallone
- Figure 5 : Serpentinite à gauche, gabbro à droite - © Alain Gauthier
- Figure 6 : Pillow-lava (Meta basalte) © Alain Gauthier
- Figure 7 : Schistes à gauche et radiolarite à droite © Alain Gauthier
- Figure 8 : Calcschistes © Alain Gauthier
- Figure 9 : les collines cultivées du piémont © Alain Gauthier
- Figure 10 : Sédiment du miocène et sables graveleux © Alain Gauthier
- Figure 11 : Terrasses d'un ancien lit de la Bravona © Alain Gauthier
- Figure 12 : Légende détaillée de la composition géologique de Tallone
- Figure 13 : Composition géologique du territoire (Données BRGM)
- Figure 14 : Unités paysagères de Tallone d'après l'Atlas des Paysages de Corse
- Figure 15 : Evolution de la démographie à Tallone - INSE
- Figure 16 : Occupation du sol de la commune de Tallone (OCSGE 2019)
- Figure 17 : Composition de la commune par grands types d'habitats (0% = moins de 1%)
- Figure 18 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui - Partie Nord de Tallone
- Figure 19 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui - Partie Est de Tallone
- Figure 20 : Répartition des surfaces agricoles sur la commune de Tallone
- Figure 21 : Agriculture sur la commune de Tallone (RPG 2021)
- Figure 22 : Hydrographie sur la commune de Tallone
- Figure 23 : Résultats contrôle Bravona à Linguizzetta - Extrait de corse.eaufrance.fr
- Figure 24 : Résultats contrôle Bravona à Pianello - Extrait de corse.eaufrance.fr
- Figure 25 : Zonages du PADDUC sur la commune de Tallone (1/100 000)
- Figure 26 : ZNIEFF de type I sur la commune de Tallone
- Figure 27 : Site Natura 2000 sur la commune de Tallone
- Figure 28 : Terrains acquis et gérés par le Conservatoire Du Littoral
- Figure 29 : Origines des données de l'ABC de Tallone
- Figure 30 : Données par groupe taxonomique
- Figure 31 : Observations recensées dans le cadre de l'ABC de Tallone
- Figure 32 : Nombre d'observations par maille de 500m²
- Figure 33 : Figure 33 : Nombre d'espèces par groupe taxonomique
- Figure 34 : Statut des espèces recensées
- Figure 35 : Nombre d'espèces protégées et remarquables par groupe taxonomique
- Figure 36 : Récapitulatif des espèces recensées, protégées et remarquables
- Figure 37 : Espèces protégées recensées sur la commune de Tallone
- Figure 38 : Espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes
- Figure 39 : Anciens sites de captures et gîtes connus
- Figure 40 : Localisation des gîtes inventoriés en 2023 par le GCC avec présence de chiroptères
- Figure 41 : Inventaire des gîtes en 2023 par le GCC
- Figure 42 : Sites d'enregistrement et de capture
- Figure 43 : Résultats des captures
- Figure 44 : Résultats des inventaires acoustiques
- Figure 45 : Cartographie des habitats (CBNC) - 2023
- Figure 46 : Composition du paysage de Tallone (0% correspond à une surface <1%)
- Figure 47 : Enjeux de conservation des habitats par catégories et surfaces

Figure 48 : Habitats patrimoniaux sur la commune de Tallone

Figure 49 : Enjeux de conservation sur les habitats patrimoniaux

Figure 50 : Catégories de l'UICN utilisées dans les listes rouges

Figure 51 : Terrenzana (à gauche) et Diana (à droite) – © Pierre Alessandrini

Figure 52 : Grau de l'étang de Diana – © Pierre Alessandrini

Figure 53 : Jonçaias à Terrenzana © CPIE A Rinascita

Figure 54 : Erosion du littoral de Tallone © Biotope

Figure 55 : Groupement à scirpes (*Schoenoplectus litoralis*) - © CBNC

Figure 56 : Zone humide annexe à l'étang de Diana - © CPIE A Rinascita

Figure 57 : Aulnaie marécageuse © Biotope

Figure 58 : Sansouïres à l'embouchure de l'Arena – © Pierre Alessandrini

Figure 59 : Localisation des zones humides de Sialiccia et Pompugliani sur la commune de Tallone

Figure 60 : Zone humide de Sialiccia et Pompugliani vue du ciel - © Pierre Alessandrini

Figure 61 : Aulnaie marécageuse au haut du marais de pompugliani - © Delphine Lijnen-Canonici)

Figure 62 : Prairie humide à Sialiccia - © CPIE A Rinascita

Figure 63 : Observations de Cistude d'Europe sur la commune de Tallone

Figure 64 : Milieux ouverts et agricoles sur la commune de Tallone

Figure 65 : Prairies et pelouses à Tallone (© CPIE A Rinascita)

Figure 66 : Linéaire de haies sur la commune de Tallone

Figure 67 : Habitats favorables à la Tortue d'Hermann sur la commune de Tallone © Biotope

Figure 68 : Tortue d'Hermann sur la commune de Tallone

Figure 69 : Bande enherbée entre le chemin et la vigne (© CPIE A Rinascita)

Figure 70 : Vigne non traitée et non fauchée sur Tallone (© Delphine Lijnen Canonici)

Figure 71 : Vignes peu favorable aux chauves-souris et autres espèces

Figure 72 : Observations du lézard de Sicile et du lézard thyrrhénien sur la commune de Tallone

Figure 73 : Cartographie simplifiée des maquis et cistaies de Tallone

Figure 74 : Forêt mixte sur Tallone (© CPIE A Rinascita)

Figure 75 : Cartographie simplifiée des forêts et formations arborées sur la commune de Tallone

Figure 76 : Ripisylve de la Bravona en amont de moulin de Granaghjo (©CPIE A rinascita)

Figure 77 : Ripisylve de la Bravona en aval du moulin de Granaghjo (©CPIE A rinascita)

Figure 78 : Seuil sur la Bravona (© CPIE A rinascita)

Figure 79 : Arena et Canne de Provence (© CPIE A rinascita)

Figure 80 : Ruisseau temporaire de Licceto (© Delphine Lijnen Canonici)

Figure 81 : L'arena en amont du pont (© CPIE A rinascita)

Figure 82 : Observation du crapaud vert des Baléares sur la commune de Tallone

Figure 83 : Capture de chiroptères par le GCC et appareil acoustique (© GCC)

Figure 84 : Village de Tallone vue du ciel

Figure 85 : Repousses de Mimosa (© CPIE A Rinascita)

Figure 86 : Trame verte - milieux forestiers

Figure 87 : Trame verte - milieux semi-ouverts

Figure 88 : Trame verte - Milieux ouverts

Figure 89 : Trame turquoise - Milieux aquatiques, zones humides et ripisylves

Figure 90 : Enjeux de biodiversité sur la commune de Tallone

Figure 91 : Légende de la cartographie des enjeux

Liste des annexes :

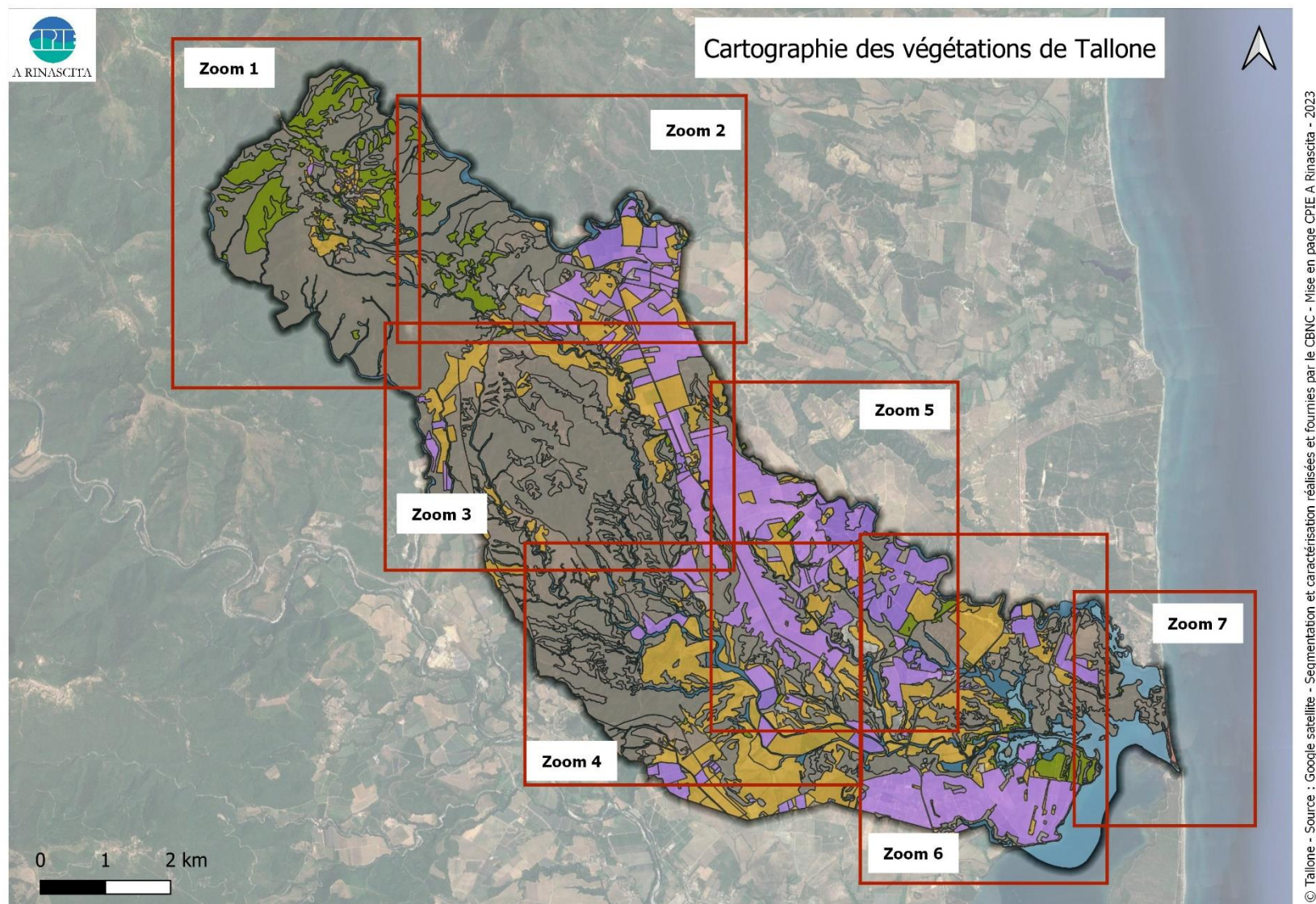
Annexe 1 : Cartographie des habitats

Annexe 2 : Liste des espèces

PARTIE 6

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cartographie des habitats sur la commune de Tallone



Légende - Cartographie des végétations de Tallone

Habitats forestiers et formation arborées

- 1 - Châtaigneraie
- 2 - Forêt de châtaigner, charme-houblon et aulne cordé
- 3 - Forêt de chêne vert
- 4 - Forêt de chêne vert et charme-houblon
- 5 - Forêt de chêne vert et chêne-liège
- 6 - Forêt de chêne-liège
- 7 - Forêt de pin maritime
- 8 - Formation à ailanthe
- 9 - Formation à châtaigner et charme-houblon
- 10 - Formation à chêne vert
- 11 - Formation à chêne-liège
- 12 - Formation à eucalyptus
- 13 - Formation à pin d'Alep
- 14 - Formation à robinier
- 15 - Formation à peuplier tremble
- 16 - Linéaire de chêne-liège

Maquis, cistaies, fruticées basses et ronciers

- 17 - Maquis
- 18 - Maquis / Individus de frêne oxyphylle
- 19 - Maquis / Roncier
- 20 - Maquis / Sol nu
- 21 - Maquis à chêne vert
- 22 - Maquis à chêne vert et chêne-liège
- 23 - Maquis à chêne vert et olea
- 24 - Maquis à chêne vert, chêne-liège et charme-houblon
- 25 - Maquis à chêne-liège
- 26 - Maquis à chêne-liège et individus de châtaigner
- 27 - Maquis à pin maritime
- 28 - Maquis bas
- 29 - Maquis / Charme-houblon abondant
- 30 - Maquis / Charme-houblon, aulne cordé et châtaigner

- 31 - Maquis / Chêne-liège épars
- 32 - Maquis / Eléments hygrophiles
- 33 - Maquis / Individus de châtaigner
- 34 - Maquis / Individus de chêne-liège et de châtaigner
- 35 - Cistaie
- 36 - Cistaie / Maquis
- 37 - Cistaie / Plantation d'eucalyptus
- 38 - Cistaie / Roncier
- 39 - Fourré d'épineux
- 40 - Individus de chêne vert et éléments de maquis
- 41 - Roncier
- 42 - Roncier / Individus de chêne-liège
- 43 - Roncier / Maquis
- 44 - Roncier / Individus de châtaigner

Prairies et pelouses

- 45 - Prairie
- 46 - Prairie / Cistaie
- 47 - Prairie / Sol nu
- 48 - Prairie de fauche
- 49 - Prairie humide
- 50 - Pelouse
- 51 - Pelouse / Cistaie
- 52 - Pelouse / Friche
- 53 - Pelouse / Individus de chêne-liège
- 54 - Pelouse / Roncier
- 55 - Pelouse à *Dittrichia viscosa*
- 56 - Pelouse humide / Roncier
- 57 - Pelouse rudérale
- 58 - Pelouse sèche
- 59 - Pelouse / Chêne-liège épars
- 60 - Pelouse / Individus de châtaigner

Milieux humides

- 61 - Cours d'eau

- 62 - Banc de galets
- 63 - Cours d'eau / Banc de galets
- 64 - Cours d'eau / Roncier
- 65 - Cours d'eau temporaire
- 66 - Ruisseau temporaire / Châtaigner
- 67 - Ruisseau temporaire / Maquis à chêne-liège
- 68 - Ruisseau temporaire / Maquis hygrophile
- 69 - Formation à aulne glutineux
- 70 - Formation à aulne glutineux et frêne oxyphylle
- 71 - Formation à frêne oxyphylle
- 72 - Formation à peuplier noir
- 73 - Formation à canne de Provence
- 74 - Roncier / Formation à ailanthe et peuplier noir
- 75 - Roncier / Individus d'aulne glutineux
- 76 - Roncier / Formation à canne de Provence
- 77 - Roncier / Formation à fougère-aigle
- 78 - Roncier / Formation à saule roux
- 79 - Roncier / Individus d'aulne glutineux
- 80 - Roncier / Individus de peuplier noir
- 81 - Lagune (présence de *Ruppia maritima*)
- 82 - Plan d'eau saumâtre
- 83 - Roselière à *Phragmites australis*
- 84 - Vase salé sans végétation
- 85 - Formation à *Tamarix africana*
- 86 - Formation à *Sarcocornia fruticosa*
- 87 - Formation à *Schoenoplectus litoralis*
- 88 - Formation à *Schoenoplectus tabernaemontani*
- 89 - Formation à *Spartina patens* et *Elytrigia atherica*
- 90 - Formation à *Juncus acutus*
- 91 - Formation à *Juncus maritimus*
- 92 - Formation à *Elytrigia atherica* dominant
- 93 - Formation à *Bolboschoenus maritimus*

Habitats dunaires

-  94 - Dune à genévrier à gros fruits, genévrier turbiné, lentisque et chêne vert
-  95 - Formation à *Echinophora spinosa*, *Eryngium maritimum*, *Sporobolus pungens* et *Elytrigia juncea*
-  96 - Formation à *Inula crithmoides* / Dune embryonnaire à *Sporobolus pungens*
-  97 - Formation à *Pycnocomon rutifolium*
-  98 - Plage de sable

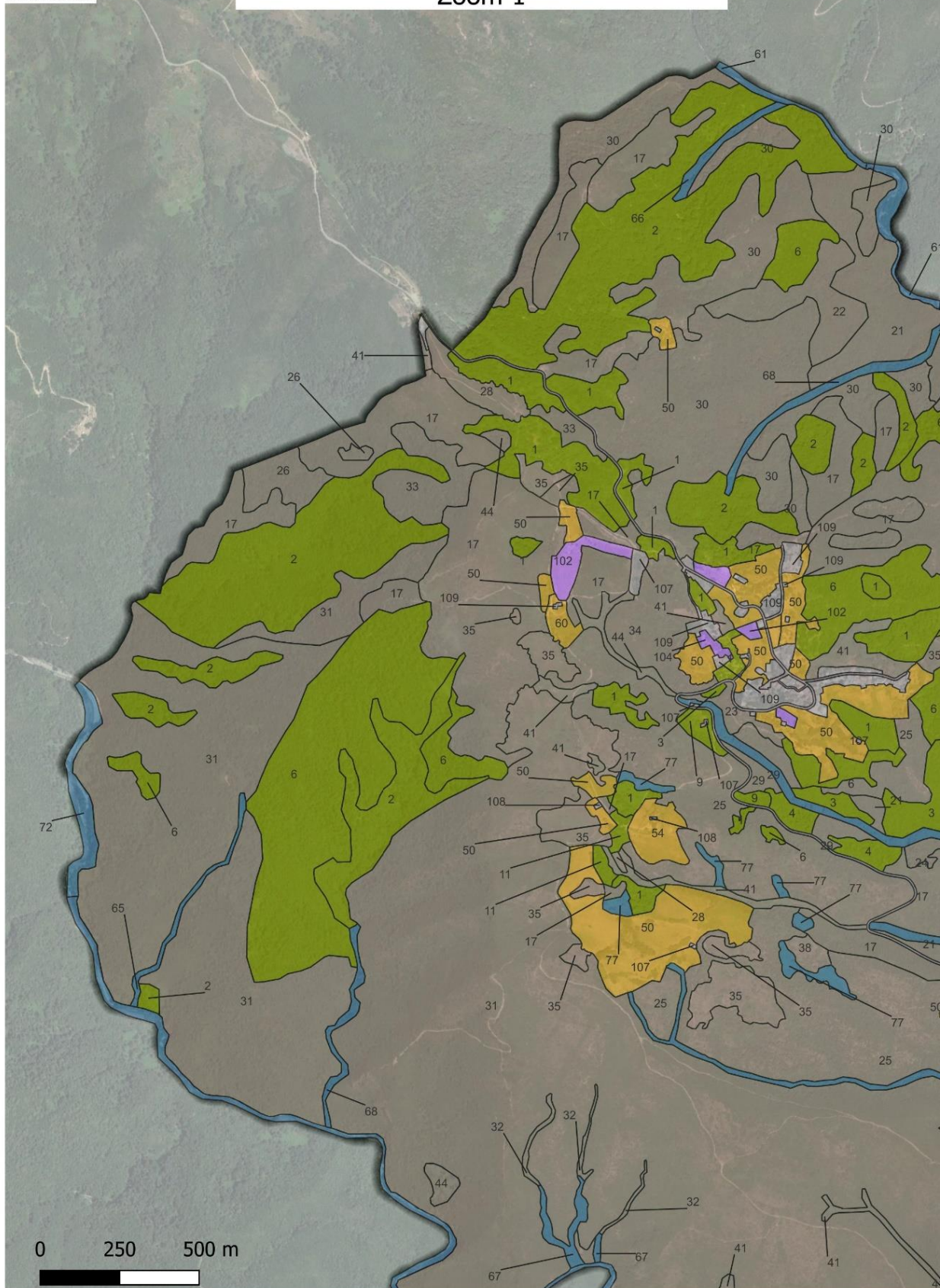
Cultures et plantations

-  99 - Culture indifférenciée
-  100 - Culture ou prairie améliorée
-  101 - Plantation
-  102 - Plantation d'arbre fruitier
-  103 - Plantation d'espèces exotiques
-  104 - Plantation d'eucalyptus
-  105 - Plantation en friche
-  106 - Vignes

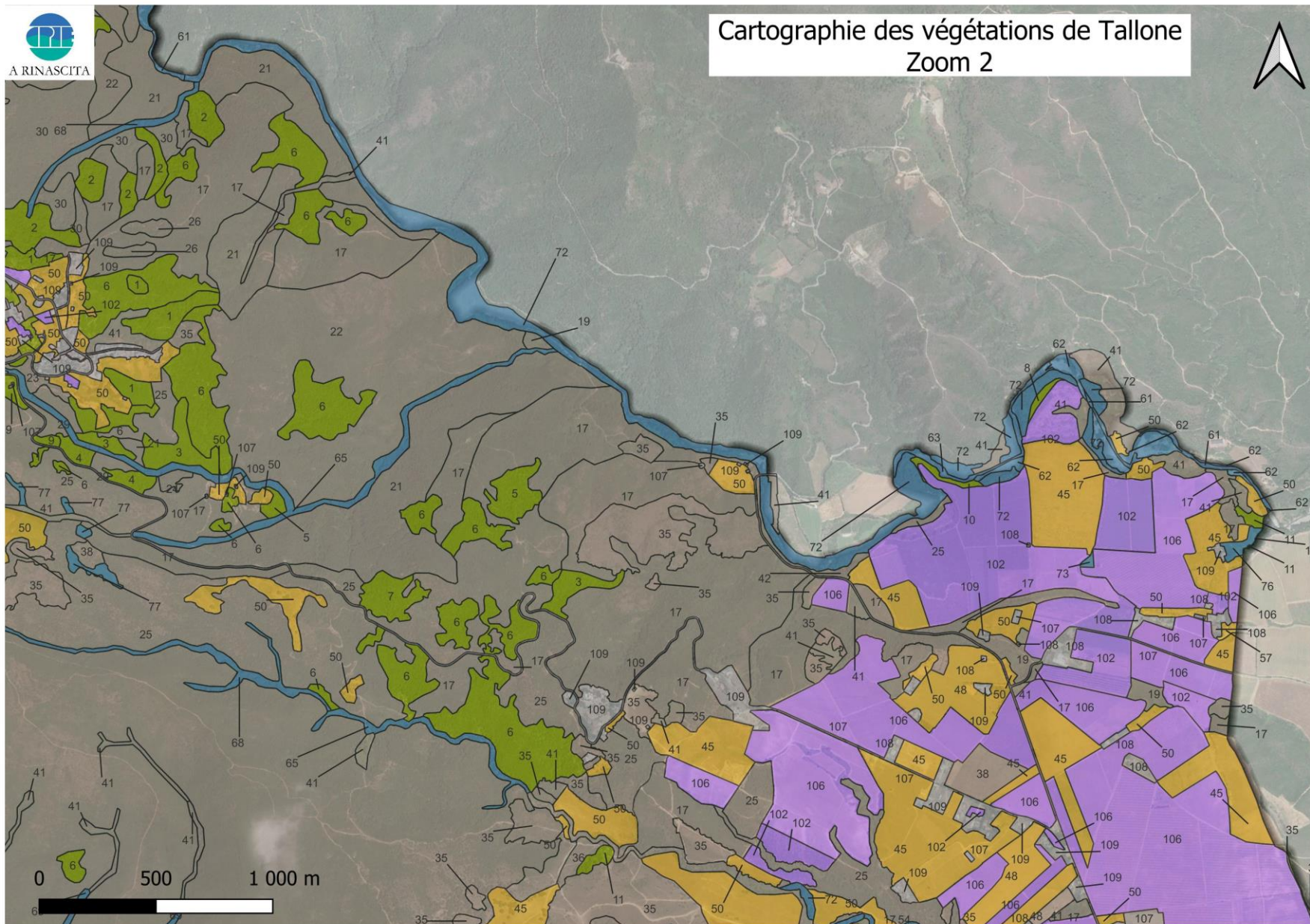
Zones urbaines

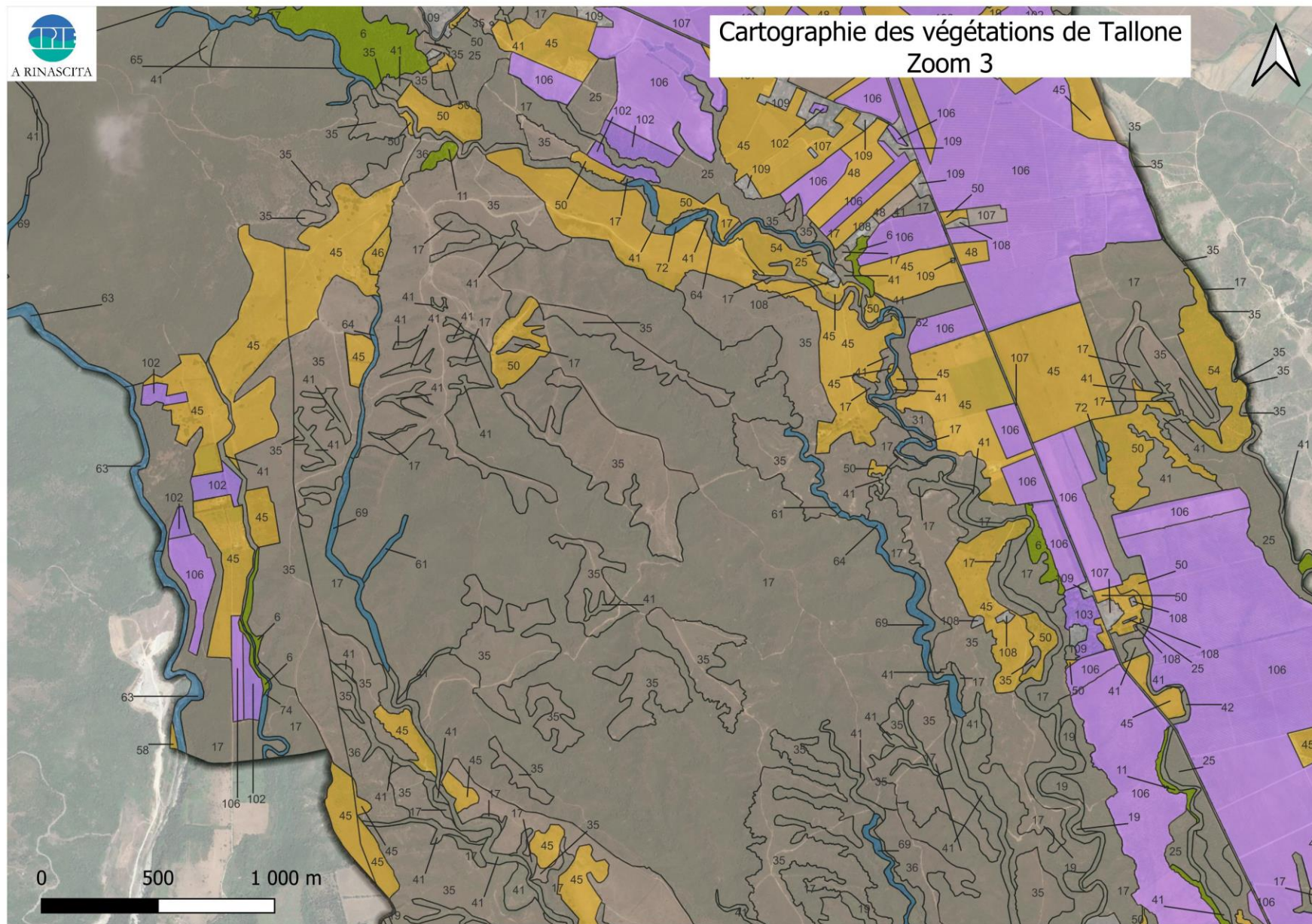
-  107 - Aménagement
-  108 - Exploitation agricole
-  109 - Habitations
-  110 - Zone rudérale
-  111 - Sol nu

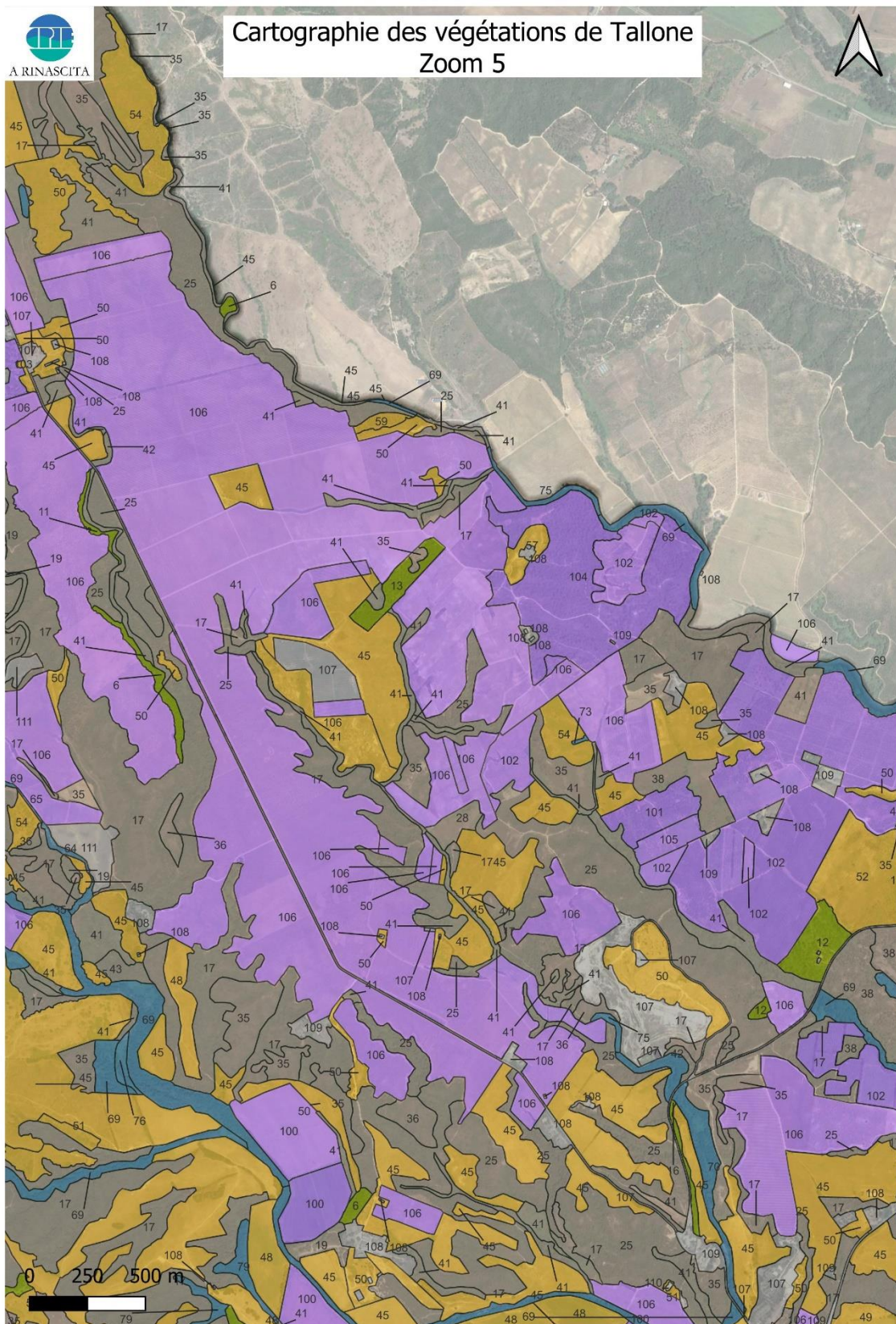
Cartographie des végétations de Tallone Zoom 1



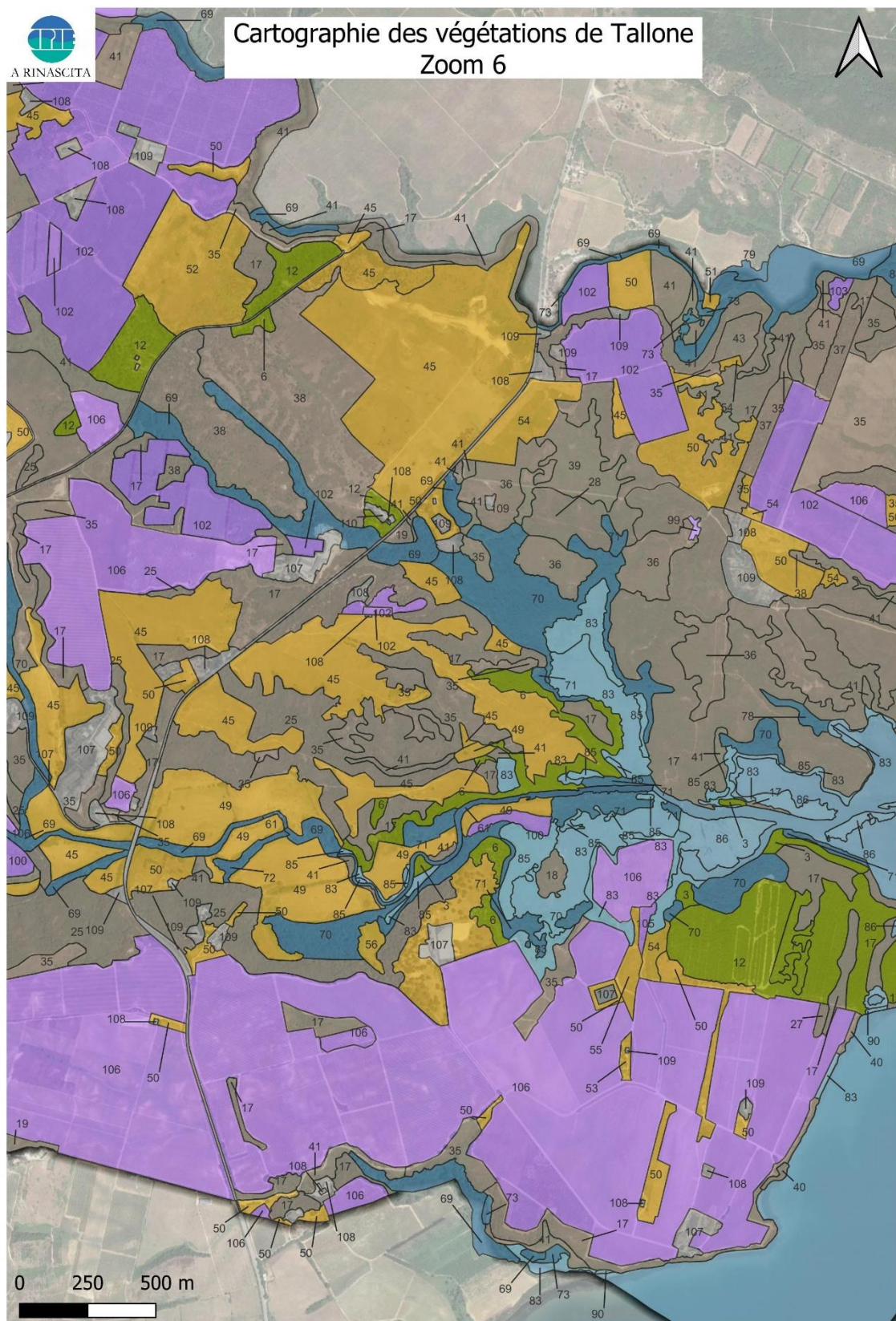
© Tallone - Source : Google satellite - Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBNC - Mise en page CPTE A Rinascita - 2023



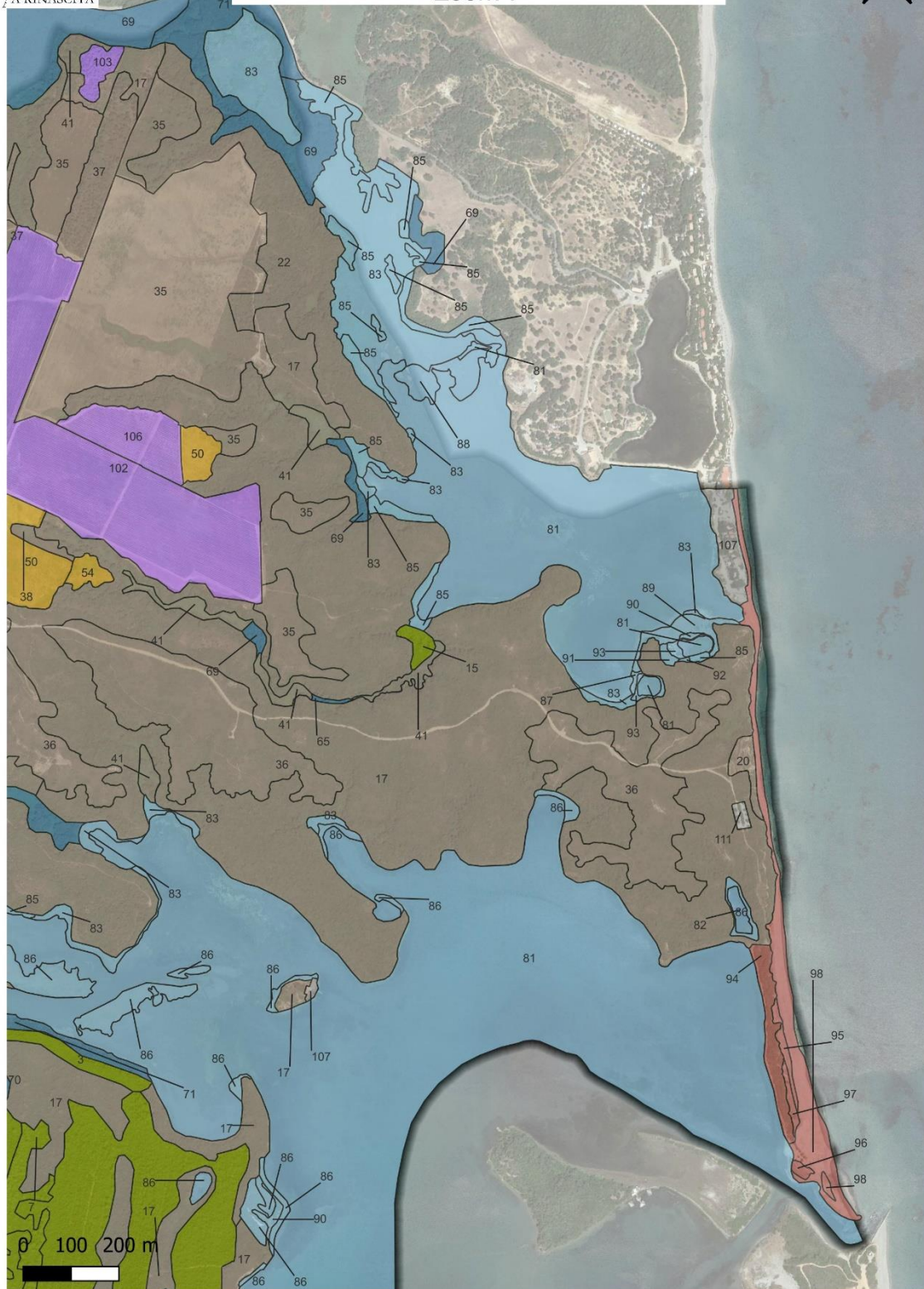




Cartographie des végétations de Tallone Zoom 6



Cartographie des végétations de Tallone Zoom 7



© Tallone - Source : Google satellite - Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBNC - Mise en page CPTE A Rinascita - 2023

Amphibiens et reptiles								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Bufo viridis balearicus</i> (Boettger, 1880)	Crapaud vert des Baléares (Le)	x	LC	LC	NT		2023	Protégée
<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth, 1837	Discoglosse sarde	x	LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	x	NT	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)	x	LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857)	Rainette Sarde (La)	x	LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Natrix helvetica corsa</i> (Hecht, 1930)	Couleuvre à collier	x		NT	NT		2022	Protégée
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Berger (La)	x	LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Podarcis siculus</i> (Rafinesque-Schmaltz, 1810)	Lézard sicilien (Le), Lézard des ruines		LC	NA	LC		2023	Introduite
<i>Podarcis siculus campestris</i> (De Betta, 1857)	Lézard sicilien des champs (Le)		LC	NA	LC		2023	Introduite
<i>Podarcis siculus cettii</i> (Cara, 1872)	Lézard sicilien de Cetti (Le)				NA		2023	Introduite
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789)	Lézard tyrrhénien (Le)	x	LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Salamandra corsica</i> (Savi, 1838)	Salamandre de Corse (La)		LC	NT	NT	x	2023	Protégée
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie (La)		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann (La)	x	NT	EN	VU	x	2023	Protégée

Escargots et autres mollusques								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris		LC	LC			2023	Commune
<i>Cyrtoloba cypria</i> (Shuttleworth, 1843)	Hélicelle de Corse			LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Discus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)	Bouton commun		LC	LC			2019	Commune
<i>Eobania vermiculata</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot mourguéta		LC	LC			2023	Commune
<i>Microxeromagna lowei</i> (Potiez & Michaud, 1838)	Hélicette à poils courts		LC	LC			2023	Commune
<i>Tacheocampylaea raspailii</i> (Payraudeau, 1826)	Escargot de Raspail		VU	NT		x	2023	Remarquable
<i>Trochoides trochoides</i> (Poiret, 1789)	Troque des dunes		LC	LC			2023	Commune
<i>Vitrina pellucida</i> (O.F. Müller, 1774)	Semilimace commune		LC	LC			2023	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Acmaeoderella adspersula</i> (Illiger, 1803)							2002	Commune
<i>Acrida ungarica</i> (Herbst, 1786)			LC				2023	Commune
<i>Acrometopa italica</i> Ramme, 1927	Phanéroptère corse					x	2023	Remarquable
<i>Acronicta psi</i> (Linnaeus, 1758)	Psi						2023	Commune
<i>Acrotylus braudi</i> Defaut, 2005	Oedipode de Bonifacio					x	2023	Remarquable
<i>Acrotylus patruelis</i> (Herrich-Schäffer, 1838)	OEdipode gracile		LC			x	2023	Remarquable
<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aeschne affine		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Aeshna isocetes</i> (O. F. Muller, 1767)	Aeschne isocèle		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte		LC	LC	LC	x	2016	Remarquable
<i>Agapanthia sicula</i> Ganglbauer, 1884							2006	Commune
<i>Agelena labyrinthica</i> (Clerck, 1758)	Agélène à labyrinthe			LC			2023	Commune
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	OEdipode automnale		LC				2023	Commune
<i>Anacridium aegyptium</i> (Linnaeus, 1764)	Criquet égyptien		LC				2023	Commune
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur (L')		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain (L')		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Andrena flavipes</i> Panzer, 1799			LC				2023	Commune
<i>Antigastra catalaunalis</i> (Duponchel, 1833)	Botys catalan						2023	Commune
<i>Aphaenogaster spinosa</i> Emery, 1878							2023	Commune
<i>Aphodius foetidus</i> (Herbst, 1783)							2023	Commune
<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758	Abeille européenne		DD				2023	Commune
<i>Aporophyta australis</i> (Boisduval, 1829)	Xylène australe					x	2023	Remarquable
<i>Arachnocephalus vestitus</i> Costa, 1855	Grillon des cistes		LC				2023	Commune
<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1758)	Epeire diadème			LC			2023	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Argynnis pandora</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cardinal		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-coraïl (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Bacillus rossius</i> (Rossius, 1790)	Phasme étrusque						2023	Commune
<i>Blepharidopterus angulatus</i> (Fallén, 1807)							1965	Commune
<i>Bombus ruderalis</i> (Fabricius, 1775)	Bourdon des friches		LC				2023	Commune
<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Bourdon terrestre		LC				2023	Commune
<i>Bombus xanthopus</i> Kriechbaumer, 1870	Bourdon à pattes rouges						2023	Commune
<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aesche paisible		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Brachytroch pratense</i> (O.F. Müller, 1764)	Aesche printanière		LC	LC	VU	x	2004	Remarquable
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène (Le)		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Cacys marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium			NA	NA		2016	Introduite
<i>Callimus abdominalis</i> (Olivier, 1795)			LC				2002	Commune
<i>Callinectes sapidus</i> Rathbun, 1896	Crabe bleu						2023	Introduite
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce (La). Argus vert (L')		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Calomera littoralis</i> (Fabricius, 1787)	Cicindèle des plages						2023	Commune
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Calopteryx hémorroïdal		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1873	Calopteryx vierge méridionale					x	2023	Remarquable
<i>Camponotus aethiops</i> (Latreille, 1798)	Fourmi Ethiopienne						2023	Commune
<i>Camponotus lateralis</i> (Olivier, 1792)	Fourmi latérale						2014	Commune
<i>Camponotus piceus</i> (Leach, 1825)							2023	Commune
<i>Camponotus vagus</i> (Scopoli, 1763)							2023	Commune
<i>Cardiophorus argiolus</i> (Gené, 1836)						x	2002	Remarquable
<i>Cardiophorus eleonora</i> (Gené, 1836)							2006	Commune
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Ceragris tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Cetonia aurata pisana</i> Heer, 1841	Cétoine dorée						2023	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden. 1825)	Leste vert		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus. 1767)	Pacha à deux queues		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Chloroclysta siterata</i> (Hufnagel, 1767)	Cidarie à bandes vertes						2023	Commune
<i>Chrysolina americana</i> (Linnaeus, 1758)	Chrysomèle du romarin						2023	Commune
<i>Cicada orni</i> Linnaeus. 1758	Cigale grise						2023	Commune
<i>Cicadetta fangoana</i> Boulard, 1976	Cigalette du Fango					x	2023	Remarquable
<i>Coccinella undecimpunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 11 points						2023	Commune
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus. 1758)	Agrion jouvencelle		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden. 1825)	Agrion joli		LC	VU	NT	x	2023	Remarquable
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon		LC	LC	VU	x	2023	Remarquable
<i>Coenonympha corinna</i> (Hübner. 1804)	Fadet tyrrhénien		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus. 1758)	Fadet commun		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy. 1785)	Souci (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Colobopsis truncata</i> (Spinola. 1808)							2023	Commune
<i>Copris lunaris</i> (Linnaeus, 1758)	Bousier rhinocéros						2023	Commune
<i>Crematogaster scutellaris</i> (Olivier. 1792)	Fourmi scutellaire						2023	Commune
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brulle. 1832)	Crocothémis écarlate (Le)		LC	LC	LC		2008	Commune
<i>Cyclodinus constrictus subconvexus</i> (Rey. 1892)							2002	Commune
<i>Danaus chrysippus</i> (Linnaeus. 1758)	Petit Monarque			LC	LC		2023	Commune
<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc. Sauterelle à front blanc		LC				2023	Commune
<i>Deleproctophylla australis</i> (Fabricius. 1787)							2015	Commune
<i>Di cladispa testacea</i> (Linnaeus, 1767)							2023	Commune
<i>Dociostaurus jagoi</i> Soltani, 1978			LC				2023	Commune
<i>Dryobotodes carbonis</i> (Wagner, 1931)	Jaspe olympien						2023	Commune
<i>Dryobotodes eremita</i> (Fabricius, 1775)	Jaspe vert					x	2023	Remarquable
<i>Duponchelia fovealis</i> Zeller, 1847	Botys de Cannes						2023	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	Empuse commune						2023	Commune
<i>Eristalinus megacephalus</i> (Rossi, 1794)			LC				2023	Commune
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naiade au corps vert		LC	LC	LC		2004	Commune
<i>Eublemma parva</i> (Hübner, 1808)	Anthophile des inules						2023	Commune
<i>Eupholidoptera tyrhenica</i> Allegrucci, Massa, Trasatti & Sbordoni, 2013			LC				2023	Commune
<i>Eupithecia ericeata</i> (Rambur, 1833)	Eupithécie de la bruyère						2023	Commune
<i>Eupotosia affinis</i> (Andersch, 1797)	Cétoine verte		DD			x	2023	Remarquable
<i>Eyprepocnemis plorans</i> (Charpentier, 1825)	Miramelle corse		LC			x	2023	Remarquable
<i>Formica cunicularia</i> Latreille, 1798	Fourmis mineuse						2014	Commune
<i>Gerinia honoraria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Phalène honorée						2023	Commune
<i>Gomphocerippus bruneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste		LC				2023	Commune
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Grammodes stolidus</i> (Fabricius, 1775)	Noctuelle de Corroyère						2023	Commune
<i>Heliophanus apicatus</i> Simon, 1869				LC			2023	Commune
<i>Hellula undalis</i> (Fabricius, 1781)	Nymphule ondée						2023	Commune
<i>Hipparchia aristaeus</i> (Bonelli, 1826)	Agreste flamboyant (L')		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Hippodamia variegata</i> (Goeze, 1777)	Coccinelle des friches						2023	Commune
<i>Iphiclydes podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Iris oratoria</i> (Linnaeus, 1758)	Mante ocellée						2023	Commune
<i>Ischnura genei</i> (Rambur, 1842)	Agrion de gené		LC	LC	LC		2023	Remarquable
<i>Isidis moreli</i> Mulsant & Rey, 1875			NT				2002	Commune
<i>Isomira murina</i> (Linnaeus, 1758)							2002	Commune
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue (L')		LC	LC	LC		2016	Commune
<i>Lasiommata paramegala</i> (Hübner, 1824)	Mégère corse (La). Satyre tyrrhénien (Le)		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Lasius emarginatus</i> (Olivier. 1792)	Fourmi échancrée						2023	Commune
<i>Lasius flavus</i> (Fabricius. 1782)	Fourmi jaune						1973	Commune
<i>Lasius niger</i> (Linnaeus. 1758)	Fourmi noire des jardins						1973	Commune
<i>Latrodectus tredecimguttatus</i> (Rossi. 1790)	Veuve noire Méditerranéenne						2022	Commune
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Leptophyes laticauda</i> (Fridvaldszky, 1867)	Leptophye provençale		LC				2023	Commune
<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la luzerne		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius. 1798)	Leste sauvage		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Lestes macrostigma</i> (Eversmann, 1836)	Leste à grands ptérostigmas. Leste à grands stigmas		VU	EN	NT	x	2023	Remarquable
<i>Lestes viridis</i> (Vander Linden. 1825)	Leste Vert		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Libelloides ictericus corsicus</i> (Rambur. 1842)							2015	Remarquable
<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger. 1901	Sylvain azuré		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus. 1761)	Cuivré commun (Le). Argus bronzé (L'). Bronzé (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx						2023	Commune
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse						2023	Commune
<i>Mecyna asinalis</i> (Hübner, 1819)	Botys âne						2023	Commune
<i>Megascolia maculata</i> (Drury, 1773)	Scolie des jardins						2023	Commune
<i>Megascolia maculata flavifrons</i> (Fabricius. 1775)	Scolie à front jaune						1989	Commune
<i>Menophra abruptaria</i> (Thunberg, 1792)	Boarmie pétrifiée						2023	Commune
<i>Messor capitatus</i> (Latreille. 1798)							1973	Commune
<i>Messor minor</i> (André. 1883)							2023	Commune
<i>Messor wasmanni</i> Krausse. 1910							2023	Commune
<i>Metaphalangium cirtanum</i> (C.L. Koch, 1839)							2023	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Microhoria mylabrina</i> (Gené. 1839)							2002	Remarquable
<i>Mniotype adjaciensis</i> Leraut, 2019							2023	Commune
<i>Mylabris variabilis</i> (Pallas. 1781)	Mylabre variable (Français)						2023	Commune
<i>Myriochila melancholica</i> (Fabricius. 1798)						x	2002	Remarquable
<i>Netocia morio</i> (Fabricius, 1781)	Cétoine noire						2023	Commune
<i>Oedemera barbara</i> (Fabricius. 1792)							2021	Commune
<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	Cycliste maillot-vert						2023	Commune
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise		LC				2023	Commune
<i>Olios argelasius</i> (Walckenaer, 1806)							2023	Commune
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène		LC				2023	Commune
<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe. 1837)	Orthétrum brun (L')		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthetrum réticulé		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius. 1798)	Orthétrum bleuissant (L')		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Osmia niveata</i> (Fabricius, 1804)			LC				2023	Commune
<i>Osmia rufocincta</i> Latreille, 1811			LC				2023	Commune
<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)							2023	Commune
<i>Pachynemius tibialis</i> benesignata (Bellier, 1861)						x	2023	Remarquable
<i>Pactolinus major</i> (Linnaeus. 1767)							2002	Commune
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus. 1758)	Tircis		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Paratettix meridionalis</i> (Rambur, 1838)	Tétrix des plages		LC				2023	Commune
<i>Percus corsicus</i> Audinet-Serville, 1821						x	2023	Remarquable
<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu		LC				2023	Commune
<i>Pheidole pallidula</i> (Nylander. 1849)							2014	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Philanthus triangulum</i> (Fabricius, 1775)							2023	Commune
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Pimelia angusticollis</i> Solier, 1836							2023	Commune
<i>Plagiolepis pygmaea</i> (Latreille, 1798)							2014	Commune
<i>Plebejus bellieri</i> (Oberthür, 1910)	Azuré tyrrhénien		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Podalonia affinis</i> (W. Kirby, 1798)							2019	Commune
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu (L')		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	Hespérie des Potentilles		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Pyronia cecilia</i> (Vallantin, 1894)	Ocellé de le Canche		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)	Gendarme						2023	Commune
<i>Rhodometra sacraria</i> (Linnaeus, 1767)	Phalène sacrée						2023	Commune
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux		LC			x	2023	Commune
<i>Scarabaeus laticollis</i> Linnaeus, 1767							2023	Commune
<i>Segestria florentina</i> (Rossi, 1790)	Ségestrie florentine						1990	Commune
<i>Sepiana sepium</i> (Yersin, 1854)	Decticelle échassière		LC				2023	Commune
<i>Sphaerophoria scripta</i> (Linnaeus, 1758)			LC				2023	Commune
<i>Sphingonotus corsicus</i> Chopard, 1923	Oedipode insulaire		LC				2023	Remarquable
<i>Spodoptera exigua</i> (Hübner, 1808)	Noctuelle exiguë						2023	Commune
<i>Spoladea recurvalis</i> (Fabricius, 1775)							2023	Commune
<i>Steatoda nobilis</i> (Thorell, 1875)				NA			2023	Commune
<i>Stenalia testacea</i> (Fabricius, 1787)							2002	Remarquable

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Stenostoma rostratum</i> (Fabricius, 1787)							2002	Remarquable
<i>Strongylocoris obscurus</i> (Rambur, 1839)							1965	Commune
<i>Svercus palmetorum</i> (Krauss, 1902)	Grillon des Palmiers		NT				2023	Commune
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Muller, 1764)	Sympétrum sanguin (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Synclisis baetica</i> (Rambur, 1842)							2015	Commune
<i>Synema globosum</i> (Fabricius, 1775)	Thomise Napoléon			LC			2023	Commune
<i>Tapinoma magnum</i> Mayr, 1861							2023	Commune
<i>Tapinoma nigerimum</i> (Nylander, 1856)							2014	Commune
<i>Taylorilygus apicalis</i> (Fieber, 1861)							2023	Commune
<i>Temnothorax exilis</i> (Emery, 1869)							2014	Commune
<i>Temnothorax lichtensteini</i> (Bondroit, 1918)							2014	Commune
<i>Tentyria ramburi</i> Solier, 1835							2023	Commune
<i>Tetragnatha extensa</i> (Linnaeus, 1758)	Tétragnathe étirée			LC			2023	Commune
<i>Tetramorium meridionale</i> Emery, 1870							2014	Commune
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande sauterelle verte		LC				2021	Commune
<i>Thera cupressata</i> (Geyer, 1831)	Corythée du Cyprés						2023	Commune
<i>Tibicina Kolenati</i> , 1857							2023	Commune
<i>Trichodes alvearius</i> (Fabricius, 1792)	Caliron des abeilles solitaires						2023	Commune
<i>Trichoplusia ni</i> (Hübner, 1803)	Fausse Arpenteuse du chou						2023	Commune

Insectes et araignées								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Trigonidium cicindeloides</i> Rambur, 1838	Grillon des jonchères		LC			x	2023	Remarquable
<i>Trithemis annulata</i> (Palisot de Beauvois, 1807)	Trithémis annelé (Le)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Tropidopola cylindrica</i> (Marshall, 1836)	Caloptène corse		VU				2023	Remarquable
<i>Tropinota hirta</i> (Poda, 1761)							2023	Commune
<i>Udea ferrugalis</i> (Hübner, 1796)	Botys ferrugineux						2023	Commune
<i>Utetheisa pulchella</i> (Linnaeus, 1758)	Gentille						2023	Commune
<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	Cétoine punaise		LC				2023	Commune
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon d'Europe						2023	Commune
<i>Vespula germanica</i> (Fabricius, 1793)	Guêpe germanique						2023	Commune
<i>Watsonalla uncinula</i> (Borkhausen, 1790)	Hameçon méridional						2023	Commune
<i>Xanthostigma corsica</i> (Hagen, 1867)							2010	Commune
<i>Xestia jordani</i> (Turati, 1912)	Ségétie corse						2023	Remarquable
<i>Xylocopa violacea</i> (Linnaeus, 1758)	Abeille charpentière. Xylocope violet		LC				2019	Commune
<i>Xysticus cristatus</i> (Clerck, 1758)	Xystique crêté			LC			2023	Commune
<i>Yersinella raymondii</i> (Yersin, 1860)	Decticelle frêle		LC				2023	Commune
<i>Zeuzera pyrina</i> (Linnaeus, 1760)	Zeuzère du Marronnier (La)						2011	Commune

Mammifères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber. 1774)	Barbastelle d'Europe	x	VU	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber. 1774)	Sérotine commune	x	LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus. 1758	Hérisson d'Europe		LC	LC			2023	Protégée
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	x	LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe		LC	LC			2023	Commune
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	x	NT	VU	VU	x	2023	Protégée
<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus. 1766	Belette d'Europe		LC	LC			2023	Commune
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl. 1817)	Murin de Daubenton	x	NT	LC	LC		2023	Protégée
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire. 1806)	Murin à oreille échancrée	x	LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	x	LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Myotis punicus</i> Felten. 1977	Murin du Maghreb	x	NT	VU	VU	x	2023	Protégée
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	x	LC	NT	LC	x	2023	Protégée
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus. 1758)	Lapin de Garenne		NT	NT			2022	Commune
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl. 1817)	Pipistrelle de Kuhl	x	LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber. 1774)	Pipistrelle commune	x	LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach. 1825)	Pipistrelle pygmée	x	LC	LC	DD		2023	Protégée
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	x	LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber. 1774)	Grand rhinolophe	x	NT	LC	VU	x	2023	Protégée
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen. 1797)	Petit Rhinolophe	x	NT	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Sorex araneus</i> Linnaeus. 1758	Musaraigne						2022	Commune
<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus. 1758)	Sanglier		LC	LC			2023	Commune
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque. 1814)	Molosse de Cestoni	x	LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus. 1758)	Renard roux. Renard. Goupil		LC	LC			2023	Commune

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus. 1758)	Rousserolle turdoïde			VU	VU	x	1999	Protégée
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann. 1804)	Rousserolle effarvatte		LC	LC	NT	x	2019	Protégée
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus. 1758)	Chevalier guignette		LC	NT	NA		2022	Protégée
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus. 1758)	Mésange à longue queue. Orite à longue queue		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus. 1758	Alouette des champs		LC	NT	VU	x	2009	Remarquable
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus. 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	x	VU	VU	DD	x	2023	Protégée
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus. 1758)	Perdrix rouge		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Anas acuta</i> Linnaeus. 1758	Canard pilet		LC	NA		x	2021	Protégée
<i>Anas clypeata</i> Linnaeus. 1758	Canard souchet		LC		NA	x	2023	Protégée
<i>Anas crecca</i> Linnaeus. 1758	Sarcelle d'hiver			VU			2021	Protégée
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus. 1758	Canard colvert		LC	LC	LC		2022	Commune
<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus. 1758)	Pipit rousseline	x	LC	LC	NT	x	2011	Protégée
<i>Anthus petrosus</i> (Montagu. 1798)	Pipit maritime		LC	NT			2022	Protégée
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus. 1758)	Pipit farlouse		NT	VU			1977	Protégée
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus. 1758)	Pipit des arbres		LC				2004	Protégée
<i>Apus apus</i> (Linnaeus. 1758)	Martinet noir		LC	NT	LC	x	2023	Protégée
<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus. 1758)	Aigle royal	x	LC	VU	EN	x	1999	Protégée
<i>Ardea alba</i> Linnaeus. 1758	Grande Aigrette	x	LC	LC		x	2022	Protégée
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus. 1758	Héron cendré		LC	LC	NA	x	2023	Protégée
<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus. 1766	Héron pourpré	x	LC	LC	EN	x	2022	Protégée
<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli. 1769)	Crabier chevelu. Héron crabier	x	LC	LC		x	2023	Protégée
<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus. 1758)	Fuligule milouin		VU	VU		x	2022	Protégée
<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus. 1758)	Fuligule morillon		VU	VU		x	2022	Protégée

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus. 1758)	Héron garde-boeufs		LC	LC	NA		2022	Protégée
<i>Burhinus oedichnemus</i> (Linnaeus. 1758)	Oedichnème criard	x	LC	LC	VU	x	2023	Protégée
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus. 1758)	Buse variable		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Calidris alba</i> (Pallas. 1764)	Bécasseau sanderling		LC	LC			2022	Protégée
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus. 1758)	Bécasseau variable		LC	LC			2022	Protégée
<i>Calidris ferruginea</i> (Pontoppidan. 1763)	Bécasseau cocorli		VU	LC			2022	Protégée
<i>Calidris minuta</i> (Leisler. 1812)	Bécasseau minute		LC	LC		x	2022	Protégée
<i>Callipepla californica</i> (Shaw. 1798)	Colin de Californie			NA			2019	Commune
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus. 1758	Engoulevent d'Europe	x	LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus. 1758)	Chardonneret élégant		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Carduelis corsicana</i> (A.F.Koenig. 1899)	Venturon corse		LC	LC	NT	x	2017	Protégée
<i>Cettia cetti</i> (Temminck. 1820)	Bouscarle de Cetti		LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Charadrius alexandrinus</i> Linnaeus. 1758	Gravelot à collier interrompu	x	LC	VU	NA	x	2002	Protégée
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli. 1786	Petit gravelot		LC	LC	EN	x	2022	Protégée
<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus. 1758	Grand gravelot		LC	LC	EN	x	2023	Protégée
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus. 1758)	Verdier d'Europe		LC	VU			2023	Protégée
<i>Chroicocephalus genei</i> (Breme. 1839)	Geoland railleur	x	LC	VU			2015	Protégée
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus. 1766)	Mouette rieuse		LC	LC			2022	Protégée
<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus. 1758)	Cinle plongeur		LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus. 1758)	Busard des roseaux	x	LC	NT	EN	x	2023	Protégée
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus. 1758)	Busard cendré	x	LC	NT	NA		2004	Protégée
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque. 1810)	Cisticole des joncs		LC	VU	NT		2019	Protégée

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Columba livia</i> J.F.Gmelin. 1789	Pigeon biset		LC	DD		x	2021	Protégée
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus. 1758	Pigeon ramier		LC	LC	LC	x	2023	Commune
<i>Corvus corax</i> Linnaeus. 1758	Grand corbeau		LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus. 1758	Corneille mantelée			NA	LC		2023	Protégée
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus. 1758	Choucas des tours		LC	LC	NA		2017	Protégée
<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus. 1758)	Caille des blés		LC	LC	LC	x	2013	Commune
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus. 1758	Coucou gris		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus. 1758)	Mésange bleue		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Cygnus atratus</i> (Latham. 1790)	Cygne noir						2011	Remarquable
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin. 1789)	Cygne tuberculé		LC	LC			2023	Protégée
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus. 1758)	Hirondelle de fenêtre		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus. 1758)	Pic épeiche		LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus. 1766)	Aigrette garzette	x	LC	LC	EN	x	2023	Protégée
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus. 1758	Bruant proyer		LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus. 1766	Bruant zizi		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus. 1758)	Rougegorge familier		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall. 1771	Faucon pèlerin	x	LC	LC	VU	x	2014	Protégée
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus. 1758	Faucon hobereau		LC	LC	VU	x	2020	Protégée
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus. 1758	Faucon crécerelle		LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas. 1764)	Gobemouche noir		LC	VU			2004	Protégée
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus. 1758	Pinson des arbres		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Fulica atra</i> Linnaeus. 1758	Foulque macroule		NT	LC	LC	x	2023	Remarquable

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus. 1758)	Bécassine des marais	x	LC	LC		x	2016	Remarquable
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus. 1758)	Poule-d'eau. Gallinule poule-d'eau		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus. 1758)	Geai des chênes		LC	LC	LC		2016	Commune
<i>Gelochelidon nilotica</i> (Gmelin. 1789)	Sterne hansel	x	LC	VU			2017	Protégée
<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus. 1758	Huitrier pie						2017	Commune
<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus. 1758)	Echasse blanche	x	LC	LC	VU	x	2022	Protégée
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus. 1758	Hirondelle rustique		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Hydroprogne caspia</i> (Pallas. 1770)	Sterne caspienne	x	LC	NT			2020	Protégée
<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus. 1766)	Butor blongios. Blongios nain	x	LC	NA	VU	x	2017	Protégée
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur		LC	NT	NT	x	2023	Protégée
<i>Lanius senator</i> Linnaeus. 1758	Pie grièche à tête rousse		LC	VU	VU	x	2021	Protégée
<i>Larus cachinnans</i> Pallas. 1811	Goéland pontique		LC	NA			2013	Protégée
<i>Larus michahellis</i> Naumann. 1840	Goéland leucophée		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus. 1758)	Barge rousse	x	LC	NA			2017	Commune
<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus. 1758)	Barge à queue noire		NT	VU			2022	Remarquable
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus. 1758)	Linotte mélodieuse		LC	VU	LC		2023	Protégée
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus. 1758)	Alouette lulu	x	LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm. 1831	Rossignol philomèle		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus. 1758)	Canard siffleur		LC	NA		x	2022	Remarquable
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus. 1758)	Canard chipeau		LC	LC			2019	Commune

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Mergus serrator</i> Linnaeus. 1758	Harle huppé		NT	CR			2018	Protégée
<i>Merops apiaster</i> Linnaeus. 1758	Guêpier d'Europe		LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus. 1758)	Milan royal	x	NT	VU	NT	x	2023	Protégée
<i>Morus bassanus</i> (Linnaeus. 1758)	Fou de Bassan		LC	NA			2010	Protégée
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus. 1758	Bergeronnette grise		LC	LC	EN		2023	Protégée
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall. 1771	Bergeronnette des ruisseaux		LC	LC	LC	x	2017	Protégée
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas. 1764)	Gobemouche gris		LC	NT			2021	Protégée
<i>Muscicapa tyrhenica</i> Schiebel. 1910	Gobemouche tyrrhénien			DD	LC	x	2020	Remarquable
<i>Netta rufina</i> (Pallas. 1773)	Nette rousse		LC	LC	EN	x	2023	Remarquable
<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus. 1758)	Courlis cendré		VU	VU			2002	Commune
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus. 1758)	Bihoreau gris	x	LC	NT		x	2022	Protégée
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus. 1758)	Traquet motteux		LC	NT	NT	x	2004	Protégée
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus. 1758)	Loriot d'Europe. Loriot jaune		LC	LC	DD		2010	Protégée
<i>Otus scops</i> (Linnaeus. 1758)	Hibou petit-duc. Petit-duc scops			LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus. 1758)	Balbuzard pêcheur	x	LC	VU	EN	x	2023	Protégée
<i>Parus ater</i> Linnaeus. 1758	Mésange noire		LC	LC			2018	Protégée
<i>Parus major</i> Linnaeus. 1758	Mésange charbonnière		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus. 1758)	Moineau domestique		LC	LC	NA		2023	Protégée
<i>Passer italiae</i> (Vieillot. 1817)	Moineau cisalpin (Français)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus. 1758)	Moineau friquet		LC	EN	DD		2021	Protégée

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Periparus ater</i> (Linnaeus. 1758)	Mésange noire		LC	LC			2023	Protégée
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus. 1758)	Bondrée apivore	x	LC	LC			2014	Protégée
<i>Petronia petronia</i> (Linnaeus. 1766)	Moineau soulcie		LC	LC	DD	x	2004	Protégée
<i>Phalacrocorax aristotelis</i> (Linnaeus. 1761)	Cormoran huppé			LC	VU		2023	Protégée
<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i> (Payraudeau. 1826)	Cormoran de Desmarest	x			VU	x	2023	Protégée
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus. 1758)	Grand Cormoran		LC	LC			2022	Protégée
<i>Phalacrocorax carbo carbo</i> (Linnaeus. 1758)	Grand Cormoran (Atlantique)						2020	Protégée
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus. 1758	Faisan de Colchide		LC	LC			2023	Commune
<i>Phoenicopterus roseus</i> Pallas. 1811	Flamant rose		LC	NA			2023	Protégée
<i>Phoenicopterus ruber</i> Linnaeus. 1758	Flamant des Caraïbes					x	2013	Remarquable
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin. 1774)	Rougequeue noir		LC	LC	VU		2023	Protégée
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus. 1758)	Rougequeue à front blanc		LC	LC			2004	Protégée
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot. 1817)	Pouillot véloce			LC	VU		2023	Protégée
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus. 1758)	Pouillot fitis		LC	NT			2019	Protégée
<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus. 1758	Spatule blanche	x	LC	NT			2020	Protégée
<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus. 1758)	Pluvier argenté		LC	LC			2022	Commune
<i>Podiceps auritus</i> (Linnaeus. 1758)	Grèbe esclavon	x	NT	VU			2018	Protégée
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus. 1758)	Grèbe huppé		LC	LC	VU	x	2022	Protégée

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm. 1831	Grèbe à cou noir		LC	LC	NA	x	2019	Protégée
<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli. 1769)	Hirondelle de rochers		LC	LC	LC	x	2019	Protégée
<i>Puffinus lherminieri baroli</i> (Bonaparte. 1857)	Puffin de Macaronésie			NA			2010	Remarquable
<i>Puffinus yelkouan</i> (Acerbi. 1827)	Puffin yelkouan	x	LC	EN	RE	x	2017	Protégée
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus. 1758	Râle d'eau		LC	NA	DD	x	2023	Protégée
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck. 1820)	Roitelet à triple bandeau		LC	LC	LC	x	2017	Protégée
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus. 1758)	Traquet tairier. Tairier des prés		LC	VU	NA		2004	Protégée
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus. 1766)	Tairier pâtre		LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus. 1766)	Serin cini		LC	VU	LC		2020	Protégée
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus. 1758)	Canard souchet		LC	LC	NA		2021	Commune
<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus. 1758)	Sarcelle d'été		LC	VU	NA	x	2022	Commune
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus. 1758)	Tarin des aulnes						2023	Protégée
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus. 1758	Sterne pierregarin	x	LC	LC	EN		2023	Protégée
<i>Sternula albifrons</i> (Pallas. 1764)	Sterne naine	x	LC	LC			2022	Protégée
<i>Streptopelia decaocto</i> (Fridvaldszky. 1838)	Tourterelle turque		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus. 1758)	Tourterelle des bois		VU	VU	LC	x	2023	Protégée
<i>Sturnus unicolor</i> Temminck. 1820	Étourneau unicolore		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus. 1758	Étourneau sansonnet		LC	LC	NA		2023	Commune
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus. 1758)	Fauvette à tête noire		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin. 1789)	Fauvette mélanocéphale		LC	NT	LC		2023	Protégée
<i>Sylvia sarda</i> Temminck. 1820	Fauvette sarde	x		LC	NT	x	2010	Protégée
<i>Sylvia subalpina</i> Temminck. 1820	Fauvette de Moltoni			LC	LC		2019	R

Oiseaux								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert. 1783)	Fauvette pitchou	x	NT	EN	LC	x	2023	Protégée
<i>Sylvia undata undata</i> (Boddaert. 1783)	Fauvette pitchou (corse)	x					2019	Protégée
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas. 1764)	Grèbe castagneux		LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus. 1758)	Martinet à ventre blanc		LC	LC	LC	x	2019	Protégée
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus. 1758)	Tadorne de Belon		LC	LC	EN		2017	Protégée
<i>Thalasseus sandvicensis</i> (Latham. 1787)	Sterne caugek	x	LC	NT		x	2021	Protégée
<i>Tringa glareola</i> Linnaeus. 1758	Chevalier sylvain	x	LC	LC			2020	Protégée
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus. 1767)	Chevalier aboyeur		LC	LC			2022	Commune
<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus. 1758	Chevalier culblanc			NA			2022	Protégée
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus. 1758)	Chevalier gambette		LC	LC			2019	Commune
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus. 1758)	Troglodyte mignon		LC	LC	LC		2016	Protégée
<i>Turdus merula</i> Linnaeus. 1758	Merle noir		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm. 1831	Grive musicienne		LC	LC			2010	Commune
<i>Tyto alba</i> (Scopoli. 1769)	Chouette effraie		LC	LC	LC		2023	Protégée
<i>Upupa epops</i> Linnaeus. 1758	Huppe fasciée		LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus. 1758)	Vanneau huppé		VU	NT		x	2012	Remarquable

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Acacia dealbata</i> Link. 1822	Mimosa des fleuristes. Mimosa de Bormes. Mimosa d'hiver. Acacia argenté			NA	NA		2023	Introduite
<i>Acacia mearnsii</i> De Wild.. 1925	Mimosa de Mearns. Mimosa argenté. Mimosa vert. Acacia de Mearns						2023	Introduite
<i>Acer monspessulanum</i> L.. 1753	Erable de Montpellier. Agas. Azerou		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.. 1753	Erable sycomore. Grand Erable. Erable faux platane		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Achillea ageratum</i> L.. 1753	Achillée visqueuse. Herbe au charpentier. Achillée agérate			NT	NT	x	2021	Remarquable
<i>Achillea ligustica</i> All.. 1773	Achillée de Ligurie			LC	LC		2023	Commune
<i>Achillea maritima</i> (L.) Ehrend. & Y.P.Guo. 2005	Achillée maritime			LC	LC		2023	Commune
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.. 1753	Capillaire de Montpellier. Cheveux-de-Vénus. Capillaire cheveux-de-Vénus. Adiante cheveux-de-Vénus		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Aegilops geniculata</i> Roth. 1797	Egilope ovale. Egilope ovoïde. Egilope géniculé		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Aegilops triuncialis</i> L.. 1753	Egilope à trois arêtes. Egilope de trois pouces. Egilope long de trois pouces. Egilope allongé		LC	LC			2021	Commune
<i>Agave americana</i> L.. 1753	Agave d'amérique		LC				2011	Introduite
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.. 1753	Agrimoine eupatoire		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Agrostis stolonifera</i> L.. 1753	Agrostide stolonifère		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle. 1916	Ailante glanduleux. Faux vernis du Japon. Ailante. Ailanthé						2023	Introduite
<i>Aira caryophylla</i> L.. 1753	Canche caryophyllée			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Aira cupaniana</i> Guss.. 1843	Aïra de Cupani. Canche de Cupani			LC	LC		2016	Commune
<i>Alchemilla acutiloba</i> Opiz. 1838	Alchémille à lobes aigus		LC	LC			2015	Commune
<i>Alisma lanceolatum</i> With.. 1796	Plantain-d'eau à feuilles lancéolées. Alisme lancéolé. Plantain-d'eau lancéolé		LC	LC	LC		1986	Commune
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.. 1753	Plantain-d'eau commun		LC	LC	LC		2007	Commune
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande. 1913	Alliaire. Herbe aux aulx. Alliaire pétiolée. Alliaire officinale			LC	LC		2021	Commune
<i>Allium parviflorum</i> Viv.. 1825	Ail à fleurs peu nombreuses. Ail à fleurs rares		LC	LC	LC		2021	Remarquable
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f.. 1830	Ail à fleurs nombreuses. Poireau des vignes		DD	LC	LC		2011	Commune
<i>Allium roseum</i> L. 1753	Ail rose		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Allium triquetrum</i> L.. 1753	Ail à trois angles. Ail à tige triquètre		DD	LC	LC		2023	Commune
<i>Allium vineale</i> L.. 1753	Ail des vignes. Oignon bâtard. Aillet		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby. 1828	Aulne cordé		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.. 1790	Aulne glutineux. Verne. Vergne		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan 1762	Vulpin bulbeux			LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Althaea officinalis</i> L.. 1753	Guimauve officinale		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Althenia filiformis</i> subsp. <i>filiformis</i> Petit. 1829	Althénie filiforme			NT		x	1988	Protégée

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Amaranthus albus</i> L.. 1759	Amarante blanche			NA			1988	Commune
<i>Amaranthus blitoides</i> S.Watson. 1877	Amarante fausse blette. Fausse amarante			NA			1985	Introduite
<i>Amaranthus cruentus</i> L.. 1759	Amarante rouge sang. Amarante rouge. Amarante couleur de sang			NA			1988	Commune
<i>Amaranthus deflexus</i> L.. 1771	Amarante couchée. Amarante étalée. Amarante recourbée			NA			1983	Commune
<i>Anacamptis papilionacea</i> (L.) R.M.Bateman. Pridgeon & M.W.Chase. 1997	Anacamptide papilionacée		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Andryala integrifolia</i> L.. 1753	Andryale â feuilles entières. Andryale sinueuse			LC			2023	Commune
<i>Anemone hortensis</i> L.. 1753	Anémone des jardins			LC	LC		2023	Commune
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev. 1963	Brome â deux étamines. Anisanthe â deux étamines			LC	LC		2023	Commune
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski. 1934	Anisanthe de Madrid. Brome de Madrid			LC	LC		2023	Commune
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski. 1934	Brome stérile. Anisanthe stérile		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link 1841	Anogramme â feuilles minces. Grammitis â feuilles minces. Anogramme â feuilles grêles		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Anthemis arvensis</i> L.. 1753	Anthémide des champs. Anthémis des champs. Camomille sauvage. Fausse camomille. Camomille des champs			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Anthemis maritima</i> subsp. <i>maritima</i> L.. 1753	Anthémide maritime. Anthémis maritime. Camomille maritime			LC	LC		2023	Commune
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.. 1753	Ancolie Commune			LC			2022	Commune
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.. 1842	Fausse arabette de Thalius			LC	LC		2023	Commune
<i>Arbutus unedo</i> L.. 1753	Arbousier commun. Arbre aux fraises		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.. 1800	Petite bardane			LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.. 1753	Sabline à feuilles de serpolet			LC	LC		2016	Commune
<i>Arisarum vulgare</i> O.Targ.Tozz.. 1810	Gouet à capuchon. Capuchon-de-moine			LC	LC		2023	Commune
<i>Aristolochia rotunda</i> L. 1753	Aristolochie à feuilles rondes			LC	LC		2023	Commune
<i>Arum italicum</i> Mill.. 1768	Gouet d'Italie			LC	LC		2013	Commune
<i>Arundo donax</i> (L.. 1753)	Canne de Provence		LC	LC			2023	Introduite
<i>Asparagus acutifolius</i> L.. 1753	Asperge sauvage		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Asphodelus ramosus</i> L. 1753	Bâton-blanc ramifié			LC	LC		2023	Commune
<i>Asphodelus ramosus</i> subsp. <i>ramosus</i> L.. 1753	Asphodèle rameux						2021	Commune
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.. 1753	Doradille noir. Capillaire noir		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Asplenium ceterach</i> L. [1753]	Doradille cétérac. cétérac officinal. Cétérac. Cétérach		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Asplenium onopteris</i> L.. 1753	Doradille des ânes						2021	Commune
<i>Asplenium trichomanes</i> L.. 1753	Doradille des murailles. Capillaire des murailles. Fausse capillaire. Capillaire rouge		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.. 1753	Astragale à feuilles de Réglisse. Réglisse sauvage		LC	LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche prostrée			LC	LC		2023	Commune
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link. 1799	Avoine barbue		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Avena barbata</i> subsp. <i>barbata</i> Pott ex Link. 1799	Avoine barbue			LC			2021	Commune
<i>Avena barbata</i> subsp. <i>lusitanica</i> (Tab.Morais) Romero Zarco. 1986	Avoine du Portugal			LC			2013	Commune
<i>Bartsia trixago</i> L., 1753	Bartsie trixago. Bellardie germandrée. Bellardie trixago. Bellardie			LC	LC		2023	Commune
<i>Bellis annua</i> L., 1753	Pâquerette annuelle			LC	LC		2023	Commune
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace. Pâquerette			LC	LC		2023	Commune
<i>Bellium bellidioides</i> L., 1771	Bellium fausse pâquerette. Pâquerette à feuilles spatulées			LC	LC		2021	Remarquable
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune. Bette. Betterave à sucre. Betterave fourragère. Betterave rouge. Betterave sucrière. Poirée (Français)		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Beta vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang., 1882	Bette maritime. Betterave maritime			LC			2011	Commune
<i>Biserrula pelecinus</i> L., 1753	Biserrule en forme de hache. astragale en forme de hache			LC	LC		2013	Commune
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt. 1981	Psoralée à odeur de bitume. Bitumineuse. Trèfle bitumeux. Trèfle bitumineux. Bituminaire bitumineuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Blackstonie perfoliée			LC	LC		2023	Commune
<i>Blackstonia perfoliata</i> subsp. <i>perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Blackstonie perfoliée. Chlorette. Chlore perfoliée			LC			2021	Commune
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla. 1905	Bolbochoin maritime		LC	LC	LC		2011	Commune
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Brachypodium distachyon</i> (L.) P.Beauv. 1812	Brachypode à deux épillets			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Brachypodium hybridum</i> Catalán. Joch.Müll., Hasterok & G.Jenkins. 2012							2021	Commune
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv.. 1812	Brachypode tronqué. Brachypode rameux			LC	LC		2023	Commune
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.. 1812	Brachypode des forêts. Brachypode des bois. Brome des bois			LC	LC		2023	Commune
<i>Briza maxima</i> L.. 1753	Brize élevée. Grande brize			LC	LC		2023	Commune
<i>Briza minor</i> L. 1753	Brize mineure			LC	LC		2023	Commune
<i>Bromus hordeaceus</i> L.. 1753	Brome mou. Brome orge		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus</i> L.. 1753	Brome mou. Brome orge			LC			2017	Commune
<i>Bunias erucago</i> L.. 1753	Bunias fausse roquette. Roquette des champs			LC	LC		2023	Commune
<i>Buxus sempervirens</i> L.. 1753	Buis toujours vert. Buis commun. Buis sempervirent. Bois béni						2021	Commune
<i>Cakile maritima</i> Scop.. 1772	Caquillier maritime. Cakilier. Roquette de mer			LC	LC		2023	Commune
<i>Cakile maritima subsp. maritima</i> Scop.. 1772	Caquillier maritime. Cakilier. Roquette de mer			LC	LC		2011	Commune
<i>Calendula arvensis</i> L.. 1763	Souci des champs. Gauchefier			LC	LC		2023	Commune
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall. 1852	Callitriche à angles obtus		LC	LC	LC		1988	Commune
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop. 1772	Callitriche des eaux stagnantes. Callitriche des étangs		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Campanula rapunculus</i> L.. 1753	Campanule Raiponce			LC	LC		2023	Commune
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.. 1792	Capselle bourse-à-pasteur. Bourse-de-capucin. Bourse-à-pasteur		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Cardamine hirsuta</i> L.. 1753	Cardamine hérissée. Cardamine hirsute. Cresson de muraille			LC	LC		2023	Commune
<i>Carduus pycnocephalus</i> L. 1763	Chardon à capitules denses			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Carduus pycnocephalus</i> subsp. <i>pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense. Chardon à capitules denses						2021	Commune
<i>Carex distachya</i> Desf. 1799	Laïche à longues bractées			LC	LC		2023	Commune
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche à épis distants. Laïche distante			LC	LC		2021	Commune
<i>Carex divulsa</i> Stokes. 1787	Laïche écartée			LC	LC		2023	Commune
<i>Carex flacca</i> Schreb. 1771	Laïche glauque			LC	LC		2023	Commune
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>serrulata</i> (Biv.) Greuter. 1967	Laïche dentelée. Laïche à épis rouges			LC			2021	Commune
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée			LC	LC		2013	Commune
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants. Laïche pendante			LC	LC		2023	Commune
<i>Carex punctata</i> Gaudin. 1811	Laïche ponctuée			LC	LC		2021	Commune
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée. Laïche à épis espacés			LC	LC		2023	Commune
<i>Carex sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des forêts			LC	LC		2021	Commune
<i>Carlina corymbosa</i> L., 1753	Carline en corymbe			LC	LC		2023	Commune
<i>Carpinus ostrya</i> L., 1753	Charme houblon		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Ficoïde douce. Griffes de sorcière. Figuier des Hottentots. Carpobrote doux						2021	Introduite
<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	Carthame laineux. C. Faux safranentaurée laineuse			LC	LC		2021	Commune
<i>Casuarina cunninghamiana</i> Miq. 1848	Filao de Cunningham. Filao de la Nouvelle Hollande (Français)			NA			2023	Introduite
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Catapode rigide. Pâturin rigide. Desmazérie rigide			LC	LC		2023	Commune
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de Provence. Micocoulier austral. Falabreguier		LC	LC			2021	Introduite
<i>Centaurea calcitrapa</i> L. 1753	Centaurée chausse-trape. Centaurée chausse-trappe			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Centaurea melitensis</i> L.. 1753	Centaurée de Malte			LC	LC		1990	Commune
<i>Centaurea solstitialis</i> L.. 1753	Centaurée du solstice			LC	LC		2021	Commune
<i>Centaurium erythraea</i> subsp. <i>erythraea</i> Rafn. 1800	Erythrée petite-centaurée			LC			2021	Commune
<i>Centaurium maritimum</i> (L.) Fritsch. 1907	Petite-centaurée maritime. Erythrée maritime			LC	LC		2023	Commune
<i>Centaurium tenuiflorum</i> subsp. <i>acutiflorum</i> (Schott) Zeltner. 1970	Petite-centaurée à fleurs aiguës. Erythrée à fleurs aiguës			LC	LC		2021	Commune
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.. 1799	Céraiste aggloméré			LC	LC		2023	Commune
<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter. 1940	Brome faux Uniola			NA			2023	Introduite
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.. 1753	Cerfeuil enivrant			LC	LC		2021	Commune
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta. 1998	Scille maritime. Urginée maritime. Squille. Charybdis maritime. Scille officinale		LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Chenopodium album</i> L.. 1753	Chénopode blanc. Senousse			LC	LC		2023	Commune
<i>Chondrilla juncea</i> L.. 1753	Chondrille à tige de jonc. Chondrille effilée. Chondrille jonc. Chondrille jonciforme			LC	LC		2023	Commune
<i>Chrozophora tinctoria</i> (L.) A.Juss.. 1824	Chrozophora des teinturiers. Croton des teinturiers. Tournesol des teinturiers			LC	NT	x	2013	Remarquable
<i>Cichorium intybus</i> L.. 1753	Chicorée sauvage. Chicorée amère. Barbe-de-capucin		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Cirsium creticum</i> subsp. <i>triumfetti</i> (Lacaita) Werner. 1975	Cirse de Trionfetti			NT			1974	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.. 1838	Cirse commun. Cirse â feuilles lancéolées. Cirse lancéolé			LC	LC		2023	Commune
<i>Cistus creticus</i> L.. 1759	Ciste de Crète. Ciste blanchâtre			LC	LC		2023	Commune
<i>Cistus halimifolius</i> L.. 1753	Ciste jaune			LC	LC		2023	Commune
<i>Cistus halimifolius</i> var. <i>halimifolius</i> L.. 1753	Ciste à feuilles d'halimium						2011	Commune
<i>Cistus monspeliensis</i> L.. 1753	Ciste de Montpellier			LC	LC		2023	Commune
<i>Cistus salviifolius</i> L.. 1753	Ciste â feuilles de sauge. Mondré			LC	LC		2023	Commune
<i>Cladanthus mixtus</i> (L.) Chevall.. 1827	Cladanth mixte. Orménide mixte. Camomille mixte. Anthémis panaché			LC	LC		2016	Commune
<i>Clematis flammula</i> L.. 1753	Clématite flammette			LC	LC		2023	Commune
<i>Clematis vitalba</i> L.. 1753	Clématite des haies. Clématite vigne blanche. Herbe aux gueux			LC	LC		2023	Commune
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze 1891	Clinopode népéta. Calament népéta. Sarriette népéta			LC	LC		2023	Commune
<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>nepeta</i> (L.) Kuntze. 1891	Clinopode népéta. Calament népéta. Sarriette népéta			LC	LC		2021	Commune
<i>Clinopodium vulgare</i> L.. 1753	Clinopode commun. Calament clinopode. Sarriette commune. Grand basilic			LC	LC		2023	Commune
<i>Colchicum multiflorum</i> Brot.. 1804	Colchique à fleurs nombreuses						2023	Commune
<i>Coleostephus myconis</i> (L.) Cass. ex Rchb.f. 1854	Chrysanthème de Mykonos			LC	LC		2023	Commune
<i>Conium maculatum</i> L.. 1753	Ciguë maculée. Grande ciguë. Ciguë tachetée. Ciguë tachée			LC	LC		2021	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Convolvulus arvensis</i> L.. 1753	Liseron des champs. Vrillée. Petit liseron			LC	LC		2023	Commune
<i>Convolvulus sepium</i> L.. 1753	Liseron des haies. Liset. Calystégie des haies			LC	LC		2021	Commune
<i>Cornus sanguinea</i> (L.. 1753)	Sanguine			LC	LC		2023	Commune
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.. 1900	Herbe de la pampa. Herbe des pampas			NA			2011	Introduite
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl.. 1903	Crassule tillée. Tillée mousse. Crassule mousse. Mousse fleurie			LC	LC		2023	Commune
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.. 1775	Aubépine à un style. Epine noire. Bois de mai. Aubépine monogyne		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Crepis foetida</i> subsp. <i>glandulosa</i> (C.Presl) Arcang.. 1882	Crépide glanduleuse			LC			2014	Commune
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm.. 1913	Crépide sacrée. Crépis sacré			NA	LC		2023	Commune
<i>Crepis setosa</i> Haller f.. 1797	Crépide hérissée. Barkhausie à soies. Crépide à soies. Crépis hérissé			LC	LC		1952	Commune
<i>Crucianella angustifolia</i> L.. 1753	Crucianelle à feuilles étroites			LC			2021	Commune
<i>Crucianella maritima</i> L.. 1753	Crucianelle maritime			LC	LC		2011	Commune
<i>Cruciata glabra</i> (L.) Ehrend.. 1958	Croisette glabre. Gaillet glabre. Gaillet de printemps			LC	LC		2023	Commune
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz. 1852	Croisette commune. Gaillet croisette			LC	LC		2023	Commune
<i>Crypsis aculeata</i> (L.) Aiton. 1789	Crypside piquante			LC	LC		1993	Commune
<i>Cyclamen repandum</i> Sm.. 1806	Cyclamen étalé. Cyclamen du printemps			LC	LC	x	2023	Remarquable

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Cymodocea nodosa</i> (Ucria) Asch.. 1869	Cymodocée noueuse	Convention de Berne Annexe I		LC	LC	x	1987	Protégée
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.. 1805	Chiendent dactyle. Chiendent pied-de-poule. Gros chiendent			LC			2023	Commune
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill.. 1768	Cynoglosse de Crète. Cynoglosse peinte. Cynoglosse rayée			LC	LC		2023	Commune
<i>Cynoglossum officinale</i> L. 1753	Cynoglosse officinale			LC	LC		2023	Commune
<i>Cynosurus echinatus</i> L.. 1753	Crételle hérissée. Crételle épineuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Cynosurus effusus</i> Link. 1799	Crételle diffuse			LC	LC		2021	Commune
<i>Cyperus badius</i> Desf.. 1798	Souchet bai			LC	LC		2014	Commune
<i>Cyperus capitatus</i> Vand., 1771	Souchet en tête			LC	LC		2023	Commune
<i>Cyperus fuscus</i> L.. 1753	Souchet brun		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Cytinus hypocistis</i> (L.) L. 1767	Cytinet			LC	LC		2023	Commune
<i>Cytinus ruber</i> Fritsch. 1922	Cytinet de L'Écluse			LC	LC		2011	Commune
<i>Cytisus lanigerus</i> (Desf.) DC. 1805	Cytise laineux. Calicotome velue			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link. 1822 subsp. <i>scoparius</i>	Cytise â balais, Genêt â balais, Sarothamne â balais, Juniesse			LC			2007	Commune
<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani. 1899	Cytise épineux, Calicotome épineuse			LC	LC		2009	Commune
<i>Cytisus villosus</i> Pourr.. 1788	Cytise velu, Genêt velu			LC	LC		2023	Commune
<i>Dactylis glomerata</i> L.. 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule			LC	LC		2023	Commune
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i> L.. 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule			LC	LC		2015	Commune
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman. 1882	Dactyle d'Espagne			LC	LC		2023	Commune
<i>Daphne gnidium</i> L.. 1753	Daphné garou, Garou, Sain-Bois			LC	LC		2023	Commune
<i>Datura stramonium</i> L.. 1753	Datura, stramoine			NA			2023	Introduite

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Daucus carota</i> L.. 1753	Carotte sauvage. Carotte commune. Daucus carotte			LC	LC		2023	Commune
<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i> L.. 1753	Carotte commune. Carotte marron. Carotte marronne. Carotte sauvage			LC			2021	Commune
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin. 2002	Dioscorée commune. Tamier commun. Herbe aux femmes battues. Taminier. Sceau-de-Notre-Dame		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Diplotaxis erucoides</i> (L.) DC.. 1821	Diplotaxe fausse roquette. Roquette blanche. Diplotaxis fausse roquette		LC	LC			2011	Commune
<i>Dittrichia graveolens</i> (L.) Greuter. 1973	Inule fétide. Inule à forte odeur. Inule odorante. Vergerette odorante. Dittrichie fétide			LC	LC		2023	Commune
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter 1973	Inule visqueuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Dittrichia viscosa</i> subsp. <i>viscosa</i> (L.) Greuter. 1973	Inule visqueuse. Dittrichie visqueuse						2021	Commune
<i>Dorycnopsis gerardi</i> (L.) Boiss.. 1840	Anthyllide de Gérard. Anthyllis de Gérard. Fausse dorycnie de Gérard. Faux dorycnium de Gérard			LC	LC		2023	Commune
<i>Draba verna</i> L.. 1753	Drave printanière. Drave de printemps. Erophile printanière			LC	LC		2016	Remarquable
<i>Echinochloa colona</i> (L.) Link. 1833	Echinochloa colonisateur. Panic colonisateur. Blé du Dekkan. Echinochloé colonisateur						1988	Introduite

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Echinophora spinosa</i> L.. 1753	Echinophore épineuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Echium italicum</i> L.. 1753	Vipérine d'Italie			LC	LC		2023	Commune
<i>Echium plantagineum</i> L.. 1771	Vipérine à feuilles de plantain			LC	LC		2023	Commune
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult. 1817	Scirpe des marais		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Elytrigia acuta</i> (DC.) Tzvelev. 1973	Chiendent aigu			LC	LC		2020	Commune
<i>Elytrigia juncea</i> subsp. <i>juncea</i> (L.) Nevski. 1936	Chiendent à feuilles de Jonc			LC	LC		2011	Commune
<i>Epilobium hirsutum</i> L.. 1753	Epilobe hérissé. Epilobe hirsute			LC	LC		1988	Commune
<i>Epilobium tetragonum</i> L.. 1753	Epilobe à tige carrée. Epilobe à quatre angles. Epilobe tétragone			LC	DD		2018	Commune
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L.. 1753	Epilobe à tige carrée. Epilobe à quatre angles. Epilobe tétragone			LC			2021	Commune
<i>Equisetum arvense</i> L.. 1753	Prêle des champs. Queue-de-renard		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf. 1799	Prêle très rameuse. Prêle rameuse		LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.. 1783	Grande prêle. Prêle d'ivoire		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Erica arborea</i> L.. 1753	Bruyère arborescente. Bruyère en arbre. Bruyère arborée		LC	LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Erigeron canadensis</i> L.. 1753	Erigéron du Canada. Conyze du Canada. Vergerette du Canada						2019	Introduite
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér.. 1789	Erodium à feuilles de ciguë. Bec-de-grue			LC	LC		2013	Commune
<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>bipinnatum</i> (Cav.) Tourlet. 1907	Érodium bipenné			DD			1983	Commune
<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér.. 1789	Erodium musqué. Bec-de-grue musqué			LC	LC		2023	Commune
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz. 1852	Vesce hérissée			LC	LC		2023	Commune
<i>Ervilia loiseleurii</i> (M.Bieb.) H.Schaeff. & Coulot & Rabaute. 2016	Vesce de Loiseleur			LC	DD		2023	Commune
<i>Ervum gracile</i> (Loisel.) DC.. 1813	Vesce à fleurs lâches			LC	LC	x	1952	Remarquable
<i>Eryngium campestre</i> L.. 1753	Panicaut champêtre. Chardon Roland			LC	LC		2023	Commune
<i>Eryngium maritimum</i> L.. 1753	Panicaut maritime. Panicaut de mer. Chardon des dunes. Chardon bleu. Panicaut des dunes		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Eucalyptus globulus</i> Labill.. 1800	Eucalyptus à fruits globuleux. Gommier bleu						2011	Introduite
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>corsicum</i> (Req. ex Loisel.) P.Fourn.. 1939	Eupatoire de Corse			LC	LC		2021	Remarquable
<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>semiperfoliata</i> (Viv.) A.R.Sm.. 1968	Euphorbe semiperfoliée			LC	LC		2021	Commune
<i>Euphorbia characias</i> subsp. <i>characias</i> L.. 1753	Euphorbe characias			LC	LC		2021	Commune
<i>Euphorbia exigua</i> L. 1753	Euphorbe fluette			LC	LC		2023	Commune
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.. 1753	Euphorbe réveil matin. Herbe aux verrues			LC	LC		2023	Commune
<i>Euphorbia maculata</i> L.. 1753	Euphorbe maculée. Euphorbe tachetée. Euphorbe tachée. Euphorbe de Jovet						2014	Introduite

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Euphorbia peplis</i> L.. 1753	Euphorbe péplis			LC	LC	x	2012	Protégée
<i>Euphorbia peplus</i> L.. 1753	Euphorbe péplus. Euphorbe des jardins. Euphorbe omblette. Esule ronde			LC	LC		2023	Commune
<i>Euphorbia platyphyllos</i> L.. 1753	Euphorbe à feuilles larges. Euphorbe à feuilles plates			LC	LC		2021	Commune
<i>Euphorbia spinosa</i> L.. 1753	Euphorbe épineuse			LC	LC		2021	Commune
<i>Ficaria verna</i> Huds.. 1762	Ficaire printanière			LC			2011	Commune
<i>Ficus carica</i> L.. 1753	Figuier commun. Figuier de Carie. Caprifiguier. Figuier		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.. 1768	Fenouil		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Foeniculum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> Mill.. 1768	Fenouil commun		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Fragaria vesca</i> L. 1753	Fraisier sauvage		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> (M.Bieb. ex Willd.) Franco & Rocha Afonso. 1971	Frêne oxyphylle						2023	Commune
<i>Fraxinus ornus</i> L. 1753	Orne. Frêne à fleurs. Orne d'Europe. Frêne orne		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Fraxinus ornus</i> subsp. <i>ornus</i> L.. 1753	Orne. Frêne à fleurs. Orne d'Europe. Frêne orne						2021	Remarquable
<i>Fumaria bastardii</i> Boreau. 1847	Fumeterre de Bastard			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Fumaria capreolata</i> L.. 1753	Fumeterre grimpante. Fumeterre capréolée. Fumeterre blanche			LC	LC		2023	Commune
<i>Fumaria officinalis</i> L.. 1753	Fumeterre officinale. Herbe à la veuve			LC	LC		2023	Remarquable
<i>Galactites tomentosus</i> Moench 1794	Chardon laiteux			LC	LC		2023	Commune
<i>Galium album</i> Mill.. 1768	Gaillet blanc. Gaillet dressé			LC	LC		2021	Commune
<i>Galium aparine</i> L.. 1753	Gaillet gratteron. Herbe collante. Gratteron		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Galium debile</i> Desv.. 1818	Gaillet faible. Gaillet chétif			LC	LC		2019	Commune
<i>Galium elongatum</i> C.Presl. 1822	Gaillet allongé			LC	LC		1986	Commune
<i>Galium mollugo</i> L.. 1753	Gaillet Mollugine			LC	NT	x	2023	Remarquable
<i>Galium parisiense</i> L.. 1753	Gaillet de Paris			LC	LC		2023	Commune
<i>Galium rotundifolium</i> L.. 1753	Gaillet à feuilles rondes			LC	LC		2021	Commune
<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb.. 1991	Gamochète en faux. Cotonnière en faux. Gnaphale en faux						2016	Introduite
<i>Gastroidium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell.. 1913	Gastridie ventrue			LC	LC		2021	Commune
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv.. 1812	Gaudinie fragile			LC	LC		2023	Commune
<i>Genista corsica</i> (Loisel.) DC.. 1815	Genêt de Corse		LC	LC	LC		2021	Remarquable
<i>Genista monspessulana</i> (L.) L.A.S.Johnson. 1962	Genêt de Montpellier			LC	LC		2021	Commune
<i>Geranium columbinum</i> L.. 1753	Géranium colombin. Pied-de-pigeon. Géranium des colombes			LC	LC		2023	Commune
<i>Geranium dissectum</i> L.. 1755	Géranium découpé. Géranium à feuilles découpées			LC	LC		2023	Commune
<i>Geranium molle</i> L.. 1753	Géranium mou. Géranium à feuilles molles			LC	LC		2023	Commune
<i>Geranium purpureum</i> Vill.. 1786	Géranium pourpre			LC	LC		2023	Commune
<i>Geranium robertianum</i> L.. 1753	Géranium herbe-à-Robert. Géranium Robert. Herbe tangué			LC	LC		2021	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Geranium rotundifolium</i> L.. 1753	Géranium â feuilles rondes. Mauvette			LC	LC		2023	Commune
<i>Gladiolus dubius</i> Guss.. 1832	Glaïeul douteux			LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Gladiolus italicus</i> Mill. [1768]	Glaïeul d'Italie. Glaïeul des moissons			LC	DD		2018	Commune
<i>Glaucium flavum</i> Crantz. 1763	Glaucier jaune. Glaucière jaune. Pavot jaune des sables		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr.. 1869	Chrysanthème des moissons. Chrysanthème des blés. Glébionide des moissons			LC	LC		1986	Commune
<i>Gomphocarpus fruticosus</i> (L.) R.Br.. 1809	Gomphocarpe ligneux. Asclépiade ligneuse			NA			2023	Introduite
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aellen. 1938	Halimione faux pourpier. Obione faux pourpier. Obione pourpier			LC	LC		2023	Commune
<i>Hedera helix</i> L.. 1753	Lierre grimpant. Herbe de saint Jean. Lierre commun				LC		2023	Commune
<i>Hedypnois rhagadioloides</i> (L.) F.W.Schmidt. 1795	Hédypnoïs faux rhagadiole. Hédypnoïs polymorphe. Hédypnoïs de Crète			LC	LC		2023	Commune
<i>Helichrysum italicum</i> (Roth) G.Don. 1830	Hélichryse d'Italie. Immortelle d'Italie. Eternelle jaune			LC			2023	Remarquable
<i>Helichrysum italicum</i> subsp. <i>italicum</i> (Roth) G.Don. 1830	Hélichryse d'Italie. Immortelle d'Italie. Eternelle jaune			LC			2021	Remarquable
<i>Heliotropium europaeum</i> L.. 1753	Héliotrope d'Europe			LC	LC		2019	Commune
<i>Helleborus argutifolius</i> Viv.. 1824	Ellébore de Corse			LC	LC		2021	Remarquable

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch. 1824	Ache nodiflore. Ache noueuse. Ache faux cresson. Ache à fleurs nodales		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Herniaria hirsuta</i> L.. 1753	Herniaire hirsute. Herniaire velue. Herniaire hérissée			LC	LC		2014	Commune
<i>Hieracium virgaurea</i> Coss.. 1847	Épervière verge-d'or			NT	NT	x	1989	Remarquable
<i>Hirschfeldia incana</i> (L.) Lagr.-Foss.. 1847	Hirschfeldie grisâtre			LC	LC		2023	Commune
<i>Holcus lanatus</i> L.. 1753	Houlque laineuse. Blanchard			LC	LC		2021	Commune
<i>Hordeum murinum</i> L.. 1753	Orge sauvage. Orge queue-de-rat. Orge des rats		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>leporinum</i> (Link) Arcang.. 1882	Orge des lièvres		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>murinum</i> L.. 1753	Orge sauvage. Orge queue-de-rat. Orge des rats			LC			2014	Remarquable
<i>Humulus lupulus</i> L.. 1753	Houblon grimpant		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Hyoseris radiata</i> L.. 1753	Hyoséride radiée. Chicorée radiée. Hyoséris radié			LC	LC		2023	Commune
<i>Hyparrhenia hirta</i> (L.) Stapf 1919	Hyparrhénie hérissée. Hyparrhénia hérissé. Andropogon hérissé			LC			2023	Commune
<i>Hypericum hircinum</i> subsp. <i>hircinum</i> L.. 1753	Millepertuis bouc. Androsème fétide. Millepertuis à odeur de bouc				LC		2021	Commune
<i>Hypericum perforatum</i> L.. 1753	Millepertuis perforé. Herbe de la Saint-Jean		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Hypericum perforatum</i> var. <i>angustifolium</i> DC.. 1815	Millepertuis de Vérone						2021	Commune
<i>Hypochaeris achyrophorus</i> L. 1753	Porcelle à soies courtes			LC	LC		2023	Commune
<i>Hypochaeris glabra</i> L.. 1753	Porcelle glabre. Porcelle des sables			LC	LC		2023	Commune
<i>Hypochaeris radicata</i> L.. 1753	Porcelle enracinée			LC	LC		2023	Commune
<i>Imperata cylindrica</i> (L.) Raeusch.. 1797	Impérate cylindrique. Paille de diss. Paillotte. Impérata cylindrique			LC	LC		2011	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Ipomoea indica</i> (Burm.) Merr.. 1917	Ipomée des Indes. Ipomée d'Inde			LC			2021	Introduite
<i>Ipomoea purpurea</i> (L.) Roth. 1787	Ipomée pourpre			NA			2023	Introduite
<i>Iris pseudacorus</i> L. 1753	Iris des marais		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Isatis tinctoria</i> L.. 1753	Pastel des teinturiers. Herbe de saint Philippe. Guède			LC	LC		2021	Commune
<i>Isoetes histrix</i> Bory. 1844	Isoète porc-épic. Isoète épineux. Isoète des sables		LC	LC	LC	x	2011	Protégée
<i>Jacobaea erratica</i> (Bertol.) Fourr.. 1868	Jacobée à feuilles de barbarée. Sèneçon à feuilles de barbarée. Jacobée erratique. Sèneçon erratique			LC	LC		2021	Commune
<i>Juncus acutus</i> L. 1753	Jonc à tépales pointus		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Juncus acutus</i> subsp. <i>acutus</i> L.. 1753	Jonc aigu. Jonc à tépales pointus						2021	Commune
<i>Juncus articulatus</i> subsp. <i>articulatus</i> L.. 1753	Jonc articulé. Jonc à fruits luisants. Jonc à fruits brillants						2021	Commune
<i>Juncus articulatus</i> L.. 1753	Jonc articulé. Jonc à fruits luisants. Jonc à fruits brillants		LC	LC	LC		1988	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Jonc capité			LC	LC		2023	Commune
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc diffus, Jonc épars		LC	LC	LC		2014	Commune
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque			LC	LC		2023	Commune
<i>Juncus maritimus</i> Lam., 1794	Jonc maritime			LC	LC		2023	Commune
<i>Juniperus oxycedrus</i> L. [1753]	Genévrier oxycèdre, Cèdre piquant		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Juniperus oxycedrus</i> subsp. <i>macrocarpa</i> (Sm.) Ball, 1878	Genévrier à gros fruits, Genévrier oxycèdre à gros fruits			LC	LC	x	2020	Protégée
<i>Juniperus phoenicea</i> subsp. <i>turbinata</i> (Guss.) Nyman, 1881			NT	LC			2023	Commune
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Kickxie variable, Linaire de Grèce, Kickxie de Grèce, Linaire grecque, Linaire changée			LC	LC		2023	Protégée
<i>Kickxia elatine</i> subsp. <i>crinita</i> (Mabille) Greuter, 1967	Kickxie chevelue			LC			2014	Commune
<i>Knautia integrifolia</i> (L.) Bertol, 1836	Knautie à feuilles entières			LC	LC		2023	Commune
<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	Laitue des murs, Mycélide des murs, Mycélis des murs, Pendrille		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Lactuca seriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole, Laitue sauvage		LC	LC	LC		2021	Remarquable
<i>Lagurus ovatus</i> L., 1753	Lagure ovale, Lagure queue-de-lièvre, Gros-minet, Queue-de-lièvre			LC	LC		2023	Commune
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule, Lamier à feuilles embrassantes			LC	LC		2023	Commune
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Ortie rouge			LC	LC		2023	Commune
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune			LC	LC		2023	Commune
<i>Lathyrus angulatus</i> L., 1753	Gesse anguleuse		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lathyrus annuus</i> L., 1753	Gesse annuelle		LC	LC	LC		2017	Commune
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse sans feuilles			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Lathyrus clymenum</i> L., 1753	Gesse Climène			LC	LC		2023	Commune
<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	Gesse à graines rondes			LC	LC		2023	Commune
<i>Lathyrus venetus</i> (Mill.) Wohlf., 1892	Gesse de Vénétie. Orobe de Vénétie			LC	LC		2021	Commune
<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753	Lavande Stéchade			LC	LC		2023	Commune
<i>Lavandula stoechas</i> subsp. <i>stoechas</i> L., 1753	Lavande stoechade. Lavande papillon. Lavande stéchade			LC	LC		2021	Commune
<i>Legousia falcata</i> (Ten.) Fritsch., 1907	Légousie en faux			LC	NT	x	2021	Protégée
<i>Lepidium graminifolium</i> L., 1759	Passerage à feuilles de Graminée		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Leucojum aestivum</i> subsp. <i>pulchellum</i> (Salisb.) Briq., 1910	Nivéole d'été élégante. Nivéole jolie			NT	VU	x	2013	Remarquable
<i>Leucojum pulchellum</i> Salisb., 1807	Nivéole jolie			NT	VU	x	2013	Remarquable
<i>Limbarda crithmoides</i> (L.) Dumort., 1827	Inule à feuilles longues. Inule à longues feuilles. Limbarda à feuilles longues. Inule de la Méditerranée			LC	LC		2023	Commune
<i>Limbarda crithmoides</i> subsp. <i>longifolia</i> (Arcang.) Greuter., 2003	Inule à feuilles longues. Inule à longues feuilles. Limbarda à feuilles longues. Inule de la Méditerranée			LC			2020	Commune
<i>Limonium narbonense</i> Mill., 1768	Limonium de Narbonne. Statice de Narbonne. Saladelle de Narbonne			LC	LC		2011	Commune
<i>Linum trigynum</i> L., 1753	Lin à trois stigmates. Lin de France			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Linum usitatissimum</i> L. 1753	Lin cultivé			LC			2023	Commune
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell. 1912	Lin à feuilles étroites. Lin bisannuel			LC	LC		2021	Commune
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch. 2012	Lipandra polysperme. Chénopode polysperme. Chénopode à graines nombreuses			LC	DD		2021	Commune
<i>Lithospermum officinale</i> L. 1753	Grémil officinal. Herbe aux perles			LC	LC		2021	Commune
<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ. 1843	Logfie de France			LC	LC		2017	Commune
<i>Lolium multiflorum</i> Lam. 1779	Ivraie multiflore. Ray-grass d'Italie		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lolium perenne</i> L. 1753	Ivraie vivace. Ray-grass anglais		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin. 1811	Ivraie rigide. Ray-grass rigide. Ivraie à épis serrés			LC	LC		2021	Commune
<i>Lomelosia rutifolia</i> (Vahl) Avino & P.Caputo, 2009	Lomélosie à feuille de rue			LC	LC		2023	Remarquable
<i>Lonicera etrusca</i> Santi. 1795	Chèvrefeuille d'Etrurie. Chèvrefeuille étrusque. Chèvrefeuille de Toscane			LC	LC		2010	Commune
<i>Lonicera implexa</i> Aiton. 1789	Chèvrefeuille entrelacé. Chèvrefeuille des Baléares			LC	LC		2023	Commune
<i>Lotus angustissimus</i> L. 1753	Lotier très étroit. Lotier grêle. Lotier à gousses très étroites. Lotier à fruits très étroits			LC	LC		2023	Commune
<i>Lotus conimbricensis</i> Brot. 1800	Lotier de Coïmbra			LC	LC		2023	Commune
<i>Lotus corniculatus</i> L. 1753	Sabot-de-la-mariée		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L. 1753	Lotier corniculé. Pied-de-poule. Sabot-de-la-mariée			LC			2021	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Lotus cytisoides</i> L.. 1753	Lotier faux cytise			LC	LC		2023	Commune
<i>Lotus hirsutus</i> L.. 1753	Lotier hirsute. Lotier hérissé. Bonjeanie hérissée. Dorycnie hérissée			LC	LC		2021	Commune
<i>Lotus ornithopodioides</i> L.. 1753	Lotier faux pied-d'oiseau. Lotier pied-d'oiseau			LC	LC		2023	Commune
<i>Lotus rectus</i> L.. 1753	Lotier droit. Dorycnie droite. Bonjéanie droite. Dorycnium dressé. Dorycnie dressée			LC	LC		2023	Commune
<i>Lupinus angustifolius</i> L. 1753	Lupin â feuilles étroites. Lupin bleu		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lupinus micranthus</i> Guss. 1828	Lupin à petites fleurs		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC. 1805	Luzule champêtre			LC	LC		2023	Commune
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC. 1806	Luzule de Forster			LC	LC		2023	Commune
<i>Lycopus europaeus</i> L.. 1753	Lycophe d'Europe. Chanvre d'eau. Marrube aquatique. Herbe des Egyptiens		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.. 2009	Lysimaque des champs			LC	LC		2023	Commune
<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.. 2009	Lysimaque des champs. Mouron rouge. Mouron des champs. Fausse morgeline			LC	LC		2021	Commune
<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>parviflora</i> (Hoffmanns. & Link) Peruzzi. 2010	Lysimaque â petites fleurs. Mouron â petites fleurs			LC			2021	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Lysimachia linum-stellatum</i> L. 1753	Astérolinon			LC	LC		2023	Commune
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.. 1753	Salicaire à feuilles d'hysope		LC	LC	LC		1986	Commune
<i>Lythrum salicaria</i> L.. 1753	Salicaire commune. Salicaire pourpre		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Malva multiflora</i> (Cav.) Soldano & Banfi & Galasso. 2005	Mauve multiflore			LC	LC		2023	Commune
<i>Malva parviflora</i> L.. 1753	Mauve à petites fleurs			LC	LC		2023	Commune
<i>Malva punctata</i> (L.) Alef.. 1862	Mauve ponctuée. Lavatère ponctuée			LC	LC		1988	Commune
<i>Malva sylvestris</i> L.. 1753	Mauve sauvage. Mauve sylvestre. Grande mauve		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.. 1762	Luzerne d'Arabie. Luzerne maculée. Luzerne tachetée		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Medicago lupulina</i> L.. 1753	Luzerne lupuline. Minette		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Medicago marina</i> L.. 1753	Luzerne marine. Luzerne maritime		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Medicago murex</i> subsp. <i>sphaerocarpos</i> (Bertol.) I.Lesins & K.A.Lesins 1979	Luzerne à fruits ronds			LC			2023	Commune
<i>Medicago polymorpha</i> L.. 1753	Luzerne polymorphe. Luzerne à fruits nombreux		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Medicago rigidula</i> (L.) All.. 1785	Luzerne de Gérard		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Medicago truncatula</i> Gaertn.. 1791	Luzerne tronquée. Luzerne faux tribule		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Melica minuta</i> L. 1767	Petite mélisse			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Melissa officinalis</i> subsp. <i>altissima</i> (Sm.) Arcang.. 1894	Mélisse élevée. Grande mélisse			LC			2023	Commune
<i>Mentha aquatica</i> L.. 1753	Menthe aquatique. Baume d'eau. Baume de rivière. Bonhomme de rivière. Menthe rouge. Riolet. Menthe à grenouilles		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Mentha pulegium</i> L.. 1753	Menthe pouliot		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.. 1792	Menthe à feuilles rondes			LC	LC		2023	Commune
<i>Mentha suaveolens</i> subsp. <i>insularis</i> (Req.) Greuter.. 1972	Menthe insulaire			LC	LC	x	2021	Commune
<i>Mentha suaveolens</i> subsp. <i>suaveolens</i> Ehrh.. 1792	Menthe odorante. Menthe à feuilles rondes			LC			2021	Commune
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.. 1840	Muflier rubicond. Muflier des champs. Tête-de-mort			LC	LC		2023	Commune
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.. 1811	Moehringie trinervée. Sabline à trois nervures. Moehringie à trois nervures			LC	LC		2021	Commune
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.. 1768	Muscari chevelu			LC	LC		2023	Commune
<i>Myoporum tenuifolium</i> G.Forst.. 1786	Myopore à feuilles ténues. Manotoka. Myopore à feuilles étroites			NA			2011	Introduite
<i>Myosotis dubia</i> Arrond.. 1869	Myosotis douteux			LC			1991	Commune
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel 1814	Myosotis rameux			LC	LC		2023	Commune
<i>Myrtus communis</i> L.. 1753	Myrte commun		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Narcissus tazetta</i> subsp. <i>tazetta</i> L.. 1753	Narcisse tazette			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Nassella trichotoma</i> (Nees) Hack.. 1894	Nasselle trichotome. Stipe trichotome			NA			1979	Introduite
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton. 1812	Cresson des fontaines		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Neotinea maculata</i> (Desf.) Stearn 1974	Orchis maculé		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Nigella damascena</i> L.. 1753	Nigelle de Damas. Herbe de Capucin			LC	LC		2023	Commune
<i>Nymphaea alba</i> L.. 1753	Nymphéa blanc		LC	LC	LC		1952	Commune
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.. 1811	Odontite jaune. Euphrase jaune. Odontitès jaune			LC	LC		2023	Commune
<i>Odontites luteus</i> subsp. <i>luteus</i> (L.) Clairv.. 1811	Odontite jaune. Euphrase jaune. Odontitès jaune			LC	LC		2021	Commune
<i>Oenanthe crocata</i> L.. 1753	Oenanthe jaune safran		LC	LC	LC		1986	Commune
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.. 1753	Å'nanthe faux boucage. Å'nanthe fausse pimpinelle			LC	LC		2011	Commune
<i>Olea europaea</i> L. 1753	Olivier d'Europe		DD	LC	LC		2023	Commune
<i>Oloptum miliaceum</i> (L.) Röser & Hamasha. 2012	Oloptum millet. Piptathère faux millet. Piptathère millet			LC	LC		2023	Commune
<i>Ononis reclinata</i> L.. 1763	Bugrane penchée. Bugrane à fleurs pendantes			LC	LC		2021	Commune
<i>Ononis spinosa</i> L. 1753	Arrête-boeuf			LC	LC		2023	Commune
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>antiquorum</i> (L.) Arcang.. 1882	Bugrane des anciens			LC			2021	Commune
<i>Onopordum illyricum</i> L.. 1753	Onoporde d'Illyrie			LC	LC		2023	Commune
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.. 1753	Ophioglosse répandu		LC	LC	LC	x	2007	Remarquable
<i>Ophrys incubacea</i> Bianca. 1842	Ophrys noirâtre			LC	LC	x	2023	Remarquable

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Orchis purpurea</i> Huds.. 1762	Orchis pourpre. Grivollée. Orchis casque. Orchis brun			LC	LC	x	1994	Remarquable
<i>Origanum vulgare</i> L. 1753	Origan commun		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L.. 1753	Origan commun. Marjolaine sauvage		LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Ornithopus compressus</i> L.. 1753	Ornithope comprimé. Pied-d'oiseau comprimé			LC	LC		2023	Commune
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce. 1907	Ornithope penné. Pied-d'oiseau penné			LC	LC		2023	Commune
<i>Orobanche minor</i> Sm.. 1797	Orobanche mineure. Orobanche du trèfle. Petite orobanche			LC	LC		2023	Commune
<i>Ostrya carpinifolia</i> Scop.. 1772	Ostrya à feuilles de charme. Charme houblon. Bois-de-fer		LC	LC	LC		2010	Commune
<i>Osyris alba</i> L.. 1753	Osyride blanche. Rouvet blanc			LC	LC		2011	Commune
<i>Otanthus maritimus</i> (L.) Hoffmanns. et Link subsp. <i>maritimus</i>	Achillée maritime			LC	LC		2011	Commune
<i>Oxalis corniculata</i> L.. 1753	Oxalide corniculée. Oxalis corniculé. Trèfle jaune			LC			2023	Commune
<i>Oxalis pes-caprae</i> L.. 1753	Oxalide pied-de-chèvre. Oxalis pied-de-chèvre			NA			2023	Introduite
<i>Oxybasis urbica</i> (L.) S.Fuentes. Uotila & Borsch. 2012	Oxybaside des villes			DD	LC	x	2021	Remarquable
<i>Pancratium illyricum</i> L. 1753	Pancrace d'Illyrie			LC	LC		2023	Commune
<i>Pancratium maritimum</i> L. 1753	Lis des sables			LC	LC		2023	Commune
<i>Panicum repens</i> L.. 1762	Panic rampant		LC	LC			2011	Commune
<i>Papaver rhoeas</i> L.. 1753	Coquelicot. Grand coquelicot. Pavot coquelicot		LC	LC	LC		2014	Remarquable

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel. 1885	Bartsie visqueuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Parietaria judaica</i> L.. 1756	Pariétaire de Judée. Pariétaire des murs. Pariétaire diffuse			LC	LC		2021	Commune
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.. 1804	Paspale dilaté			NA			1985	Introduite
<i>Paspalum distichum</i> L.. 1759	Paspale distique. Paspale à deux épis			NA			2014	Introduite
<i>Pastinaca kochii</i> subsp. <i>latifolia</i> (Duby) Reduron. 2008	Panais à feuilles larges. Panais à larges feuilles			LC	LC		2021	Remarquable
<i>Persicaria decipiens</i> (R.Br.) K.L.Wilson. 1988	Persicaire à feuilles de saule. Renouée à feuilles de saule		LC	LC	LC	x	2014	Remarquable
<i>Persicaria maculosa</i> Gray. 1821	Persicaire maculée. Renouée Persicaire. renouée persicaire. persicaire		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Petrorhagia velutina</i> (Guss.) P.W.Ball & Heywood 1964	Oeillet velouté			LC	LC		2023	Commune
<i>Phalaris aquatica</i> L.. 1755	Alpiste aquatique		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Phedimus stellatus</i> (L.) Raf. 1817	Orpin pourpre			LC	LC		2023	Commune
<i>Phillyrea angustifolia</i> L.. 1753	Phillyrée à feuilles étroites. Alavert à feuilles étroites			LC	LC		2023	Commune
<i>Phillyrea latifolia</i> L.. 1753	Phillyrée à feuilles larges. Phillyrée à larges feuilles. Alavert à feuilles larges. Filaire à feuilles larges		LC	LC	LC		2010	Commune
<i>Phillyrea media</i> L.. 1759	Phillyrée moyenne. Filaire intermédiaire			LC			2021	Commune
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud.. 1840	Phragmite austral. Roseau. Roseau commun. Roseau à balais. Phragmite commun		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Phytolacca americana</i> L. 1753	Phytolaque américaine			NA	NA		2023	Introduite
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> Palib. ex Maire. 1928	Pin laricio. Pin de Corse			LC	LC		2023	Commune
<i>Pinus pinaster</i> Aiton. 1789	Pin mésogéen		LC	LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Pistacia lentiscus</i> L.. 1753	Pistachier lentisque. Lentisque. Arbre au mastic		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Plagius flosculosus</i> (L.) Alavi & Heywood. 1976	Plagius floculeux. Marguerite à feuilles d'agératum. Plagie. Chrysanthème floculeux. Chrysanthème à feuilles d'agérate		VU	LC	NT	x	2017	Remarquable
<i>Plantago bellardii</i> All. 1785	Plantain de Bellardi			LC	LC		2023	Commune
<i>Plantago coronopus</i> L.. 1753	Plantain corne-de-cerf. Plantain corne-de-bœuf. Pied-de-corbeau			LC	LC		2023	Commune
<i>Plantago lanceolata</i> L.. 1753	Plantain lancéolé. Herbe aux cinq coutures		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Plantago major</i> L.. 1753	Plantain élevé. Plantain majeur. Grand plantain. Plantain à bouquet		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Plantago weldenii</i> Rchb. 1831	Plantain de Welden			LC	LC		2023	Commune
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh.. 1770	Platane d'Espagne						2021	Introduite
<i>Poa annua</i> L.. 1753	Pâturin annuel			LC	LC		2023	Commune
<i>Poa annua</i> subsp. <i>annua</i> L.. 1753	Pâturin annuel			LC	LC		2021	Commune
<i>Poa bulbosa</i> L.. 1753	Pâturin bulbeux			LC	LC		2023	Commune
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L.. 1753	Pâturin des prés			LC			2021	Commune
<i>Poa trivialis</i> L. 1753	Gazon d'Angleterre			LC	LC		2023	Commune
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L. 1759	Polycarpe à quatre feuilles			LC	LC		2023	Commune
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> subsp. <i>tetraphyllum</i> (L.) L.. 1759	Polycarpon à quatre feuilles. Polycarpe à quatre feuilles			LC			2023	Commune
<i>Polygala vulgaris</i> L.. 1753	Polygale commun			LC	LC		2023	Commune
<i>Polygonum aviculare</i> L.. 1753	Renouée des oiseaux. Renouée Traînasse. Traînasse		LC	LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Polygonum aviculare</i> subsp. <i>aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux. Renouée Traînasse. Traînasse			LC			2021	Commune
<i>Polygonum maritimum</i> L., 1753	Renouée maritime			LC	LC		2002	Commune
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Polypode commun. Réglisse des bois. Polypode vulgaire		LC	LC	LC		2010	Commune
<i>Polypogon viridis</i> (Gouan) Breistr., 1966	Polypogon vert. Polypogon vrai			LC	LC		2021	Commune
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Aspidium à cils raides		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir		DD	LC	LC		2023	Commune
<i>Populus nigra</i> subsp. <i>neapolitana</i> (Ten.) Maire., 1932	Peuplier de Naples			LC			2021	Commune
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble. Tremble		LC	LC	LC		2011	Commune
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager. Pourpier cultivé. Porcelane. Pourpier maraîcher			LC	LC		2023	Commune
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante. Quintefeuille			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Poterium sanguisorba</i> L.. 1753	Potérium sanguisorbe. Pimprenelle à fruits réticulés. Petite sanguisorbe. Petite pimprenelle. Sanguisorbe mineure			LC	LC		2023	Commune
<i>Prunella vulgaris</i> L.. 1753	Herbe Catois		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb. 1967	Prunier amandier						2015	Introduite
<i>Prunus spinosa</i> L.. 1753	Prunier épineux. Epine noire. Prunellier. Pelossier		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Pseudorhiza pumila</i> (L.) Grande. 1925	Faux orlaya nain. Fausse girouille des sables. Orlaya nain. Orlaya maritime			LC	LC	x	2011	Protégée
<i>Pseudoturritis turrita</i> (L.) Al-Shehbaz. 2005	Fausse tourette tourette. Arabette Tourette			LC	LC		2021	Remarquable
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn. 1879	Ptéridée aigle. Ptéridium aigle. Fougère aigle. Porte-aigle		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Ptilostemon casabonae</i> (L.) Greuter. 1967	Ptilostémon de Casabona. Chardon de Casabona			LC	LC		2021	Remarquable
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.. 1800	Pulicaire dysentérique. Herbe de Saint-Roch. Inule dysentérique			LC	LC		2021	Commune
<i>Pulicaria odora</i> (L.) Rchb.. 1831	Pulicaire odorante			LC	LC		2023	Commune
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.. 1791	Pulicaire commune. Pulicaire annuelle. Herbe de Saint-Roch			LC	DD	x	2011	Protégée
<i>Pyrus spinosa</i> Forssk.. 1775	Poirier épineux. Poirier amandier. Poirier à feuilles d'amandier		DD	LC	LC		2023	Commune
<i>Quercus ilex</i> L.. 1753	Chêne vert		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Quercus pubescens</i> Willd.. 1796	Chêne pubescent. chêne humble		LC	LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Quercus suber</i> L.. 1753	Chêne-liège. Surier		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus bulbosus</i> L. 1753	Renoncule bulbeuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus lanuginosus</i> L.. 1753	Renoncule laineuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus muricatus</i> L.. 1753	Renoncule épineuse. Renoncule à petites pointes. Pied-de-coq			LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.. 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse. Bouton-d'or à feuilles d'ophioglosse			LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Ranunculus parviflorus</i> L. 1758	Renoncule à petites fleurs			LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus repens</i> L.. 1753	Renoncule rampante. Bouton-d'or rampant		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Ranunculus revelierei</i> Boreau. 1857	Renoncule de Revelière. Renoncule de Rodié		LC	LC	NT	x	2023	Protégée
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz. 1763	Sardonie			LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.. 1753	Renoncule scélérate. Renoncule à feuilles de céleri		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix. 1785	Renoncule à feuilles capillaires. Renoncule de Drouet		LC	LC	DD		1986	Commune
<i>Ranunculus velutinus</i> Ten. 1825	Renoncule veloutée			LC	LC		2023	Commune
<i>Raphanus raphanistrum</i> L.. 1753	Radis ravenelle. Ravenelle. Radis sauvage		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Rapistrum rugosum</i> (L.) All. 1785	Ravaniscle			LC	LC		2023	Commune
<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth. 1787	Reichardie fausse picride. Reichardie. Picridion commun			LC	LC		2023	Commune
<i>Reseda luteola</i> L.. 1753	Mignonette jaunâtre			LC	LC		2023	Commune
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.. 1753	Robinier faux acacia. Carouge			NA	NA		2023	Introduite

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Rosa canina</i> L.. 1753	Rosier des chiens. Rosier des haies. Eglantier. Eglantier des chiens		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Rosa sempervirens</i> L.. 1753	Rosier toujours vert. Rosier de tous les mois			LC	LC		2021	Commune
<i>Rosmarinus officinalis</i> L.. 1753	Romarin. Romarin officinal		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev. 1971	Rostraire à crête. Fausse fléole. Rostraria à crête. Koelérie fausse fléole. Koelérie à crête			LC	LC		2023	Commune
<i>Rubia peregrina</i> L.. 1753	Garance voyageuse. Petite garance			LC	LC		2023	Commune
<i>Rubia peregrina</i> subsp. <i>longifolia</i> (Poir.) O.Bolòs. 1969	Garance à feuilles longues. Garance à longues feuilles			LC			2023	Commune
<i>Rubia peregrina</i> L.. 1753 subsp. <i>peregrina</i>	Garance voyageuse. Petite garance			LC			2009	Commune
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott. 1818	Ronce à feuilles d'Orme			LC	LC		2021	Commune
<i>Rumex acetosa</i> L.. 1753 subsp. <i>acetosa</i>	Patience oseille. Oseille des prés. Rumex oseille. Grande oseille. Oseille commune. Surelle			LC			2015	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Rumex acetosella</i> L.. 1753	Oseille des brebis		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Rumex bucephalophorus</i> L. 1753	Rumex Tête-de-boeuf			LC	LC		2023	Commune
<i>Rumex bucephalophorus</i> subsp. <i>gallicus</i> (Steinh.) Rech.f.. 1939	Patience de France			LC			2018	Commune
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray. 1770	Oseille agglomérée			LC	LC		2023	Commune
<i>Rumex crispus</i> L.. 1753	Oseille crépue		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Rumex pulcher</i> L. 1753	Rumex joli			LC	LC		2023	Commune
<i>Rumex pulcher</i> subsp. <i>pulcher</i> L.. 1753	Patience élégante. Oseille élégante. Rumex joli. Violon. Patience jolie			LC	LC		2016	Commune
<i>Ruppia cirrhosa</i> (Petagna) Grande. 1918	Ruppie à vrilles		LC	LC	LC		1987	Commune
<i>Ruppia maritima</i> L.. 1753	Ruppie maritime		LC	LC	DD		2011	Commune
<i>Ruscus aculeatus</i> L.. 1753	Fragon piquant. Fragon. Petit houx. Buis piquant. Fragon petit houx	x	LC	LC	LC	x	2011	Remarquable
<i>Sabulina tenuifolia</i> subsp. <i>laxa</i> (Jord.) Garraud & J.-M.Tison. 2021	Minuartie lâche			LC			2021	Commune
<i>Sagina apetala</i> Ard.. 1763	Sagine apétale			LC	LC		2023	Commune
<i>Salicornia fruticosa</i> (L.) L., 1762	Salicorne ligneuse			LC	LC		2023	Commune
<i>Salicornia perennis</i> Mill.. 1768	Sarcocornia vivace			LC	DD		2011	Commune
<i>Salix alba</i> L.. 1753	Saule blanc		LC	LC	LC		2014	Commune
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.. 1804	Saule gris cendré foncé		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Salix cinerea</i> L.. 1753	Saule cendré		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Salix purpurea</i> L.. 1753	Saule pourpre		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Salsola kali</i> L., 1753	Soude salsolvie			LC			2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Salsola squarrosa</i> subsp. <i>controversa</i> (Tod. ex Lojac.) Mosyakin. 2017				LC	LC		2011	Commune
<i>Salvia verbenaca</i> L.. 1753	Sauge verveine			LC	LC		2023	Commune
<i>Sambucus nigra</i> L.. 1753	Sampéchier			LC	LC		2023	Remarquable
<i>Samolus valerandi</i> L.. 1753	Mouron d'eau		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Sanicula europaea</i> L.. 1753			LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Saponaria officinalis</i> L.. 1753	Saponaire officinale. Savonnière. Herbe à savon		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L.. 1753	Scabieuse des jardins			LC	LC		2023	Introduite
<i>Schedonorus arundinaceus</i> subsp. <i>corsicus</i> (Hack.) Foggi & Signorini. 2005				LC	LC		2021	Remarquable
<i>Schoenoplectus litoralis</i> (Schrad.) Palla. 1888	Schénoplecte du littoral. Scirpe du littoral. Souchet du littoral. Scirpe littoral		LC	LC	LC		1987	Commune
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják. 1972	Faux scirpe jonc			LC	LC		2023	Commune
<i>Scolymus hispanicus</i> L.. 1753	Scolyme d'Espagne. Chardon d'Espagne			LC	LC		2023	Commune
<i>Scorpiurus muricatus</i> L.. 1753	Scorpiure épineuse. Chenillette à fruits portant des pointes. Chenillette sillonnée. Chenillette à fruits épineux			LC			2023	Commune
<i>Sedum acre</i> L. [1753]	Orpin âcre. Poivre de muraille. Vermiculaire. Poivre des murailles		LC	LC			2018	Commune
<i>Sedum cepaea</i> L.. 1753	Orpin pourpier			LC	LC		2021	Commune
<i>Selaginella denticulata</i> (L.) Spring. 1838	Sélaginelle denticulée			LC	LC		2023	Commune
<i>Senecio angulatus</i> L.f.. 1782	Séneçon anguleux			NA			2016	Introduite

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Senecio lividus</i> L. 1753	Séneçon livide			LC	LC		2023	Commune
<i>Senecio vulgaris</i> L. 1753	Séneçon commun			LC	LC		2023	Commune
<i>Serapias cordigera</i> L. 1763	Sérapias en coeur		LC	NT	LC	x	2023	Remarquable
<i>Serapias parviflora</i> Parl. 1837	Sérapias à petites fleurs		LC	LC	LC	x	2023	Protégée
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult. 1817				LC			2014	Commune
<i>Sherardia arvensis</i> L. 1753	Gratteron fleuri			LC	LC		2023	Commune
<i>Sideritis romana</i> L. 1753	Crapaudine romaine. Thé de campagne			LC	LC		2023	Commune
<i>Silene bellidifolia</i> Juss. ex Jacq. 1777	Silène à feuilles de pâquerette			NA			2021	Commune
<i>Silene gallica</i> L. 1753 [nom. cons.]	Silène d'Angleterre			LC	LC		2023	Commune
<i>Silene nicaeensis</i> All. 1773	Silène de Nice			LC	LC		2011	Commune
<i>Silene paradoxa</i> L. 1763				LC	LC		2021	Commune
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn. 1791	Chardon marbré		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop. 1772	Sisymbre officinal		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Smilax aspera</i> L. 1753	Salsepareille. Liseron épineux		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Smyrnum olusatrum</i> L. 1753				LC	LC		2013	Commune
<i>Soda inermis</i> Fourr. 1869	Soude inerme			LC	LC		1983	Commune
<i>Solanum nigrum</i> L. 1753	Morelle noire			LC	LC		2023	Commune
<i>Soleirolia soleirolii</i> (Req.) Dandy. 1964	Soleirolie de Soleir			LC	LC		2021	Commune
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill. 1769	Laiteron rude. Laiteron piquant			LC	LC		2018	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>asper</i> (L.) Hill. 1769	Laiteron piquant			LC	LC		2023	Commune
<i>Sonchus bulbosus</i> (L.) N.Kilian & Greuter 2003	Crépis bulbeux			LC	LC		2023	Commune
<i>Sonchus oleraceus</i> L.. 1753	Laiteron lisse			LC	LC		2023	Commune
<i>Sonchus tenerimus</i> L. 1753	Laiteron délicat			LC	LC		2023	Commune
<i>Sparganium erectum</i> subsp. <i>neglectum</i> (Beeby) K.Richt.. 1890				LC	LC		1988	Commune
<i>Sparganium neglectum</i> Beeby. 1885	Rubaniér négligé			LC	LC		1988	Commune
<i>Spartina patens</i> (Aiton) Muhl.. 1813	Spartine bigarée						2011	Introduite
<i>Spartium junceum</i> L.. 1753	Spartier à tiges de jonc			LC			2023	Commune
<i>Spergula arvensis</i> L.. 1753	Spargelle			LC	LC		2023	Commune
<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr. 1840	Sabline rouge			LC	LC		2023	Commune
<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl. 1819				LC	LC		2016	Commune
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.. 1827	Spiranthe spiralée		LC	LC	LC	x	2023	Remarquable
<i>Spirobassia hirsuta</i> (L.) Freitag & G.Kadereit. 2011	Spirobassie à feuilles épaisses			LC	DD	x	1983	Remarquable
<i>Sporobolus pungens</i> (Schreb.) Kunth. 1829				LC	LC		2011	Commune
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.. 1763				LC	LC		2014	Commune
<i>Stachys sylvatica</i> L.. 1753	Epière des forêts. Epière des bois. Ortie à crapauds. Ortie puante. Ortie à crapauds			LC	LC	x	2015	Remarquable

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.. 1789	Morgeline		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Struthiopteris spicant</i> (L.) Weiss. 1770	Struthioptéride en épi. Struthioptéris en épi. Blechne en épi		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Suaeda spicata</i> (Willd.) Moq.. 1831	Suède en épi				NT	x	1983	Remarquable
<i>Symphyotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom. 1995	Symphyotriche écailleux			NA			2011	Introduite
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp.. 1825				LC	LC		2011	Commune
<i>Tamarix africana</i> Poir.. 1789	Tamaris d'Afrique		LC	LC	LC	x	2011	Protégée
<i>Teucrium capitatum</i> L. 1753	Germandrée à têtes			LC	LC		2023	Commune
<i>Teucrium chamaedrys</i> L. 1753	Chênnette		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Teucrium flavum</i> subsp. <i>glaucum</i> (Jord. & Fourr.) Ronniger. 1918	Germandrée glauque			LC			2021	Commune
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop. 1771	Tilleul à grandes feuilles		LC	LC			2023	Commune
<i>Tolpis virgata</i> Bertol.. 1803	Toplide en baguette			LC			2021	Commune
<i>Tordylium apulum</i> L.. 1753	Tordyle d'Apulie			LC	LC		2016	Commune
<i>Torilis africana</i> var. <i>heterophylla</i> (Guss.) Reduron. 2008							2021	Commune
<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (Huds.) Link. 1821							2021	Commune
<i>Tragopogon eriospermus</i> Ten.. 1823	Salsifis blanc			NA			2023	Introduite
<i>Tragopogon porrifolius</i> L.. 1753				LC	LC		2017	Remarquable
<i>Tribulus terrestris</i> L.. 1753	Tribule terrestre. Croix-de-Malte. Herse. Rasèle		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Trifolium angustifolium</i> L.. 1753	Queue-de-renard		LC	LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Trifolium arvense</i> L.. 1753	Trèfle Pied-de-lièvre		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.. 1804	Trance			LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium cherleri</i> L. 1755	Trèfle de Cherler			LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium glomeratum</i> L.. 1753	Trèfle aggloméré			LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium incarnatum</i> var. <i>incarnatum</i> L.. 1753							2017	Commune
<i>Trifolium lappaceum</i> L.. 1753				LC	LC		2021	Commune
<i>Trifolium nigrescens</i> subsp. <i>nigrescens</i> Viv.. 1808			LC	LC	LC		2017	Commune
<i>Trifolium nigrescens</i> Viv. 1808	Trèfle noirissant		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium pallidum</i> Waldst. & Kit.. 1802	Trèfle pâle		LC	DD	DD	x	2019	Remarquable
<i>Trifolium patens</i> Schreb.. 1804	Trèfle étalé			LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium pratense</i> L.. 1753			LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Trifolium repens</i> L.. 1753	Trèfle de Hollande		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium repens</i> var. <i>repens</i> L.. 1753			LC	LC	LC		2014	Commune
<i>Trifolium resupinatum</i> L. 1753	Trèfle de Perse		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium scabrum</i> L. 1753	Trèfle scabre			LC			2023	Commune
<i>Trifolium scabrum</i> subsp. <i>scabrum</i> L.. 1753				LC			2021	Commune
<i>Trifolium squamosum</i> L.. 1759	Trèfle écailleux			LC	DD		2023	Commune
<i>Trifolium stellatum</i> L. 1753	Trèfle étoilé			LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium subterraneum</i> L.. 1753	Trèfle enterreur		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Trifolium tomentosum</i> L.. 1753	Trèfle cotonneux		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) Dobrocz.. 1962				LC	LC		2020	Commune
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr. 1868	Hélianthème taché			LC	LC		2023	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Typha domingensis</i> (Pers.) Steud.. 1821			LC	LC	LC		1988	Commune
<i>Ulmus minor</i> Mill.. 1768	Orme cilié		DD	LC	LC		2023	Commune
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy. 1948	Nombril de vénus. Oreille-d'abbé			LC	LC		2021	Commune
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt. 1795	Urosperme de Daléchamps			LC	LC		2023	Commune
<i>Urospermum picroides</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt 1795	Urosperme fausse Picride			LC	LC		2023	Commune
<i>Urtica atrovirens</i> Req. ex Loisel. 1827	Ortie vert noirâtre			LC	LC		2023	Commune
<i>Urtica dioica</i> subsp. <i>dioica</i> L.. 1753				LC			2021	Commune
<i>Urtica urens</i> L. 1753	Ortie grêche		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv.. 1809	Valérianelle à fruits laineux. Mâche à fruits velus. Valérianelle à fruits velus			LC	LC		1952	Remarquable
<i>Verbascum blattaria</i> L.. 1753	Molène blattaire. Herbe aux mites			LC	LC		2021	Commune
<i>Verbascum sinuatum</i> L. 1753	Molène sinuée			LC			2023	Commune
<i>Verbena officinalis</i> L.. 1753			LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.. 1753	Mouron aquatique. Mouron d'eau		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Veronica arvensis</i> L.. 1753				LC	LC		2017	Commune
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard 1798	Véronique Cymbalaire			LC	LC		2023	Commune
<i>Veronica persica</i> Poir.. 1808	Véronique de Perse						2023	Commune
<i>Veronica scutellata</i> L.. 1753	Véronique à écus		LC	LC	DD	x	1952	Remarquable
<i>Viburnum tinus</i> L.. 1753	Viome tin. Fatamot		LC	LC	LC		2021	Commune

Plantes, mousses et fougères								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives Européennes "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Vicia bithynica</i> (L.) L. 1759	Vesce de Bithynie		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Vicia dasycarpa</i> Ten.. 1829	Vesce à fruits poilus. Vesce à gousses velues. Vesce variée			LC	LC		2017	Commune
<i>Vicia disperma</i> DC. 1813	Vesce à deux graines			LC	LC		2023	Commune
<i>Vicia hybrida</i> L. 1753	Vesce hybride		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Vicia lathyroides</i> L.. 1753			LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Vicia lutea</i> L. 1753	Vesce jaune		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Vicia lutea subsp. lutea</i> L.. 1753	Vesce jaune		LC	LC	LC		2017	Commune
<i>Vicia sativa</i> L. 1753	Poisette		LC	NA	LC		2023	Commune
<i>Vicia segetalis</i> Thuill.. 1799				LC			2017	Commune
<i>Vicia villosa</i> Roth. 1793	Vesce des sables			LC	DD		2023	Commune
<i>Viola arvensis</i> Murray 1770	Pensée des champs		LC	LC	LC		2023	Commune
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau 1857	Violette de Reichenbach			LC	LC		2023	Commune
<i>Viola riviniana</i> Rchb. 1823	Violette de Rivinus			LC	LC		2023	Commune
<i>Vitis vinifera</i> L.. 1753	Vigne		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Vitis vinifera</i> L.. 1753 subsp. <i>vinifera</i>	Vigne cultivée			NA			2023	Introduite
<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi. 1925	Vigne sylvestre			LC		x	2011	Protégée
<i>Vulpia ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i> Dumort.. 1824	Vulpie ciliée			LC			2014	Commune
<i>Vulpia fasciculata</i> (Forssk.) Fritsch. 1909	Vulpie à une glume			LC	LC		2023	Commune
<i>Vulpia ligustica</i> (All.) Link. 1827	Vulpie de Ligurie			LC	LC		2023	Commune
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.. 1805	Vulpie Queue-de-souris			LC	LC		2023	Commune
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter. 2003	Lampourde d'Italie			NA			2023	Introduite
<i>Xanthium spinosum</i> L. 1753	Lampourde épineuse			NA			2023	Introduite

Invertébré+A1:B40s aquatiques	
Nom valide	Endémique Corse
<i>Acroloxus lacustris</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Acronicta auricoma</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Agabus binotatus</i> Aubé, 1837	x
<i>Agabus conspersus gougeletii</i> (Marsham, 1802)	
<i>Agapetus cyrensis</i> Mosely, 1930	
<i>Alainites albinatii</i> (Sartori & Thomas, 1989)	
<i>Alainites muticus</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Allotrichia pallicornis</i> (Eaton, 1873)	
<i>Ancylus fluviatilis</i> O.F. Müller, 1774	
<i>Antocha vitripennis</i> (Meigen, 1830)	
<i>Aphelocheirus aestivalis</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Asellus aquaticus</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Atrichopogon latipygus</i> Vaillant, 1957	
<i>Avenionia brevis</i> (Draparnaud, 1805)	
<i>Baetis cyrneus</i> Thomas & Gazagnes, 1984	
<i>Baetis ingridae</i> Thomas & Soldán, 1987	x
<i>Caenis martae</i> Belfiore, 1984	
<i>Calopteryx splendens caprai</i> Conci, 1956	
<i>Centroptilum luteolum</i> (O.F. Müller, 1776)	
<i>Centroptilum luteolum</i> (O.F. Müller, 1776)	
<i>Chelifera corsicana</i> Vaillant, 1982	x
<i>Chimarra marginata</i> (Linnaeus, 1767)	
<i>Chironomini</i> Newman, 1834	
<i>Corixa Geoffroy</i> , 1762	
<i>Cratopopsis nitidifrons</i> Deyrolle, 1862	
<i>Dicranota Zetterstedt</i> , 1838	
<i>Diplectrona magna</i> Mosely, 1930	
<i>Dixa puberula</i> Loew, 1849	
<i>Dryops costae</i> (Heyden, 1891)	
<i>Dugesia benazzii</i> Lepori, 1951	
<i>Dytiscini</i> Leach, 1815	
<i>Ecdyonurus corsicus</i> Esben-Petersen, 1912	
<i>Eiseniella tetraedra</i> (Savigny, 1826)	
<i>Electrogena fallax</i> (Hagen, 1864)	
<i>Elmis maugetii fossulata</i> (Kuwert, 1890)	
<i>Erpobdella octoculata</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Esolus brevis</i> Kuwert, 1890	
<i>Eubria palustris</i> (Germar, 1818)	

Invertébrés aquatiques	
Nom valide	Endémique Corse
<i>Euglesa casertana</i> (Poli, 1791)	
<i>Galba truncatula</i> (O.F. Müller, 1774)	
<i>Habroleptoïdes modesta</i> (Hagen, 1864)	
<i>Habrophlebia eldae</i> Jacob & Sartori, 1984	
<i>Haliphus lineaticollis</i> (Marshall, 1802)	
<i>Helicopsyche revelieri</i> McLachlan, 1884	
<i>Helobdella stagnalis</i> Linnaeus, 1758	
<i>Hemiclepsis marginata</i> (O.F. Müller, 1774)	
<i>Hemiclepsis marginata</i>	
<i>Hexatoma schnusei</i> (Kuntze, 1913)	x
<i>Hirudo medicinalis</i> Linnaeus, 1758	
<i>Hydraena subacuminata</i> Rey, 1884	x
<i>Hydrocyphon pallidicollis</i> Raffray, 1873	
<i>Hydrometra stagnorum</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Hydropsyche cyrnotica</i> Botosaneanu & Giudicelli, 1981	x
<i>Hydropsyche fumata</i> Tobias, 1972	
<i>Hydroptila vectis</i> Curtis, 1834	
<i>Ibis marginata</i> (Fabricius, 1781)	
<i>Isoperla insularis</i> (Morton, 1930)	
<i>Laccornis</i> Gozis, 1914	
<i>Lepidostoma hirtum</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Leuctra budtzi</i> Esben-Petersen, 1912	
<i>Leuctra geniculata</i> Stephens, 1836	
<i>Limnius intermedius</i> Fairmaire, 1881	
<i>Liponeura bischoffi</i> Edwards, 1928	
<i>Liponeura cortensis</i> Giudicelli, 1963	x
<i>Lymnaea stagnalis</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Mesovelgia Mulsant & Rey, 1852</i>	
<i>Micrasema cinereum</i> Mosely, 1930	x
<i>Mystacides azurea</i> (Linnaeus, 1761)	
<i>Naucoris maculatus conspersus</i> Stål, 1876	
<i>Neurorthus fallax</i> (Rambur, 1842)	
<i>Normandia nitens</i> (P.W.J. Müller, 1817)	
<i>Notonecta maculata</i> Fabricius, 1794	
<i>Orthocladinae</i> Kieffer, 1911	
<i>Peltodytes rotundatus</i> (Aubé, 1836)	
<i>Philopotamus corsicanus</i> Mosely, 1938	
<i>Physa acuta</i> (Draparnaud, 1805)	

Invertébrés aquatiques	
Nom valide	Endémique Corse
<i>Planorbis moquini</i> Requien, 1848	
<i>Plea minutissima</i> Leach, 1817	
<i>Polycentropus corsicus</i> Mosely, 1931	x
<i>Pomatinus substriatus</i> (P.W.J. Müller, 1806)	
<i>Potamophilus acuminatus</i> (Fabricius, 1792)	
<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (Gray, 1843)	
<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (J.E. Gray, 1843)	
<i>Proasellus beroni</i> Henry & Magniez, 1968	x
<i>Protonemura bucolica</i> (Consiglio, 1957)	x
<i>Protonemura corsicana</i> (Morton, 1930)	x
<i>Psychoda</i> Latreille, 1796	
<i>Psychomyia pusilla</i> (Fabricius, 1781)	
<i>Rhyacophila pubescens</i> Pictet, 1834	
<i>Rhyacophila tarda</i> Giudicelli, 1968	x
<i>Scarodytes nigriventris</i> (Zimmermann, 1919)	x
<i>Sericostoma clypeatum</i> Hagen, 1864	x
<i>Serratella ignita</i> (Poda, 1761)	
<i>Silo rufescens</i> (Rambur, 1842)	
<i>Silonella aurata</i> (Hagen, 1864)	
<i>Stenelmis canaliculata</i> (Gyllenhal, 1808)	
<i>Stictonectes optatus</i> (Seidlitz, 1887)	
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	
<i>Tabanus autumnalis</i> Linnaeus, 1760	
<i>Tanypodinae</i> Skuse, 1889	
<i>Tanytarsini</i> Zaviel, 1917	
<i>Thaumalea</i> Ruthe, 1831	
<i>Thremma sardoum</i> Costa, 1884	
<i>Tinodes agaricus</i> Mosely, 1930	
<i>Tipula</i> Linnaeus, 1758	
<i>Valvata piscinalis</i> (O.F. Müller, 1774)	
<i>Yola bicarinata obscurior</i> (Desbrochers des Loges, 1871)	

